Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16210 – 7 F

SAMEDI 8 MARS 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Israël se prépare à un nouveau retrait limité de Cisjordanie

AU TERME d'un débat houleux, le gouvernement israélien a décidé, dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 mars, de rendre aux Palestiniens de nouveaux territoires de Cisjordanie. L'Autorité palestinienne de Yasser Arafat pourrait, à la suite de nouveaux retraits de l'armée israélienne, administrer partiellement près de 10 % de ce territoire occupé depuis 1967. Cette décision intervient alors que le projet de construction d'une nouvelle colonie juive à Jérusalem-Est, Har Homa, suscite de vives critiques parmi les Palestiniens, qui s'apprêtaient à faire de vendredi une journée de protestation.

Au Conseil de sécurité des Nations unies, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal et la Suède ont rédigé un projet de résolution invitant Israël à mettre un terme à ses initiatives à Jérusalem-Est.

Lire page 4

Le débat sur la parité hommes-femmes

● Alain Juppé n'est pas opposé à des quotas de candidates aux élections ● Une majorité des députés interrogés par « Le Monde » y est hostile ● Jacques Chirac ne veut pas d'une réforme de la Constitution ● Manifestation le 8 mars à Paris et débat à l'Assemblée nationale le 11 mars

À LA VEILLE de la journée internationale des femmes, samedi 8 mars, et à trois jours du débat à l'Assemblée nationale sur la présence des femmes dans la vie politique, le 11 mars, le gouvernement semble s'acheminer vers une solution législative sur les « quotas ». Une réunion de ministres autour d'Alain Juppé à l'hôtel Matignon, le 5 mars, a évoqué les différentes solutions envisageables. Le premier ministre a écarté l'éventualité d'une modification constitutionnelle, le président de la République y étant hostile. En revanche, le gouvernement penche pour un projet de loi imposant une présence féminine sur les listes de candidatures aux élections, bien que son caractère constitutionnel soit sujet à caution. M. Juppé attendra toutefois les résultats de la mission commune d'information du Sénat, qui seront publiés au mois de juin.

Le Monde a réalisé une enquête auprès des 577 députés. Trois questions leur ont été posées, concernant l'introduction de la parité dans la Constitution, l'instauration de quotas au stade des candidatures et l'hypothèse d'un référendum sur ces réformes. 312 élus, soit 54 % des députés, ont répondu au questionnaire. Plus de 75 % d'entre eux sont opposés à la parité, surtout dans les rangs de la droite. Près de 60 % se déclarent défavorables au système des quotas et 77 % refusent la solution du référendum. Sur les 32 femmes siégeant au palais Bourbon, une forte majorité repousse les solutions testées.



La journée internationale des femmes sera l'occasion de manifestations, notamment à Paris, pour l'égalité dans la représentation politique, mais aussi, plus largement, pour la défense et la promotion des droits sociaux et économiques des femmes. Les associations se sont mobilisées massivement pour cette date. Des Assises nationales, réunissant les partis de gauche et les associations, seront organisées les 15 et 16 mars.

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 17

Le président albanais propose une trêve et des élections

APPAREMMENT incapable de compter sur l'armée pour mettre un terme à la rébellion qui s'installe dans le sud du pays et cédant aux appels à la modération lancé par les Occidentaux, le président albanais, Sali Berisha, a proposé, jeudi 6 mars, de suspendre pendant 48 heures les opérations militaires et d'amnistier les rebelles qui rendraient leurs armes. Désireux de replacer le conflit sur le terrain de la politique, il a proposé l'organisation d'élections après avoir reçu, à Tirana, les principaux dirigeants des partis d'opposition. Ces discussions devaient se poursuivre vendredi alors que la rébellion semblait s'étendre dans tout le sud de l'Albanie, où l'armée semblait toujours aussi passive. C'est ce qu'a pu constater notre envoyé spécial, dans la région de Tepelena, en rencontrant les rebelles et des soldats insurgés.

Lire page 4

Zaïre : le Rwanda satisfait

Le régime de Kigali se félicite des succès de la rébellion tout en niant son implication dans le conflit. p. 5

Les doutes allemands sur l'euro

Pour la première fois, les syndicats, traumatisés par le chômage, émettent des doutes sur l'opportunité de la monnaie unique européenne. p. 2

Les cancers du tabac

La nocivité des cigarettes « légères » est démontrée par une étude publiée dans la revue américaine *Cancer*. p. 38

Débat sur la lecture

François Bayrou annonce, dans un entretien au *Monde*, un plan de mobilisation pour la lecture. p. 10

Péril en « La Dépêche »

« L'empire Baylet » doit faire face aux mises en examen et aux querelles d'héritage. p. 16

Pêche à la truite : ouverture samedi

4,5 millions de pêcheurs taquinent la truite ou le saumon *au moins cinq fois* par an. p. 26



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 308 - 7,00 F

L'Etat sans frontières des Tziganes de Roumanie

BUCAREST
de notre correspondant

L'Europe centrale et orientale compte, depuis jeudi 6 mars, un nouvel Etat, Cem Romengo – littéralement Etat des Roms – proclamé dans une partie d'un quartier pauvre de la ville de Tirgu-Jiu (200 km au nord-ouest de Bucarest). Cem Romengo est *« le premier Etat des Tziganes, un Etat qui a une valeur symbolique »*, a précisé son créateur, *« l'empereur* (autoproclamé) *des Roms du monde entier »*, Iulian Radulescu Ier qui a jugé utile de préciser que *« Cem Romengo ne porte pas atteinte à la souveraineté et à l'unité de la Roumanie »*, deux principes gravés en lettres d'or dans la Constitution roumaine. *« Il ne dispose pas de forces armées et ne possède pas de frontières »*, a-t-il ajouté. Par son initiative, Iulian Ier entend protester contre *« la discrimination raciale et la répression »* à l'encontre de la minorité tzigane forte de 430 000 personnes, selon le recensement officiel, de 2 millions, selon ses dirigeants, pour une population totale de 23 millions de Roumains.

Partout en Europe, les Tziganes dérangent. En Roumanie, ils constituent des boucs émissaires idéaux en cette période de crise économique et de désintégration sociale. Scolarisés et sédentarisés dans les années 50-60, ils grossissent les rangs d'un sous-prolétariat qui renaît sur les ruines du communisme. Coupés de leur métiers traditionnels, sous-qualifiés, analphabètes dans une grande proportion, ils sont, plus encore que les autres Roumains, frappés par le chômage et la misère. En atteste l'existence de véritables ghettos suburbains, à Bucarest notamment. Selon un schéma classique, la précarité sociale nourrit un fort taux de délinquance qui entretient une image négative des Tziganes. *« Si, juridiquement, nous sommes affranchis de l'esclavage* [depuis 1856], *nous sommes souvent, comme avant, accusés collectivement des maux dont souffrent les Roumains. Les esprits ne sont pas tous affranchis »*, estimait récemment Nicolae Gheorghe, sociologue et président de l'association Rom criss (Centre rom d'intervention sociale et d'études).

Les faits divers sont d'ailleurs légion et suivent à peu près tous le même scénario. Au départ, un délit mineur commis par des Tziganes « punis » par la vindicte populaire et expéditive des « Roumains » qui se solde, au mieux, par l'incendie de maisons tziganes, au pis par des vengeances meurtrières. *« La lutte contre les Tziganes est le seul sujet qui réunisse les communautés roumaine et hongroise »*, se félicitait, il y a quelques mois, un grand quotidien à propos d'un sanglant fait divers au cours duquel plusieurs Roms furent brûlés vifs dans une région à forte concentration de Hongrois.

La communauté tzigane souffre de sa désunion, déchirée entre *« le roi international des Tziganes »* et *« l'empereur des Roms du monde entier »*, représentatifs, mais perçus comme des personnages folkloriques par le reste de la population. Il n'est pas certain que le symbolique « Cem Romengo » soit perçu différemment.

Christophe Châtelot

Polémique sur l'art contemporain

LA POLÉMIQUE sur le statut et l'évolution de l'art contemporain en France rebondit doublée d'une controverse sur le rôle et le poids des interventions de l'Etat et des organismes créés ou subventionnés par ses soins. On lira les points de vue de Jean-Jacques Aillagon, président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, Jean Clair, historien d'art, et Marc Fumaroli, professeur au Collège de France.

Illustration de l'un des aspects de ce débat : l'heureux vingtième anniversaire – un bonheur plutôt rare par les temps qui courent – d'un centre d'art contemporain très actif, le Consortium de Dijon.

Lire pages 18, 19 et 31

De la France à l'Europe, Renault reste un symbole

DE BILLANCOURT à Vilvorde, qu'est devenu Renault ? L'entreprise, vitrine sociale, qui toussant, enrhumait la France s'est-elle abandonnée aux sirènes du capitalisme dur et de la Bourse ? La privatisation de Renault, en juillet 1996, aurait-elle conduit à une métamorphose du groupe, de « héros social » devenu ainsi « brute libérale » ? Depuis que Louis Schweitzer, le président de l'ex-Régie, a annoncé jeudi 27 février, avec quelque soudaineté, la fermeture d'ici au mois de juillet de l'usine belge de Vilvorde, l'image du constructeur semble s'être inversée subitement dans l'opinion publique et la classe politique. Les syndicats organisaient, vendredi 7 mars, une grève d'une heure dans l'ensemble des sites européens.

Cela fait longtemps, en réalité, que l'ex-Régie n'est plus la vitrine sociale de l'Hexagone. Elle est loin l'époque où les « Renault » partaient en guerre dès qu'on parlait de réduction d'effectifs ou de privatisation. Cette dernière s'est faite dans la plus grande tranquillité, à la surprise des politiques. En 1994, Edouard Balladur, alors premier ministre, en redoutait tellement les conséquences qu'il n'avait pas osé privatiser Renault en une seule fois. Il avait préféré passer en douceur, en introduisant le titre Renault en Bourse, en novembre 1994, sans que l'Etat perde sa majorité. Ce n'est qu'en juillet 1996 que, discrètement, l'Etat est passé sous la barre des 50 %, sans d'ailleurs que cette opération, hautement symbolique, provoque un seul jour de grève. Plus de deux tiers des salariés du groupe, vieux militants CGT y compris, ont acheté des actions ! En mars 1992, la fermeture de l'usine de Billancourt, lieu historique des combats ouvriers, s'est faite sans un jour de conflit. Et cette transformation capitaliste s'est accomplie chaque année depuis plus de dix ans, à coups de plans sociaux importants. Entre 1985 et 1995, Renault a supprimé plus de 55 000 postes, soit plus du quart de ses effectifs.

Dans l'autre sens, le constructeur privatisé n'est pas, non plus, le produit du modèle capitaliste ultralibéral.

Eric Le Boucher et Virginie Malingre

Lire la suite page 17 et nos informations page 20

La formule 1 en piste

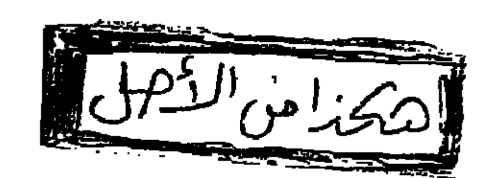


ALAIN PROST.

LA SAISON de formule 1 commence, dimanche 9 mars, avec le Grand Prix d'Australie, à Melbourne. Parmi les douze écuries en lice cette année, figure une petite nouvelle, baptisée Prost-Mugen-Honda, et dirigée par le quadruple champion du monde. Les deux monoplaces sont pilotées par le Français Olivier Panis et le Japonais Shinji Nakano.

Lire page 25

International	2	Aujourd'hui	25
France	6	Jeux	26
Société	10	Météorologie	29
Régions	12	Culture	30
Annonces classées	13	Guide culturel	33
Carnet	15	Communication	35
Horizons	16	Abonnements	36
Entreprises	20	Radio-Télévision	36
Finances/marchés	23	Kiosque	37



MÉFIANCE Les chiffres du chômage pour février, rendus publics jeudi 6 mars en Allemagne, montrent une stabilisation de la courbe de hausse. En données non corrigées des variations saisonnières, le taux record de 12,2 % est maintenu, avec 4,67 millions de demandeurs d'emplois (contre 4,65 millions en janvier). ● **LA PEUR DU LENDEMAIN** nourrit une nouvelle vague de scepticisme à l'égard de l'euro. Les syndicats allemands critiquent de plus en plus ouvertement la politique européenne de leur gouvernement, qu'ils jugent trop monétariste, craignant que la monnaie unique n'entraîne pour la population trop de sacrifices. ● **PRÉSIDENT** du syndicat du bâtiment, Klaus Wiesehügel, redoute que l'Union économique et monétaire perde de vue la dimension sociale de l'Union européenne. Bien que favorable à l'euro, il appelle au report des échéances.

Le doute s'installe en Allemagne sur l'euro

La montée du chômage qui s'est poursuivie au mois de février provoque un débat au sein des syndicats d'outre-Rhin sur l'opportunité de tenir les dates prévues pour la mise en place de la monnaie unique. Selon la fédération DGB, l'Union perd de vue sa dimension sociale

BONN
de notre correspondant

4,6 millions de chômeurs : les chiffres mensuels publiés, jeudi 6 mars, pour février ont confirmé que le nombre de demandeurs d'emploi (qui atteint 12,2 % de la population active) continuait d'augmenter outre-Rhin. Même si cette progression se ralentit, l'Allemagne est secouée par l'ampleur d'un phénomène qui ne paraissait pas suffisant, jusqu'alors, pour ébranler l'optimisme de ses dirigeants. Ceux-ci continuent de se dire convaincus qu'une *« division du chômage par deux »* est possible d'ici a la fin du siècle. Mais le pessimisme des acteurs économiques et de l'opinion publique est nourri par bien des attentes déçues.

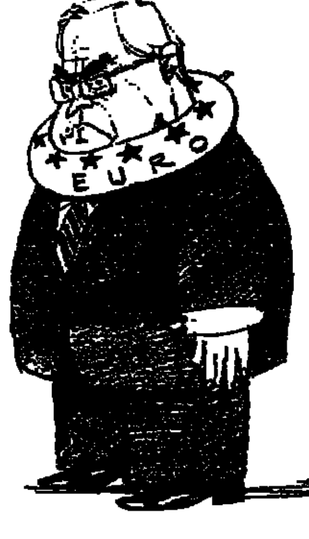
La reprise tant promise pour 1997 tarde à voir le jour. Les pronostics commencent ici et là à être revus à la baisse, comme le montrent les derniers chiffres publiés par l'Association des chambres de commerce (DIHT), jeudi 6 mars, sur la base d'un sondage auprès de 25 000 entreprises. Le DIHT table sur une croissance de 2 % seulement cette année au lieu des 2,5 % annoncés par le gouvernement, et prévoit que le chômage ne donnera pas de signes de repli avant l'automne.

Ce contexte n'est pas sans conséquences sur l'Europe. Tant que la situation de l'emploi ne s'améliorera pas outre-Rhin, les capacités de l'Allemagne à se qualifier pour la monnaie unique, ainsi que son pouvoir d'entraîner d'autres pays avec elle dans ce projet, seront amoindries. De jour en jour, les doutes concernant la qualification de l'Allemagne pour la monnaie unique dans les délais prévus s'accroissent – rappelons que 1997 est l'année de référence pour le passage à l'euro au 1er janvier 1999. Bien qu'il ne soit absolument pas évoqué officiellement, un report de l'UEM fournit quasi quotidiennement son lot de rumeurs et de démentis, à Bonn comme à Francfort.

Certaines personnalités dirigeantes considèrent apparemment qu'il n'est plus tabou, désormais, d'évoquer un tel scénario. Ainsi un membre du conseil de la Bundesbank, Klaus-Dieter Kühbacher (président de la banque centrale régionale de Berlin/Brandebourg), expliquait-il tout récemment dans un entretien donné à la *Berliner Zeitung* qu'à son sens l'Allemagne ne pourrait pas remplir en 1997 le critère du déficit public imposé par le traité de Maastricht, *« à moins d'augmenter les impôts ou d'effectuer des coupes brutales dans les budgets sociaux »*. Officiellement, les déficits publics allemands atteindront 2,9 % du PIB cette année, juste en dessous de la valeur de référence de 3 %. Mais l'Allemagne y parviendra-t-elle, sachant que tout nouveau dérapage du chômage entraîne des coûts supplémentaires pour l'Etat et affaiblit la consommation intérieure et donc les espoirs de reprise ? Sachant que les efforts d'économies réalisés sont déjà extrêmement importants cette année, nombreux sont ceux qui doutent que le pays soit capable de serrer d'un cran supplémentaire la ceinture, à plus forte raison au nom de l'Europe.

Les doutes s'accumulent, c'est un fait. Mais la méfiance, elle aussi, gagne du terrain. L'opinion publique allemande est travaillée en profondeur par les arguments des anti-maastrichtiens de tous bords. Le camp des partisans de la monnaie unique reste majoritaire dans le débat public, mais certains bastions sont peut-être en train de tomber, et notamment celui des syndicats. Jusqu'ici, les organisations de salariés étaient favorables à la monnaie unique au nom de leur engagement traditionnel pour l'Europe mais aussi des dégâts provoqués dans le passé par les variations des taux de change sur l'emploi (la dévaluation de la lire notamment).





Cette unanimité est en train de s'effriter sous la pression des secteurs les plus touchés par le chômage et les moins sensibles à l'exportation. Fort de ses 700 000 adhérents, Klaus Wiesehügel, le président du syndicat de la construction, IG Bau-Agrar-Umwelt, est monté au créneau pour dénoncer le coût social de la monnaie unique. Il confirme aujourd'hui qu'il est favorable à un report de la monnaie unique au nom de la défense de l'emploi. Une position à laquelle Dieter Schulte, le président de la fédération des syndicats allemands (DGB), ne peut rester insensible. Ce dernier vient de déclarer, mercredi 5 mars à Düsseldorf, que *« la coalition de Bonn ne devait pas penser qu'elle pouvait obtenir son ticket d'entrée pour Maastricht sur le dos des petites gens »*. Une prise de position très nouvelle, qui pourrait être l'amorce d'un tournant.

LA VOIX DE LA FRANCE

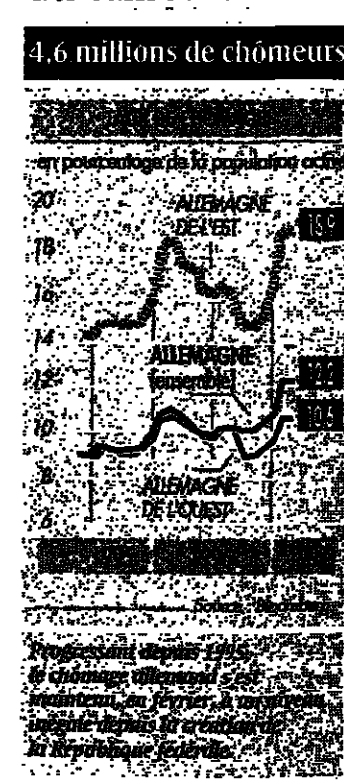
La méfiance à l'égard de l'euro se répand dans tous les secteurs de l'opinion publique. Or, à en juger par le ton des prises de position anti-maastrichtiennes qui s'expriment quotidiennement en Allemagne, on constate un phénomène récurrent qui ne laisse pas d'inquiéter : c'est moins un réflexe anti-bruxellois qui est ici à l'œuvre qu'une méfiance profonde à l'égard de la France et de sa conception de la monnaie. Dans toute la presse, les intellectuels français les plus anti-maastrichtiens sont présentés comme la voix de la France, et beaucoup de leaders d'opinion affirment que la monnaie unique est, au fond, une idée française pour déposséder l'Allemagne de sa souveraineté monétaire...

Une récente étude de la Fondation Konrad-Adenauer (liée à la CDU) démontre, chiffres à l'appui, que les Allemands sont de moins en moins nombreux, depuis 1996, à soutenir de plein gré la marche vers la monnaie unique. On constate que ce sont surtout les électeurs de gauche qui manifestent leur scepticisme, voire leur refus de l'euro : deux tiers des électeurs du Parti social-démocrate (SPD) sont opposés à la monnaie unique, alors qu'une petite majorité des électeurs de la CDU sont pour (54 %). *« Les gens qui se sentent menacés par le chômage et qui sont en partie dépendants des allocations de l'Etat veulent absolument en garder le bénéfice et craignent d'être les perdants de l'Europe »*, selon cette étude faite sur un panel de 3 000 personnes. Les Allemands de l'Est sont encore plus méfiants que les Allemands de l'Ouest à l'égard de l'euro, eux qui viennent déjà de changer de monnaie en 1990.

L. D.

Hors bâtiment, la production industrielle remonte

Freinée par le secteur du bâtiment, affectée par les conditions hivernales et des facteurs structurels, la production industrielle allemande a baissé de 1,7 % en janvier par rapport à décembre, a annoncé, jeudi 6 mars, le ministère de l'économie à Bonn. Elle a diminué de 0,5 % dans la partie ouest, mais de 13,4 % dans les régions de l'ex-RDA. Par rapport à janvier 1996, la production est cependant en hausse de 1,7 %. Hors BTP, elle a progressé de 1,3 % sur le mois. Le chiffre d'affaires du commerce de gros en Allemagne a connu pour sa part en janvier une forte progression, de 4 % en valeur nominale et de 3 % en termes réels sur un an. – *(AFP.)*



Klaus Wiesehügel, président du syndicat du bâtiment

« Beaucoup craignent que l'UEM signifie la fin de l'Europe sociale »

IG Bau-Agrar-Umwelt (construction, BTP et professions agricoles) avec ses 700 000 adhérents, représente la quatrième force au sein de la Fédération des syndicats allemands (DGB), derrière la métallurgie, la chimie, et la fonction publique.

« Vous êtes le premier leader syndical à vous être prononcé pour un report de la monnaie unique. Vous avez même dit récemment que « l'UEM était une erreur » parce qu'elle conduirait à d'« importantes pertes de revenus pour les salariés ». Pourquoi ?

– Je ne suis pas contre la monnaie unique, qui reste le meilleur moyen pour assurer un développement pacifique de notre continent. Mais il n'est pas bon de faire l'UEM sans l'accompagner d'une union européenne concernant l'emploi, la dimension sociale et l'environnement. Je crains qu'on ne parle plus de tout cela dès lors que le capital se sera satisfait de ce qui l'intéresse exclusivement : l'union monétaire. Je suis donc pour un report de la monnaie unique pour plusieurs raisons. D'abord parce que ni l'Allemagne ni la France ne vont remplir les critères du traité de Maastricht. Ensuite, parce qu'il faut s'entendre sur d'autres critères, et enfin prendre en compte l'emploi. Nous devons même pouvoir parler d'une relance de l'investissement en Europe au moyen d'un accroissement du déficit et par le recours au crédit.

– Il serait logique que vous plaidiez, dès lors, pour un assouplissement des critères afin de faire l'UEM tout de suite.

– Non, ça serait une aventure énorme à l'issue incertaine : on ne saurait pas si la monnaie unique est une monnaie stable. Je préfère en rester à une position classique concernant les critères de Maastricht.

– Ne pensez-vous pas que l'euro fournira de nouveaux emplois ?

– Je crains que la future Banque centrale européenne adopte une position aussi restrictive que la Bundesbank. En Allemagne, nos taux sont à 2,5 %, alors qu'au Japon ils sont à 0,5 %... Nous avons des marges de manœuvre que nous n'utilisons pas.

– Votre position est-elle amenée à devenir majoritaire au sein du DGB (la fédération des syndicats allemands) ?

– On réfléchit. Nous voulons tous l'Europe, mais beaucoup craignent que l'UEM signifie la fin de l'Europe sociale. Si je me suis exprimé de manière plus concrète que d'autres, c'est que le secteur qui est le mien dépend largement du marché intérieur allemand, et que les adhérents de mon syndicat sont encore plus directement concernés que d'autres par les économies budgétaires en Allemagne. Dans la construction, il n'y a plus d'investissements publics, et le privé ne se porte pas beaucoup mieux. Tout cela parce qu'à Bonn, on veut respecter les critères de Maastricht de manière plus stricte que nécessaire.

» Toutes les décisions qui sont prises à Bonn sont guidées par le souci d'améliorer les conditions de l'offre, et on ne fait qu'écouter le patronat qui réclame toujours moins d'impôts et moins de responsabilité sociale. Alors voilà le paradoxe : nous sommes les champions du monde de l'exportation par tête d'habitant, et dans le même temps nous sommes les champions du chômage. On doit commencer à penser autrement aux priorités économiques de ce pays. C'est pourquoi je demande un report de la monnaie unique.

– Pensez-vous que les syndicats pourraient mobiliser leurs troupes contre la monnaie unique comme ils l'ont fait en juin 1996 contre les projets sociaux du gouvernement de Bonn ?

– Attendons. Nous n'avons pas encore adopté de position commune. Mais il est clair que si mobilisation il y a, elle viendra des secteurs qui dépendent de la conjoncture intérieure, comme le BTP, et j'espère bien que les petites et moyennes entreprises réagiront, elles aussi.

Propos recueillis par Lucas Delattre

Les Néerlandais ont eux aussi des états d'âme

LA HAYE
de notre correspondant

Les Pays-Bas n'échappent plus à la vague de questions et de doutes sur l'abandon du florin au profit de la monnaie unique européenne. Depuis quelques semaines, le débat, jusqu'à lors quasi inexistant, a débordé de la scène politique. Pour la première fois depuis la ratification du traité de Maastricht, le pourcentage d'opposants à l'euro est supérieur dans l'opinion publique à celui des personnes favorables.

Selon un sondage commandé par la banque centrale des Pays-Bas, fin 1995, publié par le *NRC Handelsblad*, 73 % des Néerlandais trouvaient *« acceptable le passage du florin à l'euro »*. Une autre enquête, en juin 1996, comptabilisait 46,3 % des personnes interrogées *« favorables »* à l'euro, contre 33,1 % *« opposés »*. Mais, selon un sondage plus récent, les rangs des supporters de la monnaie unique ne représentent plus que 34 % des personnes interrogées, contre 36 % qui y sont hostiles. A la question *« quelle conséquence l'euro aura-t-il pour les Pays-Bas dans vingt ans, si nous en faisons partie ? »*, 12 % à peine répondent *« cela ira mieux »*, 29 % pensent que cela *« ne fera aucune différence »*, et 30 % estiment que *« cela ira moins bien »*.

C'est dire que le scepticisme, voire l'hostilité, gagne du terrain. Ces sentiments sont encouragés par des déclarations de certains dirigeants politiques. Frits Bolkenstein a récemment ouvert le feu en réclamant le strict respect des critères de Maastricht. Alors qu'il aurait pu devenir vice-premier ministre dans le gouvernement de centre gauche dirigé par Wim Kok, le chef du parti libéral VVD, membre de la coalition, a préféré continuer à diriger son groupe parlementaire, ce qui lui permet de profiter des succès gouvernementaux tout en gardant sa capacité à critiquer certaines de ses positions. Frits Bolkenstein s'est prononcé contre la participation des Pays-Bas à l'Union monétaire au cas où d'autres Etats auraient recours à des *« trucs budgétaires »* pour tenir leurs déficits publics dans les limites prévues (3 % du PIB). Il a demandé la tenue d'un débat parlementaire suivi d'un vote, en 1998, avant de s'engager dans l'UEM.

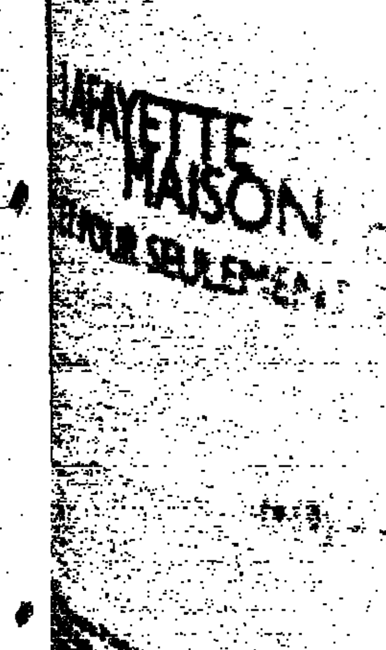
RÉACTION DES BANQUIERS

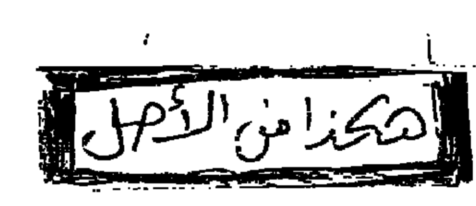
De l'autre côté de l'échiquier politique, le parti « Vert-Gauche » se prononce contre l'adoption trop rapide de l'euro. *« Nous voulons une pause avant le passage à l'acte. Il faut d'une part améliorer la coopération au niveau de l'Europe sociale, et éviter que l'entrée dans l'euro d'un groupe de tête creuse les écarts entre l'Europe du Nord et celle du Sud »*, explique un porte-parole. Par ailleurs, un groupe de soixante-dix économistes a publié un texte critiquant le projet d'union monétaire, et regrettant que celle-ci précède l'union politique, et non l'inverse.

Face à cette levée de boucliers, les premiers à réagir sont les banquiers. Jan Kalff, PDG de la première banque néerlandaise, l'ABN AMRO, qui a déjà investi 300 millions de florins (environ 900 millions de francs) dans la préparation du passage à l'euro, a averti des dangers qu'aurait, à ses yeux, tout retard dans l'introduction de la monnaie unique : *« Les risques seraient importants*, a-t-il estimé *: la fin d'un élan politique, le report de l'entrée dans l'Union des pays d'Europe de l'Est, une nouvelle tempête sur les marchés financiers, une récession en Allemagne, et même en Europe. »*

Du côté gouvernemental, on rappelle qu'en ratifiant le traité de Maastricht les Pays-Bas se sont engagés comme les autres signataires à adopter l'euro en 1999 si leurs données économiques répondent aux critères de convergence énoncés dans le traité,... ce qui est déjà le cas cette année.

Alain Franco





Une nouvelle affaire de pédophilie révèle les négligences de la justice belge

Le corps d'une fillette disparue en 1992 a été retrouvé à Ixelles

La découverte en Belgique, mercredi 5 mars, du corps d'une petite fille de neuf ans, Loubna Benaïssa, disparue en 1992, a suscité une vive émotion et relancé les interrogations sur le rôle de la justice. Les négligences dans la conduite de l'enquête sont nombreuses et rappellent celles de l'affaire Dutroux.

BRUXELLES
de notre correspondant

A nouveau, la Belgique est sous le choc. La découverte à Ixelles, mercredi 5 mars, des restes de la jeune Loubna Benaïssa, disparue le 5 août 1992, et l'arrestation d'un suspect, Patrick Derochette, suscitent une intense émotion parmi une population déjà traumatisée par l'affaire Dutroux et la colère contre une justice désinvolte et négligente.

C'est, en effet, en reprenant à zéro le dossier de cette disparition, classée sans suite à l'automne 1992, que les enquêteurs du parquet de Neufchâteau, dirigés par le procureur Michel Bourlet et le juge d'instruction Dominique Gérard, sont parvenus à résoudre l'énigme. Le 5 août 1992, Loubna Benaïssa, neuf ans, appartenant à une famille marocaine de huit enfants, se rend vers midi dans un supermarché proche de son domicile pour acheter un yaourt. Ne la voyant pas revenir, ses parents vont déclarer la disparition au commissariat de police d'Ixelles, le quartier de la capitale belge où ils demeurent. Parlant à peine français, et peu au fait des usages judiciaires, les parents de Loubna se laissent persuader par les policiers qu'il est inutile de prendre un avocat pour défendre leurs intérêts. Les recherches effectives ne commenceront que six jours plus tard, et seront menées avec une série d'erreurs et de négligences qui apparaissent aujourd'hui sous une lumière crue.

Ainsi, sur l'itinéraire suivi par la petite fille, demeure un homme, Patrick Derochette, aujourd'hui âgé de trente-trois ans, arrêté en 1984 pour enlèvement, viol et séquestration de quatre enfants. Le tribunal de Bruxelles, en notant le caractère pervers et dangereux de ce pédophile, décide de le placer en établissement psychiatrique. Derochette sera interné à peine deux mois, avant d'être libéré à condition de suivre un traitement médico-social. Les enquêteurs de 1992 entendent bien Derochette, mais se contentent d'enregistrer, sans vérification, son alibi. Les enquêteurs demandent également son dossier au greffe du tribunal de Bruxelles. Sans succès, le dossier étant déclaré « perdu ». Cinq ans plus tard, les gendarmes découvriront qu'il avait été classé par erreur à la lettre « B » a lieu de « D »...

La fille aînée de la famille Benaïssa, Nabela, aujourd'hui âgée de dix-neuf ans et brillante élève de terminale, devient le porte-parole de la famille qui entendait, à la suite de l'affaire Dutroux, en août 1996 que le dossier de la disparition de Loubna soit rouvert. Suite à leur audition par la commission d'enquête parlementaire en novembre 1996, l'enquête est confiée au parquet de Neufchâteau, qui centralise désormais tous les dossiers d'enlèvements d'enfants. Le travail d'une équipe de la gendarmerie de Bruxelles, particulièrement active et perspicace, aboutira, après quelques mois d'enquête, à la macabre découverte dans le sous-sol de la station-service des parents de Patrick Derochette, à l'arrestation et aux aveux partiels de ce dernier.

L'émotion populaire et officielle est à la mesure de la sympathie suscitée par la famille Benaïssa, devenue le symbole de l'intégration des Maghrébins dans la société belge. La jeune Nabela avait reçu, à la fin de l'année, le prix de la Ligue belge des droits de l'homme, et un hebdomadaire local, *Vlan*, lui avait décerné le titre de « *Bruxelloise de l'année* » à la suite d'un référendum parmi ses lecteurs.

Les parents des autres enfants assassinés sont venus, jeudi, se recueillir devant les restes de la petite Loubna. La famille a reçu des marques de sympathie du roi Albert II, du premier ministre Jean-Luc Dehaene et de nombreux citoyens anonymes venus déposer des fleurs là où le corps a été découvert. Dans la soirée de jeudi, quelques centaines de jeunes Marocains étaient venus clamer leur colère devant l'hôtel de ville d'Ixelles, se livrant à quelques déprédations jusqu'à l'intervention et l'appel au calme de Nabela Benaïssa. Les obsèques de Loubna doivent se dérouler, samedi 8 mars, à la grande mosquée de Bruxelles et seront retransmises par les principales chaînes de télévision du pays.

On apprenait en outre, jeudi, que la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux, qui devait clôturer ses travaux le 15 mars, poursuivra ses activités jusqu'au 15 avril. Il s'agit, pour les commissaires, de continuer leurs investigations et leurs auditions sur d'éventuelles protections dont auraient pu bénéficier Marc Dutroux et Jean-Michel Nihoul, autre inculpé dans l'affaire. Des fuites concernant une audition à huis clos du juge d'instruction Jean-Marc Connerotte, de Neufchâteau, et concernant des hommes politiques cités par Jean-Michel Nihoul comme étant ses protecteurs, avaient permis à la presse flamande de publier, sans plus de vérifications, les noms de ces personnalités francophones, qui ont immédiatement manifesté leur indignation.

Luc Rosenzweig

Marie-France Botte répond à ses détracteurs

Marie-France Botte, qui se consacre à la lutte contre la prostitution des enfants en Asie du Sud-Est, était restée silencieuse après les *accusations portées contre la gestion de l'association portant son* nom dans des enquêtes réalisées par les médias belges (*Le Monde* du 25 décembre). Ce silence a été rompu lors d'une conférence de presse, jeudi 6 mars, à Bruxelles. Entre-temps, elle a fait contrôler les finances de *l'association Opérations Marie-France Botte par un* cabinet de commissaires aux comptes qui a déclaré qu'elles étaient *« en règle »*. L'association a mis fin à un contrat avec une agence de publicité chargée de recueillir des fonds sur la base de mailings prêtant à confusion sur la nature réelle des Opérations Marie-France Botte. Les journalistes belges mis en cause, notamment Philippe Brewaeys, du *Soir illustré*, indiquent qu'ils maintiennent les accusations de détournement de fonds et qu'ils apporteront bientôt de nouveaux éléments. – *(Corresp.)*

Report des élections municipales en Bosnie

LES ÉLECTIONS municipales en Bosnie ont été reportées au mois de septembre. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), chargée de l'organisation des élections, a justifié, jeudi 6 mars, ce retard par la nécessité d'assurer un scrutin « *de haute qualité* » dont les résultats soient « *respectés* ». Les municipales devaient en principe avoir lieu les 12 et 13 juillet.

La consultation n'a cessé d'être reportée depuis septembre 1996. Elle avait alors été annulée à cause de manipulations des listes, notamment du côté serbe. Le président en exercice de l'OSCE, le ministre danois des affaires étrangères, Niels Helveg Petersen, a reconnu que l'échéance de juillet ne pouvait être respectée et l'a repoussée aux 13 et 14 septembre. Il a appelé la communauté internationale à « *fournir, sans retard, les fonds et moyens nécessaires* ».

Les difficultés logistiques – révision des listes, recrutement et paiement de centaines de superviseurs – sont réelles et on s'attendait à Sarajevo à un nouveau délai. Mais celui-ci reflète un malaise plus profond : la persistance d'obstacles de fond à la reconstruction de la Bosnie unifiée prévue par Dayton. La ligne qui sépare à travers le pays les entités serbe (Republika Srpska) et croate-musulmane (la Fédération) constitue une véritable frontière. Les points de contrôle qui la jalonnent, sous l'autorité des troupes étrangères de la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR), sont autant de dénis – nécessaires pour éviter les incidents – du principe de libre circulation en Bosnie, inscrit dans l'accord de paix.

Les tentatives de la communauté internationale de ramener chez eux deux millions de réfugiés et personnes déplacées se soldent par des échecs à répétition. Faute d'un scrutin crédible, le risque d'une reprise des combats est pris au sérieux dans les milieux diplomatiques, notamment après la confirmation cette semaine du retrait des troupes américaines à la fin du mandat de la SFOR, mi-1998. – *(AFP.)*

Xabier Arzalluz, président du Parti nationaliste basque

« Cette fois, je pense que l'ETA veut négocier »

Le Pays basque espagnol devait être touché, vendredi 7 mars, par une grève générale à l'appel du parti indépendantiste Herri Batasuna

ATTENTATS et affrontements de rue se sont succédé, ces dernières semaines, dans un Pays basque espagnol en pleine effervescence où vendredi 7 mars le parti indépendantiste Herri Batasuna, la vitrine politique de l'organisation séparatiste ETA, avait convoqué une grève générale. Quel sens cela a-t-il d'être « nationaliste » à l'heure de l'Europe et comment sortir de cette spirale de violence ? Le Parti nationaliste basque (PNV), principale force politique locale, jadis persécuté par Franco, aujourd'hui allié du gouvernement conservateur de Madrid, tente d'assumer ces contradictions. Son président, Xabier Arzalluz, s'en est ouvert au *Monde*.

– Madrid a hurlé au scandale, il y a trois jours, quand des délégués de la Commission des droits de l'homme du Parlement basque ont rencontré en prison un ancien dirigeant de l'ETA. En février, un de vos documents proposant un dialogue avec l'organisation séparatiste a été pareillement critiqué. Comment l'expliquez-vous ?

– Disons déjà que Madrid ne comprend même pas que le Parlement basque puisse avoir une Commission des droits de l'homme ! Pour eux, la démocratie garantit tout. Nous, nous estimons que ce pays a connu et connaît encore des choses suffisamment incroyables pour qu'on ne s'en remette pas aux seuls tribunaux, et je parle de séquestres, de violences, de tortures. Un exemple ? Il y a deux ans, la *Guardia Civil* a arrêté une jeune femme, Xanci Gurutze, dans le cadre de l'enlèvement de l'ingénieur Julio Iglésias Zamora. Ils l'ont « interrogée » en lui mettant un sac en plastique sur la tête, et comme elle souffrait déjà d'une insuffisance respiratoire, elle est morte ensuite. Alors, dans ce contexte, quand un prisonnier basque demande à parler à notre Commission des droits de l'homme, du problème des prisonniers, je ne vois pas pourquoi on ne l'écouterait pas.

» C'est un problème réel car, en pleine violation de la loi, ils sont « dispersés », loin de leurs familles, qui souvent n'ont rien à voir avec l'ETA, et pas toujours les moyens de se déplacer pour aller les voir aux Canaries, à Cadix ou ailleurs. Mais cela le ministre de l'intérieur de Madrid, Mayor Oreja, ne le comprend pas non plus. Il ne comprend d'ailleurs rien du tout dans cette affaire. Quant à notre document qui a tant fait réagir le gouvernement Aznar, ce n'était qu'un document « interne » au PNV, un parti qui a 30 000 inscrits et diverses sensibilités. C'était une réflexion intemporelle sur l'ETA dont la conclusion était que la seule répression policière ne règlerait rien. Seulement comme ce texte est sorti au moment de nouveaux attentats, on nous a accusé de vouloir parler avec les « assassins ».

XABIER ARZALLUZ

– Quel « dialogue » ? Madrid refuse de parler avec l'ETA, tant qu'elle n'a pas mis un terme à la violence ?

– En général, avant de s'asseoir à une table, on dresse le couvert. Ce qui veut dire qu'avant la vraie négociation, il faut qu'il y ait des contacts suivis et de préférence discrets pour déterminer le moment propice et les conditions. Du temps du gouvernement socialiste de Gonzalez, il y a eu ce type de contact, même après l'échec des négociations directes avec l'ETA à Alger. Avec ce nouveau gouvernement conservateur, il n'y a rien. Rigoureusement rien, même pas sur le sort d'Ortega Lara, ce gardien de prison enlevé il y a plus d'un an, dont on dit que l'ETA elle-même ne sait plus que faire. C'est comme si empêtré dans ses promesses électorales d'intransigeance avec l'ETA, ce gouvernement Aznar, qui ne l'oublions pas, vient de la droite, même si il se veut « centriste », avait accepté d'avance que cet otage soit tué. Aznar lui-même est sincère. Mais je le crois aussi entouré de gens auprès de qui votre Le Pen ferait figure de démocrate et pour qui il serait « humiliant » que l'Etat ne puisse régler le problème seulement avec l'aide de la police.

– *L'ETA est vraiment prête à négocier ?*

– Je ne mettrais pas ma main au feu car, par deux fois, à Alger et bien avant à Genève, c'est elle qui a rompu les négociations. Mais cette fois, je pense qu'ils veulent le faire. Souvenez-vous, en 1995, ils ont présenté leur document pour une « alternative démocratique » comme base de discussions. De plus ils ont 600 prisonniers, et 2 000 exilés, c'est lourd à porter et beaucoup pensent que la lutte actuelle n'a pas d'avenir.

» De fait, cette « intifada » des jeunes, le samedi soir dans les rues, est déjà une tactique « substitutive ». A cet égard, je crois qu'une bonne base de règlement du conflit serait le thème-clé de « l'autodétermination » du Pays basque. Pour nous tous, nationalistes, la reconnaissance de ce droit est primordiale. L'exercer est une autre affaire, car il faudrait déterminer quand voter, qui votera et dans quel cadre géographique (avec la Navarre ? Les provinces basques françaises ?). La question n'est pas à l'ordre du jour, il y a déjà suffisamment de problèmes.

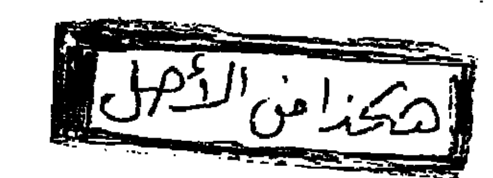
– Qu'est ce que signifie être un parti « nationaliste » à l'heure de l'Europe ?

– C'est défendre une identité. Le Pen, qui n'est certes pas ma référence, dit que la France ne veut pas être une province quelconque, un « Nebraska » des Etats-Unis d'Europe. Le Pays basque, lui, ne veut pas être, à travers l'Espagne, un « district » d'un futur Nebraska... Aussi je pense que l'Europe des régions peut être une chance pour nous. Pour en revenir au nationalisme, il recouvre beaucoup de choses ici. Le PNV a des racines démocrates-chrétiennes. L'ETA, en revanche, qui veut un Pays basque « indépendant et socialiste », est de plus en plus « anti-système ». Leurs références ont toujours été l'Est, Cuba, l'Albanie, Mao. Quel est leur modèle aujourd'hui ? C'est très fumeux. Quant au « nationalisme radical » de Herri Batasuna (HB), ils ont des méthodes strictement fascistes. Ils cherchent des accords ponctuels avec nous sur la promotion de la culture basque, mais la fracture politique est totale. L'essentiel de leur occupation, c'est d'organiser l'agitation permanente : HB, en somme, participe au jeu démocratique pour servir de thermomètre de l'appui populaire à l'ETA.

– *HB vous traite de « collabos » de Madrid. Madrid se méfie de votre nationalisme. Le PNV n'est pas un peu schizophrène ?*

– Disons plutôt qu'il est très pragmatique. Avec M. Aznar, nous n'avons pas une « alliance » mais un « accord ». Notre appui lui a permis d'avoir l'investiture. A lui de jouer : son contrat prévoit qu'il nous aidera à compléter notre statut d'autonomie, notamment financière, et à asseoir notre pouvoir. C'est tout. S'il ne joue pas le jeu, nous le lâchons. Et je ne suis pas sûr que ce soit son intérêt. »

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps



Le pouvoir albanais suspend les opérations militaires dans le sud

Le président Sali Berisha propose d'organiser des élections pour tenter de stopper la rébellion qui s'étend. Mais les partis d'opposition contestent la date avancée pour cette consultation

Faisant droit aux pressions des capitales occidentales, le gouvernement de Tirana tente de stopper la propagation de la violence dans le sud de l'Albanie. Il a annoncé jeudi 6 mars une suspension, pendant quarante-huit heures, des opérations militaires et une amnistie pour les rebelles qui rendraient leurs armes et ne se seraient pas rendus coupables de « *crimes* ». D'autre part, il a proposé l'organisation d'élections. Des discussions devaient se poursuivre vendredi avec l'opposition, qui conteste la date avancée pour cette consultation. La rébellion s'est toutefois étendue, jeudi, dans le sud du pays, où l'armée ne lui oppose que peu de résistance. Quatre officiers accusés de ne pas avoir défendu leurs casernes contre les « *rebelles* » ont été arrêtés jeudi. Tirana a réclamé à l'Italie l'extradition des deux pilotes qui s'étaient enfuis mardi à bord d'un Mig-15.

LE POUVOIR albanais a décidé, jeudi 6 mars, de suspendre pour 48 heures, à partir de vendredi matin, les opérations militaires dans le sud du pays et d'amnistier les émeutiers qui rendront les armes, à l'exception de ceux qui se sont rendus responsables de « crimes ». Il a d'autre part proposé l'organisation prochaine d'élections.

La suspension des opérations militaires a été décidée à l'issue d'une réunion qui avait rassemblé pendant plus de cinq heures, autour du président Sali Berisha, le Parti démocratique (PD, au pouvoir) et les partis d'opposition. A la fin de cette réunion, la première depuis le début de la crise en Albanie, pouvoir et opposition, dans une déclaration commune, avaient lancé un appel au calme et à rendre les armes à la population du sud du pays, où la rébellion s'étend.

« *Ce n'est qu'un premier pas dans le dialogue entre le pouvoir et l'opposition* », a commenté Preç Zogaj, dirigeant de l'Alliance démocratique, l'un des partis d'opposition. « *Je doute que cet appel ait beaucoup d'impact sur la rébellion, même si les armes sont rendues.* » Il a souligné que les revendications de la population demeuraient. Un chef des rebelles de Saranda, ville du sud de l'Albanie en révolte depuis cinq jours, a affirmé jeudi soir, cité par une télévision grecque, que les émeutiers de cette ville « *ne rendront leurs armes* » qu'à « *un nouveau gouvernement légitime* ».

Six villes du sud de l'Albanie étaient jeudi aux mains de rebelles qui sont armés d'équipements lourds dans plusieurs localités. La plus importante est Vlora, où 7 personnes ont été tuées par balles jeudi, portant à 25 le nombre de morts dans cette ville depuis une semaine.

A Memaliaj et Tepelena, les insurgés se sont emparés d'armes lourdes, notamment des canons et des mortiers, dans trois casernes de cette région montagneuse *(lire ci-dessous)*. A Tepelena, des habitants ont tenté de forcer les portes de la prison de Bença, où était détenu il y a encore quelques jours le président du Parti socialiste (ex-communiste, opposition), Fatos Nano, condamné à douze ans de prison en 1994 pour détournement d'une aide italienne. Au moins deux chars sont également sous le contrôle d'habitants de Delvina, qui les font circuler sur la route reliant cette localité à Saranda, ville où les émeutiers ont pris, depuis lundi, le contrôle de la base navale et détiennent un officier de police en otage. Une sixième localité, Himara, échappe également au contrôle du pouvoir central. Les rebelles ont par ailleurs dynamité un petit pont à Grapsh, près de Gjirokaster, après l'avoir pris aux soldats qui le contrôlaient.

Les premiers contacts entre le parti au pouvoir et l'opposition ont été « *accueillis avec satisfaction* » jeudi par le département d'Etat américain. Le ministère italien des affaires étrangères les a lui aussi jugés positifs. Par ailleurs, selon le premier ministre grec Costas Simitis et le ministre néerlandais des affaires étrangères, Hans van Mierlo, le président Sali Berisha a proposé à l'opposition d'organiser des élections dans les quarante-cinq jours. « *Il existe seulement un désaccord sur la date des élections* », a dit M. van Mierlo, dont le pays préside actuellement l'Union européenne et qui devait se rendre ce vendredi à Tirana pour discuter avec les dirigeants au pouvoir et ceux de l'opposition. – *(AFP.)*

Près de Tepelena, avec les rebelles et les soldats insurgés

Région de TEPELENA (sud de l'Albanie)
de notre envoyé spécial

Au croisement de pistes de terre, au sud de Tepelena, de jeunes hommes ont pris position. Tous armés de kalachnikovs et de vieux fusils, ils paraissent décontractés. Leur chef, pantalon de sport retroussé au-dessus des mollets, donne des ordres brefs. Les combattants sont des insurgés sudistes en rébellion contre le pouvoir de Tirana. Cinq minutes plus tard, une colonne de voitures arrive de Tepelena. Des soldats extrêmement nerveux investissent la route. Ce sont aussi des insurgés. Certains portent des cagoules remontées sur le front, d'autres ont des bandeaux enroulés dans leurs cheveux. Tous ont leur kalachnikov à la main pointée vers le ciel, le doigt sur la gachette. Ces rebelles arrivent de la ville. La journée a été dure. Des tireurs de la police secrète gouvernementale postés dans les collines ont abattu au moins une personne d'une balle dans la tête. Les jeunes insurgés ont les traits tirés mais ils restent très excités. L'un d'eux pointe un revolver vers les journalistes et tremble ; il semble que seules les paroles apaisantes de ses camarades le retiennent d'ouvrir le feu. Celui-là, encore adolescent, sent la peur. En dépit de son accoutrement digne d'un film hollywodien, il n'avait peut-être pas imaginé que ces émeutes aboutiraient à la guerre.

REPORTAGE
Une confusion extrême règne. Chacun se demande qui est qui et s'énerve au premier véhicule qui apparaît à l'horizon

Les rebelles contrôlent encore Tepelena, même si l'étau des forces gouvernementales paraît se resserrer. Les insurgés ont des canons positionnés sur la place centrale ; ils ont pillé deux dépôts d'armes et d'explosifs de l'armée albanaise ces derniers jours. Soldats et policiers ont immédiatement déserté et ont souvent rejoint les rangs rebelles. « *Berisha est un dictateur :* » clame un insurgé. La confusion la plus extrême règne dans la région où chacun se demande qui est qui et s'énerve au premier véhicule qui apparaît à l'horizon. Des rafales d'armes automatiques résonnent parfois du haut des sommets montagneux ou dans le creux des gorges.

Des camionnettes en mauvais état transportent des prisonniers. Une vingtaine d'hommes sont emmenés à un carrefour vers un PC. Plus loin, une trentaine de prisonniers sortent d'un camion, les mains en l'air. Il est impossible de savoir où ils ont été capturés et où ils seront ensuite emmenés. Ils sont soupçonnés d'appartenir à la police secrète du président Sali Berisha qui commande les opérations militaires dans le sud du pays.

Dans les montagnes d'Albanie centrale, les habitants des villages se méfient de chaque arrivant. A l'entrée d'un hameau, un paysan court cacher son fusil derrière un talus et s'assied tranquillement en fumant à côté de sa vache. De puissantes jeeps, dont les plaques minéralogiques ont été dissimulées, sillonnent le massif montagneux. A la sortie d'un virage, à plus de cent kilomètres de pistes caillouteuses de la dernière route nationale, un fourgon de la police bloque le passage. Des hommes en uniforme braquent leurs fusils d'assaut et contrôlent les identités. Finalement, ces policiers sont des rebelles, vêtus d'uniformes dérobés au commissariat. Des barricades ont été érigées avec des carcasses d'automobiles brûlées et des combattants font le guet en haut des rochers.

Entre Tepelena et Gjirokaster, en retournant vers la zone sous contrôle gouvernemental de l'extrême sud, des tanks de l'armée albanaise attendent, leurs canons tournés vers les lignes rebelles. Les soldats fument tranquillement leur cigarette, allongés sur les engins, tandis que des policiers veillent à la sécurité de la route stratégique. Les émeutiers de Gjirokaster ont été désarmés quatre jours plus tôt et la ville affiche une certaine sérénité. Les boutiques sont ouvertes, les badauds plaisantent à propos de la bataille de Tepelena. Le soir, les habitants se précipitent devant les journaux télévisés grecs afin d'avoir des nouvelles fraîches des combats dans le sud-ouest, à Saranda. Et là encore, malgré le retour de l'ordre policier, tard dans la nuit, un crépitement de kalachnikov déchire parfois le silence.

Rémy Ourdan

De nouveaux territoires sont rendus aux Palestiniens en Cisjordanie

JÉRUSALEM
de notre correspondant

En échange de leur soutien aux Nations unies dans l'actuel débat sur la nouvelle colonie juive décidée par Israël à Jérusalem-Est, les Américains attendaient d'Israël un retrait « *crédible et significatif* » en Cisjordanie. Le gouvernement, a commenté vendredi matin 7 mars le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, « *a fait le minimum nécessaire pour poursuivre le processus de paix tout en préservant le maximum d'acquis territoriaux* ».

Au terme d'un débat houleux, interrompu au cours de la nuit par une consultation téléphonique entre le premier ministre et Martin Indyk, ambassadeur des Etats-Unis à Tel Aviv, dix ministres sur dix-sept – la voix du premier d'entre eux comprise –, ont finalement accepté le programme présenté par M. Nétanyahou. La discussion a duré sept heures et s'est terminée à l'aube, vendredi.

Les Palestiniens, qui contrôlaient jusqu'à maintenant un peu plus de 3 % de la Cisjordanie occupée – les huit villes évacuées par les soldats israéliens au cours des deux dernières années – administreront désormais directement un peu moins de 10 % de ce territoire. L'essentiel des territoires concernés par ce nouveau redéploiement concerne des zones urbaines adjacentes aux enclaves « *libérées* » précédemment. Bien que le gouvernement israélien n'ait pas encore fourni les cartes nécessaires aux Palestiniens, on sait que, conformément aux voeux exprimés ces dernières semaines par le commandement militaire, aucun des sites concédés ne permettra d'établir une continuité territoriale entre les huit grandes agglomérations arabes autonomes de Cisjordanie.

Conforme dans son principe à l'accord israélo-palestinien négocié sous la houlette des Etats-Unis le 15 janvier à Gaza, le retrait comprend deux éléments. Israël cède au contrôle direct de l'Autorité autonome – en zone dite « A » – environ 7 % de la Cisjordanie qui étaient jusqu'ici en « zone B ». Cette zone urbanisée, représentant au total 27 % du territoire conquis en 1967, est « civilement » administrée par l'Autorité autonome, mais, en fait, contrôlée, « *pour raisons de sécurité* », par Israël.

Second élément de la décision votée par le gouvernement israélien : 2 % de la Cisjordanie classée « zone C », c'est-à-dire sous le contrôle exclusif de l'Etat juif, passent en « zone B ». C'est essentiellement sur cet aspect du dossier que s'est cristallisée l'opposition des sept ministres qui ont voté contre les propositions de M. Nétanyahou, dont Ariel Sharon. Partisans de la colonisation à outrance, ceux-ci estimaient qu'Israël n'avait pas à transférer plus de 0,5 % de la « zone C » en « zone B ».

Considérant que la totalité de la « zone B », peuplée de Palestiniens, reviendra tôt ou tard à l'OLP, ils ont bataillé pendant plus de sept heures pour que l'essentiel de la « zone C » – plus de 70 % de la Cisjordanie occupée –, qui comprend les cent quarante-quatre colonies juives du territoire, de même que les bases militaires de l'occupation, demeure le plus longtemps possible sous le contrôle d'Israël de manière à y développer la colonisation avant tout éventuel accord sur le statut définitif des territoires occupés d'ici deux ans. M. Nétanyahou a estimé, vendredi matin, que le transfert de 2 % de territoires supplémentaires de « C » en « B » « *n'attente en rien ni à la sécurité d'Israël ni à l'œuvre de colonisation* ».

Apparemment peu convaincus, cinq députés de la coalition nationaliste (soixante-six membres du Parlement sur cent vingt) menaçaient, vendredi matin, de voter, la semaine prochaine, une motion de défiance qui sera déposée à la Knesset par l'opposition. Car le plan de redéploiement n'a pas, en tant que tel, à être soumis à l'assemblée. « *S'ils veulent renverser ce gouvernement,* a commenté M. Nétanyahou, *ils en ont le droit. Mais je suis sûr qu'ils comprendront que ce gouvernement est le meilleur possible dans les circonstances actuelles.* » Faisant l'inventaire de tout ce qui a été fait « *pour préserver notre rêve en Eretz Israël* », et notamment, à Jérusalem-Est, la construction d'une nouvelle colonie juive controversée (Har Homa), la fermeture de bureaux plus ou moins liés à l'OLP et le percement de nouvelles routes « *dans et autour* » de la Ville sainte, le premier ministre, évoquant l'hypothèse d'« *une nouvelle structure* » politique, a laissé planer, à l'intention des « rebelles » potentiels, la menace d'un gouvernement de cohabitation avec les travaillistes.

Mais ces derniers, y compris Shimon Pérès l'un des plus chauds partisans de la cohabitation, ont fait savoir à plusieurs reprises ces dernières semaines qu'ils ne rejoindraient pas M. Nétanyahou tant que l'affaire dite du « Bibigate » empoisonnerait l'atmosphère politique et ne laverait pas définitivement le premier ministre des suspicions de prévarication qui pèsent sur lui et une partie de son entourage. L'enquête de police sur cette affaire se poursuit depuis plus d'un mois et pourrait durer encore une semaine.

Patrice Claude

L'ONU hésite à rappeler à l'ordre Israël

La décision du gouvernement israélien de construire une nouvelle colonie à Jérusalem-Est a été vivement critiquée au Conseil de sécurité de l'ONU, au cours d'un débat de deux jours. Des discussions se poursuivent sur un projet de résolution proposé par les pays européens membres du Conseil (France, Grande-Bretagne, Portugal et Suède). Le texte (qui ne condamne pas Israël comme nous l'avons écrit par erreur dans nos éditions du 7 mars) invite l'Etat juif à *« s'abstenir de toute initiative ou mesure (...) préjugeant des négociations sur le statut final* [de Jérusalem] *et ayant des implications négatives pour le processus de paix ».*

M. de Charette veut relancer les discussions israélo-syriennes

DAMAS
de notre envoyée spéciale

Peut-on se résoudre au blocage du processus de paix israélo-syrien ? Le chef de la diplomatie française, Hervé de Charette, qui a achevé jeudi 6 mars, au Liban, une nouvelle visite en Israël et en Syrie, répond par la négative. L'attentisme, qui prévaut de la part des principaux acteurs, inquiète la France. Elle estime que le *statu quo* actuel est dangereux. « *Il faut tout faire pour sortir de cette impasse* », a affirmé, à Damas, le ministre francais, lors d'une brève conférence de presse avec son homologue syrien, Farouk Charah.

Sans illusion sur la possibilité d'une solution miracle qui permettrait de relancer des négociations interrompues depuis un an par le gouvernement travailliste israélien, la diplomatie française s'efforce de maintenir une dynamique. La France entend toutefois mener cette action en pleine coordination avec les uns et les autres, M. de Charette soulignant « *la nécessité pour tous ceux qui veulent la paix de travailler ensemble* ».

CONVERGENCE DE VUES

La dégradation de la situation au Liban sud, où deux civils ont été tués par des bombardements israéliens depuis le début de l'année, inquiète particulièrement Paris. Les attributions du comité international de surveillance, mis en place après l'opération israélienne contre le Liban en avril 1996, sont limités et ne concernent pas les civils. Le comité pourrait difficilement empêcher un nouveau dérapage.

A Damas, où il a eu un long entretien avec le président syrien, Hafez El-Assad, M. de Charette a pu constater la convergence de vues entre la France et la Syrie. Mais il a pu constater aussi, après ses entretiens en Israël et en Syrie, qu'il reste entre les positions de ces deux parties « *un écart très important* ». Outre la réaffirmation par Israël du principe dit « de la terre contre la paix » comme base de négociation, la Syrie demande la reprise des discussions au point où elles s'étaient arrêtées. Benyamin Nétanyahou s'est seulement déclaré prêt à en « *prendre note* », précisant qu'il ne se sent pas engagé par ces résultats d'étapes. Il réaffirme d'autre part à l'envi, « *l'importance stratégique* » pour Israël du Golan syrien occupé.

Pour la Syrie, seules des pressions de la communauté internationale pourraient faire bouger les Israéliens. « *Il n'y a pas d'autre alternative*, affirme ainsi M. Charah. *Israël ne peut pas continuer à défier le monde.* » Interrogé sur la situation au Liban sud, M. Charah a souligné que « *résoudre ce problème passe par une paix juste et globale, donc la reprise des négociations sur les deux volets syrien et libanais* ».

La position francaise est aujourd'hui d'autant mieux perçue à Damas que Washington, à la demande israélienne, « *néglige* » pour l'instant la Syrie. En moins de deux mois, le président Bill Clinton se sera entretenu du processus de paix avec les principaux responsables régionaux, à l'exception des Syriens. Le nouveau secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, n'a jusqu'à maintenant fait aucun geste envers la Syrie et n'a pas l'intention, souligne-t-on de source américaine, de prendre aussi souvent que son prédécesseur, Warren Christopher, le chemin de Damas.

Françoise Chipaux

Progrès sur l'adhésion de Pékin à l'Organisation mondiale du commerce

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Signe de décrispation, le chef de la délégation chinoise, Long Yongtu, était tout sourire, jeudi soir 6 mars, à l'issue de trois jours de pourparlers à Genève sur l'admission de Pékin à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Qualifiant de « *très encourageants* » les progrès enregistrés, il a déclaré que les négociations étaient entrées dans « *une phase importante* » et que 1997 se présentait comme « *une année cruciale* » pour l'adhésion de la Chine à l'OMC.

La principale ouverture faite par Pékin a été sa proposition de libéraliser le droit du commerce. En vertu de cette réforme, a expliqué M. Long, toutes les entreprises exerçant en Chine, y compris les joint-ventures et les firmes étrangères, devraient pouvoir importer et exporter librement au bout d'une période de trois ans. Il s'agit là, a-t-il souligné, d'une « *révolution* » dans le régime commercial en Chine. Cet engagement, a-t-il poursuivi, témoigne de « *la détermination du gouvernement chinois de se conformer aux règles de l'OMC et de persévérer dans le développement de la polique de réforme ainsi que d'ouverture au monde entamée par Deng Xiaoping* ».

OBSTACLES

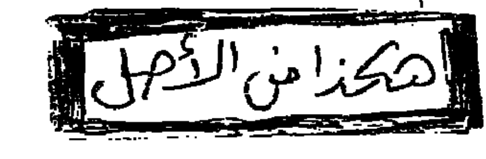
Alors que depuis plus de dix ans la Chine frappe à la porte du GATT et de l'OMC qui lui a succédé, M. Long a reconnu que « *l'important n'était pas seulement la date, mais qu'il fallait maintenir le rythme des négociations dans l'intérêt du commerce international* ». Le groupe de travail s'est borné à saluer les « *bons progrès accomplis* », sans mésestimer les obstacles qui restent à surmonter. Principale pierre d'achoppement : la Chine n'a pas renoncé à bénéficier du calendrier réservé aux pays en voie de développement, tandis que les Etats-Unis et d'autres pays souhaitent qu'elle se conforme plus rapidement aux règles de l'OMC, compte tenu des dimensions et du dynamisme de son économie. Ce calendrier particulier octroie à certains des nouveaux membres des périodes transitoires pour la libéralisation de leurs échanges. Pékin voudrait bénéficier de tels arrangements pour une série de produits de base, pour lesquels une poignée de sociétés publiques disposent de droits commerciaux exclusifs.

Précédée de diverses consultations bilatérales, la prochaine réunion du groupe de travail aura lieu en mai et une autre est prévue avant la fin de l'année. Le retour de Hongkong à la Chine, le 1er juillet, « *n'aura pas d'incidences* » sur le déroulement ultérieur des négociations, nous a assuré M. Long. « *Hongkong, qui est déjà membre de l'OMC,* a-t-il précisé, *sera toujours considéré comme un territoire douanier séparé de la Chine après cette date* ». N'empêche que, par le biais de l'ancienne colonie britannique, la Chine « *aura un pied* » dans l'OMC, constate un diplomate.

Cette troisième série de pourparlers avec la Chine s'est déroulée au lendemain de la reprise des négociations sur l'adhésion de Taipeh, après deux ans d'interruption. Si plusieurs des quelque cent trente membres de l'OMC ont jugé les récentes discussions avec Taipeh « *plus que satisfaisantes* », l'admission de l'île pourrait difficilement intervenir avant celle de Pékin, pour des raisons politiques.

Jean-Claude Buhrer

■ **Charlene Barshefsky**, le représentant spécial au commerce de l'administration américaine, a été confirmée dans ses fonctions, jeudi 6 mars, par le Sénat des Etats-Unis. Cette confirmation était compliquée par le fait que Mme Barshefsky a déjà occupé un poste de haut fonctionnaire pour un gouvernement étranger, en l'occurrence celui du Canada. En outre, la séance a donné l'occasion d'un débat sur la politique commerciale libérale du président Clinton, très critiquée par la majorité américaine.



Le Rwanda se félicite des succès de la rébellion zaïroise

Tout en niant toute implication dans le conflit en cours chez son voisin, Kigali estime avoir son mot à dire dans un règlement politique et se déclare favorable à l'opposition la plus radicale au régime du président Mobutu

Pour la première fois, le ministère zaïrois de la *défense a reconnu, jeudi 6 mars*, la présence de rebelles à quelques dizaines de kilomètres de Kisangani, la capitale du Haut-Zaïre. D'autre part, près d'une centaine de milliers de réfugiés hutus rwandais, fuyant le camp de Tingi-Tingi – pris par les rebelles – *se rapprochaient* toujours plus, eux aussi, de Kisangani, aggravant la tension dans cette ville qui sert de quartier général à l'armée zaïroise. Tandis que le Conseil de sécurité des Nations *unies s'apprêtait à se réunir, vendredi, à* New York, les espoirs que Kinshasa avait suscités, la veille, en acceptant enfin le plan de paix de l'ONU, s'estompaient. Après qu'un porte-parole de la rébellion *eut paru rejeter le projet de cessez-le-feu*, un membre du gouvernement de Kinshasa a exclu des entretiens de paix directs entre le président Mobutu Sese Seko et le commandant rebelle, Laurent-Désiré Kabila, qualifiant ce dernier de « *simple marionnette* », manipulée par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

KIGALI
de notre envoyé spécial

Rien ne semble pouvoir arrêter la spectaculaire progression des rebelles zaïrois de Laurent-Désiré Kabila. Ils volent de victoire en victoire. Hier Uvira, Bukavu, Goma, Kalemie, aujourd'hui Kindu, demain Kisangani, ils *occupent désormais* partiellement cinq des onze provinces zaïroises : le Sud et le Nord-Kivu, le *Shaba* (ex-Katanga), le Haut-Zaïre et le Maniema. Les Rwandais se réjouissent des succès de M. Kabila : *« C'est un allié, un ami. Il vient souvent ici pour des consultations, et puis il voyage à partir de chez nous »*, entend-on murmurer à Kigali. Car *officiellement*, le Rwanda n'est pas impliqué au Zaïre. Les autorités prennent grand soin d'expliquer *urbi et orbi* qu'elles n'ont vraiment rien à voir avec la rébellion zaïroise. Elles admettent, en revanche, soutenir les Banyamulenges, *ces zaïrois d'origine tutsie* qui constituent l'âme des troupes rebelles. *« Ce sont nos frères, il est normal que nous leur portions assistance quand ils sont menacés »*, dit-on en haut lieu.

Mais à Kigali, on sait à quoi s'en tenir. Cette femme, dont le fils a rejoint l'*Armée patriotique* rwandaise (APR) au lendemain du génocide, en juillet 1994, est inquiète. Son aîné *vient d'être envoyé au Kivu. « Ça ne me plaît pas ! »*, confie-t-elle. Elle n'en dira pas plus. Ce n'est pas un *sujet de conversation* avec un étranger. Des blessés sont rentrés au pays, des soldats de l'APR ont été vus et filmés, à maintes reprises, de l'autre côté de la frontière.

Le Rwanda joue sa partition dans la région des Grands Lacs et suit de *très près l'évolution* de la situation au Zaïre. Le ministre des affaires étrangères, Antoine Gasana, a expliqué de Tripoli, en *Libye*, où il assistait récemment à une réunion de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), que le Rwanda ne se contenterait pas de discussions entre Laurent-Désiré Kabila et le président Mobutu Sese Seko, souhaitant imposer la présence d'Etienne Tshisekedi, le chef de l'opposition radicale zaïroise, à des négociations tripartites.

M. Tshisekedi, *depuis le génocide* de 1994, s'est toujours déclaré favorable au nouveau régime tutsi de Kigali, au contraire du maréchal *Mobutu, ami de feu le président hutu* rwandais, Juvénal Habyarimana, qui repose à Gbadolite, le village natal du chef de l'Etat zaïrois, dans la province de l'Equateur. Autrement dit, Kigali verrait d'un bon oeil des négociations entre Zaïrois avec, d'un côté de la table, un Mobutu Sese Seko, dictateur honni de son peuple, corrompu, malade et vieillissant, et de l'autre, deux seconds rôles de la politique zaïroise, subitement projetés par les circonstances sur le *devant de la scène, qui s'encensent* et se louent mutuellement depuis le début de la guerre en octobre 1996.

INSÉCURITÉ CROISSANTE

Des subtilités de nature à laisser de marbre la *majorité* des Rwandais, Hutus et Tutsis confondus. Tous sont confrontés aux vicissitudes *de la vie quotidienne*, à la violence, et à l'insécurité croissante. Tous ont peur : les Hutus qui sont restés au pays après la victoire militaire du Front patriotique rwandais (FPR) en juillet 1994 parce que, pour les radicaux tutsis, tout Hutu est un *« génocideur »* en puissance ; les ré*fugiés* hutus rentrés *ces derniers* mois car ils sont, eux, considérés comme *« génocideurs »* ou complices du génocide : les rescapés tutsis des massacres parce qu'ils sont suspects aux yeux des Tutsis rentrés de trente ans d'exil – ils ont survécu là où leurs frères sont morts, donc ils ont collaboré ! Ils s'inquiètent aussi du retour de miliciens *interahamwés noyés dans* le flot des réfugiés. Quatre-vingt dix rescapés du génocide ont été assassinés *depuis novembre 1996. La plupart* de ces rescapés sont des témoins gênants au moment où la justice rwandaise se met enfin en branle. Dix-huit personnes soupçonnées de participation au génocide ont comparu depuis le 27 décembre. Onze *ont été* condamnées à mort, six à la réclusion perpétuelle et une a été acquittée.

Quatorze Tutsis ont été tués, le 9 février, dans des conditions rappelant les vagues de folie meurtrière de 1994. Trois véhicules, dont deux minibus, *ont été* contraints de *s'arrêter* à un barrage. Les assaillants ont alors demandé aux Hutus de sortir des rangs avant d'ouvrir le feu *sur le reste du groupe*.

Depuis le 15 novembre 1995, plus de 150 réfugiés récemment rentrés au pays *ont été* délibérément assassinés, parfois par des soldats de l'APR. L'armée est souvent mise en cause dans la mort de civils. Plus de cent personnes ont été tuées depuis le début de l'année, au cours d'opérations militaires, selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies. Plus généralement, l'agence de l'ONU a *recensé la mort violente de 424* personnes pour le seul mois de janvier. La plupart des victimes ont été tuées dans les quatre préfectures de l'ouest du pays, jouxtant la frontière zaïroise.

Pour la première fois depuis 1994, *des étrangers ont été* la cible d'attentats. Le 18 janvier, trois Espagnols travaillant pour Médecins du *monde ont été tués dans la ville de* Ruhengeri, dans le Nord, tandis qu'un américain était grièvement blessé. Certaines sources affirment que les assaillants avaient auparavant consulté les passeports de leurs victimes. Le 2 février, un père blanc de nationalité canadienne a *été tué alors qu'il célébrait* la messe dans la commune de Kinigi, dans la préfecture de Ruhengeri.

Le 4 février, cinq membres du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU ont été tués dans une embuscade sur la route de Karengera, tandis qu'ils se rendaient à une réunion organisées par la préfecture de Cyangugu. Les agences de l'ONU et les autres organisations humanitaires ont considérablement réduit leurs activités depuis ces assassinats. *Autant d'événements* tragiques qui ne sont pas de nature à favoriser la réconciliation nationale.

Frédéric Fritscher

■ **Le Vatican a confirmé la mort** de huit prêtres et de trois religieuses hutus du Rwanda, venant de Bukavu, assassinés le 25 février dans le *camp de réfugiés de Kalima*, au Zaïre. Selon *L'Osservatore Romano* du 7 mars, *« deux jours avant le massacre, le village de Kalima était tombé sous le contrôle de rebelles banyamulenges, appartenant à l'ethnie tutsie »*.

Le premier ministre du Népal a été contraint de démissionner

KATMANDOU. *Le premier ministre népalais*, Sher Bahadur Deuba, a démissionné, jeudi 6 mars, à la suite d'un vote de défiance au Parlement contre son gouvernement. Le roi Birendra a demandé à ce gouvernement de coalition dominé par le parti du Congrès népalais, auquel *appartient M. Deuba, d'assurer les affaires courantes jusqu'*à la formation d'un nouveau conseil des ministres.

Le gouvernement a été mis en minorité par deux voix à l'issue d'une motion de censure présentée par l'opposition. *La chute du gouvernement* redonne de l'espoir aux communistes qui ont 94 sièges au Parlement. Le parti marxiste-léniniste uni (UML) avait été porté au pouvoir lors des élections de novembre 1994 avant d'être lui-même mis en minorité dix mois plus tard par une coalition regroupant le parti du Congrès et une formation monarchiste. – *(Reuter.)*

Instauration d'une censure sur les livres importés en Algérie

ALGER. Le ministre des affaires religieuses, Ahmed Merrani et celui *de la communication*, Mihoub Mihoubi, *ont mis en place, mardi* 4 mars, une commission interministérielle chargée de *« contrôler les livres importés »*. Cette commission de censure devra également *« examiner les voies qui permettent de communiquer à l'opinion un message religieux honnête »*. Elle a *« une grande mission, celle de préserver tout ce qui se rapporte à la culture et au patrimoine culturel et de mettre fin à l'importation anarchique des livres dont certains sont de véritables poisons »*, a indiqué M. Merrani, un ancien dirigeant du Front islamique du salut (le FIS, ajourd'hui dissous) récupéré par le régime militaire.

En pratique, la mesure vise à stopper l'importation par des entreprises privées de certains ouvrages religieux, souvent édités en Egypte, et *jugés* trop proches des thèses islamistes. – *(AFP.)*

EUROPE

■ ***TURQUIE : un écrivain turc, Yilmaz Odabasi***, a été condamné par la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara, jeudi 6 mars, à 18 mois de prison pour avoir fait de la « propagande séparatiste » dans l'un de ses livres, selon l'article 8 de la loi *antiterroriste. M. Odabasi, qui avait protesté* contre cette loi *« suspendue telle une épée de Damoclès sur écrivains et journalistes »* en Turquie, a de plus été immédiatement arrêté pour *« insultes au tribunal »*. – *(AFP)*

ASIE

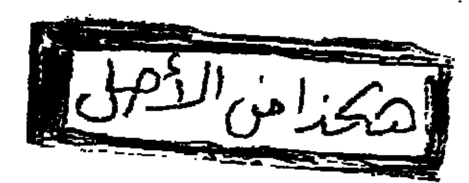
■ **SRI LANKA : au moins 270 soldats gouvernementaux et séparatistes tamouls *ont été* tués,** jeudi 6 mars, lors d'une attaque par les rebelles d'une base militaire à l'est du Sri Lanka, indique un nouveau bilan émanant de sources proches du ministère de la *défense*. L'armée affirme avoir éliminé plus *de 160 « tigres »* du mouvement séparatiste tamoul lors de cette attaque, lancée mercredi soir par les maquisards dans le district oriental de Batticaloa. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **THAÏLANDE : le gouvernement a décidé l'émission de bons du** Trésor pour venir en aide à dix compagnies immobilières, très *endettées* par l'accumulation de *créances* douteuses, a fait savoir le ministère des finances, vendredi 7 mars. Il devrait s'agir d'obligations à coupon zéro à destination des investisseurs étrangers. Les autorités font *« exactement ce qui doit être fait pour prévenir le retour d'une crise du type mexicain »*, a affirmé vendredi le directeur général du Fonds monétaire international, Michel Camdessus. – *(AFP)*

■ **JAPON : l'excédent des comptes courants** s'est de nouveau gonflé en janvier, après 16 mois consécutifs de *baisse*, a *annoncé* le ministère des *finances jeudi 6 mars*. Il a atteint 150,7 milliards de yens (6,8 milliards de francs), une hausse de 362 % par rapport à janvier 1996, expliquée par des facteurs exceptionnels, l'excédent étant tombé à un niveau extrêmement faible il y a un *an*. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : *une mise en garde* virulente** vient d'être formulée par l'un des principaux investisseurs étrangers dans le pays, le producteur d'aluminium Trans-World Metals. *« L'investissement étranger en Russie est en péril »*, écrit son président, David *Reuben, dans* une lettre adressée au vice-*président* américain, Al Gore, et au premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, reproduite cette semaine par l'International Herald Tribune et le Wall Street Journal. M. Reuben redoute une mainmise des nationalistes, partisans *des renationalisations, sur* les investissements *étrangers*.



REPRÉSENTATION La journée internationale des femmes, samedi *8 mars, et le débat sur la présence* des femmes dans la vie publique, le 11 mars à l'Assemblée nationale, sont l'occasion d'une forte mobilisation pour des dispositions qui *permettent de contrecarrer l'hégémonie* masculine dans la représentation politique en France. ● JACQUES CHIRAC étant hostile aux révisions constitutionnelles à *répétition, Alain Juppé songe à for*cer l'obstacle constitutionnel par une loi instituant des « quotas » de candidates, loi que les parlementaires se garderaient de déférer au Conseil constitutionnel. ● LA QUESTION des quotas ou celle de la « parité » soulève une controverse depuis l'annulation par le Conseil constitutionnel d'une loi de 1982 qui rendait obligatoire la présence de femmes sur les listes de candidatures aux élections municipales.

Le gouvernement envisage des « quotas » féminins aux élections

La majorité des députés, interrogés par « Le Monde », refuse toute contrainte visant à faire élire davantage de femmes dans les assemblées. Ils sont, toutefois, moins hostiles aux quotas qu'à la « parité ». Alain Juppé songe à une loi rendant obligatoire une proportion de candidates

LA RÉUNION est passée inaperçue. Elle a eu lieu, mercredi 5 mars, dans la soirée, à l'hôtel Matignon. Autour d'Alain Juppé, il y avait sept ministres pour parler « parité », à moins d'une semaine de l'intervention du premier ministre, le 11 mars, en ouverture du débat organisé sur ce sujet à l'Assemblée nationale. Le chef du gouvernement ne devrait y annoncer aucune décision, car il attend les conclusions de la *mission sénatoriale*, en juin, sur le sujet. Pour autant, le mini-sommet de mercredi a permis d'évoquer plusieurs hypothèses relatives à la parité et aux quotas.

Celle d'inscrire la « parité » dans les articles 3 et 4 de la Constitution sur l'exercice de la souveraineté nationale n'a pas été retenue, Jacques Chirac étant hostile à la multiplication des révisions constitutionnelles. En revanche, l'introduction de quotas dans les candidatures, pour une durée limitée, a eu pour avocats Dominique Perben (fonction publique) et Michel Barnier (affaires européennes). Jacques Toubon (justice) était, selon un participant, *« prêt à se laisser violer »*, et M. Juppé, pas opposé à cette solution. Finalement, la balance a penché pour un projet de loi instituant ces quotas, dont le caractère constitutionnel n'est pas évident. François Bayrou (éducation nationale) estime qu'il faut passer outre car, d'après lui, personne n'osera déférer ce texte devant le Conseil constitutionnel.

Le lendemain, jeudi, Roselyne Bachelot-Narquin, député (RPR) du Maine-et-Loire, rapporteur général de l'Observatoire de la parité, a fait part, après un déjeuner avec M. Juppé, des *« craintes »* du premier ministre *« devant les difficultés à faire avancer ce dossier face aux oppositions qu'il sentait, y compris au sein de sa propre majorité »*. L'enquête conduite par *Le Monde* auprès des députés confirme largement ce pessimisme.

Une écrasante majorité des 312 députés (sur 576) qui ont répondu à notre questionnaire rejette l'introduction dans la Constitution du principe de la parité (égalité entre hommes et femmes) dans les assemblées élues (question 1) ; une *majorité* se prononce contre les quotas au stade des candidatures (question 2) ; la perspective de mettre ces réformes en œuvre par un référendum (question 3) est repoussée massivement. Les 128 députés RPR de l'échantillon (sur les 258 du groupe) pèsent lourdement dans les résultats de l'enquête. Largement opposés à toute modificiation de la loi fondamentale, refusant en bloc le référendum, un tiers d'entre eux seulement acceptent l'instauration des quotas.

« UN GESTE SYMBOLIQUE »

Pourtant, M. Juppé s'est prononcé en faveur de ce dernier système et s'est déclaré *« pas hostile »* à un éventuel référendum (*Le Monde* du 7 juin 1996). Jean-François Mancel, le numéro deux du RPR, s'est dit, jeudi, favorable à *« un geste symbolique fort qui pourrait être une révision de la Constitution »*.

Les 108 députés UDF (sur 206) qui ont répondu ne sont guère moins hostiles à la parité (93 contre, 11 pour et 4 abstentions), mais 41 d'entre eux (38 %) sont favorables aux quotas. Ce système emporte l'adhésion de 33 députés socialistes sur 38 réponses (dans un groupe de 63 membres). Cette position est conforme à l'attitude adoptée par la direction socialiste, qui a imposé 30 % de candidatures féminines pour les législatives de 1998, mais une majorité de membres du groupe présidé par Laurent Fabius est opposée à l'inscription de la parité dans la Constitution, ainsi qu'au référendum. Les 24 députés communistes (la totalité du groupe) se prononcent en bloc pour la parité constitutionnelle, conformément à la ligne de leur direction et rejettent le référendum.

Sur les 32 femmes siégeant au Palais-Bourbon, qui ont toutes répondu (17 RPR, 8 UDF, 4 PS, 2 PC, 1 République et Liberté), plus d'une vingtaine s'opposent aux solutions proposées. Seules les quatre femmes du groupe socialiste disent *oui aux trois propositions*.

Favorable aux quotas, Jean-Pierre Chevènement (RL, Territoire-de-Belfort) rejoint Nicolas Sarkozy (RPR, Hauts-de-Seine) pour limiter le système *« à un seul mandat »*, selon le maire de Neuilly, et *« à titre transitoire, car le principe est contraire à l'égalité républicaine »*, selon le président du *Mouvement des citoyens*. M. Fabius (PS, Seine-Maritime), favorable à la parité par les quotas, accepte l'idée d'un référendum *« si cela peut faire avancer concrètement l'élection des femmes dans les assemblées »*.

ACTION LOCALE

Pierre Méhaignerie (UDF, Ille-et-Vilaine) s'écrie : *« De grâce, jugez les responsables politiques sur leur action locale pour promouvoir un nombre plus important de femmes dans leur département ou région. »* Plusieurs mettent en avant le pourcentage de femmes politiquement actives dans leur fief. Louis Mexandeau (PS) : *« Dans le Calvados, où je suis élu (et influent), il y aura trois femmes candidates sur six circonscriptions. »* Edouard Balladur (RPR, Paris) fait valoir les 40 % de femmes siégeant au conseil du XV[e] arrondissement. Il rappelle que son programme présidentiel proposait des quotas de 30 % de femmes pour les scrutins de liste, éventuellement par une modification de la Constitution : *« Si la société n'évolue pas, il faut la pousser »*, confie-t-il aujourd'hui.

Dans une proposition de loi, Alain Ferry (RPR, Bas-Rhin) veut favoriser financièrement les partis qui présentent des femmes et qui ont des élues. Le groupe communiste suggère d'introduire dans l'article 3 de la Constitution cette phrase : *« La parité des femmes et des hommes dans la vie publique est une condition de l'approfondissement de la démocratie. »* Enfin, Gilles de Robien, président du groupe UDF, peine à réunir, sur une proposition de loi cosignée par Nicole Ameline (UDF, Calvados), une majorité des députés de son groupe. Seuls 96 ont accepté de soutenir le projet d'introduire dans le code électoral cette formule : *« Les listes de candidats ne peuvent pas comporter plus de deux tiers de personnes du même sexe. »*

Olivier Biffaud et Fabien Roland-Lévy

La majorité des députés sont opposés à la parité hommes-femmes et aux quotas

Question n°1 -Etes-vous favorable à l'inscription dans la Constitution du principe de parité entre hommes et femmes dans les assemblées élues?

TOTAL — OUI : 20,26 % (PC 79,17 ; PS 42,11 ; RL 38,46 ; RPR 9,38 ; UDF 10,19) — NON : 75,56 % (PC [illegible] ; PS [illegible] ; RL [illegible] ; RPR [illegible] ; UDF [illegible]) — ABSTENTION : 4,18 % (PC 4,17 ; PS 13,16 ; RL 0 ; RPR 2,34 ; UDF 3,70)

Répartition des réponses par étiquettes politiques (en %)

Question n°2 -Etes-vous favorable à l'instauration, au stade des candidatures, d'un système de quotas permettant d'assurer une meilleure représentation des femmes?

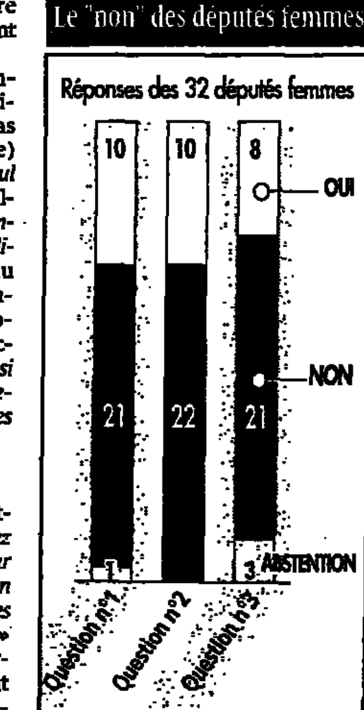
OUI : 38,91 % (PC 25,00 ; PS 86,84 ; RL 15,38 ; RPR 30,47 ; UDF 37,96) — NON : 59,16 % (PC [illegible] ; PS [illegible] ; RL [illegible] ; RPR [illegible] ; UDF [illegible]) — ABSTENTION : 1,93 % (PC 8,33 ; PS 0 ; RL 7,69 ; RPR 0,78 ; UDF 1,85)

Question n°3 -Le cas échéant, souhaiteriez-vous un référendum pour mettre en œuvre ces réformes?

OUI : 16,40 % (PC 8,33 ; PS 42,11 ; RL 38,46 ; RPR 10,16 ; UDF 13,89) — NON : 77,17 % (PC [illegible] ; PS [illegible] ; RL [illegible] ; RPR [illegible] ; UDF [illegible]) — ABSTENTION : 6,43 % (PC 12,50 ; PS 13,16 ; RL 7,69 ; RPR 4,69 ; UDF 4,63)

Réponses : OUI — NON — ABSTENTION

Le "non" des députés femmes



Moins de 11 % de femmes parlementaires dans le monde

GENÈVE
de notre correspondante

Les femmes sont peu représentées dans les Parlements de la plupart des pays. Selon une étude intitulée *Hommes et femmes en politique, la démocratie inachevée*, réalisée par l'Union interparlementaire – organisation intergouvernementale dont le siège est à Genève et qui représente cent soixante-quinze Parlements –, moins de 11 % des femmes occupent des sièges parlementaires, et moins de 7 % ont pu accéder à la présidence de l'Assemblée de leur pays.

Les pays nordiques sont en tête du palmarès des femmes parlementaires avec la Suède (40,4 %), la Norvège (39,4 %), la Finlande (33,5 %) et le Danemark (33,00 %). La France ne brille pas dans ce domaine. 6,4 % des femmes sont représentées à l'Assemblée nationale et 5,6 % au Sénat. Au Yémen, elles ne sont que 0,7 %. Il y a pis : aux Comores, dans les Emirats arabes unis, à Djibouti, au Koweït, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la totalité des femmes sont *exclues de la vie parlementaire. Dans l'en*semble des pays arabes, la proportion des femmes parlementaires se situe environ à 2 %. Au Maroc, elle n'est que de 0,6 %.

Mille formations politiques dans le monde ont également fait l'objet de l'enquête. Ainsi, le Parti du travail, en Egypte, a répondu que le rôle principal des femmes se trouve au sein de la famille pour donner aux enfants une éducation religieuse.

« FEMMES ALIBIS »

Selon l'étude, si les femmes désirent vraiment combler le fossé au niveau politique, elles devraient d'abord conquérir une part égale du pouvoir au sein des partis politiques. On compte dans le monde un nombre impressionnant de militantes mais, parmi celles qui ont accédé aux fonctions dirigeantes dans les partis, elles ne sont que 10,8 % et moins d'un tiers de celles-ci ont réussi à adhérer au comité directeur de leur parti.

Les différents partis avancent des chiffres qui devraient situer, selon eux, la « bonne » participation féminine dans la vie politique parlementaire. L'ANC, le principal parti en Afrique du Sud, a fixé ce chiffre à 33,3 %, alors que le Parti démocratique s'est opposé au système des quotas, préférant mettre l'accent sur la compétence. Les Verts, en Autriche, *se sont déclarés en faveur* de 50 %. Ce chiffre est le même pour les Verts australiens, ainsi que pour la quasi-totalité des partis en Norvège et en Suède.

C'est aussi l'objectif que visent le Parti travailliste au Royaume-Uni et le SPD au Japon. En France, le PS se contente de 30 %. En Allemagne, les femmes du CSU estiment que le système des contingents *« n'est pas un moyen de faciliter, à long terme, l'accès des femmes aux postes de responsabilité »*. Dans la réponse à l'enquête de l'Union interparlementaire, certains Parlements, comme celui de l'Afrique du Sud, estiment qu'un contingentement pour les femmes aurait pour effet de produire *« des femmes alibis »*.

Isabelle Vichniac

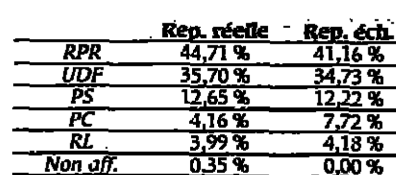
312 députés sur 576 ont répondu au questionnaire du « Monde »

Sur 576 députés, 312 ont répondu à notre questionnaire, soit une majorité absolue (289). Les trente-deux femmes (5,3 %) siégeant au *Palais-Bourbon ont renvoyé leurs réponses.* Le taux de réponses (plus de 50 %) et les proportions de l'échantillon (voir tableau ci-dessous) permettent de mesurer la fiabilité de cette enquête. Les trois questions posées étaient les suivantes :

QUESTION 1 : Etes-vous favorable à l'inscription dans la Constitution du principe de la parité entre hommes et femmes dans les assemblées élues ?

QUESTION 2 : Etes-vous favorable à l'instauration, au stade des candidatures, d'un système de quotas permettant d'assurer une meilleure représentation des femmes ?

QUESTION 3 : Le cas échéant, souhaiteriez-vous un référendum pour mettre en œuvre ces réformes ?

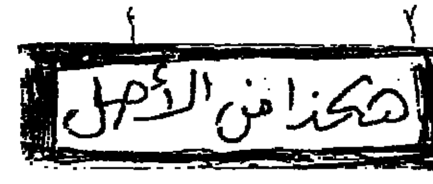


	Rep. réelle	Rep. éch.
RPR	44,71 %	41,16 %
UDF	35,70 %	34,73 %
PS	12,65 %	12,22 %
PC	4,16 %	7,72 %
RL	3,99 %	4,18 %
Non aff.	0,35 %	0,00 %

(Enquête menée avec la collaboration de David Bénichou, Nicolas Le Roux et Olivier Santiano.)

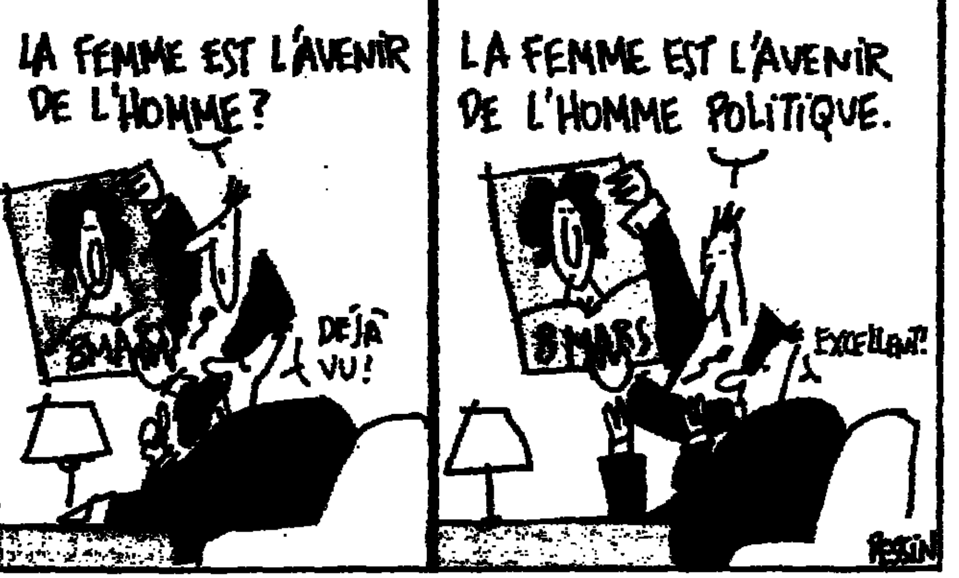
Réponses aux questions	1	2	3
Abrioux Jean-Claude (RPR, Seine-St-Denis)	oui	non	non
Accoyer Bernard (RPR, Haute-Savoie)	non	oui	non
Aillaud Thérèse (RPR, Bouches-du-Rhône)	*non*	*non*	*non*
Aimé Léon (UDF, Vendée)	non	non	non
Albertini Pierre (UDF, Seine-Maritime)	non	oui	non
Alliot Marie Michèle (RPR, Pyrénées-Atl.)	non	non	non
Ameline Nicole (UDF, Calvados)	oui	oui	oui
Anciaux Jean-Paul (RPR, Saône-et-Loire)	non	non	non
Andy Leo (PS, Guadeloupe)	oui	oui	oui
Angot André (RPR, Finistère)	non	non	non
Asensi François (PC, Seine-Saint-Denis)	non	oui	non
Asphe Jean-Claude (RPR, Eure)	non	oui	non
Auchede Rémy (PC, Pas-de-Calais)	oui	non	non
Aurillac Martine (RPR, Paris)	abst	non	oui
Bachelet Pierre (RPR, Alpes-Maritimes)	non	oui	non
Bachelot Roselyne (RPR, Maine-et-Loire)	oui	oui	oui
Bahu Jean-Claude (RPR, Rhône)	non	non	non
Balligand Jean-Pierre (PS, Aisne)	oui	oui	oui
Barate Claude (RPR, Pyrénées-Orientales)	non	non	non
Barbier Gilbert (UDF, Jura)	*non*	*oui*	*non*
Bariani Didier (UDF, Paris)	non	oui	non
Barran Jean-Claude (RPR, Gironde)	non	oui	non
Barrès ALain (UDF, Haute-Garonne)	non	non	non
Bassot Sylvia (UDF, Orne)	non	non	non
Bataille Christian (PS, Nord)	oui	oui	oui
Baumel Jacques (RPR, Hauts-de-Seine)	non	non	non
Baumet Gilbert (RL, Gard)	*oui*	*oui*	*oui*
Beauchand Jean-Claude (PS, Charente)	abst	oui	abst
Beaumont René (UDF, Saône-et-Loire)	non	non	non
Beck Xavier (RPR, Alpes-Maritimes)	non	non	non
Bédier Pierre (RPR, Yvelines)	non	oui	non
Bergelin Christian (RPR, Haute-Saône)	non	non	non
Bernard Jean-Louis (RL, Loiret)	non	non	non
Berson Michel (UDF, Essone)	oui	oui	oui
Besson Jean (RPR, Rhône)	non	non	non
Biessy Gilbert (PC, Isère)	oui	non	non
Bignon Jérôme (RPR, Somme)	oui	non	non
Bireau Jean-Claude (RPR, Gironde)	non	non	non
Blum Roland (UDF, Bouches-du-Rhône)	non	oui	non
Boche Gérard (UDF, Puy-de-Dome)	non	oui	non
Boquet Alain (PC, Nord)	oui	non	non
Bois Jean-Claude (PS, Pas-de-Calais)	abst	oui	abst
Boisseau Marie-Thérèse (UDF, Ille-et-Vilaine)	oui	oui	non
Bonarccorci Jean-Claude (RPR, Hte-Corse)	non	non	non
Bonnecarrère Philippe (RPR, Tarn)	non	non	non
Bonnet Yves (UDF, Manche)	non	non	non
Bonnot Yvon (UDF, Côtes-d'Armor)	non	non	non
Bonrepeaux Augustin (PS, Ariège)	*non*	*non*	*non*
Bosson Bernard (UDF, Haute-Savoie)	non	non	non
Boucheron Jean-Michel (PS, Ille-et-Vilaine)	non	oui	non
Boulaud Didier (PS, Nièvre)	oui	oui	oui
Bouquillon Emmanuelle (UDF, Aisne)	non	non	non
Bourg-Broc Bruno (RPR, Marne)	non	oui	non
Boutin Christine (UDF, Yvelines)	non	non	non
Branger Jean-Guy (UDF, Charente-Mar.)	*abst*	*abst*	*oui*
Braouezec Patrick (PC, Seine-Saint-Denis)	oui	non	non
Brard Jean-Pierre (PC, Seine-Saint-Denis)	abst	abst	non
Bredin Frédérique (PS, Seine-Maritime)	oui	oui	oui
Brenot Lucien (RPR, Côte-d'Or)	non	non	non
Briand Philippe (RPR, Indre-et-Loire)	non	non	non
Broissia Louis de (RPR, Côte-d'Or)	non	non	non
Brunhes Jacques (PC, Hauts-de-Seine)	*oui*	*non*	*non*
Bussereau Dominique (UDF, Char.-Mar.)	non	non	non
Calvel Jean-Pierre (UDF, Rhône)	non	oui	non
Carayon Bernard (RPR, Tarn)	non	non	non
Cardo Pierre (UDF, Yvelines)	non	non	oui
Carneiro Grégoire (RPR, Haute-Garonne)	non	non	non
Carpentier René (PC, Nord)	oui	non	non
Catala Nicole (RPR, Paris)	non	oui	oui
Cathala Laurent (PS, Val-de-Marne)	non	oui	non
Cavaillé Jean-Charles (RPR, Morbihan)	non	non	non
Cazin d'Honincthun A. (UDF, Finistère)	non	non	non
Chabot René (RPR, Indre)	non	non	oui
Charles Bernard (RL, Lot)	non	non	non
Charroppin Jean (RPR, Jura)	non	non	non
Charpentier Françoise (RPR, Eure)	*oui*	*non*	abst
Chenière Ernest (RPR, Oise)	non	non	non
Chevènement J.-P. (RL, Terr.-de-Belfort)	oui	abst	oui
Chossy Jean-François (UDF, Loire)	non	oui	non
Coche Roland (RPR, Paris)	non	oui	abst
Cognat Jean Pierre (RPR, Seine-et-Marne)	oui	non	non
Colliard Daniel (PC, Seine-Maritime)	non	oui	non
Colombier Georges (UDF, Isère)	non	non	non
Colot Geneviève (RPR, Essonne)	non	non	non
Cornu Gérard (UDF, Eure-et-Loir)	non	oui	non
Couderc Raymond (UDF, hérault)	non	non	abst
Courson Charles de (UDF, Marne)	non	oui	non
Cousin Bertrand (RPR, Finistère)	non	non	non
Cozan Jean-Yves (UDF, Finistère)	oui	oui	oui
Dassault Olivier (RPR, Oise)	non	non	non
Daubresse Marc-Philippe (UDF, Nord)	non	oui	abst
David Martine (PS, Rhône)	oui	oui	oui
Davoine Bernard (PS, Nord)	abst	oui	oui
Deblock Gabriel (RPR, Nord)	abst	oui	oui
Défontaine Jean-Pierre (PS, Pas-de-Calais)	oui	oui	non
Degauchy Lucien (RPR, Oise)	non	non	non
Delaroux Vincent (RPR, Loire-Atlantique)	non	non	non
Delattre Francis (UDF, Val-d'Oise)	non	oui	non
Delmas Jean-Jacques (UDF, Lozère)	non	non	non
Delnatte Patrick (RPR, Nord)	*non*	*oui*	*non*
Deprez Léonce (UDF, Pas-de-Calais)	non	oui	non
Derosier Bernard (PS, Nord)	non	non	non
Desanlis Jean (UDF, Loir-et-Cher)	non	non	non
Descamps J.-J. (UDF, Indre-et-Loire)	non	non	abst
Dessaint Michel (UDF, Nord)	non	non	non
Devedjian Patrick (RPR, Hauts-de-Seine)	non	oui	non
Duboc Eric (UDF, Vienne)	oui	oui	oui
Dupont Jean-Pierre (RPR, Corrèze)	non	non	non
Durieux Jean-Paul (PS, M.-et-Moselle)	non	oui	non
Dutreil Renaud (UDF, Aisne)	non	non	oui
Favre Pierre (UDF, Gironde)	non	non	non
Ferrari Gratien (UDF, Savoie)	non	oui	oui
Fèvre Charles (UDF, Haute-Marne)	oui	oui	non
Feron Jacques (RPR, Paris)	non	non	non
Ferry Alain (RL, Bas-Rhin)	non	non	non
Filleul Jean-Jacques (PS, Indre-et-Loire)	non	oui	non
Floch Jacques (PS, Loire-Atlantique)	non	oui	non
Forgues Pierre (PS, Hautes-Pyrénées)	non	oui	non
Forissier Nicolas (UDF, Indre)	non	non	non
Franco Gaston (RPR, Alpes-Maritimes)	non	non	non
Fréville Yves (UDF, Ille-et-Vilaine)	non	*non*	non
Fromet Michel (PS, Loir-et-Cher)	oui	oui	oui
Foucher J.-P. (UDF, Hauts-de-Seine)	non	non	non
Fuchs Jean-Paul (UDF, Haut-Rhin)	non	non	non
Gaillard Claude (UDF, M.-et-Moselle)	non	non	non
Galizi Francis (UDF, Alpes-de-Hte-Provence)	non	oui	non
Gantier Gilbert (UDF, Paris)	non	non	non
Garmendia Pierre (PS, Gironde)	*non*	*non*	abst
Garnier Etienne (RPR, Loire-Atlantique)	non	oui	non
Gastines Henri de (RPR, Mayenne)	non	non	oui
Gatignol Claude (UDF, Manche)	non	non	[illegible]
Gayssot Jean-Claude (PC, Seine-St-Denis)	oui	abst	oui
Gengenwin Germain (UDF, Bas-Rhin)	non	oui	non
Gerin André (PC, Rhône)	oui	non	abst
Ghysel Michel (RPR, Nord)	non	*oui*	non
Girard Claude (RPR, Doubs)	oui	non	non
Glavany Jean (PS, Hautes-Pyrénées)	non	oui	non
Goasduf Louis (RPR, Finistère)	non	non	non

●●●









Les associations de promotion et de défense des femmes se mobilisent pour forcer la porte de la vie publique

UNE *« opportunité historique »*. Une *« occasion à ne pas manquer »*. *« Cette fois, "ils" ne pourront pas enterrer le dossier. »* La perspective du débat à l'Assemblée nationale sur la participation des femmes à la vie publique met de l'électricité dans l'air. Réunions, communiqués, appel à des manifestations, alliances, organisation d'assises nationales, recherche de consensus… Le monde associatif est en ébullition.

Fi des divisions ! Les associations, qui ont longtemps brillé par leurs divergences, arrivent à s'entendre. L'important, cette fois, est d'avancer groupées, car toutes s'accordent sur l'objectif final : mettre un terme à l'exception française, cette particularité nationale qui consiste à exclure les femmes de la vie politique de manière quasi systématique. Le moyen ? Faire pression sur le personnel politique pour que le dossier des femmes en politique ne soit pas expédié en une journée de débat au Parlement, mais aboutisse à de réelles décisions.

Les initiatives sont légion. D'abord, un appel aux députés, premiers concernés par le débat parlementaire. *« La représentation nationale tout entière a le devoir, la responsabilité et les moyens de mettre fin à cette triste exception française qui fait de notre pays la lanterne rouge de l'Europe »*, écrit ainsi l'association Choisir-la cause des femmes, rejointe, entre autres, par la Ligue des droits des femmes et l'Union des femmes françaises-femmes solidaires. L'« auteure » du rapport de l'Observatoire de la parité n'est pas étrangère à cet appel car Gisèle Halimi est aussi la fondatrice et la présidente de Choisir-la cause des femmes.

ASSISES NATIONALES

Deuxième cible : le président de la République, jugé *« étrangement muet sur la question »*. Rappelant les engagements pris en 1995 par le candidat Jacques Chirac à l'élection présidentielle, des associations et des partis politiques dont le Parti communiste, la Coordination du lobby européen des femmes (CLEF), qui regroupe soixante associations, l'Union féminine civique et sociale (UFCS) et le planning familial demandent l'intervention du président de la République. Dans une « lettre ouverte » rendue publique vendredi 7 mars, ils écrivent : *« A ce jour, rien de concret n'a encore été fait pour les femmes en politique. Le débat à peine engagé menace une fois de plus de s'enliser. En 1944, le général de Gaulle a reconnu le droit de vote aux femmes. Aujourd'hui votre intervention personnelle et déterminée permettra aux femmes d'être représentées paritairement dans les assemblées élues. (…) Les femmes demandent que des mesures concrètes soient immédiatement mises en œuvre pour parvenir à la parité. »*

Ces initiatives ne sauraient masquer le fait que les associations sont divisées sur les moyens de parvenir à la parité. Là, il n'y a pas de consensus, loin s'en faut. Faut-il modifier la Constitution par voie référendaire, comme le souhaite l'association de Mme Halimi ? Introduire des quotas ou la parité dans la loi ? Se contenter de simples mesures d'incitation financière en direction des partis politiques ou sanctionner ceux qui n'introduiraient pas un minimum de mixité dans leurs rangs ? Mettre fin au cumul des mandats ? Les réponses divergent.

Parallèlement, c'est sur le terrain plus général des droits des femmes que les associations se mobilisent. L'alchimie qui, en novembre 1995, avait conduit près de quarante mille hommes et femmes dans la rue pour dénoncer la résurgence d'un ordre moral, fonctionne à nouveau. Le Collectif national pour les droits des femmes – qui avait déjà organisé cette manifestation prémonitoire au mouvement social de décembre 1995 – prépare cette fois des assises nationales les 15 et 16 mars.

« Le succès et la dégradation de la situation nous ont obligés à continuer », explique-t-on au Collectif. Pas moins de cent cinquante-six organisations participeront à ces assises, de la Coordination des associations pour le droit à la contraception et à l'avortement (Cadac) à SOS-Racisme, du PCF aux Verts, du PS à la FSU, des Nanas-beurs au syndicat SUD et au MRAP, etc.

PAUPÉRISATION CROISSANTE

L'ordre du jour est beaucoup plus vaste que la seule place des femmes dans la vie politique. *« Ces assises sont indispensables parce que l'écart ne cesse de se creuser entre la réalité des conditions de vie des femmes et leurs aspirations*, explique Maya Surduts, organisatrice de ces assises. *La loi reconnaît les femmes comme personnes et citoyennes à part entière mais, dans les pratiques de la vie privée, sociale et politique, il en va tout autrement. »*

Ainsi, dans le monde du travail ou, plutôt, des demandeurs d'emploi, les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage. Elles représentent notamment 53 % des chômeurs de longue durée. *« Malgré un contexte défavorable, les femmes se maintiennent sur le marché du travail*, reprend Françoise Picq, de l'Association nationale des études féministes, *mais elles le paient par davantage de temps partiel imposé et des salaires inférieurs. C'est sur elles qu'on expérimente les formes destructrices d'emploi. Malgré tout, elles résistent aux tentatives de se faire renvoyer à la maison sans gonfler les statistiques du chômage. »* Cette dégradation sur le champ de l'emploi entraîne une paupérisation croissante des femmes, surtout si elles sont déjà dans une situation fragile. Les familles monoparentales par exemple – une famille sur 8 en France aujourd'hui – sont dans 85 % des cas dirigées par une femme. L'inactivité, temporaire ou durable, est, pour elles, très lourde de conséquences.

Pour ce qui concerne le droit à la contraception et à l'avortement, la situation n'est pas plus réjouissante pour les organisateurs des assises. *« Aucune véritable campagne pour la contraception n'a lieu, malgré nos demandes »*, indique ainsi Hélène Hernandez de la fédération CRC santé. Les actions de commandos anti-avortement se produisent encore, comme celle du 28 février dans le 13e arrondissement de Paris, mais de manière plus sporadique, car les condamnations pour délit d'entrave à l'IVG se sont multipliées.

Ce « tableau noir » de la situation des femmes suscite une mobilisation sans précédent. En attendant les assises nationales, les cent cinquante-six organisations appellent à la manifestation de samedi à Paris, aux côtés des femmes algériennes et des sans-papières. Le 11 mars, elles seront devant l'Assemblée nationale à l'occasion du débat sur la place des femmes en politique.

Michèle Aulagnon

Une relève par les jeunes

Des jeunes, filles et garçons, ont créé à Paris l'association *En avant toutes !* et décidé d'organiser la « première semaine nationale d'éducation contre le sexisme », du 10 au 15 mars. Leur initiative semble prendre. A l'université Paris-I, ils organisent un débat avec les docteurs Paul Cesbron et Joëlle Kauffman *« pour une avancée de l'avortement »* ; à l'université de Toulon – *« Le choix de la ville n'est pas dû au hasard »* – on débattra des femmes et de l'extrême droite.

Ces jeunes militants ne veulent pas faire de la parité leur revendication première, de peur que leur mouvement ne s'effondre une fois le débat à l'Assemblée nationale passé. Ils ne veulent pas non plus d'une association qui ne rassemble que des filles, car *« les garçons sont des militants féministes comme les autres »*.

Controverse sur les principes fondateurs de la République

CONSTITUTIONNELLEMENT, le débat est clos. Depuis que, le 18 novembre 1982, le Conseil constitutionnel a refusé la création de quotas dans les listes de candidats aux élections municipales, il est acquis qu'il n'est pas possible d'instituer la parité dans les assemblées politiques sans modifier la Constitution.

Son article 3 prescrit, en effet, qu'*« aucune section du peuple (…) ne peut [s']attribuer l'exercice »* de *« la souveraineté nationale »*, que le suffrage *« est toujours universel, égal et secret »*. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 proclame que, *« tous les citoyens étant égaux »* aux yeux de la loi, tous *« sont également admissibles à tous dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents »*. Les gardiens de la Constitution ont déduit du rapprochement de ces deux textes fondateurs que la *« qualité de citoyen ouvre le droit de vote et l'éligibilité dans des conditions identiques »* et que ces principes *« s'opposent à toute division par catégorie des électeurs ou des éligibles »*.

Juridiquement, toutefois, le débat reste ouvert, car ce n'est pas tant la formulation actuelle de la Constitution qui rend difficile l'application de la parité que les principes sur lesquels est fondée la citoyenneté française depuis la Révolution de 1789. Francine Demichel, professeur de droit public, le reconnaît en écrivant, dans un article du recueil Dalloz de 1996, que le Conseil constitutionnel a retenu une *« conception dogmatique du citoyen qui ne correspond plus au besoin contemporain de la démocratie »*. Elle ajoute : *« Les citoyens veulent désormais, tout en conservant cette qualité, voir reconnaître leur identité propre ou collective. (…) On notera que le refus (…) de reconnaître (…) la notion de peuple corse relève de la même sur-abstraction, pour aboutir à la même obsolescence historique. »*

PRINCIPE D'« UNIVERSALITÉ »

Ce refus de la division du peuple souverain en *« sections »* est le fondement de la conception française du droit politique, résumée par la notion d'*« universalité »*. Evelyne Pisier, elle aussi professeur de droit, dans une étude publiée dans le prochain rapport du Conseil d'Etat, la présente ainsi : *« Une fois élu, le représentant parle et délibère au nom de la nation entière, pas au nom de tels ou tels mandants, fussent-ils majoritaires. »*

Cette *« universalité »* du suffrage fut lente à entrer dans les faits : longtemps, elle fut refusée à ceux qui ne disposaient pas d'un certain revenu ; les femmes ne l'ont acquise qu'en 1944. Il ne faut pas oublier, en effet, que, sous la IIIe République, la doctrine estimait que la Déclaration de 1789 n'était qu'une pétition sans portée juridique. Il a fallu attendre 1971 pour qu'une décision du Conseil constitutionnel contraigne le législateur à la respecter. Surtout, c'est au nom de cette *« universalité »* que les républicains ont pu se battre pour que chacun obtienne le droit de participer à la gestion de la cité, quelles que soient sa classe, son origine, ou sa richesse, le vote de l'un ayant exactement le même poids que celui d'un autre.

Cette *« universalité »* a été l'un des instruments du modèle français d'intégration. D'où les inquiétudes devant une réforme qui la mettrait en cause, inquiétudes soulignées, notamment, par deux constitutionnalistes entendus par l'Observatoire de la parité. Olivier Duhamel a affirmé que *« la brèche serait ouverte pour que, demain, les jeunes demandent leur juste part, puis les Noirs, les beurs, les juifs, les musulmans, etc. »*, assurant que *« l'introduction d'une distinction originelle (…) porterait ainsi atteinte au fondement même de notre démocratie, à l'idée même de la citoyenneté »*. Guy Carcassonne a récusé *« toute catégorisation de la population »*, pour ajouter, il est vrai, que *« la division de l'humanité entre hommes et femmes offre le seul cas de catégories limitées, d'importance à peu près égale, répondant à des critères totalement objectifs »*. Il lui paraît donc *« parfaitement concevable (…) d'envisager des mesures autoritaires dans ce cas – et dans ce seul cas – qui seraient inacceptables dans tout autre »*.

Cet argument de la spécificité de la distinction homme-femme est utilisé aussi par Blandine Kriegel, professeur de philosophie, dans une étude pour le rapport du Conseil d'Etat : *« L'humain, quel qu'il soit, naît toujours homme ou femme. »* En revanche, Mme Pisier refuse de voir *« rétablir en droit une particularité naturelle »*, dont elle assure qu'elle fut l'argument de ceux qui, au long des siècles, ont refusé aux femmes le droit de s'occuper des affaires de la cité. Pour elle, *« renvoyant à une nature sexuée, la parité ne donnera aux femmes qu'une illusion d'égalité et jouera contre leur liberté »*.

C'est pourtant au nom de ce principe d'égalité que Mme Kriegel souhaite cette réforme. Elle observe que ce principe est proclamé par l'article premier de la Déclaration de 1789 et que le préambule de 1946 prescrit à la loi de garantir *« à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme »*. Sa conclusion est donc simple : la mise en œuvre de la parité n'implique pas une remise en question des textes fondateurs de la République mais, au contraire, leur pleine application en reconnaissant *« l'égalité des sexes »*.

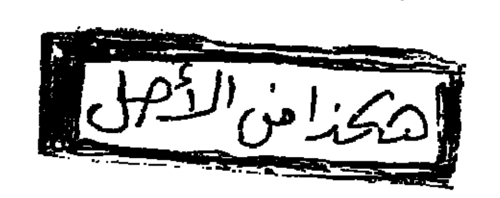
Deux conceptions juridiques s'opposent ainsi. Pour M. Duhamel, *« les gouvernants ne doivent pas être la photographie de la population »*. Pour Mme Demichel, *« au niveau collectif, une représentation démocratique doit être une photographie du corps social »*. A ce stade, le débat ne peut être tranché que par le politique.

Thierry Bréhier

sur la présence des femmes dans les assemblées représentatives

●●●

Connot François-Michel (UDF, Oise)	non	oui	non
Gourmelen Christian (UDF, Val-d'Oise)	non	oui	non
Gournay Marie-Fanny (RPR, Nord)	non	non	abst
Grandpierre Michel (PC, Seine-Maritime)	oui	non	non
Gravier Jean (UDF, Allier)	non	non	oui
Gremetz Maxime (PC, Somme)	oui	non	non
Grignon Gérard (UDF, St-P.-et-Miquelon)	non	non	non
Grimault Hubert (UDF, Maine-et-Loire)	non	non	non
Guilhem Evelyne (RPR, Haute-Vienne)	non	non	non
Guillaume François (RPR, M.-et-Moselle)	non	non	non
Guillet Jean-Jacques (RPR, Hauts-de-Seine)	non	non	non
Haby Jean-Yves (UDF, Hauts-de-Seine)	non	oui	non
Hage Georges (PC, Nord)	non	non	non
Hannoun Michel (RPR, Isère)	non	oui	non
Hart Joël (RPR, Somme)	abst	non	non
Hellier Pierre (UDF, Sarthe)	abst	non	oui
Hériaud, Pierre (UDF, Loire-Atlantique)	non	non	non
Hermier Guy (PC, Bouches-du-Rhône)	oui	non	non
Herr Patrick (UDF, Seine-Maritime)	oui	non	non
Houillon Philippe (UDF, Val-d'Oise)	non	oui	non
Houssin, Pierre-Rémy (RPR, Charente)	non	oui	non
Huguenard Robert (RPR, Haute-Garonne)	oui	oui	non
Hunault Michel (RPR, Loire-Atlantique)	non	oui	non
Idiart Jean-Louis (PS, Haute-Garonne)	oui	oui	oui
Imbert Amédée (UDF, Ardèche)	non	oui	non
Isaac-Sibille Bernadette (UDF, Rhône)	non	non	non
Jacob Christian (RPR, Seine-et-Marne)	non	non	non
Jacob Yvon (RPR, Ille-et-Vilaine)	non	oui	non
Jacquaint Muguette (PC, Seine-Saint-Denis)	oui	non	non
Jacquard Denis (UDF, Moselle)	non	abst	non
Jambu Janine (PC, Hauts-de-Seine)	oui	non	non
Janquin Serge (PS, Pas-de-Calais)	oui	oui	oui
Janetti Maurice (PS, Var)	oui	oui	non
Jean-Baptiste Henry (UDF, Mayotte)	non	oui	non
Jegou Jean-Jacques (UDF, Val-de-Marne)	non	non	non
Joly Antoine (RPR, Sarthe)	non	non	non
Josselin Charles (PS, Côtes-d'Armor)	non	oui	non
Julia Didier (RPR, Seine-et-Marne)	non	non	oui
Kaspereit Gabriel (RPR, Paris)	non	non	non
Kergueris Aymé (UDF, Morbihan)	non	non	non
Kiffer Jean (RPR, Moselle)	non	non	non
Labarrère André (PS, Pyrénées-Atlantiques)	non	oui	non
Laffineur Marc (UDF, Maine-et-Loire)	non	non	non
Lafleur Jacques (RPR, Nouvelle-Calédonie)	non	oui	non
Lalanne Henri (UDF, Landes)	non	oui	non
Lamant Jean-Claude (RPR, Aisne)	non	non	non
Lamontagne Raymond (RPR, Val-d'Oise)	non	oui	abst
Lang Pierre (UDF, Moselle)	non	non	non
Langenieux-Villard Philippe (RPR, Isère)	non	non	non
Lapp Harry (UDF, Bas-Rhin)	non	oui	non
Lauga Louis (RPR, Landes)	non	non	non
Leccia Bernard (RPR, Bouches-du-Rhône)	non	non	non
Le Déaut Jean-Yves (PS, M.-et-Moselle)	non	oui	oui
Lefebvre Pierre (RPR, Sarthe)	non	oui	non
Lefort Jean-Claude (PC, Val-de-Marne)	oui	oui	oui
Lellouche Pierre (RPR, Val-d'Oise)	non	non	non
Lemoine Jean-Claude (RPR, Manche)	non	non	non
Léonard Gérard (RPR, Meurthe-et-Moselle)	non	abst	non
Léonard Jean-Louis (RPR, Ch.-Maritime)	non	non	oui
Lepeltier Serge (RPR, Cher)	non	non	non
Le Pensec Louis (PS, Finistère)	oui	oui	non
Lepercq Arnaud (RPR, Vienne)	non	non	non
Lequiller Pierre (UDF, Yvelines)	non	oui	non
Leroy Bernard (UDF, Eure)	non	non	non
Lestas Roger (UDF, Mayenne)	non	oui	oui
Limouzy Jacques (RPR, Tarn)	non	oui	oui
Loos François (UDF, Bas-Rhin)	non	oui	non
Lux Arsène (RPR, Meuse)	non	oui	non
Malvy Martin (PS, Lot)	abst	oui	abst
Mandon Daniel (UDF, Loire)	non	non	non
Marchais Georges (PC, Val-de-Marne)	oui	non	non
Mariani Thierry (RPR, Vaucluse)	non	non	non
Mariton Hervé (UDF, Drôme)	non	non	non
Marleix Alain (RPR, Cantal)	non	non	non
Marlin Franck (RPR, Essonne)	non	non	oui
Martin Christian (UDF, Maine-et-Loire)	non	non	non
Martin Philippe (RPR, Marne)	non	non	non
Martinez Henriette (RPR, Hautes-Alpes)	non	non	non
Martin-Lalande Patrice (RPR, Loir-et-Cher)	non	oui	non
Masdeu-Arus Jacques (RPR, Yvelines)	non	non	non
Masse Marius (PS, Bouches-du-Rhône)	oui	oui	oui
Masson Jean-Louis (RPR, Moselle)	non	oui	non
Mathot Philippe (UDF, Ardennes)	non	oui	non
Mattei Jean-François (UDF, B.-du-Rhône)	non	non	non
Méhaignerie Pierre (UDF, Ille-et-Vilaine)	oui	non	abst
Mei Roger (PC, Bouches-du-Rhône)	oui	oui	abst
Menuel Gérard (RPR, Aube)	non	non	non
Mercieca Paul (PC, Val-de-Marne)	oui	non	non
Merli Pierre (UDF, Alpes-Maritimes)	oui	non	oui
Mernille Denis (RPR, Seine-Maritime)	non	non	non
Mesmin Georges (UDF, Paris)	non	non	non
Mexandeau Louis (PS, Calvados)	non	non	non
Meyer Gilbert (RPR, Haut-Rhin)	non	oui	non
Michel Jean-Pierre (RL, Haute-Saône)	oui	non	oui
Migaud Didier (PS, Isère)	abst	oui	oui
Mignon Jean (RPR, Seine-et-Marne)	non	non	non
Miossec Charles (RPR, Finistère)	non	non	non
Moirin Odile (RPR, Essonne)	non	non	non
Montesquiou Aymeri de (UDF, Gers)	non	non	non
Moreau Louise (UDF, Alpes-Maritimes)	non	non	abst
Morisset Jean-Marie (UDF, Deux-Sèvres)	abst	non	oui
Moyne-Bressand Alain (UDF, Isère)	non	non	non
Moutoussamy Ernest (PC, Guadeloupe)	non	oui	non
Muller Alfred (RL, Bas-Rhin)	non	non	oui
Muselier Renaud (RPR, Bouches-du-Rhône)	non	non	non
Neiertz Véronique (PS, Seine-Saint-Denis)	oui	oui	oui
Nicolas Catherine (RPR, Eure)	non	non	non
Nicolin Yves (UDF, Loire)	non	non	non
Ollier Patrick (RPR, Hautes-Alpes)	non	non	non
Paecht Arthur (UDF, Var)	oui	oui	non
Paillé Dominique (UDF, Deux-Sèvres)	non	non	non
Pajon Michel (PS, Seine-Saint-Denis)	non	non	non
Pandraud Robert (RPR, Seine-Saint-Denis)	non	oui	non
Papon Monique (UDF, Loire-Atlantique)	non	non	non
Pascallon Pierre (RPR, Puy-de-Dôme)	oui	oui	abst
Pelissard Jacques (RPR, Jura)	non	oui	non
Péricard Michel (RPR, Yvelines)	non	oui	non
Petit Pierre (RPR, Martinique)	non	non	non
Picotin Daniel (UDF, Gironde)	non	non	non
Pierna Louis (PC, Seine-St-Denis)	oui	oui	abst
Pihouée André-Maurice (RPR, La Réunion)	oui	non	non
Pintat Xavier (UDF, Gironde)	non	oui	non
Poniatowski Ladislas (UDF, Eure)	non	non	non
Pont Jean-Pierre (UDF, Pas-de-Calais)	non	non	non
Prémont Brigitte de (RPR, Pas-de-Calais)	non	oui	non
Privat Georges (RPR, Aveyron)	oui	non	non
Proriol Jean (UDF, Haute-Loire)	non	non	non
Raimond Jean-Bernard (RPR, B.-du-Rhône)	non	non	non
Reitzer Jean-Luc (RPR, Haut-Rhin)	non	non	non
Renaudie Lucien (RPR, Corrèze)	oui	non	oui
Reyman Marc (UDF, Bas-Rhin)	abst	oui	non
Richemont Henri de (RPR, Charente)	non	non	non
Rigaud Jean (UDF, Rhône)	non	oui	non
Rignault Simone (RPR, Nièvre)	non	non	non
Rispat Yves (RPR, Gers)	non	non	oui
Rochebloine François (UDF, Loire)	non	non	non
Rodet Alain (PS, Haute-Vienne)	oui	oui	oui
Roig Marie-Josée (RPR, Vaucluse)	non	non	non
Rosselot Jean (RPR, Territoire-de-Belfort)	oui	non	oui
Rousseau Monique (RPR, Doubs)	non	non	non
Roustan Max (UDF, Gard)	non	non	non
Royal Ségolène (PS, Deux-Sèvres)	oui	oui	oui
Saint-Ellier Francis (UDF, Calvados)	non	non	non
Santini André (UDF, Hauts-de-Seine)	oui	non	non
Sarkozy Nicolas (RPR, Hauts de Seine)	non	oui	non
Sarlot Joël (UDF, Vendée)	non	oui	oui
Sarre Georges (RL, Paris)	oui	non	oui
Schreiner Bernard (RPR, Bas-Rhin)	non	oui	non
Sauvaigo Suzanne (UDF, Alpes-Maritimes)	non	non	non
Schwartzenberg R.-G. (PS, Val-de-Marne)	non	oui	non
Serrou Bernard (RPR, Hérault)	non	non	non
Sicre Henri (PS, Pyrénées-Orientales)	non	oui	abst
Soisson Jean-Pierre (RL, Yonne)	non	non	non
Tardito Jean (PC, Bouches-du-Rhône)	oui	non	non
Taubira-Delannon Christiane (RL, Guyane)	non	oui	non
Terrot Michel (RPR, Rhône)	non	oui	abst
Tessier Guy (UDF, Bouches-du-Rhône)	non	non	non
Thien Ah Koon André (RL, La Réunion)	oui	non	abst
Thomas Jean-Pierre (UDF, Vosges)	non	oui	non
Tiberi Jean (RPR, Paris)	non	oui	non
Trémège Patrick (UDF, Paris)	non	non	non
Tron Georges (RPR, Essonne)	non	non	non
Turinet Anicet (RPR, Martinique)	non	oui	non
Ueberschlag Jean (RPR, Haut-Rhin)	non	non	non
Urbaniak Jean (RL, Pas-de-Calais)	non	non	non
Vachet Léon (RPR, Bouches-du-Rhône)	non	non	non
Van Haecke Yves (RPR, Yonne)	non	oui	non
Vannson François (RPR, Vosges)	non	non	non
Vernier Jacques (RPR, Nord)	non	oui	non
Voisin Michel (RPR, Ain)	non	non	non
Weber Jean-Jacques (UDF, Haut-Rhin)	non	non	non
Wiltzer Pierre-André (UDF, Essonne)	non	oui	non
Zeller Adrien (UDF, Bas-Rhin)	non	oui	oui
Zuccarelli Emile (RL, Haute-Corse)	non	non	non



Le Parlement limite la lutte contre le travail illégal

Les entreprises ne seront pas responsables de leurs sous-traitants

Le Parlement a approuvé, jeudi 6 mars, le projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin. Mais, sensibles aux pressions des entreprises du bâtiment, les députés ont suivi les sénateurs pour renoncer à rendre les sociétés responsables des pratiques illégales de leurs sous-traitants.

LES « ANTI-inquisitoriaux » l'ont emporté sur les « coercitifs ». Après avoir hésité entre deux logiques – ne pas introduire de contraintes trop lourdes aux yeux des employeurs ou, au contraire, renforcer les sanctions à leur égard –, les parlementaires ont choisi, jeudi 6 mars, la version *« allégée »* du projet de loi sur le travail illégal, en adoptant les conclusions de la commission mixte paritaire. Dans les deux chambres du Parlement, le RPR et l'UDF ont voté pour le texte, alors que le PS et le PCF se sont prononcés contre. Ainsi, le texte de loi, dans sa forme définitive, donne l'avantage aux vues plus souples des sénateurs sur celles plus répressives des députés.

Deux sensibilités s'étaient en effet affrontées. Au Palais-Bourbon, la majorité avait durci le projet en votant des dispositions, proposées par les socialistes, qui visaient à faciliter les poursuites contre le travail clandestin délégué. Il s'agissait de s'en prendre aux entreprises *« donneuses d'ordre »* qui jouent délibéremment sur une chaîne de sous-traitants qui, *eux*, utilisent une main-d'oeuvre clandestine.

Les sénateurs n'avaient pas voulu s'engager sur cette voie. Alertés par plusieurs fédérations professionnelles, ils ont supprimé les mesures qui pouvaient apparaître comme excessives et contraignantes aux employeurs. Dès lors, l'attitude de l'Assemblée en deuxième lecture devenait déterminante. Or, à cette occasion, sa majorité s'est montrée conciliante avec celle du Sénat.

Ainsi, au Palais-Bourbon, le débat sur les *« donneurs d'ordre »*, un point jugé pourtant capital par les inspecteurs du travail, n'a pas été réouvert *(voir ci-dessous)*. La notion de *« présomption de recours au travail clandestin »* pour les donneurs d'ordre qui ne font pas agréer leurs sous-traitants, d'abord instituée par les députés, mais supprimée par les sénateurs, n'a donc pas été réintroduite. A cette occasion, Rudi Salles, député UDF–PR des Alpes-Maritimes, rapporteur du projet de loi, a salué le travail d'*« enrichissement »* du texte auquel avaient procédé les sénateurs.

« SCIEMMENT »

Il en a été de même pour l'obligation faite au donneur d'ordre de prouver sa bonne foi lorsque l'un de ses sous-traitants est convaincu d'avoir eu recours au travail dissimulé. Tout reposait sur la mention ou non d'un adverbe – *« sciemment »* – dans l'article premier du texte. Il figurait dans la copie initiale du gouvernement. Celui-ci précisait, en effet, qu'il est interdit *« d'avoir recours sciemment, directement ou par personne interposée, aux services de celui qui exerce un travail dissimulé »*. En première lecture, estimant que l'intentionnalité était, dans la plupart des cas, impossible à prouver, l'Assemblée avait décidé de supprimer le mot *« sciemment »*, renversant ainsi la charge de la preuve, désormais imputée aux employeurs. Le Sénat a rétabli l'adverbe. Là encore, les députés sont revenus sur leur vote de première lecture, refusant de biffer l'adverbe, comme le souhaitait l'opposition, soutenue sur ce point par Jean-Pierre Delalande (RPR, Val-d'Oise). Dès lors, le texte définitif conserve cet adverbe.

La participation des collectivités publiques à la lutte contre le travail dissimulé constituait un autre point sérieux d'accrochage. L'Assemblée avait fait obligation aux collectivités locales de prévoir dans leurs contrats, lors de la passation de marchés publics, une clause leur permettant de s'assurer que l'entreprise signataire ne recourt pas au travail dissimulé. Le Sénat, craignant que la responsabilité des élus locaux ne soit trop fréquemment engagée, a ôté cette disposition, qui n'a pas été réintroduite. En deuxième lecture, les députés avaient également prévu une résiliation automatique, sans indemnités, du contrat ou marché public passé avec une entreprise ayant eu recours au travail dissimulé pour son exécution et qui n'aurait pas régularisé sa situtation après mise en demeure. Mais la commission mixte paritaire entre les deux Chambres s'est ralliée aux positions du Sénat, qui souhaitait que cette résiliation soit seulement facultative.

Reste l'obligation faite à tout candidat à un contrat ou à un marché public, ainsi qu'à tout sous-traitant, d'attester qu'il n'a pas fait l'objet de condamnation pour travail illégal au cours des cinq dernières années. Le champ d'application de cette disposition a finalement été élargi, à l'initiative du gouvernement, aux contrats et marchés passés par les sociétés d'économie mixte ou les sociétés anonymes d'HLM ainsi qu'aux délégations de service public.

Enfin, le texte définitif prévoit d'infliger une amende administrative de 5 000 francs à tout employeur qui ne respecterait pas l'obligation de déclaration préalable à l'embauche. C'est la seule concession faite par les sénateurs aux députés. Mais, à l'origine, son montant prévu était de 9 000 francs.

Caroline Monnot

Le bâtiment est soulagé, les inspecteurs du travail tiquent

MINE DE RIEN, les professionnels du bâtiment sont plutôt contents. Après avoir redouté de mauvaises surprises, protesté à l'avance contre la menace de contrôles trop tâtillons, dénoncé les penchants inquisitoriaux des administrations du travail et du fisc, le secteur respire. Le texte définitif sur le travail illégal ne l'incommode pas trop. Certes, la Fédération nationale du bâtiment (FNB) aurait préféré une autre approche du problème. *« Nous n'étions pas pour un énième texte répressif à l'encontre d'entreprises qui ont pignon sur rue. Notre position n'a pas varié. Il faut arrêter de prendre des dispositions répressives et encourager, au contraire, le travail légal »*, explique-t-on à son service législatif.

Finalement, le secteur du bâtiment juge le texte, tel qu'il a été définitifivement adopté par le Parlement, jeudi 6 mars, *« pas mauvais »*. *« Il faudra voir comment cette loi sera appliquée »* se méfie, encore un peu, la FNB. Mais, estime t-elle spontanément, *« le projet de loi s'est bonifié avec le temps, au fil du processus parlementaire »*. Elle avait, ainsi, concentré ses interventions sur le Sénat et sur le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, Rudy Salles (UDF-PR, Alpes-Maritimes). Professionnelle, elle a su se montrer convaincante.

Ainsi, l'Assemblée lui avait réservé une ultime frayeur. Qu'on permette à un maître d'ouvrage public de résilier automatiquement, sans dédommagement, une entreprise qui, pour un marché aurait eu recours au travail illégal et n'aurait pas régularisé sa situation après mise en demeure, c'était trop. *« On avait très peur d'une résiliation automatique »*, souligne la FNB. En séance, lors de l'adoption de cette disposition, le 20 février, M. Salles, en écho aux préoccupations de l'organisation professionnelle, s'était *« interrogé sur le caractère automatique de la résiliation des marchés »*. La FNB a néanmoins dû attendre les résultats de la commission mixte paritaire pour obtenir gain de cause.

RÉSERVES

A l'inverse, les inspecteurs du travail font grise mine. *« S'est-on donné les moyens de remonter les filières de travail illégal ?*, s'interroge Ralph Freyermuth, inspecteur du travail, membre de l'Association Villermé (groupe de réflexion de cette profession) avant de répondre par la négative. *« Le projet de loi ne facilite pas les conditions d'incrimination de l'employeur qui a recours au travail dissimulé »*, souligne t-il.

Et de déplorer que la présomption de recours au travail clandestin ne figure plus dans le texte. Surtout, l'administration doit prouver que les donneurs d'ordre ont *« sciemment »* eu recours au travail clandestin, à travers la sous-traitance, pour engager leur responsablité. Dans la pratique, cette preuve est pratiquement impossible à apporter, estiment les inspecteurs du travail.

Pour M. Freyermuth, avec ce texte, *« on va uniquement poursuivre le dernier maillon de la chaîne »*. *« Il n'y a rien de plus facile que de faire une descente dans un atelier clandestin. On y va, on trouve trois ou quatre personnes – car les grands ateliers n'existent plus. L'une d'entre elles est qualifiée d'employeur et souvent, ne le sait pas elle-même. Résultat, deux jours plus tard, un nouvel atelier se met en place un peu plus loin »*, indique t-il.

Rien n'est prévu non plus pour faire face au développement *« des pratiques frauduleuses transnationales »*, souligne-t-il. Il indique avoir eu le dossier récent *« d'un salarié français sous contrat de travail de droit djiboutien qui était prêté à une entreprise pour le placer sur un chantier en Allemagne »*.

Les inspecteurs du travail ont par ailleurs vivement réagi à une disposition contenue dans le texte initial de Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, et qui figure désormais dans le projet sur l'immigration. Elle autorise les officiers de police judiciaire à pénétrer sur les lieux de travail – prérogative jusqu'alors réservée aux inspecteurs du travail – afin d'y contrôler la régularité des emplois et des titres de séjour.

Les syndicats CGT et CFDT du ministère du travail se sont émus des risques de contrôles d'identité *« au faciès »*, tout en soulignant que cette mesure *« pose avec acuité la question des libertés fondamentales »*.

C. M.

L'UDF et les partis qui la composent commencent à préparer leur programme pour les législatives

L'émulation au sein de la confédération libérale enchante le RPR

L'UDF et ses diverses composantes ont accéléré leur calendrier pour apporter leurs contributions au futur programme législatif de l'actuelle majorité. A ceux qui, depuis des semaines, s'interrogent sur son autorité et sur sa capacité à faire exister le pôle libéral dans la coalition majoritaire, le président de la confédération, François Léotard, a apporté, jeudi 6 mars, un premier élément de réponse.

Après avoir été « dérouté » au dernier moment vers l'Elysée, où Jacques Chirac souhaitait mieux connaître un des possibles successeurs d'Helmut Kohl, le président du groupe CDU-CSU au Bundestag, Wolfgang Schäuble, est venu à la rencontre de M. Léotard, à la tête d'une imposante délégation. Dans un salon de la présidence du Sénat, les deux hommes ont pu célébrer *« la très grande convergence de vues »* entre l'un des plus grands partis européens et, selon le mot du maire de Fréjus, *« le plus européen des partis français »*.

Samedi 8 mars, à l'Assemblée nationale cette fois, le conseil d'orientation politique du Parti républicain est invité à préparer son programme. Déjà nourri par les travaux de réflexion du groupe UDF, celui-ci sera enrichi par les réponses renvoyées par un millier de militants du PR à un questionnaire portant, notamment, sur les institutions, la défense, la justice, l'immigration, l'Europe, la croissance. Désireux de favoriser *« un vrai spontanéisme créatif »*, le secrétaire général du PR, Pascal Clément, doit aussi inviter chacun des parlementaires présents à formuler la proposition à laquelle il tient le plus. La synthèse de ces différents apports devra être validée, dès la semaine prochaine, par un bureau politique du PR.

COMPATIBILITÉ

De son côté, le Parti populaire pour la démocratie française (PPDF) réunit ses assises dimanche 9. Les « giscardo-chiraquiens » de cette composante de l'UDF veulent *« rendre compatibles les idées libérales avec le besoin de protection, l'économie de marché avec sa régulation par l'Etat, la construction européenne avec la permanence de l'identité française »*. Valéry Giscard d'Estaing doit prononcer un discours en clôture de cette réunion.

Une semaine plus tard, le 15 mars, ce sera au tour de Force démocrate, présidé par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de réunir son conseil national. Enfin, les 22 et 23 mars, M. Léotard réunira le bureau politique de l'UDF pour un séminaire à huis clos à l'abbaye de Vaux-de-Cernay (Yvelines). Cette émulation interne à la confédération a pour toile de fond la constitution d'un fichier commun aux différentes composantes, qui doit permettre, selon les engagements pris, il y a un an, par M. Léotard, de faire élire par la base les responsables départementaux de l'UDF et, donc, de réévaluer les rapports de force.

Cette situation enchante le RPR. Pendant que « les » UDF s'appliquent à se marquer l'un l'autre, le mouvement néogaulliste prépare depuis des mois les investitures pour les prochaines élections. Il se félicite d'avoir pour interlocuteur un membre du gouvernement, Jean-Claude Gaudin. Jamais, assure un de ses interlocuteurs chiraquiens, les négociations préélectorales entre les deux grandes formations de droite ne se sont aussi bien passées.

Jean-Louis Saux

Le président de la République à l'écoute des PDG

JACQUES CHIRAC peaufine la défense de la *« croisade pour l'emploi des jeunes »* qu'il présentera, lundi 10 mars, sur France 2. Il a accueilli, le 6 mars, à l'Elysée, vingt-quatre patrons choisis, d'après ses collaborateurs, pour leur *« politique exemplaire dans le domaine des formations en alternance »*, soit vingt-deux chefs d'entreprise venus des vingt-deux régions de la métropole et deux de la Réunion et des Antilles. Il y avait le groupe Lafarge (Ile-de-France), 10 637 salariés, et les menuiseries Bouland, 37 salariés. On trouvait, côte à côte, les fusées (Société européenne de propulsion, Aquitaine), les cosmétiques (Reboul SMT Dispense, Bourgogne), les jouets (Smoby, Franche-Comté), le sport (Décathlon, Nord-Pas-de-Calais) et la puce électronique (Gemplus, Provence).

Ces patrons ont été agréablement surpris par la capacité d'écoute du président de la République. Celui-ci les a entendus pendant trois heures raconter comment ils s'y prennent pour accueillir dans leurs entreprises des jeunes en état d'échec scolaire. Patrick Hirsch, PDG du groupe D'Huart (métallurgie, Lorraine) a raconté *« comment le simple fait de se lever le matin à une heure précise pour se rendre sur le lieu de travail est un apprentissage préalable »* pour ces enfants de chômeurs.

Dany Breuil, PDG de Smoby et seule femme présente, a constaté que les freins tiennent à *« la complexité »* des dispositifs assurant tour à tour une formation théorique et une formation technique. André Robert-Dehault, PDG des Aciéries Hachette et Driout, a mis un peu les pieds dans le plat en *« partant du principe qu'un apprenti de plus, c'est un étudiant de moins »* et en affirmant qu'il *« conviendrait de mieux utiliser le budget de l'éducation nationale »* en détachant des enseignants dans les centres d'apprentissage.

Jacques Chirac était déjà convaincu que l'apprentissage figure parmi les meilleures façons d'apprendre un métier. Les patrons qu'il avait réunis lui ont fait plaisir en lui disant qu'ils dépassent déjà les 2 % de jeunes en formation dans leurs effectifs. Plusieurs ont dit que les entreprises françaises pouvaient faire mieux que l'objectif de 400 000 jeunes en alternance (330 000 en 1996) voulu par le récent sommet sur l'emploi des jeunes.

M. Chirac a remercié ces patrons pour cette moisson d'anecdotes confortant sa *« croisade »* en leur démontrant qu'il s'occupait aussi de leurs ventes. A la fin des années 70, leur a-t-il raconté, une petite PME l'avait convaincu de parler de ses pompes à Deng Xiaoping. Un an plus tard, le petit patron remerciait M. Chirac de l'avoir aidé à devenir le roi de la pompe en Chine. Comment des PDG résisteraient-ils à un président de la République qui leur dit que l'emploi des jeunes, c'est aussi de l'exportation ?

Alain Faujas

Edouard Balladur veut copier le modèle anglais

ABAISSEMENT des seuils sociaux, remise en cause, partielle, du revenu minimum, réforme radicale de l'impôt sur le revenu : bien qu'il s'en défende, Edouard Balladur trace la voie, à intervalles réguliers, d'une alternative à la politique économique actuelle dans un sens encore plus libéral. Les *« inflexions »* qu'il recommande n'ont pour but, explique-t-il, que d'évaluer à quelles conditions le modèle français peut survivre aux assauts de la mondialisation.

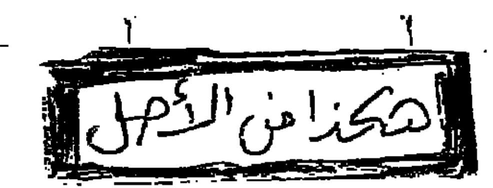
Avant d'avancer de nouvelles propositions, l'ancien premier ministre a commandé, à certains de ses proches, une étude sur le chômage dans les pays de l'OCDE, qui vient opportunément conforter ses convictions. Question de départ : pourquoi le niveau de chômage est-il sensiblement plus élevé en France que dans la plupart des pays occidentaux ? Pourquoi, surtout, le chômage des jeunes et le chômage de longue durée y sont-ils proportionnellement plus forts ? La structure de la population active n'explique pas tout.

« Le chômage français trouve ses origines dans des choix de politique économique depuis longtemps inefficaces : la diminution du temps de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, l'augmentation du coût du travail grevé d'un prélèvement social trop lourd sont autant d'évolutions qui ont desservi l'emploi. Poursuivre dans cette voie le desservirait un peu plus ». Les comparaisons internationales doivent inspirer de nouvelles *« prescriptions »* qui ont pour nom la réduction des prélèvements obligatoires et la *« souplesse »* du marché du travail. M. Balladur a rayé de son vocabulaire le terme de *« flexibilité »*.

Selon les conclusions de cette étude comparative, les méthodes d'inspiration social-démocrate, appliquées dans les pays nordiques, n'ont que *« l'apparence de l'efficacité »*. *« Les chômeurs sont transformés en inactifs et repoussés dans une situation de dépendance sociale »*. En revanche, *« les pays anglo-saxons enregistrent de bonnes performances au moyen de méthodes libérales. Le marché du tarvail y est d'une grande souplesse : le coût du salaire minimum est faible, la durée annuelle du travail parmi les plus longues, le départ à la retraite tardif. L'Etat intervient peu, mais il intervient bien »*.

M. Balladur ne cache pas que cette voie est *« plus escarpée »*. Dans les rangs du RPR, ses propositions sont jugées soit *« démagogiques »*, soit *« provocatrices »*, en tout cas mal venues à la veille des législatives. Elles répondent pourtant à une partie de la clientèle de droite, celle des artisans, commerçants, petits chefs d'entreprises et professions libérales. Celle à qui s'adresse déjà Alain Madelin.

J.-L. S.



Les fonctionnaires ont peu suivi l'appel à la grève pour la défense de leurs revenus

Le gouvernement a réussi à imposer une augmentation unilatérale

Les syndicalistes savaient qu'ils auraient du mal à mobiliser leurs troupes, jeudi 6 mars, contre une hausse des salaires de 1 %. Le gouvernement, qui avait habilement géré le dossier, s'est gardé de toute provocation de dernière minute. Les enseignants se sont montrés plus soucieux de réussir une manifestation spécifique, le 23 mars. Les agents des hôpitaux avaient en tête d'autres rendez-vous. Les cheminots n'ont pas apporté leur renfort.

LA MOBILISATION des fonctionnaires ressemble à une peau de chagrin : la grève du jeudi 6 mars a été moins suivie que celle du 17 octobre 1996, qui avait elle-même obtenu un score inférieur à celle du 10 octobre 1995. Appelés par leurs sept fédérations à cesser le travail pour défendre leurs revenus, les agents de l'Etat n'ont été que 20 % à suivre ce mot d'ordre, selon le ministère de la fonction publique. Ils avaient été 37 % le 17 octobre 1996 et 57 % le 10 octobre 1995.

Le nombre des manifestants a été, lui aussi, moins important : 150 000 personnes ont, selon le ministère de l'intérieur, défilé dans l'ensemble du pays (Paris, mais aussi Lyon, Marseille, Bordeaux, Rennes, Grenoble, Nantes, Toulouse, Strasbourg, Quimper, Dijon, Saint-Brieuc, Mulhouse...). En 1996, il y en avait eu 362 000. Dans la capitale, le nombre de manifestants a été de 16 000, selon la police, 35 000 selon la CGT. En 1996, il avait été évalué à 23 000 par la police et 100 000 par la CGT.

Cette faible mobilisation n'a pas surpris les syndicalistes : dès le 4 février, date à laquelle ils ont appelé à l'action, ils se doutaient que leur tâche serait difficile, tant le gouvernement a procédé habilement pour imposer des mesures de rigueur. Lorsque le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, a annoncé que le gouvernement déciderait seul d'augmenter les fonctionnaires de 1 % en 1997, les syndicalistes se sont demandé s'il serait facile d'expliquer à leurs adhérents qu'ils devaient se mobiliser contre une hausse de salaire, même minime.

DISCUSSIONS PRÉALABLES

Le gouvernement a su gérer le calendrier pour éviter que le mécontentement des fonctionnaires ne se conjuge avec celui des cheminots, comme cela avait été le cas pendant l'hiver 1995. M. Perben a mené pendant trois semaines, en janvier, des discussions bilatérales préalables à une éventuelle négociation. Après une pause d'une semaine, il a organisé une nouvelle série de rencontres pour annoncer... que la négociation n'aurait pas lieu. Cette course de lenteur a permis de laisser passer, au Parlement, la réforme de la SNCF. Les syndicats de cheminots, qui s'y sont peu opposés, n'ont pas apporté leur renfort aux fonctionnaires. L'étalement des congés d'hiver sur trois semaines, qui a suivi l'appel à la grève, a cassé l'élan de la mobilisation. Dans certains cas, il a empêché la tenue de réunions syndicales et l'information des fonctionnaires.

Traditionnellement, la question des salaires n'est de toute façon guère mobilisatrice. La grève du 10 octobre 1995 a fait exception à la règle, parce qu'elle portait aussi sur des valeurs. Les fonctionnaires refusaient d'être traités de nantis par le nouveau pouvoir. La grève du 17 octobre 1996 a été moins suivie, car le gouvernement s'est gardé de toute provocation. Cette fois encore, il a évité tout propos malheureux. Il s'est contenté d'insister sur le fait que les fonctionnaires bénéficiaient d'une augmentation de 0,5 % le 1er mars, six jours avant la grève, et qu'ils étaient mieux lotis qu'ils ne le prétendent, compte tenu de leurs augmentations catégorielles (*Le Monde* du 7 mars).

Les enseignants, qui sont d'habitude à la pointe de la contestation, n'étaient cette fois que 22 % à faire grève, contre 46,7 % en 1996. Leurs syndicats, sauf FO, semblaient, il est vrai, plus préoccupés de réussir la manifestation nationale à laquelle ils ont appelé dimanche 23 mars à Paris, pour la défense de l'éducation, de la formation et de l'emploi des jeunes. Comme en 1996, ces syndicats peuvent encourir le reproche d'avoir affaibli la mobilisation des fonctionnaires en appelant à un mouvement spécifique. Malgré le mécontentement qui couve dans les hôpitaux, les agents des CHU n'ont été que 15 % à faire grève. Là aussi, les appels sont morcelés, les agents étant invités à d'autres actions les 13 et 14 mars. C'est dans le secteur des finances que la grève a été le plus suivie, avec 33,9 % de participants.

R. Rs.

A Paris, seuls les « habitués » ont manifesté

SIGNE D'UNE MOBILISATION de faible ampleur, les numéros un des grandes confédérations s'étaient tous inscrits aux abonnés absents, jeudi 6 mars, pour la manifestation des fonctionnaires à Paris. Marc Blondel s'est fait excuser, Nicole Notat était opportunément partie soutenir les salariés Renault de Vilvorde, Louis Viannet assistait au congrès de sa fédération des métaux.

Les « patrons », moins médiatiques, des agents de l'Etat, des collectivités locales, de l'éducation, des hôpitaux et des PTT, se sont retrouvés en tête du cortège, qui a rassemblé 16 000 manifestants. Pour la première fois, Annick Coupé, secrétaire générale de SUD-PTT, a été admise dans ce carré, par les sept fédérations de fonctionnaires.

Devenue première organisation représentative de la fonction publique de l'Etat en décembre 1996, la FSU avait bataillé pour ouvrir la manifestation, partie de Denfert-Rochereau pour se diriger vers la place de la Bastille. Sous ses ballons colorés, Christelle, professeur d'anglais, et Maurice, professeur de maths, qui ont fait toutes les manifestations depuis 1995, expliquaient qu'ils étaient venus « *défendre l'emploi plus que les salaires* ». Derrière eux, un militant de la FSU martelait, dans un micro, qu'il fallait venir nombreux à la manifestation nationale du 23 mars, consacrée à la défense de l'éducation.

« LA LOI DU FRIC »

Sur des musiques reggae, martiniquaises ou africaines, la CGT a déployé des troupes imposantes, en scandant « *Vive le service public* », « *La privatisation, c'est la loi du fric* », ou, plus prosaïquement, « *Chirac, démission !* ». Il y avait des agents d'EDF, des fonctionnaires du ministère des anciens combattants, de l'enseignement et de la culture. Les agents hospitaliers étaient venus nombreux. Frédérique, infirmière à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, syndiquée à la CFDT, ne se plaignait pas tant de son salaire (10 200 francs) que des heures supplémentaires imposées en raison du manque de personnel : « *Certains jours, je commence à 7 h 30, et je termine à 20 heures !* ».

Jocelyne, institutrice dans une école primaire, estimait que l'UNSA doit tirer le bilan de son échec aux élections pour « *être plus proche du terrain* », mais déplorait que « *ce soit le discours le plus démagogique qui l'ait emporté* ».

Jacky Lesueur, secrétaire général de FO-Finances, était content de ses troupes : « *Il y avait 70 000 personnes en grève !* » Les agents des finances, en effet, ont perdu 1 400 emplois en 1997 et se demandent ce que leur réserve 1998.

Alain Beuve-Méry et Rafaële Rivais

Flambée de violences à Saint-Denis-de-la-Réunion

SAINT-DENIS-DE-LA RÉUNION
de notre correspondant

Commerces saccagés, voitures incendiées, poubelles renversées, chaussée jonchée de galets, le quartier du Chaudron, dans la banlieue est de Saint-Denis-de-la-Réunion, a été le théâtre de violents incidents dans la nuit de jeudi à vendredi 7 mars. Pendant plusieurs heures, des centaines de manifestants se sont heurtés aux forces de l'ordre, tentant même de prendre d'assaut le commissariat de police avant d'être repoussés par un peloton de gendarmes mobiles venu du Calvados.

Cette flambée de violence nocturne faisait suite, jeudi 6 mars, à une importante manifestation de fonctionnaires et d'étudiants dans les rues de Saint-Denis. Plus de 10 000 personnes ont protesté contre le projet de réforme présenté, le 28 février, par Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer, visant à ramener de 1,53 % à 1,03 % le taux de surrémunération des nouveaux fonctionnaires à la Réunion. Les étudiants ont obligé le maire de Saint-Denis, Michel Tamaya, à déposer une motion de protestation à la préfecture. La veille, ils avaient saccagé le bureau de Christophe Payet, président du conseil général, favorable à cette réforme. Les manifestants, qui demandaient le « *retrait du plan Peretti* », visaient également la présidente de la région, Margie Sudre, et le sénateur Paul Vergès, « pères », en 1992, d'un plan de développement actif (PDA) pour la Réunion, qui prévoyait notamment l'alignement du traitement des nouveaux fonctionnaires sur celui de l'Hexagone.

Après des échauffourées en milieu de journée devant la préfecture avec les forces de l'ordre, plusieurs centaines de personnes se sont dirigées vers le conseil régional où, en fin de journée, se sont produits les incidents les plus violents. Le calme est revenu vendredi vers 1 h 30, mais les syndicats et les étudiants appelaient à de nouveaux rassemblements.

Pour le Parti communiste réunionnais, les syndicats ont pris des risques « *inconsidérés* » en appelant à la manifestation. Le député centriste Jean-Paul Virapoullé, maire de Saint-André, a demandé au gouvernement de retirer « *un projet de réforme stupide inspiré par Paul Vergès et Margie Sudre* ».

Alix Dijoux

Le directeur de la prévision sera bientôt remplacé

LE MINISTÈRE de l'économie et des finances vit décidément des jours tourmentés. Après l'éviction de Christian Babusiaux, directeur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, qui vient d'être remplacé par Jérôme Gallot, directeur du cabinet du ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, une autre figure connue de Bercy, le directeur de la prévision, Philippe Nasse, est sur le départ.

Certes, ce changement se présente moins mal que le précédent. C'est M. Nasse lui-même qui a émis le souhait de partir. Agé de cinquante-huit ans, il souhaite prendre un peu de recul et rejoindra prochainement la Cour des comptes.

De plus, sa succession devrait être assurée en douceur. Un moment, on a pensé qu'on pourrait le remplacer par Marc-Antoine Autheman, administrateur pour la France du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, afin de libérer ce poste pour Jean-Pierre Landau, l'ancien directeur des relations économiques extérieures (*Le Monde* du 7 mars). Mais l'idée a été écartée et, sauf surprise, le poste devrait revenir à Jean-Philippe Cotis. Ce choix, qui a pour l'instant la préférence du ministre, Jean Arthuis, ne ferait donc pas de vagues. Sous-directeur de la prévision, chargé des synthèses macroéconomiques et financières, M. Cotis a la légitimité pour lui. Conjoncturiste reconnu, il est aussi un très bon connaisseur du dossier de l'emploi.

CRISE OUVERTE

Ce nouveau changement va intervenir alors que toutes les grandes directions du ministère de l'économie traversent une crise ouverte. C'est à la direction du Trésor que le malaise est le plus perceptible : les hauts fonctionnaires vivent de plus en plus mal les attaques dont ils font l'objet à cause de la déconfiture du secteur financier public. Estimant qu'ils font office de boucs émissaires, ils attendent avec inquiétude la réforme de leurs services, annoncée par M. Arthuis.

Mais la direction de la prévision, qui a longtemps été, en France, le *nec plus ultra* de la recherche économique – Michel Rocard ou encore Anicet Le Pors, en d'autres temps, y ont fait leurs premiers pas –, n'échappe pas à ce climat pesant. A Bercy, on observe que les jeunes diplômés qui sortent de l'Ensae (Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique), manifestent moins d'allant que par le passé pour venir à la direction de la prévision et privilégient l'Insee, qui apparaît moins affecté par les secousses politiques actuelles.

Un signe montre que le ministère est entré dans une phase de fortes turbulences. En près de deux ans, toutes les grandes directions de la maison auront changé de responsable, puisque la valse aura donc touché pêle-mêle, outre la direction de la prévision, celle des douanes, des impôts, de la comptabilité publique, du budget, du Trésor, de la concurrence ou encore le service de la législation fiscale.

Laurent Mauduit

M. Juppé décide de ne pas organiser de législative partielle à Lyon

ALAIN JUPPÉ a décidé de ne pas organiser d'élection législative partielle dans la 2e circonscription du Rhône, où Michel Noir avait été réélu en 1993. L'ancien maire de Lyon ayant annoncé, le 6 février, son retrait de la vie politique après la confirmation de sa condamnation dans l'affaire Botton, cette circonscription pouvait faire l'objet d'une partielle avant les élections générales de 1998 (*Le Monde* daté 2-3 mars).

Consultés par le premier ministre, Raymond Barre, maire de Lyon, et Charles Millon, ministre de la défense et président du conseil régional de Rhône-Alpes, ont déconseillé l'organisation de ce scrutin. En outre, le président du RPR aurait dû choisir entre plusieurs candidats néo-gaullistes, même si Henry Chabert semblait le mieux placé. Le Front national est décidé à ouvrir un contentieux électoral.

Durcissement des conditions d'activité des mandataires automobiles

LES DÉPUTÉS ont adopté, jeudi 6 mars, une proposition de loi visant à protéger le consommateur qui souhaite acheter, par le biais d'un mandataire, une voiture neuve dans un autre pays de l'Union européenne. Ce courant d'importations « parallèles » représenterait environ 7 % des immatriculations en France, soit près de 200 000 voitures par an. Pour éviter que ne se reproduisent les « arnaques » observées ces dernières années de la part d'intermédiaires peu scrupuleux, la nouvelle loi, qui sera intégrée au code de la consommation, propose cinq mesures. Le mandataire devra désormais justifier de la mise en place d'une caution bancaire. Il ne pourra pas exercer sa profession s'il a été condamné à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis. Le contrat de recherche et d'achat devra être écrit au préalable et remis au consommateur lors de sa signature et devra comporter un certain nombre d'éléments (coût total de l'acquisition, rémunération du mandataire, date limite de livraison, etc.). Aucun versement ne pourra intervenir avant la signature du contrat, sauf au titre d'une provision dont le montant ne pourra dépasser 10 % du coût de l'acquisition. Enfin, le texte prévoit que c'est l'utilisateur qui paiera la TVA auprès du Trésor public.

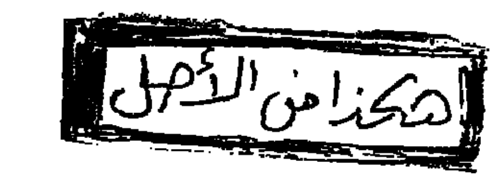
DÉPÊCHES

■ **ILE-DE-FRANCE : Claude-Annick Tissot (RPR), vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, a annoncé, jeudi** 6 mars, que Michel Giraud (RPR), président de cette assemblée, lui retirait sa délégation (universités, enseignement supérieur) pour « *manquement à la solidarité* » de la majorité. En ne participant pas au vote de la commission permanente, le 27 février, Mme Tissot a contraint M. Giraud, privé de majorité, à renoncer à une action judiciaire contre un article du *Parisien* sur les marchés publics de la région. Présidente de la commission des marchés de novembre 1994 à mai 1996, Mme Tissot avait quitté ce poste en pleine polémique sur les conditions de passation des marchés.

■ **SCEPTICISME : deux Français sur trois** (66 %, contre 77 % en septembre 1996) estiment que la situation économique se détériore, selon un sondage réalisé par Ipsos, les 28 février et 1er mars, auprès de 941 personnes et publié par *Le Point* (daté 7 mars). 58 % des personnes interrogées ne croient pas au succès de la politique économique du gouvernement. 34 % sont convaincus du contraire. Seuls 28 % estiment que le Parti socialiste offre une alternative crédible.

■ **SERVICE NATIONAL : le Sénat a adopté, jeudi 6 mars,** en première lecture, par 215 voix contre 96 le projet de loi sur la réforme du service national. Le RPR et l'UDF ont voté pour, alors que le PS et le PCF se sont prononcés contre le texte qui prévoit le remplacement du service national par un rendez-vous citoyen de « *cinq jours au plus* » pour tous les jeunes gens et jeunes filles, et met en place un volontariat.

■ **ASSURANCE-MALADIE : Michel Chassang, président de l'Union nationale des omnipraticiens français** (branche généraliste de la CSMF), demandera à son assemblée générale, samedi 8 mars, « *de ne pas signer la convention spécifique à la médecine générale* » proposée le 28 février par les caisses d'assurance-maladie. Dans *Le Quotidien du médecin* du vendredi 7 mars, M. Chassang juge ce texte « *extrêmement mauvais pour la médecine générale* ».



ÉDUCATION Dans un entretien au *Monde*, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, annonce *« un plan de mobilisation de l'école primaire autour de la lecture »*. Il estime insuffisante la formation des maîtres et pense que certaines *« pratiques pédagogiques »* déstabilisent les élèves. ● LES TRAVAUX de la commission Fauroux, en 1996, avaient relancé le débat sur l'apprentissage de la lecture. Les chiffres du ministère, montrant que 20 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture au CE2 et, selon les années, entre 9 % et 15 % à l'entrée au collège, ont alimenté les polémiques. ● A FONTENAY-SOUS-BOIS, une institutrice de CP a multiplié les outils pédagogiques pour faciliter cet apprentissage. *« S'il y avait une méthode miracle pour apprendre à lire à tous les enfants, cela se saurait »*, dit-elle.

L'apprentissage de la lecture donne lieu à de nouveaux débats

Observatoire, missions, études... Les chiffres faisant état des difficultés multiples rencontrées par certains élèves du primaire inquiètent. Le ministre de l'éducation nationale annonce « un plan de mobilisation de l'école »

IL Y A plus de soixante-dix ans, en Bretagne, un instituteur de Loudéac mit au point un petit manuel d'apprentissage de la lecture qu'il édita à compte d'auteur. Sa fille reprit le flambeau après des années de succès paternel et, partant elle-même à la retraite, en 1984, se mit en quête d'un éditeur pour commercialiser l'ouvrage. C'est cette fameuse *Méthode Boscher*, à peine remise au goût du jour, que l'éditeur Belin vend aujourd'hui, chaque année, à *« plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires »*, cent mille, se murmure-t-il. Un vrai « compte » de fées.

Ce livre n'est plus utilisé dans aucune école depuis bien longtemps mais se vend comme produit parascolaire dans les grandes surfaces. A défaut de prouver l'efficacité des *« bonnes vieilles méthodes »*, cette histoire montre surtout la rentabilité du marché de l'angoisse parentale. Car sait-on comment on apprend à lire aux enfants ? On pourra s'étonner de la question, tant cet apprentissage a suscité d'écrits, de débats, de recherches. Elle se pose, pourtant.

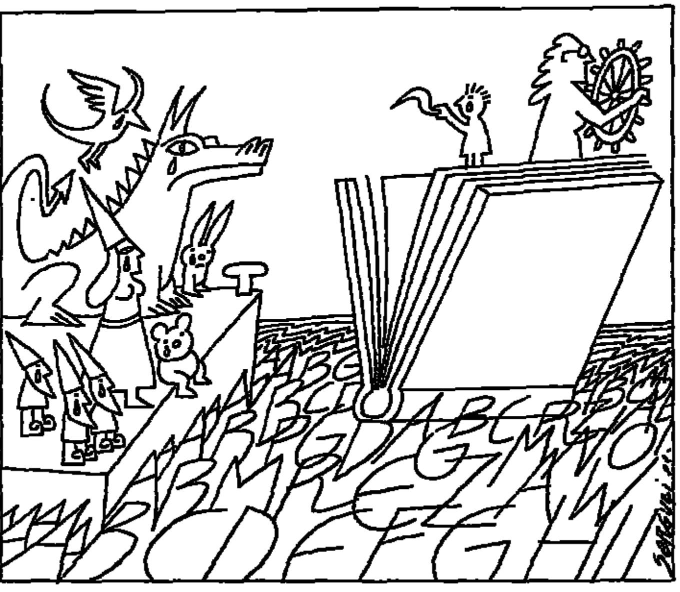
Les travaux de la commission Fauroux, en 1996, ont contribué à relancer ce débat, en mettant l'accent sur les oubliés de la réussite scolaire. Les statistiques du ministère de l'éducation nationale, montrant que 20 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture au CE2 et, selon les années, entre 9 % et 15 % à l'entrée au collège, sont également regardées d'un œil nouveau. Enfin, l'insistance présidentielle mise à vouloir vaincre l'illettrisme a ajouté dans ce dossier le poids d'une volonté politique.

Mais dans un domaine aussi prompt aux enflammements et aux querelles de chapelles, rien ne serait pire qu'un climat passionné, comme celui que François Bayrou avait créé en arrivant au ministère de l'éducation nationale en 1993. Il fallait, disait-il, montrer l'exemple des *« bons maîtres »* qui utilisaient les *« bonnes méthodes »* et *« s'appuyer sur les réussites concrètes observées dans les classes »* (*Le Monde* du 16 septembre 1993). Le tollé suscité par cette position, qui faisait fi de la recherche et reprenait le débat sur la lecture par le biais des méthodes – ce que chacun s'accordait à juger dépassé –, a gelé la question pendant quatre ans. François Bayrou se montre aujourd'hui plus prudent, bien que ses convictions n'aient guère changé (*lire ci-dessous*).

L'ENJEU DE LA MATERNELLE

A dire vrai, la situation a tout de même évolué. L'Observatoire de la lecture, prévu par le nouveau contrat pour l'école dès 1994 et créé par François Bayrou en février 1995, avait pour mission inavouée de valider les thèses ministérielles. Avec une grande circonspection, cette institution s'est plutôt contentée, dans un premier temps, de collecter les points de vue, publiant l'an dernier un document de référence sur la recherche en matière de lecture, *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Diffusé à la hiérarchie de l'éducation nationale, aux organismes de formation et à toute personne en faisant la demande, il sera suivi, vers la fin du mois de mars, d'un texte de synthèse intitulé *Communication et découverte de l'écrit à l'école maternelle*, ainsi que d'une brochure sur la lecture, l'informatique et les nouveaux médias.

Rédigé par Alain Bentolila, professeur de linguistique à l'université Paris-V et récemment chargé d'une mission sur la lecture et l'illettrisme dans le cadre de la loi sur la cohésion sociale, et par Jean-Pierre Jaffré, chercheur au CNRS, ce document sur la maternelle insiste sur le rôle de *« compensation »* sociale que doit jouer cette école à l'égard du langage écrit et oral. Pour les enfants qui arrivent *« avec un bagage linguistique aussi léger que désordonné »*, plus que pour les autres, la maternelle doit être l'occasion de découvrir comment fonctionne le langage, oral et écrit, et à quoi il sert. Lieu de repérage et d'identification précoce des difficultés, la maternelle fait d'ailleurs l'objet d'un long développement dans le livre d'Alain Bentolila, publié en octobre 1996, *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier* (Plon).



Plus délicate sera la rédaction du prochain document de synthèse de l'Observatoire, portant sur le CP et le CE1, confiée à Guy Robillart, inspecteur général, et José Morais, docteur en sciences psychologiques à l'Université libre de Belgique. *« Aucune méthode ne règle le problème des différentes vitesses d'apprentissage des élèves »*, souligne Roland Goigoux, chercheur au CNRS et maître de conférences à l'institut universitaire de formation des maîtres d'Auvergne. Gérer cette hétérogénéité reste un souci majeur des instituteurs.

Une autre difficulté essentielle réside dans la traduction en pratiques pédagogiques des avancées de la recherche. On a beau affirmer que, *« pour bien identifier les mots, il faut faire découvrir que le système graphique et le système phonique sont en relation »*, nombre de maîtres sont incapables, face à des élèves en difficulté, d'identifier l'endroit où pèche le processus mental et, *a fortiori*, d'y remédier. Comment gérer les différentes phases de reconnaissance des mots, de déchiffrage, de passage au sens ?

Les sujets de débat sont encore légion. Que dire du « gavage » instrumental de lecture qui conduit à une dérive dont les autres disciplines font les frais ? Adieu l'histoire, la géographie, les sciences, réduites à la portion congrue, alors qu'elles apportent une ouverture culturelle indispensable et une familiarisation avec des textes de nature différente. De même, la question de la consolidation du processus de lecture tout au long de la scolarité est-elle souvent négligée : en sortant du CP, il faudrait considérer, selon certains, que les choses sont acquises et n'en plus démordre ; à l'arrivée au collège, il faudrait être capable de maîtriser *« un fabliau du Moyen Age, le manuel d'histoire ou de biologie et les consignes de mathématiques »*, comme le souligne un inspecteur général. Les enseignants savent bien que nombre d'élèves n'ont pas été formés à cela.

Valérie Neveu, institutrice en CP pendant dix ans et aujourd'hui formatrice, insiste sur le désarroi des jeunes professeurs des écoles, souvent très diplômés, mais incapables de passer d'une théorie, souvent complexe, à la pratique. Jacqueline Robert, en poste à Lons-le-Saunier (Jura), ancienne architecte et professeur des écoles en CP, s'est débrouillée comme elle a pu. *« On arrive à dégager la notion de syllabe, on identifie les lettres, on regarde comment les mots sont faits, mais on ne fait pas tout de suite de combinatoire. »* Affranchie du manuel, elle suit toutefois *« la même progression que les livres »*. Mais Jacqueline ne s'est sentie vraiment à l'aise que cette année, pourtant *« toujours surprise de voir comment les enfants deviennent lecteurs »*.

B. G.

9 % d'élèves en difficulté à l'entrée en sixième

● **Les chiffres** communiqués par la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale font état de 15 % d'enfants ne maîtrisant pas les compétences de base en lecture à l'entrée du CE2 en 1995, et de 9 % à l'entrée en sixième.

● **Selon une autre étude** de la DEP, datant du mois de janvier, parmi les 25 % de collégiens les plus faibles, entrés en sixième en 1989, un élève avait moins de deux chances sur dix de parvenir en seconde générale ou technologique. *« Les redressements de scolarité sont toujours plus fréquents pour les élèves dont les parents croient à la nécessité d'études longues, surtout si ces derniers sont fortement diplômés »*, écrit la DEP.

● **Selon une enquête** citée par Alain Bentolila dans son ouvrage sur l'illettrisme (*lire ci-contre*), sur 1 000 enfants entrant en cours préparatoire : 9 % des élèves ont un bagage de vocabulaire *« nettement insuffisant »* ; 8,5 % ne maîtrisent qu'aproximativement la construction des phrases ; 11 % ont des difficultés réelles à *« prendre l'autre en compte dans un acte simple de communication »*. *« Un enfant sur dix arrive donc au CP avec une maîtrise du langage oral qui ne lui permettra pas d'entrer sans rupture dans le monde de l'écrit »*, conclut-il.

« Quand Monsieur r rencontre Monsieur i, on entend quoi ? »

REPORTAGE

Isabelle l'institutrice et sa panoplie d'outils dans une classe de CP à Fontenay-sous-Bois

CE SONT des *« vernies »*, d'un rouge éclatant. *« Tu as vu, maîtresse, mes nouvelles chaussures ? »* Camille pointe vers le sol un regard ravi. Isabelle, trente-deux ans, professeur des écoles nommée en cours préparatoire à la sortie de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), dans une ZUP de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), s'extasie un instant. *« C'est dans la relation qui se noue avec l'enseignant que se mettent en place les mécanismes qui vont permettre la lecture »*, dira-t-elle un peu plus tard. Sans doute pense-t-elle à la relation pédagogique et pas à cette brève conversation de couloir, mais il y passe confiance et affection.

Une impressionnante panoplie d'outils confectionnés par cette institutrice *« militante »* se déploie sur les murs. Du tableau à deux entrées voyelles-consonnes – *« quand Monsieur r rencontre Monsieur i, on entend quoi ? »* –, en passant par le tableau des consignes accompagnées de symboles – *« je souligne, j'entoure, je relie, je colorie... »* –, pas un pan de mur n'est resté vierge. Des heures de travail. On écrit la date, prétexte à un travail sur le temps et les chiffres : nommer hier, aujourd'hui, demain ; savoir si le 6 est avant le 10 et de combien. Tous n'y parviennent pas aussi vite ni de la même façon.

On aborde la lecture proprement dite avec un conte de Grégoire Solotaref, *Monsieur l'Ogre*. Ce n'est pas la première séance sur cette histoire et Isabelle a écrit *« Monsieur l'Ogre (suite) »*. Question : *« Que veut dire suite ? »* Sandra risque un improbable *« Ça veut dire bonbon en anglais »*. La lecture commence par *« M. l'Ogre fit un bond et vit la rainette si près de lui qu'elle lui parut énorme. »* Souad bute sur *« fit »*, *« bond »*, *« parut »*, des mots parés de lettres muettes, qu'Isabelle l'encourage à *« passer »* pour finir la phrase avant de revenir aux mots qui posent problème. Une chasse au son « ch » – chambre, chasser, cacher, contenus dans l'histoire – occupe un bon quart d'heure. Dans le texte, il leur faudra aussi repérer, grâce à des tableaux de mots en couleur affichés, lesquels sont des noms, des verbes, des adjectifs, des pronoms. Les catégories grammaticales ne sont pas énoncées ainsi, mais Isabelle tient beaucoup à cette séance de *« grammaire implicite »*.

Revendiquant son appartenance à une *« nouvelle génération d'instits »*, Isabelle dit son parcours en zigzags, *« une année ratée d'AES* [administration économique et sociale], *un BTS de communication, deux ans de vie active et une maîtrise de sociologie, option éthologie, avec laquelle je ne risquais pas de trouver du boulot »*. Ce n'est pas pour autant que l'enseignement a été un pis aller. Fille et nièce d'enseignants, elle a *« bossé comme une folle »* pour ce CP, discuté avec des instituteurs qui avaient trente ans d'expérience, lu *« des tonnes de bouquins »*. *« Et puis j'ai eu vingt-trois mômes en face de moi. »* S'il y eut désarroi, elle ne le dit pas.

Au bout de quelque temps elle s'est aperçue que *« les enfants ne pouvaient pas photographier des mots entiers à l'infini, ils saturaient »*. Elle a introduit dès le mois de novembre la *« combinatoire »*, consonnes plus voyelles. Le débat des méthodes ne la concerne pas. *« S'il y avait une méthode miracle pour apprendre à lire à tous les enfants, dans toutes les situations, quel que soit leur milieu social, cela se saurait »*, dit-elle un brin agacée. *« Comment voulez-vous, avec la diversité des situations familiales que l'on connaît aujourd'hui, d'une oralisation très fruste à une bonne maîtrise de la langue, que les enfants n'arrivent pas à l'école en inégalité totale ? »*

Isabelle est au moins sûre d'une chose, la relation qui se noue avec chaque enfant devient un tremplin ou un obstacle aux apprentissages. Pas seulement avec elle, mais au sein de la famille, car *« si l'enfant ne fait jamais rien à la maison, ce n'est même pas la peine de s'acharner. Il faut qu'un enfant sache pourquoi il apprend à lire, nous sommes là pour lui en donner le goût, mais ses parents aussi »*.

B. G.

François Bayrou, ministre de l'éducation nationale

« Le taux d'échec est trop lourd, certains enfants sont déstabilisés par des pratiques pédagogiques »

« Vous aviez fait de la lecture et de l'illettrisme des dossiers prioritaires avant de devenir ministre de l'éducation, avec quelques idées arrêtées sur les bonnes et les mauvaises méthodes de lecture. Votre opinion a-t-elle varié depuis que vous êtes arrivé Rue de Grenelle ?

– Nous avons un problème d'enseignement de la lecture qui n'est pas spécifique à la France. Il n'est pas non plus de la seule responsabilité de l'école. Mais le taux d'échec en lecture est trop lourd. Ma conviction n'a pas changé : une partie de ce problème est pédagogique. Certains enfants réagissent mal aux pratiques pédagogiques qui devraient leur donner à coup sûr l'arme de la lecture. Au lieu d'être sécurisés devant l'écrit, ils sont déstabilisés, et parfois pour toute la vie. Ma conviction est que les méthodes utilisées, la progression pédagogique y sont pour quelque chose. Beaucoup d'enseignants n'aiment pas que l'on mette en cause les méthodes. Ils ont le sentiment que c'est l'enseignant qui est ainsi mis en accusation. Or, ce n'est pas le cas.

» Lorsque je vois l'investissement qui est le leur dans leur métier, je suis rempli d'admiration. Si la recherche pédagogique ne leur apporte pas les données nécessaires, s'ils ne reçoivent pas sur ce sujet la formation adaptée, ils n'en ont pas la responsabilité. Et ce n'est pas de leur responsabilité non plus si la société leur confie des enfants en difficulté scolaire, victimes de fragilités affectives ou de problèmes sociaux, qu'il est plus difficile qu'autrefois d'enseigner.

– Qu'est-il advenu de votre objectif de diminuer de moitié en cinq ans le pourcentage d'élèves qui entrent en sixième sans savoir lire ?

– J'espère que les changements intervenus dans les programmes et dans l'organisation de l'école ont un peu amélioré les choses. Mais l'objectif n'est pas encore atteint. Je n'ai pas réussi à faire naître le grand débat sur la lecture qui est le préalable à tout progrès. Or, ce débat est devenu urgent. Une chose est sûre : l'idée généreuse et rassurante selon laquelle un enfant qui ne réussirait pas à acquérir la lecture à l'âge normal y parviendra ultérieurement est une idée fausse. On croyait qu'en passant de classe en classe cet élève trouverait une réponse à ses problèmes. Or, ce n'est pas le cas. C'est précocement qu'il faut agir.

– Est-ce contradictoire avec la politique des cycles ?

– Non. Au contraire, puisqu'en théorie la création de cycles devait permettre de répondre en temps réel aux besoins des enfants qui se bloquaient devant la lecture. Mais l'institution s'est souvent mal adaptée à cette orientation.

– La formation des maîtres vous paraît-elle satisfaisante ?

– Non. On me dit que dans beaucoup d'instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), il n'y a qu'un module optionnel sur l'apprentissage de la lecture. C'est insuffisant. Il y a là un impératif pour tous les futurs enseignants du premier degré, même s'ils ne se destinent pas tous au cours préparatoire. L'école réfléchit beaucoup au rapport avec le livre, à la littérature de jeunesse. Mais la réflexion et l'information sur les pratiques d'apprentissage de la lecture et leur évaluation restent insuffisantes.

» Il faut donc un plan de mobilisation de l'école primaire autour de la lecture, qui est son exigence prioritaire. Ce plan doit toucher la formation initiale et continue. Je souhaite reprendre la réflexion avec tous les maîtres du premier degré et aboutir, d'ici au mois de juin, à un cahier des charges très précis pour les IUFM. Ensuite, la formation continue devra être associée. Les inspecteurs joueront dans ce travail un rôle-clé. Mais, je le répète, il faut d'abord trouver le moyen d'observer ce qui marche et d'en assurer la diffusion.

– Dans une école où les inégalités s'accroissent, qu'avez-vous fait pour les traquer au plus tôt ?

– Quand je suis arrivé, la moyenne du nombre d'élèves en maternelle dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) était supérieure à trente. En quatre ans, j'ai l'ai fait descendre à vingt-cinq, et cette baisse sera achevée à la rentrée prochaine. On fermait plusieurs centaines d'écoles par an. Pas une seule n'a été fermée, sauf demande ou assentiment des élus. Le programme d'initiation aux langues vivantes a été généralisé dès le cours élémentaire et l'aide quotidienne aux devoirs aussi. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire. Nous devons travailler sur les réseaux d'aide aux élèves en difficulté, qui représentent plus de dix mille postes...

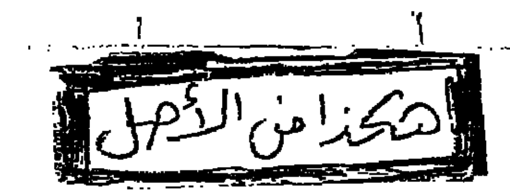
– Dont un certain nombre seront supprimés à la rentrée, puisque le budget 1997 prévoit 2 900 postes de moins dans l'enseignement primaire...

– Il y a 311 000 enseignants dans le premier degré, comme en 1993. Pendant ces quatre ans, il y a près de 150 000 élèves en moins. Comment ne pas en tenir compte ? Mais le nombre des diminutions a été limité à cinq cents emplois d'enseignants sur le terrain. C'est dire que la sauvegarde de l'encadrement des élèves est une priorité.

– Le président de la République s'est récemment saisi de la question de l'illettrisme, vous contraignant, en quelque sorte, à reprendre ce dossier...

– Sur un sujet aussi complexe, l'engagement manifeste du chef de l'Etat est un atout et une force. Il aide à débloquer des résistances qui, sans lui, seraient trop fortes. Et c'est formidable qu'un président fasse de l'école sa priorité des priorités. Pour la nation, c'est rassurant, c'est un message heureux et positif. »

Propos recueillis par Béatrice Gurrey



de nouveaux débats

La disparition d'une fillette agenaise suscite une mobilisation sans précédent

Malgré l'ampleur des moyens mis en œuvre, les recherches n'ont pas permis de retrouver Marion

Marion, une jeune agenaise de dix ans, a disparu le 14 novembre 1996. Depuis, des moyens exceptionnels ont été déployés pour la retrouver : 800 000 affichettes, portrait reproduit sur des packs de lait ou des relevés bancaires, émissions de télévision, etc. A l'origine de cette mobilisation sans précédent, une association constituée en 1984, La Mouette. Les recherches sont restées jusqu'à présent vaines.

AGEN (Lot-et-Garonne)
de notre envoyé spécial

Marion sur les vitrines, Marion aux péages d'autoroute, Marion aux guichets SNCF, dans les aéroports, les boulangeries, les salons de coiffure, Marion sur Internet, à la télévision, sur les packs de lait, les relevés bancaires, les produits surgelés... La photo de cette petite Agenaise de dix ans, disparue le 14 novembre 1996, s'affiche partout, en France et dans plusieurs pays d'Europe. *« Aidez-nous à retrouver Marion, appelez au 05-53-68-17-00 »*, peut-on lire sur des centaines de milliers d'affichettes montrant une gamine souriante, blonde aux yeux bleus, avec un ruban dans les cheveux.

Jamais disparition d'enfant n'a suscité une telle mobilisation ; en France tout au moins. Jamais, non plus, les policiers n'ont disposé de si peu d'éléments. Ils savent juste que Marion a disparu à sa sortie de l'école, entre 12 h 11 et 12 h 15. Ensuite, personne ne l'a vu, ni dans ce quartier bourgeois ni dans la cité où vit sa famille. Cette absence totale de témoignages sérieux explique en partie, mais en partie seulement, le recours massif à l'affichage, accepté par les juges en charge du dossier. Au-delà, cette médiatisation tient surtout à l'activisme d'une association de soutien aux parents confrontés à de telles épreuves.

La création de La Mouette remonte à 1984, quand une petite Magali avait été violée et assassinée, à Agen. Ce drame avait choqué la population. Annie Gourgues, archiviste au conseil général du Lot-et-Garonne, avait décidé de *« lancer un cri d'espoir et de révolte »*. Treize ans plus tard, sa « Mouette » dispose d'antennes dans plusieurs départements. Elle est affiliée à la fédération L'Enfant-La Vie, fondée par l'oncle de Céline Jourdan, assassinée en juillet 1988 à La Motte-du-Caire. L'omniprésente Mme Gourgues préside à la fois l'association et la fédération.

Dès le 14 novembre, elle entre en relation avec les parents de Marion, un couple originaire du Pas-de-Calais et installé à Agen depuis 1989 avec ses trois enfants. Le père, Michel, est tôlier. Sa femme, Françoise, assure la promotion des publications du groupe Bayard Presse dans les établissements scolaires. Ils acceptent de diffuser des photos. La population, encore marquée par la mort de Magali, est prête à les aider. La directrice du Comité interprofessionnel du logement (CIL) fait imprimer les 10 000 premières affichettes. Bayard Presse prend le relais avec 50 000 exemplaires. Puis c'est au tour d'un parent d'élève, du ministère de l'intérieur, de la mairie d'Agen, et ainsi de suite, pour atteindre 800 000 exemplaires !

Alors que l'affaire Dutroux secoue encore la Belgique, la recherche de Marion devient une cause nationale en France. Particuliers, chefs d'entreprise, commerçants... Le réseau de Mme Gourgues fonctionne à merveille. L'association reçoit des milliers d'appels : la France entière demande des photos, distribuées dans les quartiers. La Poste met du sien : après avoir fait payer les premiers envois, elle offre les suivants. Les postiers grévistes suspendent même leur mouvement, pour peu que le courrier concerne Marion. Les cibistes et les routiers entrent en jeu ; les préfets aussi, alertés par La Mouette.

La télévision s'en mêle : l'émission « Perdu de vue » (TF 1), une chaîne espagnole, la RAI italienne... Mme Gourgues, qui rejette *« toute récupération politique »*, connaît bien les médias. Elle contrôle son dispositif et reçoit les journalistes dans son « QG » de la rue Montesquieu. C'est elle qui négocie l'impression d'un *« SOS pour Marion »* sur des millions de packs de lait. C'est encore elle qui organise une manifestation en mémoire des jeunes filles tuées à Boulogne-sur-Mer.

« UN TRAVAIL SURHUMAIN »

Près de quatre mois après la disparition de Marion, ses parents refusent de capituler. Selon eux, il reste *« beaucoup à faire »*. Ils souhaiteraient que les portraits des enfants recherchés – Marion, mais aussi un petit Léo – soient montrés chaque soir à la télévision, comme cela s'était fait pour les otages du Liban. *« Dans les premiers jours*, se souvient M. Wagon, *nous étions dépassés par ce qui nous arrivait. Puis nous avons été entraînés dans une sorte de spirale. Si on ne la trouve pas en France, il faudra bien chercher ailleurs, sans écarter aucune hypothèse, nous en sommes conscients. Les policiers nous tiennent informés, ils font un travail extraordinaire. »*

Un *« travail surhumain »*, à en croire l'un des responsables nationaux de l'enquête. Policiers et gendarmes ont procédé à plus de deux cents perquisitions et ont entendu trois cents anciens délinquants sexuels. Des plongeurs ont inspecté la Garonne. Des chasseurs ont fouillé les forêts environnantes. Les pêcheurs de truites vont être mis à contribution. Au commissariat d'Agen, où une permanence fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le lieutenant Roland Courdesses centralise les informations. *« Nous n'avons pas le droit de renoncer*, assure-t-il. *La médiatisation est utile, même si l'"après-Marion" sera difficile à gérer. Comment cela se passera-t-il pour les autres ? »* Selon les services de police, 95 % à 96 % des 31 000 disparitions de mineurs signalées annuellement sont élucidées. La plupart d'entre elles concernent des fugueurs, retrouvés sains et saufs. Pour les enfants de moins de treize ans, seuls deux ou trois cas demeurent non élucidés chaque année.

Sur son bureau, le lieutenant Courdesses a constitué des dossiers. Dans l'un d'eux, figurent les nombreux témoignages de personnes qui croient avoir aperçu la fillette. Dans un autre, se trouve le courrier, dont une lettre du Japon, avec des photocopies de revues pédophiles. Le plus volumineux est celui des radiesthésistes : plusieurs centaines d'entre eux affirment avoir « vu » Marion à tel ou tel endroit. Mais toutes les pistes étudiées jusqu'ici n'ont rien donné, y compris celle d'un conflit familial. A plusieurs reprises, pourtant, les enquêteurs ont cru toucher au but ; notamment lorsqu'un jeune homme s'est accusé du viol de la petite fille. Vérifications faites, il s'agissait d'un affabulateur.

Philippe Broussard

Gilles Ménage accuse Paul Barril et Edwy Plenel

L'ANCIEN DIRECTEUR du cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, a accusé, jeudi 6 mars sur Europe 1, l'ex-capitaine Paul Barril d'avoir *« fabriqué des faux »* dans l'affaire des écoutes téléphoniques attribuées à la cellule antiterroriste de l'Elysée, entre 1983 et 1986. *« C'est sûr que ce sont des faux. D'ailleurs, Paul Bouchet, président de la commission des écoutes, l'a reconnu »*, a déclaré M. Ménage, mis en examen par le juge Jean-Paul Valat pour *« complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée »*.

Il a par ailleurs justifié les écoutes effectuées sur la ligne privée d'Edwy Plenel en accusant notre collaborateur d'avoir eu *« une stratégie de déstabilisation politique »* à propos de l'affaire Greenpeace et de la Nouvelle-Calédonie, et assuré qu'un autre écouté, feu l'écrivain Jean-Edern Hallier, se livrait à *« une opération de chantage sur la personne du président de la République »*. M. Ménage a demandé au premier ministre la levée du *« secret défense »* pour pouvoir assurer sa défense, après le rejet de son pourvoi, le 4 mars, par la Cour de cassation.

Jacques Mellick est condamné à un an de prison avec sursis

L'ANCIEN MAIRE (PS) de Béthune (Pas-de-Calais) Jacques Mellick a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis, cinq ans d'inéligibilité et 30 000 francs d'amende, jeudi 6 mars, par le tribunal correctionnel de Valenciennes. M. Mellick, ancien ministre de la mer, était poursuivi pour témoignage mensonger en faveur de Bernard Tapie dans le cadre de l'affaire du match de football Valenciennes-Marseille. Le tribunal a ordonné la confusion de la peine d'inéligibilité avec celle de deux ans prononcée à l'encontre de M. Mellick par la cour d'appel de Douai (Nord) pour subornation de témoin sur la personne de son ancienne attachée parlementaire, Corinne Krajewski. En 1993, M. Mellick avait fourni un faux alibi à Bernard Tapie en affirmant qu'il se trouvait dans son bureau parisien, ce 17 juin en début d'après-midi.

M. Tiberi a été entendu comme témoin par le juge Halphen

UNE SEMAINE avant sa mise en examen dans l'affaire du rapport de son épouse, le maire (RPR) de Paris, Jean Tiberi, a été interrogé, à titre de témoin, par le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen. Selon *Le Parisien* du 7 mars, cette audition, survenue dans le cadre de l'enquête sur l'affaire des HLM de la capitale, s'est déroulée le 27 février.

M. Tiberi aurait contesté être intervenu dans l'attribution des marchés et affirmé n'avoir jamais rencontré *« en tête à tête »* le promoteur Jean-Claude Méry, considéré comme l'homme clé du réseau de faux facturiers mis en place autour de l'office HLM de Paris. M. Tiberi était mis en cause par l'ancien directeur général adjoint de l'office HLM de Paris François Ciolina, qui avait dénoncé l'existence d'un *« système »* de contournement des règles d'attributions des marchés au sein de l'office. Le juge Halphen avait déjà interrogé Mme Tiberi, le 18 juillet 1996.

DÉPÊCHES

■ **AFFAIRES : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a validé**, jeudi 6 mars, l'essentiel de l'instruction du juge d'Huy, à Evry, sur les surfacturations d'Alcatel-CIT aux dépens de France Télécom. Les perquisitions effectuées du 3 au 13 octobre 1994 dans les bureaux d'Alcatel-CIT ont été jugées régulières. En revanche, la chambre d'accusation a annulé les actes coercitifs pris en 1995 contre Françoise Sampermans, ancienne PDG de la Générale occidentale, mais a validé sa mise en examen. L'ancien PDG du groupe Alcatel-Alsthom Pierre Suard est également mis en examen dans ce dossier.

■ **JUSTICE : la cour d'appel de la Réunion a condamné**, jeudi 6 mars, le conseiller général communiste Pierre Vergès à douze mois de prison, dont deux mois de prison ferme, et à deux ans de privation de droits civiques pour avoir participé au trucage d'un marché public en faveur de l'entreprise Dumez. M. Vergès, qui a déjà effectué deux mois de détention, ne retournera pas en prison.

Petits pactes et grandes corruptions dans l'affaire Alcatel

LE VERTIGE. La pièce qui se joue depuis mardi 4 mars devant le tribunal correctionnel d'Evry emporte l'auditeur dans un tournis de chiffres et d'infractions qu'avec méticulosité le président Daniel Le Braz a recensés devant lui, dans des chemises de couleur truffées de Post-it. Le tribunal s'est donné un mois pour passer au peigne fin deux cents marchés litigieux relatifs à des travaux dans lesquels sont impliqués quarante-trois prévenus – dont Pierre Suard, l'ancien PDG d'Alcatel Alsthom (*Le Monde* du 6 mars).



PROCÈS

Principal accusé du volet « corruption » et « escroquerie », l'ancien responsable du service entretien et travaux neufs du centre Alcatel de Nozay-Villarceaux (Essonne), Antonio Léal, cinquante-sept ans, est renvoyé pour avoir perçu indûment, entre 1988 et 1993, auprès d'une dizaine d'entrepreneurs, la bagatelle de 10 millions de francs en commissions occultes et divers avantages en nature : voitures de luxe, matériel électroménager, mobilier, voyages, travaux à son domicile ou dans sa résidence secondaire de Gironde, une maison estimée à 15 millions de francs, où il s'est fait construire volière et piscine.

A ses côtés, José Corral, soixante et un ans, ancien contrôleur de gestion du département transmissions d'Alcatel-CIT, est poursuivi pour avoir bénéficié, par son intermédiaire, de diverses prestations, dont la construction d'un pavillon payé *in fine* par sa société. M. Corral reconnaît qu'il a commis des *« erreurs »*, en ayant perçu des avantages en nature *« à hauteur de 700 000 francs »*, mais conteste avoir eu la possibilité d'offrir une contrepartie aux entreprises. Selon l'accusation, ces deux cadres auraient permis à ces dernières de surfacturer leurs travaux à Alcatel pour compenser les commissions et avantages en nature perçus.

« PAS LE CHOIX »

Ainsi, Claude Leblay, petit patron d'une entreprise d'électricité de neuf salariés, a versé, en cinq ans, 827 193 francs de commissions occultes pour obtenir des marchés d'un montant total de 15 millions de francs . *« Je n'avais pas le choix »*, dit ce petit homme aux mains jointes de pénitent. Chaque mois, la SARL Leblay versait 23 700 francs d'honoraires fictifs à un cabinet d'étude monté par l'épouse d'Antonio Léal.

Lanfranco Giordani, soixante et un ans, se perd dans les chiffres. Il est avant tout homme du bâtiment. *« Mais vous aviez une très bonne secrétaire*, remarque le magistrat. *Elle notait tout dans un petit cahier ! »* Son entreprise a versé un million et demi de francs de commissions à Antonio Léal, payé quelques voyages et 300 000 francs de travaux effectués par d'autres prestataires de services dans des propriétés du cadre d'Alcatel. Aujourd'hui, l'artisan n'a plus rien. Son entreprise a fermé suite à un redressement fiscal. Il touche seulement 4 680 francs de retraite, faute d'avoir cotisé : *« Je voulais économiser. »*

Jean Laffite, électricien (dix-huit salariés), a lui aussi payé un voyage aux Canaries à Antonio Léal, un autre en Martinique et un encore à Séville, en 1992, pour l'Exposition universelle. Il a versé 10 % du prix des marchés qu'il contractait avec Alcatel. Total : 2,7 millions de francs. *« Le chiffre me paraît exorbitant »*, relève Antonio Léal. *« C'est vrai, c'est important »*, confirme sobrement le président. L'entrepreneur précise qu'il a, depuis, hypothéqué sa maison pour payer les amendes. D'autres, à la barre, révèlent qu'ils y ont laissé leur santé.

Marché par marché, le président Le Braz assène les chiffres, démonte l'habituelle alchimie des comptes taxis et des sociétés écrans gérées par des hommes de paille. Trois sociétés ont ainsi été montées par Antonio Léal et José Corral, reconnus dirigeants de fait, et bénéficiaient de marchés substantiels avec Alcatel, permettant le versement de commissions par établissement de fausses factures, le versement d'espèces et le paiement de travaux personnels. José Corral se dit *« ignorant et étranger à tout cela »*. Certains prévenus abondent dans son sens en indiquant qu'il était le *« dindon de la farce »* et que *« Léal avait monté un système en mouillant tout le monde »*.

Cependant, rares sont les entrepreneurs qui reconnaissent en définitive avoir « surfacturé » les marchés au préjudice d'Alcatel. *« Nous avons pris sur nos marges »*, affirment plusieurs d'entre eux. *« J'ai majoré mon devis*, dit un autre, *pour intégrer la commission. »* Ou encore : *« J'ai récupéré sur un contrat d'entretien. »* On joue alors parfois sur les définitions et les mots. *« Il y a eu récupération, c'est vrai*, précise un entrepreneur spécialisé dans le génie climatique, *mais pas de surfacturation. »*

Jean-Michel Dumay

« Le Monde » est condamné en appel pour offense envers Hassan II

LE ROI du Maroc, qui avait été débouté, le 5 juillet 1996, par le tribunal correctionnel de Paris des poursuites pour offense envers un chef d'état étranger intentées au *Monde*, a obtenu gain de cause, jeudi 6 mars, devant la cour d'appel de Paris. Hassan II avait réagi à un article rendant compte d'un rapport confidentiel établi en février 1994 par l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) sur *le trafic* de cannabis au Maroc, à la demande de l'Union européenne (Le Monde du 3 novembre 1995). Ce rapport mettait en cause la *« bienveillance »* de certains membres de l'entourage du roi et de sa famille, ainsi que des représentants des autorités chérifiennes, à l'égard du trafic. La déclaration de *« guerre à la drogue »* lancée par Hassan II en 1992 était aussi relativisée : *« La volonté politique de s'attaquer à la drogue semble se limiter à des effets d'annonce »*, écrivions-nous, en rappelant que le Maroc demeure le premier exportateur mondial de cannabis.

Présidée par François Chanut, la 11e chambre de la cour d'appel a jugé que l'article poursuivi relevait *« véritablement d'une accusation de duplicité, d'artifice, d'hypocrisie, constitutive d'une offense à chef d'Etat étranger »*. Elle ajoute que *« le droit de critique et de libre discussion des orientations ou des actes politiques trouve ses limites dans l'atteinte à la dignité de la personne »* et que *« le seuil est franchi en l'espèce, puisqu'il ne s'agit plus de dénoncer l'inefficacité d'une politique ou une carence de mise en œuvre, mais l'hypocrisie d'un discours »*. Considérant que *« la fiabilité d'une source d'information ne saurait dispenser le journaliste de son devoir d'objectivité »*, la cour met en doute la *« bonne foi »* de l'auteur de l'article en lui reprochant de s'en être tenu *« à la version unilatérale de l'organisme accusateur »*, sans avoir sollicité *« de personnalités, de responsables d'administration ou de services marocains aux fins de recueillir des explications sur l'absence de concordance entre les discours et les faits, voire simplement des observations sur la teneur du rapport de l'OGD. »*.

En première instance, le tribunal correctionnel de Paris avait débouté le roi de l'ensemble de ses demandes, en constatant que l'article s'était *« borné à citer, sans attaque gratuite, sans déformation ni interprétation abusive les extraits d'un rapport de l'OGD qui, pour être confidentiel, n'en a pas moins existé »*. Le roi du Maroc et le ministère public avaient fait appel. Devant la cour, le parquet a demandé une condamnation. L'avocat du *Monde*, Yves Baudelot, a notamment fait valoir que les propos incriminés s'apparentent *« à la constatation faite de l'inaccomplissement par des autorités politiques élues de leurs promesses électorales et que des critiques de cette nature procèdent du libre débat démocratique. »* Jean-Marie Colombani, directeur du journal, et l'auteur de l'article, ont été respectivement condamnés à 5 000 francs d'amende et doivent verser un franc symbolique au roi Hassan II. *Le Monde* a décidé de se pourvoir en cassation.

A. C.

Jacques Toubon se déclare opposé à une nouvelle réforme du CSM

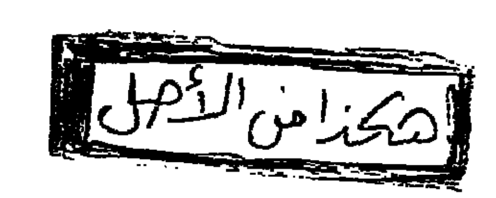
RÉUNIS place Vendôme à l'occasion des célébrations du cinquantenaire du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), le garde des sceaux, Jacques Toubon, et le doyen du CSM, Christian Graef, se sont employés, jeudi 6 mars, à apaiser les rumeurs de discorde apparues lors de la remise du rapport annuel. *« Il y a ce soir un concert de musique, qui, vous le savez, symbolise l'harmonie »*, a remarqué M. Toubon dans un sourire. *« Vous pouvez dire qu'il y a une fronde, mais je ne me sens pas chef de fronde »*, a déclaré M. Graef aux journalistes, tout en ajoutant : *« Notre audace, c'est de dire non de temps en temps. »*

Le débat portait précisément sur sept « non » : les sept avis défavorables sur des propositions de nominations de magistrats du parquet rendus par le CSM, du 1er juillet 1994 au 31 décembre 1996. Jacques Toubon a expliqué pourquoi le gouvernement avait choisi de ne pas les suivre. *« Je vous rappelle que les textes ne nous obligent pas à nous conformer à ces avis*, a rappelé le ministre. *De toute façon, si nous sommes passés outre, c'est pour des raisons exclusivement techniques. Aucune de ces sept nominations n'a de connotations politiques. »*

Plus largement, le garde des sceaux a rejeté l'une des propositions formulées dans le rapport annuel, qui consiste à transformer les avis *« simples »* rendus par le CSM au sujet des magistrats du parquet en avis *« conformes »*, c'est-à-dire obligatoires. *« Il me semble prématuré de tirer les leçons de l'expérience du Conseil, qui a déjà fait l'objet d'une réforme constitutionnelle en 1993, il y a à peine plus de trois ans*, a noté M. Toubon. *Il faut plus de temps pour savoir s'il est souhaitable d'aller plus loin. Cette question s'inscrit dans le cadre du débat lancé par le président de la République lors de l'installation de la commission de réflexion présidée par M. Truche. »*

Quelques heures auparavant, au cours d'une cérémonie qui s'est tenue à l'Elysée, le CSM a officiellement rendu son rapport d'activité annuel à Jacques Chirac. Soulignant que le Conseil appartenait à la tradition républicaine, le professeur de droit Jean Gicquel, membre du CSM, a rappelé que la loi de 1883, où apparaît pour la première fois l'expression de CSM, créait une *« institution-écran »* destinée à *« préserver l'indépendance des juges »*. Un siècle plus tard, le CSM compte un ambassadeur, un bâtonnier, un professeur de droit, un conseiller d'Etat et des magistrats élus par leurs pairs, *« sans que l'on puisse*, selon M. Gicquel, *y déceler une dérive corporatiste »*. *« Le Conseil supérieur s'avère une création continue, appelée à connaître une nouvelle avancée, on peut le penser raisonnablement, en raison de la disparité actuelle entre les deux formations du siège et du parquet et de la réforme de la justice en cours »*, a conclu M. Gicquel.

Anne Chemin



URBANISATION La grande banlieue parisienne progresse dans les cinq régions limitrophes de l'Ile-de-France : Picardie, Haute-Normandie, Centre, Bourgogne et Champagne-Ardenne. ● CES « FRANGES FRANCILIENNES » forment désormais un anneau d'une cinquantaine de kilomètres de large. Des villes moyennes, comme Dreux, Montargis, Evreux, Pithiviers, Château-Thierry ou Creil, sont de plus en plus touchées par la « banlieurisation », qui concerne aussi de nombreuses communes rurales. ● LES RAISONS de ce phénomène sont de deux ordres : poussée démographique et tendance à l'appauvrissement qui oblige de plus en plus de familles à s'éloigner des villes-centres. ● LES CONSÉQUENCES en matière d'emploi, de transports et de cadre de vie s'avèrent redoutables. En Eure-et-Loir, les communes d'Epernon, Maintenon et Gallardon refusent de devenir des cités-dortoirs.

La banlieue parisienne progresse au-delà de l'Ile-de-France

Poussée démographique et migration de populations fragilisées par la crise s'additionnent pour entraîner l'extension de l'agglomération de la capitale aux départements limitrophes. Cette « banlieurisation » bouleverse les villes moyennes et les campagnes

MAINTENON (Eure-et-Loir)
de notre envoyée spéciale

Dans le canton, on les appelle les « *accourus* », sans la nuance péjorative que pourrait avoir l'expression « *pas de chez nous* ». Simplement, ils ne sont « *pas d'ici* ». Ils ont fui Paris ou sa région pour s'installer à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de la capitale, autour d'Epernon, Maintenon et Gallardon, en Eure-et-Loir, là où commencent la région Centre et les premiers champs de la Beauce. Ils ont trouvé des terrains à bâtir, des bâtisses à restaurer, moins chers qu'en forêt de Rambouillet, toute proche. Ils paient leur exil du tribut des embouteillages, des trains souvent bondés, car ils travaillent à Paris, à Chartres ou Orléans, comme 50 % des habitants du canton.

REPORTAGE

Les communes du canton se mobilisent pour ne pas devenir des cités-dortoirs

Mais ces « rurbains » aux revenus plutôt élevés n'échangeraient pour rien au monde leur « *tranquillité* » contre « *une ligne du RER* » censée véhiculer des « *hordes* » indésirables. Pourtant, depuis des années, ils vivent avec le sentiment d'une menace : le grignotage de leur cadre rural sous l'effet de la poussée démographique de l'Ile-de-France, limitrophe. De 1975 à 1990, la population du canton a augmenté de 50 % avec seulement 400 créations d'emplois. A terme, c'est la perspective de la destruction des sites, des problèmes de pollution, de saturation des transports... le risque de voir le canton confronté aux maux de la banlieue. Cette peur diffuse s'est trouvée renforcée par le projet de schéma directeur du canton, qui doit s'appliquer à partir de 2005.

En principe, il est censé offrir un antidote à la « banlieurisation ». Il définit les conditions de la création d'emplois sur place, pour lutter contre la transformation du canton en banlieue-dortoir. Il prévoit le développement de trois zones industrielles autour de Maintenon, Gallardon et Epernon, les trois plus grosses communes du canton. Pour, en théorie, circonscrire l'urbanisation et la maîtriser autour de ces trois pôles. Mais le remède est pire que le mal aux yeux de ses adversaires.

Des gens du cru ont emboîté le pas aux « *accourus* ». Chasseurs, pêcheurs, groupements de naturalistes, protecteurs de l'environnement, cercles hippiques – en tout, un bon millier de personnes – mobilisés à travers des associations depuis cinq ans contre le projet. Avec seulement le soutien de quatre maires de villages sur les vingt communes du canton. Ils tiennent des réunions d'information dans les villages, organisent des marches de protestation pour dénoncer la logique du schéma fondée sur la seule industrialisation. « *Le schéma directeur promet 4 000 créations d'emplois d'ici 2005*, explique Jean-François Pichery, assistant social dans un hôpital parisien. *On va attirer des entreprises d'Ile-de-France en leur promettant des avantages fonciers et fiscaux. Et les emplois forcément précaires dureront le temps que dureront les primes.* »

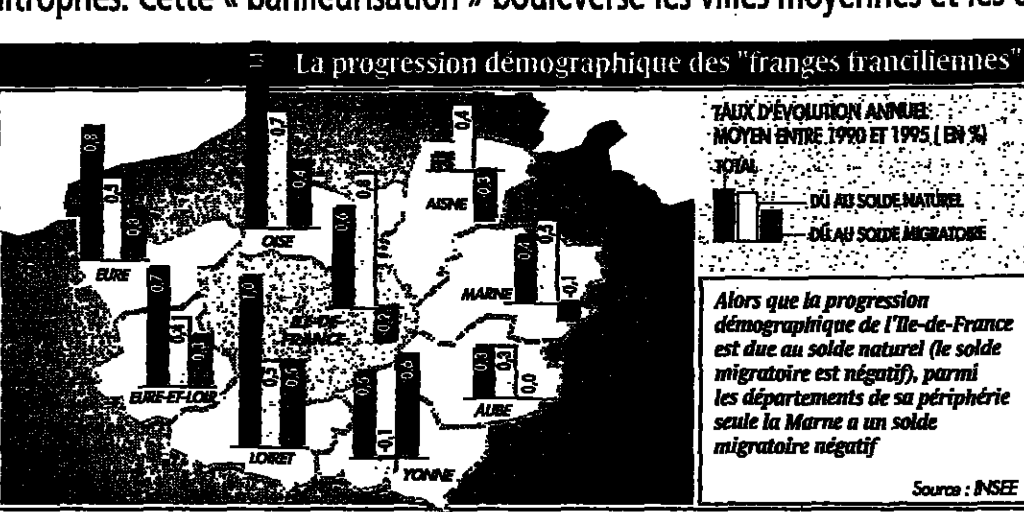
Entre-temps, poursuit-il, le schéma aura incité « *beaucoup de personnes à venir s'installer* », la population sera passée de « *27 000 à 37 000 habitants* », de nouvelles routes auront été construites avec un « *trafic multiplié par quatre* », sans que « *les moyens d'accueil sociaux, scolaires n'aient été prévus par le schéma* ». « *On demande qu'on appréhende en amont les problèmes sociaux induits par les conséquences démographiques pour ne pas renouveler l'expérience de Dreux* », prévient Paul Bouin, cadre bancaire à la retraite. De fait, pour les habitants du canton, l'exemple de Dreux, avec les conséquences sociales et politiques – l'implantation du FN – d'un développement industriel désordonné, sert de repoussoir.

Le président du schéma directeur, René Gallas, maire (UDF-FD) d'Epernon, réfute en bloc les arguments des opposants. « *Un schéma directeur prévoit mais n'impose rien. C'est aux maires ensuite de prendre leurs décisions.* » Depuis le début, M. Gallas oppose porte close aux associations. Il vit comme un affront les soupçons sur l'intérêt qu'il aurait à un vaste programme routier, en raison de ses anciennes activités dans le BTP. « *J'ai cédé mon affaire à mes enfants, mon ex-entreprise n'a que vingt salariés. Je ne sais pas quel profit elle pourrait tirer du schéma* », s'indigne-t-il. Ce qui n'empêche pas Catherine Pesnot, maire de Bleury, un « village de cadres » situé en bordure des Yvelines, de batailler contre l'un des trois projets de déviation prévus par le schéma, qui va balafrer les paysages alentour et « *polluer la source qui approvisionne le village et les environs* ». « *Nous attendons des propositions de l'Etat et du conseil général pour créer d'autres points d'eau* », rétorque René Gallas. Au besoin, Bleury envisage de quitter le Syndicat intercommunal du schéma pour faire pression sur le préfet.

Pour ne pas apparaître comme figé dans une simple volonté de conserver l'existant, le collectif opposé au schéma planche sur un projet alternatif, créateur d'emplois. « *Le canton a un potentiel touristique inexploité*, souligne Paul Bouin. *A-t-on pensé à développer les centres de loisirs, les circuits de randonnées, les gîtes ruraux, les hôtels, à encourager l'agriculture biologique consommatrice de main-d'œuvre ?* » René Gallas répond : « *Pour développer le tourisme, il faut que les communes aient des rentrées financières et donc des entreprises.* »

Patrick Pesnot, écrivain et ex-Parisien, pionnier du combat contre la « banlieurisation », parle de renverser la « *logique à l'œuvre depuis les années 60 en matière d'aménagement du territoire* », de se fonder sur l'identité du lieu, ses richesses propres, pour imaginer un développement autonome et « *durable* ». Lorsqu'on le soupçonne d'une tentation de repli, il s'insurge : « *Ce n'est pas l'Eden ici. Nous ne sommes pas une réserve d'Indiens.* » Même si l'image ne semble pas lui déplaire.

Béatrice Jérôme



Canaliser les « laves » du volcan francilien

LES BORNES de la banlieue parisienne reculent sans cesse. Celle-ci déborde en « tache d'huile » ou, à la façon des « laves » d'un volcan – métaphores dont les aménageurs sont friands –, se moque des limites administratives : au-delà de l'Ile-de-France, la banlieue progresse dans les cinq régions limitrophes (Picardie, Haute-Normandie, Centre, Bourgogne, Champagne-Ardenne).

ANALYSE

La région parisienne rejette vers sa périphérie les banlieusards les moins favorisés

Le département de l'Oise (plus de 50 000 migrants quotidiens en direction de l'Ile-de-France) fournit les plus gros bataillons de ces grands banlieusards, champions du lève-tôt et du temps de transport, devant l'Eure-et-Loir (24 000), l'Eure (17 000), le Loiret (12 500), l'Aisne (plus de 8 000), l'Yonne (6 000). Ils occupent 5 % des emplois de la région parisienne. Ces « franges franciliennes » constituent un anneau, large d'une cinquantaine de kilomètres. Il y a certes des îlots résidentiels, comme Maintenon ou Epernon en Eure-et-Loir, où l'on cultive l'autonomie, mais le « volcan » pousse devant lui en priorité les banlieusards les moins favorisés. Des villes moyennes (Evreux, Dreux, Pithiviers, Montargis, Château-Thierry ou Creil) se sont trouvées prises dans les « laves ». Mais aussi de modestes communes rurales, qui n'y étaient pas préparées. Derrière les blés ou les étendues de maïs se profilent désormais des lotissements et la grisaille du béton.

En 1993, une étude de la chambre régionale de commerce (CRC) du Centre avait attiré l'attention sur les risques de « banlieurisation », en particulier dans les zones rurales. La pénurie de logements sociaux en Ile-de-France poussait nombre de familles aux revenus modestes à franchir les limites de la région parisienne, attirées par les prix des terrains à bâtir plus faibles en milieu rural. Face à ce débordement, dont le coût social risquait d'être à la charge des collectivités du Loiret ou d'Eure-et-Loir, il convenait de « *s'organiser* », recommandaient les auteurs de l'enquête, non pour établir une « *ligne Maginot* », mais pour « *canaliser* » le phénomène et en « *tirer partie et profit* ». Sinon, les départements précités finiraient par être « *totalement satellisés par la planète francilienne* ».

MANQUE DE CONCERTATION

Aujourd'hui, les faits semblent donner raison aux auteurs de cette enquête. Ces nouvelles populations ont été les premières fragilisées par la crise. La perte d'un emploi est bien souvent suivie de l'éclatement de la famille. Après avoir financé des écoles ou des garderies, les maires doivent à présent « fournir » de la protection sociale ; à Malesherbes (Loiret), par exemple, les dossiers de RMI ont triplé en trois ans. Des pavillons ont dû fermer, repris d'ailleurs – avec les traites qui n'étaient pas finies d'être payées – par les ruraux du lieu ; on a plié bagage pour regagner la région parisienne.

En dehors de l'urgence sociale, les problèmes communs de ces « franges » ne manquent pas : foncier, déconcentration des emplois, protection de l'environnement, impact du futur aéroport parisien de Beauvilliers (Eure-et-Loir), transports quotidiens surtout. Faut-il étendre la carte orange à ces migrants ? L'utilisation de celle-ci s'arrête aux portes de l'Ile-de-France. Mais les régions périphériques veulent-elles payer pour des habitants qui n'y travaillent pas ? Garder les emplois et compter sur des départements-dortoirs voisins ne peut tenir lieu de politique en Ile-de-France.

Les habitudes de concertation de part et d'autre de la « frontière » sont encore inexistantes. Un élu du Loiret ne se sent pas touché par ce qui se passe dans l'Essonne, et vice-versa. Seul, jusque-là, un contrat de plan interrégional du Bassin parisien évoque ces problèmes de marges ; six « territoires de projet transfrontaliers » sont à l'étude.

« *Chacun est incapable de penser au-delà de sa propre frontière*, affirme François Ribert, rédacteur de l'étude de la CRC du Centre en 1993. *C'est la grande critique que l'on peut faire au schéma directeur de l'Ile-de-France* [entré en vigueur en 1994]. *Les Parisiens imaginent une couronne de forêts qui clôt leur univers, destinée à leur jogging ou à leur besoin d'épancher leur soif de nature.* » Au-delà commence le monde sauvage...

Régis Guyotat

Une réflexion s'engage sur la mission des chambres régionales des comptes

UN « *groupe de travail pluraliste* » va « *examiner l'ensemble des problèmes inhérents aux institutions de contrôle dans la gestion locale afin de faire des propositions pour conforter et améliorer leur rôle* ». Ce communiqué, publié conjointement, jeudi 6 mars par deux sénateurs RPR – Jean-Patrick Courtois (Saône-et-Loire) et Patrice Gélard (Seine-Maritime) – et Pierre Rocca et Jean-Michel Champomier, président et vice-président de l'Association des magistrats des chambres régionales des comptes (CRC), est en fait l'annonce d'un cessez-le-feu : il met un terme provisoire à une polémique qui enflait depuis une semaine, après le dépôt par ces mêmes sénateurs, le 25 février, d'une proposition de loi soutenue par une soixantaine de leurs collègues de droite, dont Jean-Paul Delevoye, président RPR de la puissante Association des maires de France.

Cette proposition visait à limiter le champ d'investigation des CRC, en excluant « *les choix de gestion* » résultant d'un vote des collectivités locales (*Le Monde* du 27 février). Le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation lui avait apporté son soutien. Dans un entretien au *Progrès* du 27 février, Dominique Perben, lui-même élu local, affirmait certes qu'« *il ne peut être question de (...) restreindre* » le contrôle de légalité exercé par les CRC. Mais il ajoutait : « *Cette proposition de loi (...) veut rappeler que les* [CRC] *ne sont pas là pour critiquer tel ou tel choix politique d'une assemblée élue (...). Admettre ce type de dérive signifierait admettre une tutelle* a posteriori *sur les collectivités territoriales.* »

Émanations de la Cour des comptes, les CRC ont pour mission de passer au crible l'action des collectivités locales. Leurs observations, parfois impitoyables, agacent les élus de droite comme de gauche. Sans les CRC, des « affaires » comme l'affaire Médecin ne seraient jamais sorties. Ainsi, une enquête préliminaire vient-elle d'être ouverte sur la gestion du département de l'Oise par le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, à partir d'observations de la chambre de Picardie.

CLIMAT DE « DÉFIANCE »

Y a-t-il, dans ces conditions, un « complot » de la classe politique contre les magistrats des CRC ? L'initiative des sénateurs est probablement à mettre au compte de « *l'exaspération* » des élus et d'un « *climat* » de défiance de ces derniers vis-à-vis de la justice, selon une expression d'un familier de la Cour des comptes. Il est difficile d'imaginer que les mises en cause récentes de plusieurs élus importants de droite soient étrangères à l'émoi des sénateurs RPR. Cette proposition de loi, en tout cas, ne fait que cristalliser un malaise évident.

Du côté des magistrats, la riposte n'a pas traîné. Dès le 27 janvier, Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, vola au secours des CRC, ces « *auxiliaires de la démocratie* ». La Cour a rédigé un argumentaire interne rejetant l'accusation de « *contrôle d'opportunité* » en observant que son mode de contrôle, « *toujours exercé* a posteriori » est, en soi, contradictoire avec cette notion. La Cour observe encore que, depuis 1988, le législateur est toujours allé dans le sens du « *renforcement du rôle des chambres régionales (...), devenues un élément essentiel du dispositif institutionnel de régulation de la décentralisation* ». Certains parlementaires se sont eux-mêmes insurgés contre l'initiative de leurs collègues. Pierre Mazeaud, président RPR de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a jugé « *scandaleux* » le texte des deux sénateurs. Jean-Pierre Fourcade (UDF), sénateur des Hauts-de-Seine, maire de Boulogne-Billancourt, président du comité des finances locales, a affirmé qu'« *on ne peut pas être pour la décentralisation et faire ce que l'on veut* ».

En fait, l'action des CRC pourrait subir, au moins sur la forme, quelques inflexions. Lors d'un récent colloque à Marseille, tout en défendant son institution, Alain Sérieyx, président de la chambre de PACA, reconnaissait : « *Les* [CRC] *commencent seulement à mettre en œuvre* [leurs] *contrôles (...). La technique comme l'expression sont encore malhabiles, oscillant entre la confidence susurrée et le sermon indigné* ». Les élus, par exemple, apprécient très peu d'être contraints de s'autocritiquer devant leur assemblée locale en lisant les observations d'une CRC. Mais la publicité donnée à ces observations est, précisément, leur meilleure arme.

Quoi qu'il en soit, des groupes de travail ont déjà été mis en place entre la Cour et les CRC, notamment pour éviter les divergences géographiques de jurisprudence. De leur côté, les auteurs de la proposition de la loi, dans le communiqué bipartite, reconnaissent « *le rôle essentiel* » des CRC et « *l'importance que revêt le compte rendu public de leurs observations dans l'information des citoyens* ». Mais, en obtenant l'ouverture d'une réflexion sur l'action des chambres, ils ont atteint l'objectif de leur « *pavé dans la mare* », selon l'expression de Jean-Patrick Courtois, qui nous a déclaré, vendredi 7 mars, être « *plus que satisfait* ».

Jean-Louis Andreani

L'argent sale du Stade toulousain

TOULOUSE
de notre correspondant

Après la gloire, la gueule de bois. Cette année, le Stade toulousain, club phare du rugby français, n'a pas ramené dans la Ville rose le titre de champion d'Europe et connaît des difficultés en championnat de France. Au lieu des scènes de liesse sur la place du Capitole, c'est un ballet de robes noires qui s'est joué, jeudi 6 mars, devant la chambre civile du tribunal de grande instance autour d'une singulière affaire de détournement de fonds.

L'ancien trésorier bénévole du club est, depuis 1993, au centre d'une mêlée judiciaire : Roger Chauvier avait alors avoué avoir détourné 3,63 millions de francs dans les caisses des deux établissements de formation agricole dont il était le comptable, pour renflouer secrètement les finances du Stade toulousain.

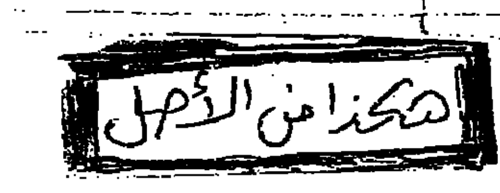
Présenté comme un « *fou de rugby* », le comptable aurait agi seul et sans mettre le moindre argent public dans sa poche. « *C'est un voleur certes, mais désintéressé et altruiste* », dit de lui son avocat, Mᵉ Laurent de Caunes, qui pousse l'ironie jusqu'à le présenter comme un « *mécène* ».

S'il n'a toujours pas été jugé au pénal, le comptable a toutefois été révoqué par le Trésor public et sommé de rembourser sur ses biens propres. Mais le trou laissé dans les caisses du lycée agricole d'Auzeville (Haute-Garonne) et de l'Ecole nationale de formation agronomique (ENFA) est loin d'être comblé, et, quatre ans après la reconnaissance des faits, les deux établissements éprouvent les pires difficultés à régler les salaires ou à payer leurs fournisseurs.

Constatant l'insolvabilité de Roger Chauvier, les avocats des établissements spoliés se sont retournés contre le club, accusé de rétention de fonds. « *C'est de l'argent sale qui provient d'un détournement* », souligne Mᵉ Jean-Paul Escudier, qui vient de déposer plainte contre les anciens présidents, Jean Fabre et Christian Massat, pour « *complicité et recel de détournement de fonds* ».

« *Nous n'avons rien demandé* », rétorque Mᵉ Thierry Carrère, l'avocat du club, tandis que le défenseur du comptable s'indigne : « *Le Stade toulousain a dégagé en touche.* » L'actuel président, René Bouscatel, a cependant reconnu la dette morale du club devant la chambre régionale des comptes, qui s'est, elle aussi, saisie de cette affaire : « *C'est une obligation d'honneur pour le Stade.* »

Stéphane Thépot



là de l'Ile-de-France

Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux



recrute

un Adjoint au Chef du Service des marchés publics

attaché ou directeur

(selon conditions statutaires)

MISSIONS :

- assister le Chef de Service,
- assurer l'élaboration des documents marchés en apportant les conseils juridiques nécessaires aux Services demandeurs,
- gérer les moyens humains, logistiques et financiers du service.

Vous justifiez d'une bonne connaissance des collectivités et de la réglementation des marchés publics et des délégations de services publics. On vous reconnaît également une aptitude à l'encadrement et à l'animation d'équipe.

Les candidatures (lettres manuscrites et C.V.) sont à adresser pour le avant le 15 mars 1997, dernier délai, en indiquant la référence suivante 14 G 97 à :

Madame la Présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg
Direction des Ressources Humaines - Service Emploi-Formation
1, place de l'Etoile - B.P. 1049/1050 F - 67070 STRASBOURG Cedex.



recherche d'urgence

DIRECTEUR PRÉVENTION-SURETÉ-SÉCURITÉ

Grade : catégorie A : attaché ou ingénieur

La politique et la stratégie que la ville entend mener dans les domaines de la prévention, sûrete et sécurité sont définies dans son schéma directeur. Elles nécessitent des moyens *humains nouveaux et adaptés. L'emploi de directeur prévention-sûreté-sécurité en est l'élément de pilotage.*

Directeur placé sous l'autorité du secrétaire général, vous serez chargé de :
- *mettre en oeuvre le schéma directeur prévention-sûreté-sécurité,*
- superviser le service police municipale,
- coordonner les actions,
- participer aux phases d'études et de diagnostics, élaborer des propositions et évaluer des actions.

Titulaire d'un diplôme d'études supérieures dans le domaine de la sûreté-sécurité, vous bénéficiez d'une expérience de terrain et faites preuve de disponibilité (acceptation d'horaires souples et variables), de rigueur et de fermeté.

Rémunération selon les conditions statutaires + 13ème mois + régime indemnitaire afférent au grade.

Merci d'adresser candidature manuscrite, CV et photo à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place de la Nation, 69120 Vaulx-en-Velin, avant le 3 avril 1997.

safari



recrute par voie de concours sur titres

2 médecins territoriaux de PMI
spécialité pédiatrie

Conditions à remplir, outre les conditions générales relatives à la Fonction Publique :

- pour 1 poste : être titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine et justifier d'un diplôme ou certificat d'études spécialisées.
- pour 1 poste : être titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Date limite de dépôt des candidatures : **le 16 mai 1997 minuit.**

Les entretiens avec le jury, d'une durée de 30 minutes, auront lieu à l'hôtel du département dans la seconde quinzaine *du mois de juin 1997.*

Les dossiers d'inscription sont à demander par courrier à M. le Président du Conseil Général, Direction des Ressources Humaines, Hôtel du Département, 26 rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1.

Avis relatif à l'organisation d'un concours sur titres avec épreuve

D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Var organise un concours sur titres avec épreuve d'Educateur de Jeunes Enfants (femme ou homme) pour deux postes.

Les dates prévisionnelles de l'épreuve orale d'entretien avec le jury sont fixées du lundi 9 juin au vendredi 13 juin 1997 en fonction du nombre de candidats.

Durée de l'épreuve : 30 minutes.

Ouverture des inscriptions :

Les dossiers d'inscription sont à retirer du 28 mars 1997 au 8 mai 1997 et à retourner au plus tard le 8 mai 1997 à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR
Avenue Roger Salengro
"Les Myrtes - bâtiment A"
B.P. 130
83957 LA GARDE CEDEX
Téléphone : 04 94 08 63 40
(postes 316, 317 et 326)

Conditions d'inscription :

Le concours est ouvert aux candidats possédant la nationalité française ou celle d'un des autres états membres de l'Union Européenne.

Conditions de diplôme : Diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants.

LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT
Hauts-de-Seine - 102 000 *habitants* - 2500 *agents*
qui mène, en régie directe, dans le cadre d'une ZAC, les opérations d'aménagement de son centre

-recrute

Par voie statutaire, c'est-à-dire par mutation, détachement ou sur liste d'aptitude

UN CHARGÉ D'OPÉRATION

MISSIONS PRINCIPALES :

- *Adjoint au Chef de service chargé de l'aménagement de la ZAC, il aura mission de le seconder dans les domaines juridique, technique, administratif, commercial, financier et urbanistique.*
- *Il devra également assurer les relations avec les promoteurs, les architectes, les bureaux d'études et des divers partenaires institutionnels.*
- *Il pilotera les réunions de travail et en assurera le suivi.*

PROFIL :

- *De formation supérieure* (Bac +4 ou 5) - *Ecole d'Ingénieurs ou DESS d'Urbanisme et de Gestion des Collectivités).*
- *Expérience de 5 années dans une structure d'aménagement (Société d'Economie Mixte ou Etablissement Public d'Aménagement).*
- *Pratique des outils informatiques.*
- *Un diplôme en communication serait apprécié.*

Adresser les candidatures à :

Monsieur le Sénateur-Maire
26, avenue André Morizet
92104 BOULOGNE-BILLANCOURT *Cedex*
Pour tout renseignement contacter :
Madame Geneviève BONYAI
au 01 47 12 75 70

VILLE DE GRENOBLE (Isère)

recrute

Un Inspecteur Général des Services

catégorie A (administrateur ou assimilé) H/F

[illegible]

➡ **MISSIONS PRINCIPALES :**

- Inspection des services et contrôle de l'exactitude des données comptables, juridiques et financières.
- Elaboration et mise en place d'une politique d'évaluation au sein de la Ville.
- Mission d'audit des organismes rattachés à la Ville de Grenoble.

➡ **CONNAISSANCES REQUISES :**

- Formation : Etudes supérieures (Bac +4 minimum).
- Connaissance approfondie des finances publiques et du droit public.
- Expérience professionnelle en la matière souhaitée.

➡ **COMPÉTENCES :**

- Agréger des comptes et analyser un bilan.
- Négocier avec des partenaires institutionnels.
- Elaborer des propositions de redressement de satellites.

POSTE A POURVOIR RAPIDEMENT

Merci d'adresser curriculum vitae détaillé et lettre de motivation **avant le 15 mars 1997 à :**

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Hôtel de Ville - BP 1066
11, boulevard Jean Pain - 38021 Grenoble Cedex 1

AVIS DE CONCOURS

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT ORGANISE CONJOINTEMENT AVEC LES CENTRES DE GESTION DE L'AUDE ET DU GARD UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVE

pour l'accès au cadre d'emplois de

PSYCHOLOGUE TERRITORIAL

le concours est ouvert pour 9 postes

Les dossiers de candidature peuvent être retirés du mardi 1er avril 1997 au lundi 12 mai 1997 et déposés complets aux adresses suivantes :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUDE Maison des Communes *Centre Administratif Départemental* 11855 CARCASSONNE Cedex 9 Tél. 04 68 11 65 41	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HÉRAULT 2, *rue* Edmond Lautard 34184 MONTPELLIER Cedex 4 Tél. 04 67 04 38 81	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GARD 281, chemin du Mas Coquillard 30900 NÎMES Tél. 04 66 38 86 85

Date de l'épreuve : à compter du lundi 23 juin 1997
Date limite de clôture des inscriptions le lundi 12 mai 1997, minuit dernier délai
(le cachet de la poste faisant foi)

PS : pour toute demande d'envoi postal, joindre une enveloppe de format 16 x 23 affranchie au tarif en vigueur (plus de 20 grammes)

Avis relatif à l'organisation d'un concours interne avec épreuve de

COORDINATRICE DE CRÈCHE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Var organise un concours interne avec épreuve de coordinatrice de crèche (femme ou homme) pour trois postes.

Les dates prévisionnelles de l'épreuve orale d'entretien avec le jury sont fixées du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 1997 en fonction du nombre de candidats.

Durée de l'épreuve : 30 minutes.

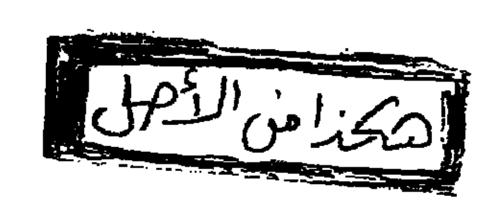
Ouverture des inscriptions :

Les dossiers d'inscription sont à retirer du 28 mars 1997 au 10 mai 1997 et à retourner au plus tard le 10 mai 1997 à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR
Avenue Roger Salengro
"Les Myrtes - bâtiment A"
B.P. 130
83957 LA GARDE CEDEX
Téléphone : 04 94 08 63 40
(postes 316, 317 et 326)

Conditions d'inscription :

- *posséder la nationalité française*
- *être puéricultrice territoriale hors classe*
- *justifier au 1er janvier de l'année du concours d'au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade.*



Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux



recrute

UN CADRE A, ADJOINT AU DIRECTEUR DE L'ANIMATION CULTURELLE ET DU TOURISME

Vous aurez pour missions :

- le suivi de dossiers à caractère sportif,
- l'instruction des projets sportifs départementaux en relation avec les partenaires extérieurs,
- la préparation, le suivi et le contrôle du budget de la Direction,
- la conception et l'analyse d'outils d'aide à la décision.

Profil :

- formation supérieure (BAC + 4),
- qualités de gestionnaire, maîtrise de la comptabilité privée, connaissances en comptabilité publique,
- bonnes capacités rédactionnelles et aptitude à la négociation,
- expérience de 3 ans minimum dans un domaine similaire souhaitée.

Poste à pourvoir immédiatement.

Les candidatures (lettre manuscrite, CV et photo) sont à adresser, dans les plus bref délais, à M. le Président du Conseil Général de l'Indre, Direction des Ressources Humaines, BP 639, 36020 Chateauroux cedex.

safari



La ville d'Epinay-sur-Seine
- 50 000 habitants
- Cité des industries du cinéma
- A la pointe ouest du 93 et à 10 mn de Paris
- recrute selon conditions statutaires

MÉDECIN (H/F)

DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA MÉDECINE PROFESSIONNELLE

Au sein d'une collectivité de 1000 agents, vous assurerez 2 missions :
- Médecin du service communal d'hygiène et de santé, vous participez à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de santé dans la ville ;
- Médecin chargé de la médecine professionnelle et préventive, vous assurez le suivi de la santé des agents, conseillez l'autorité territoriale, l'encadrement et le personnel en ce qui concerne les conditions de travail, l'adaptation aux postes, la protection contre les risques professionnels, l'information sanitaire.

Conditions de recrutement : être statutaire de la Fonction Publique Territoriale et titulaire du C.E.S. de médecine du travail ou équivalence de l'Ordre National des Médecins. Un diplôme en santé publique serait apprécié.

Merci d'adresser lettre de motivation manuscrite et CV (sous référence 97/01) à Monsieur le Maire, Conseiller Général de la Seine-Saint-Denis, Hôtel de Ville, 1 esplanade François Mitterrand, 93806 Epinay S/Seine cedex.

safari

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT ORGANISE CONJOINTEMENT AVEC LES CENTRES DE GESTION DE L'AUDE, DU GARD ET DES PYRÉNÉES ORIENTALES UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE DE

RÉDACTEUR-CHEF TERRITORIAL

Les dossiers de candidature peuvent être retirés du lundi 14 avril au vendredi 16 mai 1997 et déposés complets aux adresses suivantes :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUDE Maison des Communes Centre Administratif Départemental 11855 CARCASSONNE Cedex 9 Tél. 04 68 11 65 41	**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GARD** 281, chemin du Mas Coquillard 30900 NÎMES Tél. 04 66 38 86 85
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HÉRAULT 2, rue Edmond Lautard 34184 MONTPELLIER Cedex 4 Tél. 04 67 04 38 81	**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PYRÉNÉES ORIENTALES** 6, rue de l'Ange - BP 901 66901 PERPIGNAN Tél. 04 68 66 45 54

Date des épreuves : mardi 17 juin 1997
Date limite de clôture des inscriptions le vendredi 16 mai 1997, minuit dernier délai
(le cachet de la poste faisant foi)

PS : pour toute demande d'envoi postal, joindre une enveloppe de format 16 x 23 affranchie au tarif en vigueur (plus de 20 grammes)

LA VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

(Seine-Saint-Denis - Banlieue Nord 32 000 habitants). Située sur le pôle de développement stratégique de Roissy 20 mn. Châtelet RER B.

recrute

- UN CADRE A - CHARGE(E) D'ETUDES SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sous la responsabilité du chef de service :

Vous aurez pour missions principales :
- le pilotage de l'observatoire du tissu économique local,
- la conduite des études et la participation aux actions de développement avec les acteurs économiques dans le cadre d'un aménagement régional,
- le suivi des dossiers tant dans le domaine des PME, PMI, que dans celui du commerce des grandes entreprises et de secteur économique.

Outre, de réelles capacités d'initiative et relationnelles, vous disposerez d'une formation en développement local (niveau BAC+4) et d'une connaissance du monde économique et de la vie des entreprises.

Merci d'adresser votre candidature motivée et curriculum vitae à :

Monsieur le Député-Maire
Hôtel de Ville - Direction des Ressources Humaines
18 boulevard de l'Hôtel de Ville
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

AVIS DE CONCOURS

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT ORGANISE CONJOINTEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE UN CONCOURS INTERNE AVEC ÉPREUVE

pour l'accès au cadre d'emplois de

COORDINATRICE DE CRÈCHES TERRITORIALES

le concours est ouvert pour 9 postes

Les dossiers de candidature peuvent être retirés du mardi 1er avril 1997 au lundi 12 mai 1997 et déposés complets aux adresses suivantes :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUDE Maison des Communes Centre Administratif Départemental 11855 CARCASSONNE Cedex 9 Tél. 04 68 11 65 41	**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HÉRAULT** 2, rue Edmond Lautard 34184 MONTPELLIER Cedex 4 Tél. 04 67 04 38 81

Date de l'épreuve : à compter du lundi 16 juin 1997
Date limite de clôture des inscriptions le lundi 12 mai 1997, minuit dernier délai
(le cachet de la poste faisant foi)

PS : pour toute demande d'envoi postal, joindre une enveloppe de format 16 x 23 affranchie au tarif en vigueur (plus de 20 grammes)

Le District de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône (Rhône)
4 communes (45 000 habitants)
Classement de 40 000 à 80 000 habitants
recrute son

Responsable du Service Financier

Agent du cadre d'emploi des ATTACHÉS TERRITORIAUX

Collaborateur direct du Secrétaire Général, il aura pour mission :
- l'élaboration des budgets (budgets principal et budgets annexes)
- le suivi de l'execution des budgets • la gestion de la trésorerie et de la dette • les simulations et analyses financières.

L'intéressé devra avoir :
- une formation supérieure Bac +3 minimum • une capacité affirmée à animer et coordonner un service • une expérience confirmée de la comptabilité M 14, M 49, et M 43 • une maîtrise de l'outil informatique en réseau (logiciels Loan - Excel).

Conditions statutaires - régime indemnitaire maximum prime annuelle (6 000 F. environ).
Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et d'une photo, sont à adresser avant le 15 mars 1997 à :
Monsieur le Président du District, 115, rue Paul Bert - B.P. 290 69665 VILLEFRANCHE-sur-SAÔNE Cedex

LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Hauts-de-Seine
102 000 *habitants* - 2500 *agents*
recrute son

DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Sous l'autorité du Secrétaire Général, ce fonctionnaire confirmé sera chargé :
- *d'assurer la responsabilité du secteur financier,*
- *d'animer et d'encadrer une équipe de 22 agents répartis dans 4 services (M.14, budget, comptabilité générale, ressources et financement dette et trésorerie),*
- *du suivi et de la gestion active de la dette et de la trésorerie, du suivi de la dette garantie,*
- *de l'élaboration des budgets (budget principal et 6 budgets annexes M.14, M.49 et M.4) en partenariat avec les directeurs des services administratifs et techniques,*
- *des analyses financières,*
- *de la prospective pluriannuelle.*

PROFIL :
- *de formation universitaire supérieure, appartenant au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, vous maîtrisez parfaitement le domaine des finances et de la comptabilité publique.*

Vous saurez faire preuve dans vos fonctions de :
- *grande rigueur intellectuelle,*
- *esprit d'analyse et logique,*
- *sens des relations humaines et dynamisme,*
- *capacité d'organisation et grande disponibilité,*
- *esprit d'initiative.*

Adresser candidature à :

Monsieur le Sénateur-Maire
26, rue André Morizet
92104 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX
Pour tous renseignements contacter :
Madame Geneviève BONYAI *au* 01 47 12 75 70

Avis relatif à l'organisation d'un concours sur titres avec épreuve

D'INFIRMIER TERRITORIAL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Var organise un concours sur titres avec épreuve d'infirmier territorial (femme ou homme) pour deux postes.

Les dates prévisionnelles de l'épreuve orale d'entretien avec le jury sont fixées du lundi 16 juin au vendredi 20 juin 1997 en fonction du nombre de candidats.

Durée de l'épreuve : 30 minutes.

Ouverture des inscriptions :

Les dossiers d'inscription sont à retirer du 11 mars 1997 au 11 mai 1997 et à retourner au plus tard le 11 mai 1997 à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR
Avenue Roger Salengro
"Les Myrtes - bâtiment A"
B.P. 130
83957 LA GARDE CEDEX
Téléphone : 04 94 08 63 40
(postes 316, 317 et 326)

Conditions d'inscription :

Le concours est ouvert aux candidats possédant la nationalité française ou celle d'un des autres états de l'Union Européenne.

Condition de diplôme : Diplôme d'Etat d'infirmier, soit le diplôme d'Etat d'Infirmier de secteur psychriatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier, soit d'un titre de qualification admis comme équivalent et figurant sur une liste établie par arrêté du Ministre de la Santé.

AVIS DE CONCOURS

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT ORGANISE UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVE

pour l'accès au cadre d'emplois de

SAGE-FEMME TERRITORIALE

le concours est ouvert pour 2 postes

Les dossiers de candidature peuvent être retirés du mardi 1er avril 1997 au lundi 12 mai 1997 et déposés complets à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HÉRAULT
2, rue Edmond Lautard
34184 MONTPELLIER Cedex 4
Tél. 04 67 04 38 81

Date de l'épreuve : à compter du lundi 30 juin 1997
Date limite de clôture des inscriptions le lundi 12 mai 1997, minuit dernier délai
(le cachet de la poste faisant foi)

PS : pour toute demande d'envoi postal, joindre une enveloppe de format 16 x 23 affranchie au tarif en vigueur (plus de 20 grammes)

DISPARITIONS

Paul Comiti

Le « gorille » du général de Gaulle

PAUL COMITI, ancien garde du corps du général de Gaulle, est mort, mercredi 5 mars, à Paris, à l'âge de soixante-quinze ans.

Né le 30 novembre 1921 à Sotta, en Corse-du-Sud, Paul Comiti avait été condamné par un tribunal de Vichy, en 1940, à dix ans de prison et vingt ans d'interdiction de séjour. Evadé neuf mois plus tard de la prison militaire de Beyrouth – le Liban était alors placé sous protectorat français –, il rejoint à l'âge de dix-neuf ans les forces navales de la France libre. Victime d'une tuberculose, il est réformé à 100 % à la Libération. Cela ne l'empêchera pas d'assurer, à partir de 1958, la protection rapprochée du général de Gaulle, puis celle de Georges Pompidou.

Dès 1947, il adhère au Rassemblement du peuple français. Après le retour au pouvoir du général de Gaulle, en 1958, celui-ci fait appel à Paul Comiti pour participer à sa sécurité. Bien qu'il ne soit pas le seul à être affecté à cette tâche, la silhouette du « gorille » devient peu à peu familière à bon nombre de Français. Elle apparaît au côté du général lors des innombrables bains de foule que celui-ci affectionne, à l'étranger comme en province.

Ancien employé des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), Paul Comiti sympathise aussi avec les journalistes de la presse présidentielle. Bon fournisseur d'anecdotes, il joue le rôle d'une sorte d'attaché de presse officieux. En novembre 1960, il est nommé commissaire de police après avoir déjoué une tentative d'attentat. De 1960 à 1969, il assure aussi la présidence du Service d'action civique (SAC), le service d'ordre du mouvement gaulliste, qui devient, au fil des années, une véritable police parallèle chargée des basses besognes du régime.

Appelé à témoigner, en 1982, devant une commission d'enquête de l'Assemblée nationale, sur les activités du SAC, il donnera cette simple explication : *« Les militants du SAC étaient parfois passionnés comme peuvent l'être des chrétiens qui vont directement vers le Seigneur sans passer par le curé. »* Nommé commissaire divisionnaire en 1975, il avait achevé sa carrière, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, au service des voyages officiels.

Jean-Louis Saux

■ **OLIVIER MASSON**, helléniste, directeur d'études honoraire à la IVe section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, est mort, dimanche 2 mars, à l'âge de soixante-quatorze ans. Né le 3 avril 1922, Olivier Masson a commencé dans les années 50 des recherches de dialectologie grecque. Spécialiste de la tradition des textes littéraires archaïques et des inscriptions dialectales, il reprenait le flambeau des savants allemands du siècle dernier, celui des Boeckh et des Kaibel. Même si, depuis son édition du poète ionien Hipponax, il a toujours, comme son maître Pierre Chantraine, nourri un grand intérêt pour les vieux poètes grecs et leurs imitateurs hellénistiques, ce sont surtout ses recherches épigraphiques sur les inscriptions syllabiques chypriotes qui ont orienté ses nombreux travaux. Passionné par les langues rares, mal ou non encore déchiffrées, comme le carien, le macédonien et le thrace, philologue rigoureux, spécialiste des écritures archaïques et du grec dans ses manifestations les moins connues, Olivier Masson avait acquis des compétences unanimement reconnues en archéologie et en numismatique. Le maître qu'il était dispensait son enseignement dans l'intimité de ses séminaires des Hautes Etudes avec une authentique simplicité.

■ **ZENG TAO**, ancien président de l'agence Chine Nouvelle, est mort, vendredi 28 février, à Pékin, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Né en 1914 dans la province orientale du Jiangsu, Zeng Tao, qui fut ambassadeur de Chine à Paris de 1973 à 1977, a dirigé l'agence officielle chinoise de décembre 1977 à 1982. Jusqu'en 1993, il était vice-président des affaires étrangères de l'Assemblée nationale populaire, le Parlement chinois.

■ **JEAN MÉZARD**, ancien sénateur du Cantal, est mort à son domicile d'Aurillac (Cantal), mardi 4 mars, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Né le 17 juin 1904 à Vayrac (Lot), Jean Mézard, docteur en médecine, a été conseiller municipal d'Aurillac de 1947 à 1971, puis maire de cette commune de 1971 à 1977. Elu au conseil général du Cantal en 1959, il en a été le président de 1968 à 1976. Entré au Palais du Luxembourg en 1971, il y siégea jusqu'en 1980, inscrit au groupe du Centre national des indépendants et paysans.

■ **ARMAND DIMET**, un des fondateurs du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et du Syndicat des avocats de France (SAF), est mort le 26 février, à Paris, des suites d'un accident cardiaque. Né en 1925 à Paris, dans le quartier de Belleville, dans une famille juive d'origine polonaise, interné à Drancy en 1941, Armand Dimet devient, après la guerre, secrétaire général du mouvement des Cadets, l'organisation de jeunesse de l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE), qui fusionnera plus tard avec la Jeunesse communiste. Avocat, secrétaire général du MRAP de sa création, en 1949, à 1967, il participe pendant la guerre d'Algérie au collectif d'avocats mis en place par le PCF : il sera l'un des premiers à prendre contact avec le journaliste communiste Henri Alleg dans sa prison, et l'un des seuls, au début d'octobre 1961, à prendre position contre les mesures discriminatoires décidées à l'encontre des Algériens de Paris par le préfet de police, Maurice Papon. Il a participé à la création de l'Association pour le réexamen de l'affaire Rosenberg.

NOMINATIONS

Mouvement préfectoral

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, le conseil des ministres du mercredi 5 mars a procédé au mouvement préfectoral suivant : **Pierre Baraton**, secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique, a été nommé préfet des Ardennes, en remplacement d'Yves Henry, nommé préfet hors cadre par le conseil des ministres du 19 février.

[Né le 19 janvier 1940 à Toulouse, Pierre Baraton commence sa carrière comme officier, pilote du transport aérien militaire, en 1962. Il devient directeur du cabinet du préfet de la Martinique en mars 1975, puis directeur du cabinet du préfet de la Seine-Saint-Denis en octobre 1977. Il est nommé chef de cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, Jacques Fouchier (avril 1978-mai 1981). Il occupe les fonctions de sous-préfet de Montdidier (septembre 1981), de Thonon-les-Bains (septembre 1982), avant d'être affecté à la direction des études de l'Institut des hautes études de défense nationale (novembre 1985). Il est nommé chef de cabinet du secrétaire d'Etat à la mer, Ambroise Guellec (mars 1986-mai 1988). Il fait un passage à la mission interministérielle pour la mer (août 1988-septembre 1989), avant d'être nommé secrétaire général pour l'administration de la police de Marseille et secrétaire général de la zone de défense sud. Depuis août 1993, il était secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique.]

Economie et finances

Jérôme Gallot, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes au ministère de l'économie et des finances, lors du conseil des ministres du mercredi 5 mars (*Le Monde* du 7 mars).

[Né le 25 octobre 1959 à Paris, Jérôme Gallot a une maîtrise de droit et est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a intégré la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA (1985). Jérôme Gallot a été notamment directeur adjoint du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'industrie, d'avril 1993 à octobre 1994, puis directeur du cabinet de son successeur à ce ministère, José Rossi, entre octobre 1994 et mai 1995. Il a dirigé ensuite le cabinet de Jean Puech, ministre de la fonction publique, de mai à novembre 1995. Depuis janvier 1996, Jérôme Gallot était directeur du cabinet d'Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 3-mardi 4 mars sont publiés :

● **Crime** : un décret portant publication de la convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, faite à Strasbourg, le 8 novembre 1990 et signée par la France le 5 juillet 1991.

● **Officiers** : un arrêté fixant le contingent d'emplois offerts aux officiers, au titre de l'année 1997, pour l'accès à certains corps de personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale.

● **Handicapés** : un décret relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique hospitalière.

● **Télécommunications** : un décret relatif à l'interconnexion, ainsi qu'un avis de l'autorité de régulation des télécommunications sur ce texte.

● **Verdon** : un arrêté portant classement du parc naturel régional du Verdon.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Anne et Patrick NEBOUT
partagent avec

Charles

la joie d'annoncer la naissance de

Pierre,

le 5 mars 1997.

Adoptions

Thierry, Sonia et Quentin
sont heureux d'annoncer l'arrivée de leur petite sœur

Aude,

née le 14 septembre 1995.

Sophie DODART et Fabrice LAVIER,
1759 de Neuchâtel,
H7M 3L2, Laval, Québec.
Tél. : (1) 514-669-2135.

Décès

– Mme Renée Audry,
son épouse,
Marie-Christine, Florence, Béatrice, Virginie,
ses filles,
Johanna, Rémy, Marie,
ses petits-enfants,
Philippe, Michel, Cyrille,
ses gendres,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges AUDRY,
ingénieur, expert Onudi,

le 3 mars 1997.

6, route des Mians,
84420 Piolenc.

– Le président de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul BERNOT,
allocataire moniteur d'histoire,

survenu le 4 mars 1997.

– Le directeur de l'UFR d'histoire de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Ses collègues enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul BERNOT,
allocataire moniteur d'histoire,

survenu le 4 mars 1997.

M. Daniel CLAVEYROLAS

est décédé le 2 janvier 1997.

Contact : M. Claveyrolas,
33, rue de la Libération,
21240 Talant.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36

– Philippe, Eric et Franck Le Boucher,
ses fils, et leurs épouses,
Agnès Le Boucher,
sa belle-fille,
Arnaud, Nicolas et Arthur,
ses petits-enfants,
Lucien Blanc-Dumont,
son frère, son épouse et leurs enfants,
Martine Blanc-Dumont,
sa sœur, et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques LE BOUCHER,
née Jeannine BLANC-DUMONT,

survenu, le 5 mars 1997, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Bouillon (Manche), à 15 h 30, samedi 8 mars, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille,
Les parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Roger DERENNE,
président de chambre honoraire
à la Cour de cassation,
ancien membre du Conseil supérieur
de la magistrature,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 22 février 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Conformément à ses ultimes volontés, il a été inhumé dans la plus stricte intimité, à Oisseau-Le-Petit (Sarthe), le mardi 4 mars.

– Jean Saint-Geours, président de la Cinémathèque française,
Dominique Païni, directeur de la Cinémathèque française,
Le conseil d'administration,
Et tout le personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean DRÉVILLE,
membre d'honneur
du conseil d'administration
de la Cinémathèque française.

– Le président, Marcel Bluwal,
Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques,
font part de leur tristesse après la disparition de leur sociétaire et ami,

Jean DRÉVILLE,
réalisateur de grande qualité,
amoureux des images
de la première heure,
figure originale du cinéma français.

Ils adressent à sa famille et à ses amis l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.

(*Le Monde* du 7 mars)

– Paris. Mulhouse. Turin.

Marcelle Peyceré,
Laurence et Virgile Villalba,
Etienne et Magali Dubs,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Alfred DUBS,
née Nella GALLO,

survenu à Mulhouse, le 5 mars 1997.

– Mme Hélène Hermand,
sa mère,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel HERMAND,

survenu à l'île de Mayotte, le 24 février 1997, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière du Père-Lachaise, le 10 mars, à 14 heures.

7, avenue Stephen-Pichon,
75013 Paris.

– Mme Monique Lesort, née Letourneur,
son épouse,
Dominique, Emmanuelle, Marc, Christophe,
ses enfants, et leurs conjoints,
Véronique, Amandine, Sébastien, Guillaume, Alice, Capucine, Gwenaelle,
ses petits-enfants et arrière-petit-enfant,
Les familles Chamussy, Bidault, Dhavernas, Guyot, X. et G. Lesort, Kervella, Letourneur, Saint-Sauveur,
ont la peine de faire part du décès de

Paul-André LESORT,
écrivain,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 5 mars 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu à Notre-Dame de Versailles, samedi 8 mars, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6 *bis*, rue de la Paroisse,
78000 Versailles.

– Paul Pélissier,
son époux,
Mme René Fabrègue,
sa mère,
Chantal Pélissier,
sa fille,
Vincent Pélissier,
son fils, et Daphné Juster,
sa belle-fille,
Eric Pujade-Lauraine,
son gendre,
Raphaëlle, Damien, Grégoire, Julia, Roxane,
ses petits-enfants,
Mme Denise Pélissier et Mme Jean-Pierre Fabrègue,
ses belles-sœurs,
Les familles Fabrègue, Verdier, Chouvel, Blavignac, Capelle,
Ses amis de France et d'Afrique,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Jeanne-Marie PÉLISSIER,
née FABRÈGUE,

dont les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 4 mars 1997, en la collégiale du Moustier, à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

Ils rappellent la mémoire de sa fille,

Dominique PUJADE-LAURAINE.

42, avenue de Saxe,
75007 Paris.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Rennes. Paris. Plozevet.

Le recteur Henri Le Moal,
son époux,
Hélène et Lucien Battesti,
ses enfants,
Bénédicte Boscher
et Charles-Henri Battesti,
ses petits-enfants,
Les familles parentes, alliées et amies,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Henri LE MOAL,
née Suzanne ALLEE,
professeur honoraire de lycée,
officier des Palmes académiques,

survenu à Rennes, le 2 mars 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité suivies de la crémation à Montfort-sur-Meu.

Un office religieux sera célébré à sa mémoire, le samedi 8 mars, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Rennes.

– Vanves. Bad Kreuznach. Cologne-sur-le-Rhin. New York.

Ruth Raederscheidt,
Sybil Raederscheidt,
Les familles Raederscheidt, Niehuis, Rosenthal, Perline,
ont le grand chagrin d'annoncer le décès de

Hugo RAEDERSCHEIDT,
artiste-peintre dessinateur,
Cologne-sur-le-Rhin, le 7 février 1908,
Vanves, le 4 mars 1997.

12, rue Ernest-Laval,
92170 Vanves.

Annie UEBERSFELD,
née CRÉMIEUX,

nous a quittés le 1er mars 1997.

De la part de

Jean Uebersfeld,
son époux,
Martine et Christian Gilain-Uebersfeld,
France Uebersfeld et David Voquer,
Laurence Uebersfeld,
Juliette Uebersfeld et Philippe Pastor,
ses enfants,
Myriam, Esther et Nathan,
ses petits-enfants,
Jean-Louis et Monique Crémieux-Brilhac,
Annie et François Maille-Uebersfeld,
ses frère, beau-frère et belles-sœurs,
Ses parents et amis.

On se réunira le 8 mars, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet.

27, rue Gazan,
75014 Paris.

Remerciements

– Françoise, Claude, Frédéric, Cécile et Claire Couderc,
remercient chaleureusement tous ceux qui leur ont témoigné tant d'amitié au moment du décès de

Adrien COUDERC.

Anniversaires de décès

– Avec sa famille et ses amis,
Tous ceux qui ont connu et aimé

Philippe BROCARD

se souviennent qu'il y a onze ans, dans la nuit du 7 au 8 mars 1986, Philippe était lâchement assassiné, lors des élections législatives de mars 1986.

Nous ne t'oublions pas.

De la part de l'Association des amis de Philippe Brocard.

– Eaubonne. La Rochelle. Paris.

Il y a vingt ans, en mars 1977,

Gérard et Thierry COURET

nous quittaient.

Mme Danielle Couret,
Laurent et Nathalie,
ses enfants,
Et leurs familles,
prient ceux qui les ont connus de se souvenir.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-29-94
ou 38-42

Conférences

Centre de Recherche
sur les Juifs du Maroc
président-fondateur :
M. Robert Assaraf,
189, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.
Tél. : 01-45-49-61-40.
Fax : 01-45-48-24-83.

*La société israélienne
et ses clivages,*

par
M. Claude Klein,
professeur à l'Université
hébraïque de Jérusalem.

Le mardi 11 mars 1997.
Cette conférence aura lieu
exceptionnellement
à l'Hôtel de l'Académie,
32, rue des Saints-Pères,
75007 Paris.
Tél. : 01-45-49-80-00.
Confirmation au 01-45-49-61-40.

Communications diverses

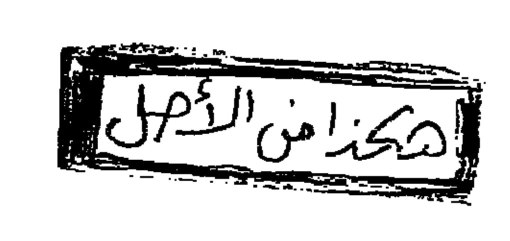
8 MARS
JOURNÉE MONDIALE
DES FEMMES

A cette occasion, le **Centre des droits de l'homme et de la femme** envoie gratuitement sur demande avec enveloppe standard timbrée à 3 francs le canard n° 23 « Allez... Femmes » et ses suppléments.

Adresse : Centre DH, BP 16, 75622 Paris, Cedex 13.

Téléphone : information permanente : 01-45-82-77-77.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.



HORIZONS

ENQUÊTE

Péril en « La Dépêche »



Bastion du radicalisme et institution de la région Midi-Pyrénées, grâce notamment au quotidien toulousain, l'« empire Baylet » est ébranlé. Aux multiples mises en examen prononcées pour abus de biens sociaux s'ajoute une querelle d'héritage

UN instant, son visage s'est troublé. La mine sombre, presque avec brusquerie, il a lâché : *« En fait, c'est très dur à vivre ! »* Et sa voix rageuse disait assez combien l'aveu le fâchait. Humilié, Jean-Michel Baylet, héritier et PDG – d'ordinaire jovial – de la très ancienne *Dépêche du Midi*. Humilié et furieux. *« Pour ma mère qui va avoir quatre-vingt-quatre ans, c'est terrible. Elle voit tout s'effondrer autour d'elle et culpabilise. Cette histoire la détruit. »*

Un silence. Les poings posés sur la table de son vaste bureau toulousain, Jean-Michel Baylet hoche la tête, indigné et bouillant. Enfin quoi ! Sait-on seulement ce que l'histoire de la presse, voire l'histoire de la France, doit à *La Dépêche* depuis plus de cent vingt ans ? Aurait-on oublié les glorieux aînés – Jaurès et Clemenceau, Poincaré, Herriot, Painlevé, Caillaux, les frères Sarraut – qui, combat après combat, firent du journal installé à Toulouse une tribune de la démocratie ? Jugerait-on négligeable le panache de ses engagements laïcs et républicains, son poids, pendant au moins deux Républiques, sur la formation des gouvernements, son pouvoir d'influence permanent sur toute la région Midi-Pyrénées ? *« Parce qu'elle n'est pas aseptisée comme le reste de la presse régionale,* La Dépêche *a toujours cristallisé les passions. Elle le paie au prix fort. »* Contre elle, et surtout contre lui, son PDG, il y a désormais complot. Du moins, il en jurerait.

Il y a trop de coïncidences, dit-il, trop d'attaques simultanées à la fois contre le chef d'entreprise – plusieurs perquisitions à *La Dépêche* et à son domicile ont abouti, l'automne dernier, à sa mise en examen pour abus de biens sociaux, recel d'abus de biens sociaux et usage de faux – et contre l'élu, maire de Valence-d'Agen, président du conseil général du Tarn-et-Garonne, sénateur. *« La cour régionale des comptes a contrôlé l'ensemble des collectivités locales que je dirige, la police judiciaire a perquisitionné au conseil général et au siège de la Semateg, la société d'économie mixte qui en émane ! »*

Cela fait décidément *« beaucoup de sollicitude »*, fait remarquer, ironique et amer, celui qui, radical par héritage familial et géographique, exerce avec fierté les fonctions de président du Parti radical socialiste. Encore une chance, tenez, qu'il y ait la famille ! La famille politique, s'entend. *« C'est qu'ils ont été formidables, mes radicaux ! Chaleureux, affectueux ! Vous auriez vu Zuccarelli quand j'ai annoncé qu'étant donné les circonstances mon mandat était entre leurs mains ! "Pas question !", a-t-il tonné. »* Quel réconfort !

Car dehors, le vent enfle. Et les pierres de la forteresse se disloquent. L'empire Baylet est menacé. Son héritier le sait. Mais il comprend trop tard. Car enfin, on peut crier au loup, dénoncer le complot, se poser en martyr, ourdir quelques vengeances, la justice est en route qui, braquant ses projecteurs sur *La Dépêche*, éclaire un système et des mœurs d'un autre âge. *« Un système monarchique que Madame Baylet mère, veuve de Jean, poussa pendant plus de trente-cinq ans jusqu'à son paroxysme »*, estime un employé de *La Dépêche* sous couvert d'anonymat. *« Non*, rectifie un autre. *Un système féodal dans lequel la dynastie Baylet jouait le rôle de suzerains, possédant biens et gens, fortune et influence, puissance et impunité. »* En guise de terres, les seigneurs disposaient d'un journal qu'ils géraient davantage en rentiers qu'en industriels éclairés, mais avec un talent et un culot magistraux pour en faire l'instrument des intérêts politiques et pécuniaires de la famille.

La famille. Tout est là. C'est le nœud du système. Son moteur, son mobile. Et son talon d'Achille... Nul besoin de « comploteur » : c'est en son sein que fut allumé le pétard à la source du scandale. Résumons. En 1959, à la mort accidentelle de son mari, Jean Baylet, figure respectée du Parti radical et propriétaire de *La Dépêche du Midi*, Evelyne Baylet entreprit de reprendre une à une les responsabilités du défunt. D'abord le journal, qu'elle dirigera d'une main de fer, assistée par une poignée d'hommes de confiance, fidèles au souvenir de Jean Baylet, et aussi de Jean Bousquet, oui, l'ancien secrétaire général de la police de Vichy, qui fut membre du conseil d'administration de *La Dépêche* de 1959 à 1971 et conseiller influent et très proche de sa directrice. Et puis les mandats politiques – maire de Valence-d'Agen (de 1959 à 1977), présidente du conseil général du Tarn-et-Garonne (de 1970 à 1982) – qu'elle s'employa à conserver, telle une régente, pour son fils Jean-Michel, né en 1947 et héritier naturel de la dynastie.

> « Un système féodal avec la dynastie Baylet en suzerains possédant biens et gens, fortune et influence, puissance et impunité »

Joli travail, si l'on ose dire, puisque, à défaut d'afficher les ardeurs militantes qui, avant-guerre, lui avaient assuré un rayonnement national, *La Dépêche* maintint sa domination sur ses terres, et son monopole presque intact. Et que Jean-Michel, engagé à quinze ans au Parti radical, s'imposa dans sa famille politique, glissa dans les pantoufles parentales en reprenant les différents mandats, et se montra bon garçon en devenant ministre de François Mitterrand. Grand ami également de la maman, soutien ardent et généreux de ses campagnes.

Mais voilà. Jean-Michel n'était point fils unique. Deux sœurs – Dany et Martine – l'encadraient. Dany Malet-Baylet, l'aînée, que les premières années d'un mariage opulent avaient éloignée du giron familial, prit soudainement ombrage d'un favoritisme maternel envers l'héritier mâle. Pis, elle soupçonna sa mère d'avoir, indûment et sans rigueur aucune, profité de l'héritage de Jean Baylet, aliéné des biens qu'elle n'avait reçus qu'en usufruit, spoliant ainsi son aînée. Faute d'obtenir le titre et les responsabilités qu'elle réclamait au sein de *La Dépêche*, elle saisit le tribunal et exigea de connaître sa part de l'héritage.

Le partage, concernant les actions indivises de *La Dépêche*, fut relativement facile, mais les experts furent dans l'impossibilité d'obtenir la déclaration intégrale de succession, ainsi que l'inventaire des mouvements enregistrés sur un portefeuille de titres qui, en 1959, représentait près de 61 % de la fortune laissée par Jean Baylet. Dany se fit pressante. Où donc s'étaient envolés les titres ? De quelle manière et à quelles fins sa mère les avait-elle convertis ? Le refus d'explication d'Evelyne Baylet la fit d'abord condamner à payer à sa fille une astreinte de 10 000 francs par jour de retard dans la communication des documents réclamés. Soit un total de 3,64 millions de francs.

« Cela ne faisait pas peur à ma mère, commente Dany. *Elle préférait payer l'astreinte plutôt que de jouer la transparence et avouer ainsi ses manœuvres ! »* En 1996, un arrêt de la cour d'appel infirma pourtant le jugement. Dany devait rendre l'argent. *« Tout ceci est pathétique*, dit Jean-Michel. *Soit, la tradition accordait aux dirigeants des avantages en nature. Et alors ? Ma mère a géré le groupe du mieux qu'elle a pu, à l'instinct, en bonne mater familias. »*

Mais Dany, qui, par deux fois, avait été élue au conseil municipal de Toulouse sur la liste de Dominique Baudis, lorgnait le fauteuil de PDG. Evincée du conseil d'administration, elle assigna en référé le journal devant le tribunal de commerce, en 1991, afin d'obtenir communication des documents de gestion et de manifester sa suspicion concernant les méthodes de sa direction, voire son intégrité. Elle fut déboutée, mais continua de critiquer ouvertement la gestion *« hasardeuse »*, en menaçant son frère d'une plainte au pénal.

Mercredi 5 mars, elle a sauté le pas. Enumérant une quinzaine de faits qu'elle estime délictueux (comme le règlement par *La Dépêche* des notes de téléphone personnelles de ses dirigeants, reliés au même standard) et dénonçant les récentes et coûteuses acquisitions de son frère (appartement et yacht ancré à Antibes), elle s'est constituée partie civile dans le cadre d'une procédure instruite par le juge Henri Cabrol pour abus de biens sociaux et usage de faux... Car le parquet de Toulouse l'a devancée.

LE lundi 7 octobre 1996, le juge Henri Cabrol, accompagné d'une dizaine de policiers de la brigade financière du SRPJ de Toulouse, se présentait au siège de *La Dépêche* pour saisir différentes pièces comptables. Des perquisitions avaient également lieu aux domiciles de Jean-Michel (PDG depuis 1995) et de sa mère. En quelques jours, tout le gratin de *La Dépêche*, Dany y compris, se voyait notifier sa mise en examen pour abus de biens sociaux. Tous auraient bénéficié d'un personnel de maison (femmes de ménage, chauffeurs, jardiniers) fourni par la société de nettoyage GSF-Atlantis (dont les responsables sont aussi mis en examen) et facturé au journal. Un personnel permanent, affecté aux différentes résidences des Baylet, à Toulouse comme à Valence-d'Agen, voire à Spetsès, cette petite île grecque où la famille prend ses quartiers d'été.

Mais le juge ne s'en tint pas là. Deux réquisitoires supplétifs lui permirent d'élargir son champ d'investigation, et le voilà à nouveau, lundi 27 janvier, au siège de *La Dépêche*, puis dans les locaux de l'hebdomadaire du groupe, *La Gazette des tribunaux du Midi*, que préside Marie-France Baylet, la femme de Jean-Michel. Sur le gril, notamment, les contrats publicitaires et les échanges en nature : espaces dans le journal contre prestations ou produits en nature au bénéfice de la famille Baylet. L'évaluation globale du préjudice approcherait les 20 millions de francs. De quoi galvaniser Dany qui, dès l'annonce des mises en examen d'octobre, saisissait une nouvelle fois le tribunal de commerce en demandant la désignation à la tête de *La Dépêche* d'un administrateur judiciaire. Baylet contre Baylet, la guerre des Atrides. Toulouse, en ricanant, compte les points.

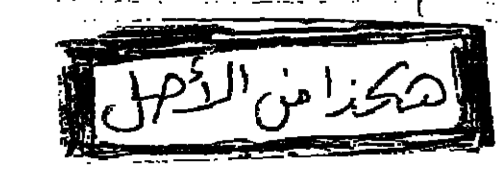
On ne plaint pas le clan. Certains se réjouissent même de son infortune du moment. Tant d'histoires circulent qui disent l'arrogance d'une famille qui, grâce au journal et à la politique, croyait tout régir, tout ficeler, et tenir sous sa coupe les rouages d'une région. Un préfet contrariant ? *« Il faut que j'en parle au président ! »*, disait Evelyne Baylet du temps de François Mitterrand. Un responsable de FR 3 insolent ? Vite, un coup de fil à la direction parisienne de la chaîne. Un article du *Monde* évoquant (en 1975) le *« crépuscule d'une dynastie »* ? On fait racheter, dans le Tarn-et-Garonne, l'intégralité des exemplaires du journal. Un problème avec une entreprise locale ? *« De toute façon, on tient la chambre de commerce. »*

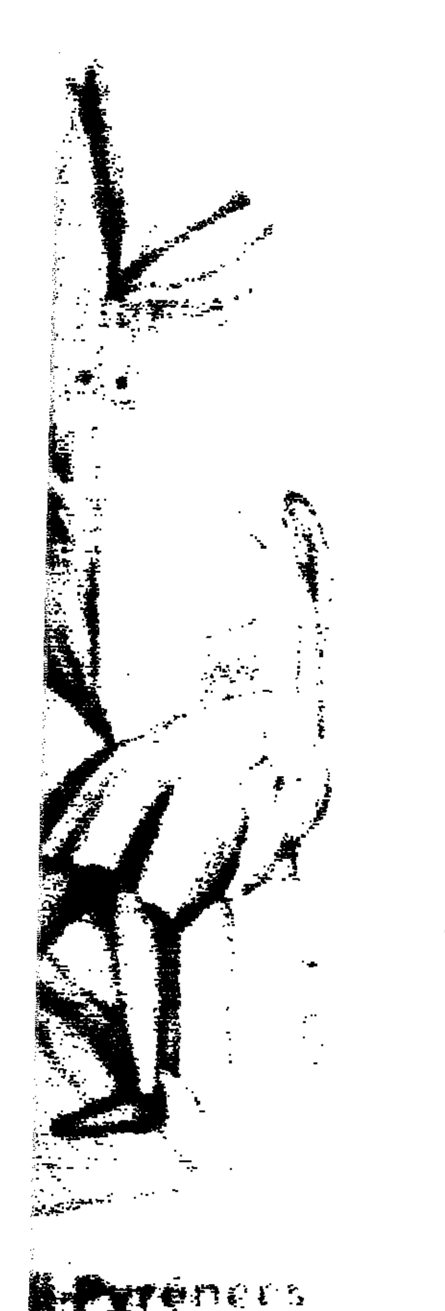
ON ne résistait pas à la patronne de *La Dépêche*, qui aimait à jouer les châtelaines, organiser dîners et réceptions, et ne détestait pas les hommages d'employés galants ou flagorneurs qui, dit-on, la couvraient de bouquets. Chauffeurs et employés étaient à sa disposition, qu'il s'agisse de lui procurer les cèpes dont elle raffolait, de transporter à la montagne les skis que son fils exigeait, ou de lui livrer en Grèce la nourriture qu'elle craignait de n'y point trouver. Les cadeaux divers, et notamment les livres reçus par la rédaction en service de presse, lui revenaient de droit. Les meilleures places aux spectacles toulousains lui paraissaient un dû : *« Après tout ce que j'ai fait pour cette ville ! »* Et quand, il y a trois ans, elle rencontra le nouveau recteur de l'Institut catholique, lors d'une petite réception organisée en son honneur, elle eut cette phrase outrée : *« Vous n'êtes pas encore venu là-haut vous présenter... »*

Mieux valait, bien sûr, être l'ami de *La Dépêche*, à tout le moins irréprochable à son égard. André Méric, ancien rapporteur du budget au conseil général, a dû méditer la leçon. Pour avoir, dans un moment de colère, traité Evelyne Baylet de *« veuve totalitaire »*, il fut condamné à une année de « tombeau ». Punition effroyable pour un homme politique dont le nom, pendant douze mois, disparut des colonnes du journal. Les adversaires politiques des Baylet seraient intarissables sur le sort que leur réserve *La Dépêche* ! Demandez à Jacques Briat, qui ravit à Jean-Michel Baylet, en 1993, son siège de député, et dont le nom – il est interdit de photo ! – n'apparaît que pour être moqué. C'est clair : *La Dépêche* d'aujourd'hui n'est pas celle de Jaurès, Maurice Sarraut, ou même Jean Baylet. C'est un produit voué à la cause de la famille Baylet. Et le grand virage de rigueur entrepris par Jean-Michel depuis son accession au poste de PDG fut décidément négocié trop court.

Depuis deux mois, les fins limiers de sa rédaction sont chargés de dénicher des « affaires » – abus, corruption, détournements –, si possible touchant des hommes de la majorité, et notamment la municipalité de Toulouse avec laquelle, pourtant, les relations étaient loin d'être mauvaises. *« Il n'y a pas de raison !*, répond Jean-Michel Baylet. *Si certains considèrent que la moindre anomalie constatée à* La Dépêche *mérite d'être portée sur la place publique, alors mes journalistes publieront désormais tout ce qu'ils savent et qui relève de la justice. D'ailleurs, les lecteurs en redemandent. »* C'est le syndrome Bonnie and Clyde, sourit un adversaire : *« On est cerné, mais on mitraille. »* L'image est assez juste.

Annick Cojean
Dessin : Guillaume Dégé





Ironie de l'Histoire, à Gdansk

UNE BANQUE refuse un crédit dont elle ne *« retirerait pas de profit, même petit »* et tue sans aucun état d'âme ce qui fut la plus glorieuse entreprise de Pologne : les chantiers navals de Gdansk. Près de dix-sept ans après la grande grève qui mit à genoux un régime qui ne devait jamais vraiment s'en relever, les ouvriers des chantiers, ou leurs successeurs, seraient-ils tout simplement victimes du *capitalisme* pur et dur dont ils avaient, sans le savoir, fait le lit ?

La chute des chantiers, mal gérés, lourdement endettés, et privés de leurs meilleurs éléments qui sont partis ailleurs, procède sans doute d'une certaine logique économique (*Le Monde* du 7 mars). Mais la banque – Pekao SA – appartient à l'Etat, comme d'ailleurs les chantiers eux-mêmes (l'Etat en possède 60 %, le personnel le reste). Et le moins qu'on puisse dire, c'est que le gouvernement, contrôlé par des sociaux-démocrates, n'a vraiment pas tenté grand-chose pour empêcher trois mille huit cents personnes de se retrouver sur le carreau, pour la plupart sans espoir de retrouver un travail dans une profession hautement spécialisée qui faisait leur fierté.

« Le gouvernement nous a menés en bateau et nous a trompés, faisant tout pour étaler dans le temps la liquidation, tout en donnant l'impression qu'il cherchait une solution pour les chantiers », estime le dirigeant de la section locale de Solidarité, Jerzy Borowczak, qui, mercredi 5 mars – le jour ou tomba le verdict de la banque –, paraissait au bord des larmes.

UN VIEUX COMPTE ?

Il est au moins vrai que les représentants de l'Etat, par calcul ou par indifférence, ont laissé les choses aller de mal en pis jusqu'au moment où plus rien ne pouvait être fait – sans engager les deniers publics. La faillite définitive de l'entreprise coûtera néanmoins à l'Etat plusieurs dizaines de millions de dollars en indemnités diverses. Les représentants du personnel restent, quant à eux, convaincus qu'il aurait été moins coûteux de permettre à l'entreprise de survivre.

Vengeance, donc ? Ceux qui avaient eu si peur en août 1980, puis en 1989, lorsque « leur » régime s'écroula définitivement, auraient profité de l'occasion, et de leur retour au pouvoir, dans de nouveaux habits « modernes » et capitalistes, pour régler un vieux compte ? L'explication est tentante et simpliste à la fois : les hommes, même s'ils sont les héritiers d'une famille spirituelle, ou d'un groupe d'intérêts, ne sont plus les mêmes.

Le négociateur des accords de Gdansk, Mieczyslaw Jagielski, l'homme qui, côté pouvoir, avait signé avec Lech Walesa un texte proprement ahurissant pour l'époque (les libertés syndicales, la limitation de la censure, la libération des prisonniers politiques...), vient de mourir, et Walesa, qui a quitté les chantiers depuis belle lurette et le pouvoir depuis plus d'un an, lui a rendu un hommage ému. Les chantiers eux-mêmes ne sont plus que l'ombre de ce qu'ils étaient : trois mille huit cents employés, contre treize mille à la grande époque. Il reste que ces héritiers n'ont pas fait pour l'ex-Chantier Lénine ce qu'ils font pour tant d'autres grandes entreprises lourdement endettées – à commencer par la grande usine de tracteurs d'Ursus, près de Varsovie –, ou pour nombre de sociétés *« amies » qui alimentent les caisses du Parti social-démocrate.*

« AUCUN PRIVILÈGE PARTICULIER »

Ils ont incontestablement laissé les chantiers mourir à petit feu (la première tentative de fermeture des chantiers date de 1988, à une époque où le régime tenait encore solidement, et c'était alors un geste incontestablement politique). *Ils n'ont rien fait pour saisir les occasions* qui se présentaient de maintenir plusieurs milliers d'ouvriers en activité.

Un armateur allemand, Schöller Holdings, était pourtant prêt à y faire construire cinq navires. Le premier ministre, Wlodzimierz Cimoszewicz, a dit et répété que les chantiers *« ne bénéficieraient d'aucun privilège particulier »*. Il s'est abrité derrière la décision de banques (un premier établissement, la Bank Gdanski, avait mis deux mois à examiner une demande de crédit, alors que l'urgence était extrême, avant de le refuser). Le cœur, assurément, n'y était pas.

La solution posthume, imaginée jeudi 6 mars par le premier ministre, ressemble fort à une nouvelle défausse : il a demandé aux chantiers de Szczecin, qui se trouvent, eux, dans une meilleure situation économique, *« d'aider »*, les ouvriers licenciés de Gdansk...

L'immense terrain occupé par les chantiers, au cœur même de Gdansk, va-t-il être vendu, et les trois immenses croix, élevées en 1980 pour saluer la mémoire des victimes d'une précédente révolte ouvrière, celle de 1970, vont-elles devenir l'ornement incongru d'un ensemble résidentiel ?

Une page est en tout cas tournée. L'« entreprise » Chantiers de Gdansk est morte. Mais en tant qu'acteur collectif, personnage unique en son genre, l'ex-Chantier Lénine a sa place assurée dans l'Histoire, très, très loin des poubelles.

Jan Krauze





Utopie *par Calligaro*

De la France à l'Europe Renault reste un symbole

Suite de la première page

Louis Schweitzer n'est pas Lee Iaccoca, le patron américain qui a sabré brutalement dans les effectifs de Chrysler. On ne passe pas d'un extrême à l'autre : l'ancien groupe nationalisé conserve de multiples comportements de son *« rôle social »* d'hier. *« Entre l'annonce de la fermeture de Billancourt et son arrêt effectif, il s'est écoulé quasiment trois ans. Différents éléments permettaient alors de donner du temps au temps en acceptant des surcoûts significatifs »*, explique Louis Schweitzer. Un *discours qui ferait s'étrangler* un patron libéral.

Mais le même M. Schweitzer ajoute pour justifier la fermeture à la hussarde de l'usine belge de Vilvorde : *« Aujourd'hui, on ne peut plus avoir de système où l'on donne du temps au temps. »* Entre Billancourt et Vilvorde, la situation a dramatiquement changé : Renault a perdu plus de 5 milliards de francs en 1996, après dix ans de bénéfices. Surcapacités, concurrence et guerre des prix sont devenues le lot commun des constructeurs européens.

M. Schweitzer passant de la recherche d'un consensus à la brutalité est à l'image d'un Jacques Chirac qui proclame que *« la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi »* puis vire à la rigueur la plus maastrichienne. La France n'a pas su trouver un nouveau modèle qui reste *« à la française »* tout en répondant aux impératifs de la production moderne et mondialisée. Perdue face à la mondialisation, tantôt trop sociale, tantôt trop libérale, elle donne des coups de volant. M. Jospin demande la non-fermeture de Vilvorde : solution économiquement impossible. M. Chirac critique *« la méthode »*, réduisant le social *a minima*. Comme s'il suffisait que les plans de licenciements soient enrubannés.

Volkswagen, à une époque où il enregistrait des pertes records, a inventé la semaine de quatre jours en 1993, sauvant ainsi 30 000 postes. Le groupe dirigé par Ferdinand Piëch travaille à d'autres formules (*Le Monde* du 6 mars).

CONTRASTES SOCIAUX

Mercedes vient de signer avec ses syndicats un « pacte » qui garantit les emplois en Allemagne (134 000) jusqu'à la fin de l'an 2000. En échange, les syndicats ont accepté de réduire leurs exigences salariales et de renoncer à certaines primes. La direction s'est aussi engagée à embaucher l'ensemble des apprentis formés chaque année pendant quatre ans (2 000 jeunes). Une première en Allemagne pour une entreprise de cette taille. Au total, l'industrie automobile allemande, après avoir, elle aussi, perdu des milliers d'emplois devrait réussir à stabiliser ses effectifs en 1997. En France, Renault et PSA supprimeront encore près de 5 000 postes cette année, auxquels s'ajouteront les coupes sévères annoncées chez les équipementiers.

Pourquoi une telle différence ? La France a importé d'Allemage son modèle économique et monétaire. Pourquoi son modèle social ne passe-t-il pas le Rhin ? On peut avancer au moins trois raisons. La première relève du rôle de l'Etat français. Il finance les plans sociaux en grande partie avec le Fonds national pour l'emploi, les autres mesures d'âge et, d'une manière ou d'une autre, injecte de l'argent dans les secteurs en difficulté. L'Etat brancardier est intervenu dans le domaine automobile, en inventant deux primes à la casse, la « balladurette » puis la « juppette ». L'été dernier, Jacques Calvet, président du directoire de PSA Peugeot-Citroën, et Louis Schweitzer allaient tirer à nouveau la sonnette de l'Etat pour lui demander de financer le départ en préretraite sur six ans de 40 000 salariés de plus de cinquante et un ans.

La deuxième raison tient à la différence entre les paysages syndicaux allemand et français. En France, les syndicats sont faibles, nombreux et se font concurrence. Une organisation syndicale hexagonale doit donc sauver sa place et toujours convaincre sa base. En Allemagne, en revanche, le chef d'entreprise n'a, en général, qu'un seul interlocuteur, le syndicat de sa branche professionnelle dont l'ancrage parmi les salariés, même s'il baisse, reste nettement plus importante. IG Metall parle fort, mais s'asseoit à la table des négociations avec la direction. Renault souffre de la prédominance de la CGT, dont l'action se situe encore sur le front de la revendication.

Le dernière raison est patronale. La timidité des dirigeants français à investir et innover se retrouve dans le domaine social. Dans certaines entreprises, et notamment chez Renault, beaucoup de progrès sont faits dans la formation ou la flexibilité du temps de travail. Mais dès qu'il s'agit de parler de réduction de temps de travail et de baisse des salaires, les bureaux des directeurs des ressources humaines demeurent strictement orthodoxes.

Social et économie vont de pair : les industriels français ont adopté ces dernières années une stratégie défensive qui tranche, elle aussi, avec l'offensive de leurs homologues allemands. Volkswagen vendait 2,5 millions de véhicules en 1986, il en a vendu l'an dernier près de 4 millions et compte porter ce chiffre à 5 millions en l'an 2000. Renault a, pour sa part, vu ses ventes passer de 1,6 million à 1,8 million d'unités entre 1986 et 1996. Dès lors qu'ils ne sont pas compensés par une expansion internationale, les gains de productivité ne peuvent se traduire que par des suppressions d'emplois.

A l'instar de l'ex-Régie, les grands groupes français se sont désendettés. Ils disposent généralement de fonds propres importants et d'un coût de la main-d'œuvre moins élevé qu'en Allemagne. Les taux d'intérêt ont rarement été aussi bas. Les entreprises françaises restent pourtant bloquées, obsédées par la seule réduction des coûts. En cela, Renault est resté un symbole. Celui d'une France frileuse.

Eric Le Boucher et Virginie Malingre

RECTIFICATIFS

EGYPTE

Dans l'article intitulé « Croissance et privatisations : la mutation réussie de l'économie égyptienne » (*Le Monde* du 4 mars), nous avons indiqué, à la suite d'une erreur de transcription, que le revenu des activités civiles de l'armée égyptienne s'élève annuellement à 600 000 livres égyptiennes. En fait, il est de l'ordre de 600 millions de livres. Cette somme équivaut au milliard de francs, comme le précisait l'article.

LE BLÉ DE LA BEAUCE

Nous avons indiqué par erreur dans la légende de la carte accompagnant l'article intitulé « L'agriculture devra concilier performance et aménagement du territoire » (*Le Monde* du 25 février) que *« les rendements de production de blé avaient, l'an dernier, battu tous les records, particulièrement en Beauce »*. Dans cette région, les rendements ont, en réalité, légèrement baissé.

LE PROCÈS D'IMOLA

Dans l'article intitulé « Le procès sur les causes de la mort d'Ayrton Senna s'est ouvert » (*Le Monde* du 21 février), nous avons indiqué, par erreur, que ce procès a lieu à Bologne. En fait, il se déroule à Imola – commune voisine de la capitale d'Emilie –, où a eu lieu l'accident qui a coûté la vie au pilote brésilien de formule 1, en 1994.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une femme, un homme

AU pays des droits de l'homme, les femmes sont toujours tenues en lisière de la vie publique. Souvent donneuse de leçons, la France aime rappeler l'universalité des principes sur lesquels se fonde sa République. Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, c'est plutôt le particularisme « machiste » de son monde politique *qui la distingue des autres démocraties* européennes. Lanterne rouge du continent aux côtés de la Grèce, notre pays ne compte que 5,6 % de femmes au Parlement, soit légèrement moins qu'en 1946 (5,7 %), deux ans après qu'elles eurent enfin obtenu les mêmes droits politiques que les hommes. Repris par la Constitution de 1958, le préambule de celle de 1946 énonçait que *« la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme »*. Un demi-siècle plus tard, l'inégalité la plus criante reste en la matière la loi commune de la vie politique française.

Cette situation est indéfendable et inadmissible. Il faut donc y mettre fin. Il s'agit d'une élémentaire exigence démocratique. En décalage profond avec l'évolution de la société, des mœurs et des mentalités, la marginalisation politique des femmes illustre la crise latente d'un espace public où l'immobilisme des rentes de situation l'emporte sur les remises en cause. Ne pas s'en satisfaire, c'est replacer l'égalité entre citoyens au cœur de la politique.

***En ce sens, le débat* sur la parité entre hommes et femmes dans la vie politique est sain. Le retard français oblige à sortir des pétitions de principe. Se contenter d'appeler les femmes à se battre pour *conquérir une place que les* principes constitutionnels leur accordent de droit mais que la réalité ne cesse de leur refuser, c'est laisser le champ libre aux pesanteurs. Le temps est venu d'imposer aux hommes politiques ce qu'ils n'ont ni su ni voulu imposer dans l'ordinaire du *jeu démocratique*.**

Quotas ou parité, le recours à une contrainte se heurte à deux objections. L'une est discutable qui y voit le risque d'ouvrir une brèche qui déstabiliserait la conception républicaine de la citoyenneté et ouvrirait la voie au communautarisme : les femmes ne sont pas une communauté, mais des citoyennes au même titre que les hommes. La seconde objection est plus troublante : nombre de femmes ressentent le *recours à la parité ou aux quotas* comme une défaite qui, en contraignant le monde politique à leur faire une place, en ferait des élues de seconde zone. Mais les mêmes admettent que la situation actuelle n'est pas tenable.

***L'égalité est aussi* un combat qui avance par la loi. Le PS a montré la voie en s'imposant un quota de 30 % de femmes pour les législatives de 1998. *« Les partis concourent à l'expression du suffrage. (...) Ils doivent respecter les principes (...) de la démocratie »*, énonce la Constitution de 1958. Même s'il faut, pour cela, modifier la Constitution, tous les partis devraient être contraints de respecter un quota minimal de femmes dans leurs candidatures aux élections.**

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde Investisseurs*,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

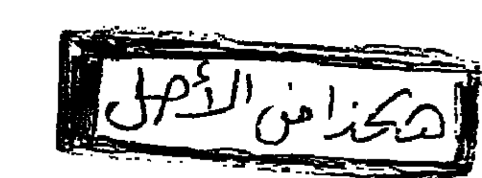
Un barrage sur l'Allier ?

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 2-3 février 1947.*

ON VIENT de révéler un gigantesque projet, dû à un ingénieur français, M. Louis Vincent, et qui ne viserait pas moins qu'à doubler notre production nationale d'électricité hydraulique, qui est de l'ordre de 10 à 12 milliards de kilowattheures (kWh). Seule l'Amérique a réalisé une centrale aussi importante. On sait que le plan national d'équipement électrique compte beaucoup sur le Massif Central en raison de son régime hydrographique. En hiver et au printemps, en effet, les chutes hydroélectriques du Massif Central donnent leur maximum alors que celles des Alpes et des Pyrénées tournent au ralenti.

M. Louis Vincent a donc songé à utiliser la vallée encaissée de l'Allier, dans la région de Langogne (Lozère). Il couperait la vallée au nord de cette ville par un barrage de 170 à 190 mètres de haut, de façon à porter le niveau d'eau à 1 040 mètres d'altitude. Dès lors toutes les terres à moins de 1 040 mètres d'altitude en amont de ce barrage se trouveraient immergées. La ville de Langogne, principal centre de la région, située à 913 mètres d'altitude, aurait au-dessus d'elle une masse d'eau de 127 mètres de hauteur. Le lac artificiel, ainsi constitu4, mesurerait 25 kilomètres de long et 5 kilomètres de large. La capacité prévue de cet immense réservoir : 5 416 millions de mètres cubes. La production électrique escomptée : 10 milliards de kWh.

F. M.
(2-3 février 1947.)



Ni dictature du marché, ni empire d'un art officiel

par Marc Fumaroli

COMME je me retrouve parmi les principaux dénoncés (et même en caractères gras) à la vindicte publique par Philippe Dagen, critique d'art tourné en procureur (*Le Monde* du 15 février), je me sens tenu de répondre. Je le fais avec tristesse, et par devoir envers les moeurs françaises de presse. On ne peut abandonner au pur et simple mépris ce genre d'attaque, qui ravale la polémique et le débat au bas étage de la délation.

D'entrée, M. Dagen se drape dans les replis du drapeau tricolore : je serais de ceux qui nuisent à l'intérêt national et qui ôtent le pain de la bouche aux peintres de chez nous, en niant qu'*« il y ait encore des artistes en France »*. Lorsqu'il veut bien une fois me citer dans le texte, et non pas oblitérer mes propos en me résumant, il apparaît pourtant que je m'en suis pris non pas aux artistes, mais à un certain discours international sur l'art, qu'un Antoine Compagnon (entre autres), dans *Cinq paradoxes de la modernité*, a lui aussi soumis à la critique.

Je n'ai jamais varié sur « l'art contemporain » depuis l'*Etat culturel* (1991) jusqu'à l'entretien avec Jean Clair publié dans *Le Figaro* du 22 janvier, qui scandalise M. Dagen, en passant par une étude sur les communautés d'artistes publiée par *Le Débat* en 1996. J'ai constamment dénoncé l'usage médiatiquement correct, à New York comme à Paris ou à Cassel, de cette expression, comme d'ailleurs du mot « modernité » : ces mots de passe recouvrent un système étroit, étouffant et trompeur, qui circonscrit d'autorité la diversité des poétiques possibles aujourd'hui et fige l'évolution des goûts. J'ai constamment regretté que l'« art contemporain », entendu en ce sens intolérant et jaloux, soit devenu en France l'idéologie officielle de la délégation aux arts plastiques, de ses FRAC et de ses vedettes attitrées.

S'il s'agissait de discussion, je reconnaîtrais volontiers qu'il n'est pas facile, en tous temps et peut-être surtout aujourd'hui, dans cette fin de siècle trouble et troublée, de discerner la juste mesure entre deux excès, le « laisser faire » qui abandonne le sort des arts au marché des loisirs démocratiques, et le protectionnisme d'Etat qui, sous couleur de protéger les arts, crée une clientèle captive, étouffe consciencieusement toutes les poussées d'invention et de goût qui dérangent sa propre ligne politique, et qui tente maintenant de déshonorer toute orientation critique qui décoifferait la perruque des nouveaux Boileau.

Depuis le XIXe siècle, il y a eu très souvent tension, et tension très vive, entre les goûts, qui sont par essence divers, les modes, qui sont par définition changeantes, et l'Etat, par définition conservateur, même lorsqu'on prétend maintenant en son nom « dynamiser » la culture. Aujourd'hui, quand les goûts et les modes évoluent très vite, et dans un émiettement qui prend de vitesse les éclectismes les plus laxistes, la définition même des arts a perdu de son évidence.

Plus encore qu'autrefois, il est paradoxal et dangereux qu'une administration, et plus spécialement une administration française, c'est-à-dire jalouse et tenace, tranche de son propre chef, au nom d'un protectionnisme des arts, dans cette diversité : elle se fait ainsi le dépositaire d'une orthodoxie esthétique, et elle trouve sans peine des publicistes pour la célébrer ou pour la préserver de tout chagrin.

Cela ne veut pas dire que l'Etat, sa délégation aux arts plastiques, sa direction de l'architecture, n'aient pas un grand rôle à jouer, un rôle d'intérêt général et de bien public, au-dessus des intérêts marchands bien sûr, mais au-dessus aussi des intérêts bureaucratiques. Les écoles, les conservatoires, les musées, les salons d'exposition, les achats d'oeuvres d'art (autant que possible de chefs-d'œuvre) à des artistes d'aujourd'hui, répondent tout naturellement à la vocation de l'Etat conservateur et éducateur.

Je souhaiterais pour ma part, et c'est ce que j'ai toujours soutenu, qu'il exerce ce rôle avec prudence, de façon plus indirecte et plus libérale. Bien gouverner, en tous ordres, c'est savoir bien déléguer. Ce principe vaut plus qu'ailleurs dans le domaine des sensibilités et des goûts. L'action de l'Etat serait d'autant plus féconde et intelligente qu'elle passerait, aussi souvent que possible, par des institutions et des fondations moins soumises à des fonctionnaires d'autorité purement et simplement nommés.

Ces nominations répondent à un jeu de chaises musicales propre à la haute fonction publique, et elles n'ont très souvent qu'un lointain rapport avec l'intérêt des arts et de leur public. Institutions publiques, privées ou mixtes, à finalité dite « culturelle », devraient se pourvoir de conseils d'administration responsables, cooptés dans les diverses professions et familles d'esprit, et élire leur propre président, lui-même responsable. Ainsi le système protectionniste actuel serait-il desserré, et il pourrait s'ouvrir à des secteurs, à des écoles, à des tendances, à des individualités créatrices qui, à l'heure actuelle, sont soigneusement tenus à l'écart du cercle bien protégé et limité de « l'avant-garde » officielle.

Le faible intérêt du public français et étranger pour l'art d'aujourd'hui en France n'est pas dû aux artistes, mais à l'écran trop visible, trop sophistiqué, et peu attrayant dressé devant eux par un système de protection des arts qui fonctionne en circuit fermé, sans racines dans la variété des talents et les multiples orientations sincères du goût.

Un peu moins d'arrogance et de volonté de puissance administratives, un peu plus de tolérance et de modestie, un appel plus confiant aux professionnels, aux grands amateurs, permettraient de ménager des médiations plus souples, des formes de financement plus diversifiées (le fisc peut beaucoup pour favoriser le véritable mécénat privé) entre le public et des institutions des arts que l'on voudrait nombreuses, et riches, mais non pas régentées par un Etat jaloux et doctrinaire. Nous nous trouvons en France devant le paradoxe d'un « centralisme démocratique » des arts imposé à des artistes et à un public qui, en réalité, sont essentiellement divers, et qui seraient d'autant plus hardis et fertiles dans l'expression de leurs talents et de leurs goûts qu'ils auraient affaire à une multiplicité de formules, publiques et privées, elles-mêmes éclectiques ou diversement orientées, prêtes à les soutenir.

« Art contemporain », « modernité » : ces mots de passe recouvrent un système étroit, étouffant et trompeur, qui circonscrit d'autorité la diversité des poétiques possibles

Sortir de ce « centralisme démocratique » qui coupe la France des arts entre pays légal et pays réel, entre un pays réel censuré et un pays légal qui profite seulement à des minorités surévaluées et surprotégées, cela suppose un « dégel » auquel le système résiste avec agressivité et de toutes ses forces. Ces forces sont grandes et nombreuses, autant que les intérêts investis dans ce système qui, en trente ans, n'a fait que croître et embellir. Le résultat est une déplorable provincialisation de Paris lui-même, dont le constat met hors d'eux ses profiteurs et thuriféraires.

Il va de soi, mais mon dénonciateur insinue le contraire, que j'ai toujours distingué, comme tout le monde aujourd'hui, art moderne (de Manet à Matisse) et art contemporain. L'art moderne a déjà des historiens, des musées, une hiérarchie de valeurs, et même ses grands classiques ; l'art d'aujourd'hui, en train de se faire, devrait jouir de la plus grande liberté de recherche et de jugement, jusques et y compris lorsqu'il s'avise de redécouvrir à contre-courant un métier, une mémoire et des poétiques oubliés. Ce serait le rôle de l'Etat que d'encourager, sans se fier à sa propre bureaucratie, des formules variées d'accueil et de soutien qui donneraient une chance à toutes les tendances artistiques. Que les meilleures gagnent. Ce serait le rôle du critique indépendant d'explorer et d'évaluer sans préjugé, avec culture et goût, les avenues de cet univers en devenir. Il se renie lui-même lorsqu'il s'abaisse à jouer les Javert d'une chasse gardée.

Je passe sur le démagogique axiome selon lequel avoir quelques lumières sur l'art d'autrefois interdirait de se reconnaître parmi les formes et les milieux de l'art d'aujourd'hui. Il est beaucoup plus étrange d'attribuer, selon la technique des *Animaux malades de la peste*, à un livre publié en 1991 la responsabilité de la crise qui affecte six ans plus tard certains centres d'« art contemporain » : les causes de cette crise sont plus probablement à chercher dans des scandales bordelais et grenoblois, que *Le Monde* a longuement rapportés au moment voulu, et dans un recul regrettable de la prospérité publique. Le moment est venu au contraire de tirer du mal son remède, et de revoir en profondeur l'idéologie doctrinaire, autoritaire et protectionniste qui a inspiré depuis trente ans le mécénat de l'Etat envers un « art contemporain » découpé arbitrairement dans l'art d'aujourd'hui.

La volonté non de débattre avec moi mais de me compromettre devient encore plus patente lorsque, dans la même page de journal, M. Dagen associe plus ou moins directement mon nom non seulement à celui de Jean Clair, un des rares critiques vraiment indépendants dont la France s'honore, mais aussi à celui d'autres auteurs qui ont, paraît-il, publié avec lui des articles dans une certaine revue dont j'ignorais jusqu'ici l'existence, mais où l'on cite, semble-t-il, Oswald Spengler, et dont, par amalgame, je me retrouve, peut-être, qui sait ? moi aussi, un collaborateur plus ou moins conscient, en tout cas le complice. Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Arc-bouté sur les murailles du comité central de l'« art contemporain », notre délateur réunit dans la même charrette tous les critiques, d'origine et d'inspiration très diverses, qui ont osé mettre en cause ce gigantesque éteignoir, et il leur impute, faute de meilleur argument, une inspiration fasciste !

Deux idéologies terroristes ont asservi, humilié et compromis les arts au cours du XXe siècle : le communisme et le fascisme. Pour recréer un milieu fécond pour les arts, libéré des traces laissées par ces deux terreurs cousines, j'ose souhaiter que l'Etat et la critique retrouvent en France, l'un l'impartialité, l'autre l'indépendance favorables au libre exercice du goût. C'est aussi l'un des droits de l'homme.

Marc Fumaroli *est professeur au Collège de France, membre de l'Académie française.*

AU COURRIER DU « MONDE »

OTAGES

Il a toujours été de bon ton de dire que l'art contemporain n'existait plus en France, et la polémique qui se développe et dont le journal *Le Monde* nous a rendu compte s'inscrit dans cette logique.

Je suis restée pétrifiée d'entendre à nouveau tomber cette sempiternelle sentence, au point d'hésiter à affirmer : je suis vivante, j'existe, je peins, et je ne suis pas la seule. Qui est habilité à dénier ce que nous sommes, nous artistes peintres, sculpteurs contemporains ? Qui sont ces quelques penseurs qui se refusent à penser ? Peut-être pouvons-nous nous demander si les censeurs de l'art contemporain ne font pas là, dans leurs propos désabusés, le constat de leur propre échec. Il faut avoir le regard modeste et savoir apprendre des œuvres qui nous entourent ; ces œuvres mettent en place de nouvelles pratiques, de nouveaux langages. Ces créations sont le point de départ pour élaborer de nouveaux concepts. Qu'attendez-vous, vous qui êtes censés détenir le savoir, pour le faire ?

Nous, dans notre pratique quotidienne (pour moi, la peinture), nous mettons sans cesse en travail les questions de la modernité ; à partir du vocabulaire existant de la peinture, de la sculpture, nous cherchons comment élaborer un langage qui soit « au monde ».

On pouvait s'attendre que, comme à chaque fois en période de crise, la culture soit le point d'attaque des formes de pensées réactionnaires et archaïques. Qu'est-ce qui est en train de se tramer sur le dos des peintres et des sculpteurs aujourd'hui et des autres artistes (interdiction de l'exposition de Bustamante, condamnation de NTM, scandale sur le refus de certains livres au Salon du livre à Toulon, affaire de Châteauvallon...) ?

De quels enjeux devenons-nous les otages ? Quelle est cette odeur nauséabonde ? En tout cas, pour nous, c'est la preuve que nous devons nous obstiner dans nos recherches. L'artiste est toujours l'éclaireur de terres inconnues. Il a fallu du temps aux peintres de la modernité pour former et reformer la sensibilité de leurs contemporains, et la résistance à laquelle nous nous heurtons aujourd'hui n'est que la preuve de la pertinence de notre démarche.

Monique Frydman
Paris

هكذا من الأصل

Le mythe de l'âge d'or culturel

par Jean-Jacques Aillagon

ENCORE une fois resurgit la polémique sur la mort, l'impasse, la nullité ou la dégénérescence – le mot et l'idée auront décidément la vie longue – de l'art contemporain en général et de la création artistique en France plus particulièrement. Ces attaques appellent un débat. Ma conviction, mon devoir, tout m'incite à m'y exprimer, m'impose de le faire.

Je ne répondrai pas à l'exécration par l'exécration. Je me garderai de vilipender « en bloc » les auteurs les plus en vue de cette polémique où se distinguent de réelles et subtiles différences d'approche, de tempérament et de culture qu'il serait réducteur d'ignorer.

Comment, cependant, ne pas être troublé par ce que l'on ressent des motifs qui animent ces attaques, auxquelles les meilleurs d'entre eux réservent les flatteurs moyens que leur donnent leur érudition, leur intelligence et leur aisance littéraire bien connues et justement admirées ? Tant de belles qualités ne parviennent pas, en effet, à dissimuler les ressorts d'un état d'âme ou d'une vindicte où se croisent, pêle-mêle, l'amertume, le ressentiment, la haine – doucement mélancolique ou franchement réactionnaire – du présent, le regret d'un âge d'or passé dont les frontières sont d'ailleurs mouvantes au gré de la spécialité, de la culture ou tout simplement de l'âge de chacun.

On y décèle aussi le simple goût de la provocation, de la posture avantageuse si propice à la reconnaissance académique, et surtout la manifestation d'un pessimisme morbide à l'égard de l'avenir de la civilisation et de la capacité, par nature inépuisable, de la création à y recommencer, à y renouveler l'aventure de l'art.

Comment ne pas dénoncer la faiblesse critique de ces discours qui empruntent tant de leurs effets aux artifices de la rhétorique polémique ? S'y retrouvent le brio des formules assassines, des jugements à l'emporte-pièce, l'amalgame entre des données d'ordre divers (esthétique, moral, politique...), la généralisation abusive faisant l'impasse sur la fondamentale diversité des pratiques et des individualités.

Y prospèrent aussi l'omission, parfois volontaire, parfois nourrie par la simple méconnaissance des réalités vivantes de la création, le préjugé (il y a un art officiel en France) affirmé d'une façon péremptoire qui renvoie aux délices du *Dictionnaire des idées reçues* de Flaubert et même l'aberration, qui conduit de façon assez cocasse les tenants les plus convaincus de la « culture cultivée » à faire appel au goût spontané du plus grand nombre pour fonder en légitimité leur position (le grand public n'aime pas Daniel Buren ou Pierre Boulez, donc...).

Ces flagrantes approximations ouvrent, on le voit, un vaste espace d'investigation et d'expression à tous ceux qui font profession d'étudier, d'analyser, de commenter les réalités de l'art et du monde de l'art contemporain. C'est également le sens du travail qu'accomplit le Centre Pompidou en préparant les expositions qui se tiendront à New York en 1998, au Guggenheim, *uptown* avec un face-à-face entre la collection du Musée national d'art moderne du Centre Pompidou et celle du Guggenheim, *downtown* avec une présentation de la création en France de 1970 à aujourd'hui.

Comment mieux affirmer que l'art n'est pas mort, qu'il n'est pas mort en France ? A ce sujet, comment ne pas s'étonner que ce soient les mêmes coteries qui s'affligent du déclin présumé de l'influence artistique de la France et qui, dans le même temps, s'activent à en déstabiliser la réputation et la perception par leurs prises de position défaitistes, si complaisamment relayées par une presse étrangère à l'affût des signes de notre possible effacement culturel ? Il y a là une véritable entreprise de démolition qu'il convient de stigmatiser parce qu'elle contrarie le patient travail de tous ceux, artistes, galeristes, responsables des institutions publiques,... qui s'attachent à affirmer la pérennité et la force de la création dans notre pays.

Ceux qui s'affligent du déclin présumé de l'influence artistique de la France s'activent dans le même temps à en déstabiliser la réputation

A la résistance critique doit s'ajouter une résistance politique, une résistance fondée, dans l'esprit qui anime de façon constante dans notre pays la politique culturelle, sur la conviction que la création est un enjeu majeur, au même titre que la conservation du patrimoine ou que la mise en oeuvre d'une démocratisation de plus en plus grande de l'accès à la culture. Elle doit s'appuyer sur une réaffirmation sans ambiguïté de la confiance de la société et, parce qu'ils sont l'expression de son destin, des pouvoirs publics et des institutions à l'égard de la vitalité de la création d'aujourd'hui dans tous les domaines de son expression. Affirmer cette confiance, c'est affirmer de façon plus générale que le temps à venir n'est pas un temps à subir mais un temps à construire, le domaine non de la fatalité mais de la liberté, que demain a un avenir, que le monde n'est pas fini, que de vastes espaces s'ouvrent encore à l'invention, à l'imagination, à la création, que ces espaces ont vocation à être partagés par tous.

C'est là que se situe l'enjeu majeur de toute politique culturelle : les attaques que subit l'art d'aujourd'hui révèlent en effet, en même temps qu'elles tendent à l'accentuer, la situation de décalage, voire de divorce, qui le sépare du plus grand nombre de ses contemporains. Pour y remédier, il y a lieu de mettre en oeuvre un véritable projet éducatif qui ne saurait se réduire au développement des enseignements artistiques – concept qui pèche, à mon sens, autant par le fait qu'il présuppose la primauté de la pratique sur la compréhension et la sensibilité que parce qu'il renvoie principalement aux enfants, alors que c'est bien notre société tout entière, jusqu'à ses franges considérées comme les plus cultivées, qui se trouve dans cette situation de décalage. Un projet éducatif, donc, qui vise à donner à chacun les clés, les outils, les références historiques et esthétiques qui permettent d'avoir accès à la connaissance, à la compréhension, au partage des formes de son temps.

Il me semble aujourd'hui plus urgent d'apprendre à voir, à lire, à remettre en perspective, à critiquer, que d'acquérir les gestes du « métier », notion dont toute l'histoire de notre siècle a d'ailleurs montré la complexité, voire la fragilité quand elle est réduite à un pur exercice mécanique de répétition de modèles figés. Ce travail de sensibilisation, de réconciliation de tous avec la culture moderne doit s'accomplir à tous les niveaux. C'est un enjeu de responsabilité collective, qui engage l'ensemble des protagonistes du monde de l'art, et tous les acteurs possibles de la transmission, de la diffusion et de la médiation : les institutions culturelles, bien sûr, qui se doivent d'assumer à cet égard le rôle moteur que leur fixent leurs missions de service public, l'école, les médias... C'est un enjeu d'optimisme et de générosité. C'est la mission que Georges Pompidou avait fixée au Centre qui porte désormais son nom.

***Jean-Jacques Aillagon** est président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.*

Esthétique et politique

par Jean Clair

L'ART contemporain est-il placé sous le regard de *« maîtres censeurs »* – dont je serais – comme le soutient votre collaborateur Philippe Dagen (*Le Monde* du 15 février) ? Je vois derrière cette question deux problèmes : l'un, esthétique, l'autre, politique.

L'entretien que j'ai accordé à la revue *Krisis* – et non le texte que je leur aurais donné – a été enregistré il y a plus d'un an, alors que j'étais encore directeur de la Biennale de Venise. C'est à ce titre que j'ai cru, non pas devoir me dérober, mais au contraire prendre la peine d'affirmer mon opinion sur l'art moderne, face aux positions – que je ne partage pas – de la nouvelle droite. Il m'intéressait, par exemple, de pouvoir dire en quoi le réalisme d'Arno Breker n'est pas le réalisme de Lucian Freud. De surcroît, j'avais été précédé, dans cet exercice qui me semble relever plus du courage que de la compromission, par des personnalités comme Régis Debray (nº 9), Claude Lévi-Strauss (nº 16), Gisèle Halimi (nº 17) et d'autres encore qu'on ne peut guère suspecter de sympathie totalitaire. Eux aussi, dans le champ respectif de leur compétence, ont éprouvé le besoin de faire face à une pensée qui n'est pas la leur et d'y apporter la contradiction. Cela n'autorisait en rien votre collaborateur à opérer un amalgame, même si, retardée, la parution du numéro coïncide avec un moment funeste de la vie politique française, autorisant toutes les confusions. Dans cette situation de péril, c'est au contraire la frilosité de la pensée républicaine et ses dérobades du champ du combat qui me semblent mettre en péril la démocratie.

Dans des propos rapportés qui interdisent la nuance, je suis amené à dire deux ou trois choses : l'art français contemporain va mal ; il est absent de la scène internationale ; le milieu de l'art est devenu un milieu souvent peu fréquentable. Ces opinions sont assurément discutables. Elles sont aussi respectables...

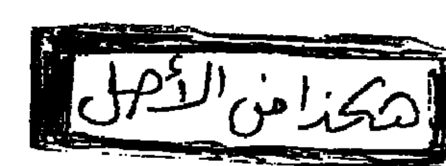
Je suis aussi amené à des tentatives d'explication. La politique dirigiste des FRAC (commandes publiques, etc.) a conduit à faire des décideurs du goût public une petite nomenklatura de *« commissaires »*, trop souvent compromise avec le marché, repliée sur une avant-garde officielle et indifférente à tout ce qui n'est pas son dogme. Parallèlement, cette sollicitude de l'Etat a conduit à faire des artistes des assistés sociaux, assez peu préparés à la lutte sur un marché libre et mondialisé.

Par ailleurs, je fais le constat que les écoles européennes qui se sont imposées sur le marché international – l'école allemande, l'école italienne et l'école de Londres – sont celles qui, depuis les années 80, se sont affirmées dans l'exaltation de leurs valeurs culturelles propres : l'italianité, la germanité, la tradition de la peinture britannique. Dans le même temps, au nom d'un internationalisme de pacotille, la France moderniste, à gauche comme à droite, continuait de condamner le principe identitaire et de prôner un style à l'américaine dont l'« avant-garde » parisienne n'offre que des succédanés fades et ennuyeux.

Bref, faudra-t-il demain, devant des censeurs et des juges improvisés, présenter de nouveau des cartes d'affiliation à un parti ? A propos de biographie intellectuelle, mes maîtres ont été, dans les années 60, Brice Parain, Jean Grenier, Jean Cassou et André Chastel. Tous partageaient la même haine de l'esprit d'orthodoxie. Parain, nommé premier conseiller culturel de France à Moscou en 1921, revient en France en 1925, guéri du communisme, ayant vu la famine, et les premières exterminations de paysans. Sartre, dans un pamphlet intitulé *Aller-retour*, le condamnera au silence et à la marginalité. Jean Grenier enseignait l'esprit du tao au moment où la Sorbonne ne jurait que par Mao et par Althusser. Nous étions sept à suivre son séminaire. Cassou devait subir le même ostracisme : après avoir préféré Tito à Staline, il fut traîné dans la boue par le PCF. S'étant permis, dans les colonnes du *Monde*, de faire en 1975 une critique du projet du Centre Pompidou, il fut, par la droite, dans ses dernières années, condamné au silence. Evoquant ces figures, il me semble parler d'un autre monde, qui avait ses valeurs, démocratiques et républicaines, et qui savait les défendre.

Une chose encore. M. Dagen laisse entendre que j'aurais trahi l'art contemporain, le condamnant après l'avoir défendu. Or, à la Biennale de 1995 comme à l'Art vivant que je dirigeais en 1975, je lui ai consacré, aux Giardini et au Musée Correr, la première place. Des artistes que la France ne découvre qu'aujourd'hui, comme Nancy Burson, y avaient une salle entière. Et qui a remarqué, sinon la presse étrangère, que, dans ces choix, la France occupait une place majeure ? Chez les jeunes, de Boltanski à Corpet, de Mona Hatoum à Yan Pei-Ming. Chez les anciens, dans l'exposition du centenaire au Palazzo Grassi, qui proposait une lecture où, pour la première fois dans la vulgate de l'art moderne, la peinture en France depuis 1945 n'était pas oubliée, mais où, au contraire, des figures comme Jean Hélion et Eugène Leroy étaient rétablies dans leur importance ? Fallait-il que le poids de César au pavillon français fût si écrasant qu'on ne vît pas ces évidences ?

***Jean Clair** est historien d'art.*



RENAULT Des débrayages d'une heure étaient organisés vendredi 7 mars dans la plupart des usines européennes de Renault à l'appel de la quasi-totalité des syndicats, une semaine après l'annonce par le constructeur de la fermeture de son usine de Vilvorde. ● LES SYNDICALISTES européens entendent profiter de l'indignation générale pour faire avancer l'Europe sociale et industrielle. En France, l'automobile devrait perdre 9 000 emplois cette année, 11 000 en 1998 et 40 000 en six ans. L'Europe a un excès d'un tiers de sa capacité de production. ● LOUIS SCHWEITZER, le PDG, s'est expliqué devant la presse jeudi 6 mars. Il maintient la fermeture du site mais appelle les syndicats belges à discuter. Il se donne pour objectif de renouer avec l'équilibre dès 1997. ● ROBERT HUE, le secrétaire national du Parti communiste, prend l'initiative de la mobilisation à gauche.

Les syndicats soulignent l'urgence d'une politique automobile européenne

Profitant de l'émotion suscitée dans toute l'Europe par la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, la Confédération européenne des syndicats réclame des politiques sociales et industrielles qui répondent aux surcapacités de production à l'échelle du Vieux Continent

À L'APPEL de la quasi-totalité des syndicats, des débrayages étaient organisés vendredi 7 mars dans la plupart des usines européennes de Renault. En France, l'usine du Mans a débrayé dès jeudi et ne devait pas renouveler cette opération vendredi. En chômage partiel, les usines de Flins (Yvelines) et Revoz (Slovénie) ne sont, par la force des choses, pas concernées. En revanche, les syndicats portugais et espagnols appellent également les salariés de Setubal, de Valladolid et de Palencia à arrêter le travail.

Mais, une semaine après l'annonce par Renault de la fermeture de son usine de Vilvorde, les syndicalistes européens entendent profiter de l'indignation générale pour faire avancer l'Europe sociale et industrielle. De retour de Bruxelles, Michel Huc, secrétaire général de FO Métaux, déclare au *Monde* qu'il faut *« arrêter de diaboliser Schweitzer. C'est vrai qu'il n'a pas respecté certaines règles communautaires. Mais cela n'aurait rien changé sur le fond. En France, l'automobile devrait perdre 9 000 emplois cette année, 11 000 en 1998 et 40 000 en six ans. Les constructeurs nous ont avertis qu'il y avait 114 000 salariés dans les usines de montage et qu'il n'y en aurait plus que 85 000 en l'an 2002. Voilà le vrai problème. Et il concerne toute l'Europe. »*

« Ce n'est pas trahir un secret, nous a indiqué Michel Huc, *de dire que Volkswagen envisageait également de fermer son usine en Belgique. L'annonce précipitée de Renault peut en partie s'expliquer par ce projet, car on voit mal deux constructeurs annoncer une telle mesure dans un laps de temps réduit. L'Europe a un tiers de sa capacité de production automobile en trop. Voilà la réalité. »* Ce sentiment est partagé par la plupart des syndicalistes européens. C'est pourquoi la fédération européenne de la métallurgie, dans un communiqué publié le 5 mars, dénonce Renault mais *« invite les représentants de la commission de Bruxelles à entamer un débat sur la politique industrielle de l'Union européenne ».*

Au lendemain d'une réunion du conseil exécutif de la confédération européenne des syndicats (CES), Emilio Gabaglio, secrétaire général de cette organisation (à laquelle adhèrent CFDT, CFTC et FO), estime également que *« Vilvorde pose la question du contenu de l'Europe ».* A ses yeux, le patronat et les hommes politiques sont désormais face à leur responsabilité. *« Le cas de Vilvorde n'est pas unique. Il se reproduira, ne serait-ce qu'à cause des concentrations et des gains de productivité créés par les nouvelles technologies. Le patronat veut-il effectuer seul ces restructurations avec, à chaque fois, un durcissement des conflits ? ou, au contraire, organiser une concertation avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics pour élaborer une stratégie ? »*

Bruxelles menace les aides en Espagne

Le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, a annoncé jeudi 6 mars, dans un entretien à la radio publique flamande BRTN, qu'il avait bloqué le dossier déposé par Renault auprès de la Commission pour obtenir l'autorisation d'une subvention par l'Etat espagnol d'un projet d'agrandissement de son usine de Valladolid. *« Il est absurde que l'on en arrive à fermer une usine rentable à Vilvorde et qu'on fasse un transfert vers l'Espagne avec de l'aide »*, a-t-il déclaré.

Renault a notifié sa demande mardi 4 mars. Le dossier prévoit une aide de 11 millions d'écus (1 écu = 6,55 FF) pour un investissement de 76 millions. L'usine, qui emploie 5 200 ouvriers, en embaucherait 500 pour accroître sa production. En 1992, la France avait violemment protesté contre la délocalisation d'une usine du groupe Hoover de Lorraine en Ecosse, qui avait bénéficié de subventions. Cette affaire avait conduit à accélérer l'adoption à Bruxelles de la directive obligeant les firmes de taille européenne à consulter leurs organisations syndicales en cas de restructuration ou délocalisation.

RESPONSABILITÉS POLITIQUES

Favorable à cette dernière solution, la confédération européenne des syndicats n'exonère pas les responsables politiques de leurs responsabilités. *« L'annonce d'une remise en cause par le commissaire Van Miert des aides européennes à Renault-Espagne prouve que la commission dispose de plus de pouvoirs qu'elle ne l'affirme en matière d'emplois. Pourquoi ne conditionnerait-elle pas ses aides au respect par les entreprises d'engagements en matière d'emplois ou, au moins, de négociations avec les syndicats ? »*

Cette position est-elle utopique ? Les syndicalistes peuvent faire remarquer que, dans certains Etats, les aides à l'emploi sont en partie conditionnées par l'existence d'un accord social. C'est le cas en France avec la loi Robien sur la réduction du temps de travail. *« Au niveau européen, les gouvernements disposent d'une occasion inespérée de traduire leur indignation en acte politique. A l'occasion de la révision actuelle du traité de Maastricht par la Conférence intergouvernementale, les responsables disposent de plusieurs propositions précises pour renforcer les dispositions sociales de la construction européenne. »*

Frédéric Lemaître

Louis Schweitzer promet à Renault des résultats à l'équilibre dès 1997

« JE FÉLICITE Louis Schweitzer pour son courage. Il est le premier à s'attaquer au problème des surcapacités (...) et engrangera le premier les résultats de cette restructuration » a déclaré jeudi 6 mars Helmut Werner, ancien patron de Mercedes-Benz. Un hommage bien isolé : le PDG de Renault est unanimement critiqué pour la fermeture de l'usine belge de Vilvorde.

S'ils se montrent réceptifs aux arguments économiques, comme le président du Sénat René Monory (UDF-FD), les dirigeants de la majorité déplorent la gestion humaine de l'affaire. L'ancien ministre de l'industrie Alain Madelin a, lui, ironisé sur la *« surprise feinte »* des *« plus hautes autorités de l'Etat »*, jugeant *« impossible que M. Schweitzer ait agi sans leur accord ».*

« La décision de fermer une usine de 3 000 personnes est, par sa nature même, douloureuse et brutale. Je l'ai prise après beaucoup d'études et de délibérations », a expliqué Louis Schweitzer devant la presse, jeudi 6 mars. *« Je souhaite que nous puissions engager sans tarder les discussions avec les syndicats belges sur les mesures d'accompagnement ».* Un comité de groupe européen est prévu le 11 mars, auquel participeront la direction et l'ensemble des organisations syndicales de Renault en Europe. CGT, CFDT, et FO, ainsi que leurs homologues belges, appellent à une manifestation au siège de la firme pour cette date.

Louis Schweitzer s'est engagé à reclasser les ouvriers de Vilvorde qui le voudraient dans des usines françaises. Mais les salariés belges parlent flamand et sont habitués à des salaires plus élevés. Un plan social avec des mesures d'âge devrait aussi être mis en place. *« S'il se présente un repreneur de nos activités en Belgique, même un concurrent, nous lui faciliterons la tâche, quelle que soit son origine »*, a par ailleurs déclaré M. Schweitzer. Selon un journal flamand, le coréen Kia – qui a démenti – et l'américain Chrysler seraient intéressés.

Louis Schweitzer a insisté, jeudi, sur le fait qu'il avait prévenu toutes les autorités concernées avant d'annoncer « à la hussarde » la fermeture de Vilvorde. *« J'ai rencontré M. Dehaene, le premier ministre belge, le vendredi 21 février. J'ai aussi informé les autorités françaises »*, dit-il. *« A Vilvorde, la direction de l'usine avait indiqué à ses salariés depuis plus de deux mois le risque qui pesait sur les activités de Renault en Belgique : on a même fait un arrêt de chaîne pour ça. Et nous avons bien entendu alerté le conseil d'entreprise* [composé de tous les représentants syndicaux] *avant l'annonce officielle ».*

Le PDG de Renault a rappelé que sa décision de fermer le site belge s'inscrit dans une restructuration globale de l'appareil industriel européen du groupe, qui a perdu plus de 5 milliards de francs en 1996, après dix ans de bénéfices. *« Il s'agit d'assurer la compétitivité de Renault et de le préparer à l'ouverture totale du marché en l'an 2000 »*, a-t-il répété.

850 MILLIONS D'ÉCONOMIE

La fermeture de Vilvorde et la réorganisation de la production doivent permettre au groupe d'économiser 850 millions de francs par an. Leur mise en place étant prévue entre juillet 1997 et la fin 1998, l'impact sur les comptes 1997 ne sera pas très important. Malgré tout, Louis Schweitzer donne pour objectif à son groupe de renouer avec l'équilibre dès 1997.

Un objectif ambitieux, compte tenu de la situation du marché et des difficultés propres à Renault. Les mesures d'économies mises en place en mars 1996 – réduction de 3 000 francs du prix de revient par véhicule, économies sur les achats de 500 millions de francs par an – devraient faire sentir leurs effets dès 1997. Selon des proches du groupe, elles auraient déjà permis de faire bien plus d'économies que prévu. Le succès de la Scenic, lancée fin 1996, devrait aider Renault à améliorer ses comptes.

Virginie Malingre

La gauche anti-maastrichtienne se mobilise à Vilvorde

Le PCF veut « porter la colère » avec les autres partis « progressistes »

APRÈS le projet de loi Debré, Vilvorde. Une nouvelle fois, le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, prend l'initiative de la mobilisation à gauche. Jeudi 6 mars, le PCF a consacré une bonne partie de son bureau national à l'« affaire » de l'usine Renault en Belgique. Le secrétaire national du PCF se rendra à Vilvorde, samedi 8 mars, en compagnie de Georges Hage, député du Nord, d'Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, de salariés de l'usine Renault de Douai, où il rencontrera l'un des responsables de la FGTB.

Le 1er mars, à Lille, Robert Hue avait exprimé sa solidarité avec les salariés. Les parlementaires communistes ont ensuite demandé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur le secteur automobile, et l'ouverture d'un débat. Pour le PCF, la fermeture de l'usine de Vilvorde est la conséquence *« négative »* de la privatisation de Renault : en août 1994, Robert Hue avait lancé, sous une tente, devant les anciennes usines de Boulogne-Billancourt, la campagne contre le *« bradage »* de l'entreprise. Mais Vilvorde illustre surtout *« le vrai visage de l'Europe ultralibérale de Maastricht : pour la libre circulation des capitaux, contre les hommes, le progrès social et l'emploi. »*

Comme les autres formations hostiles à la monnaie unique, le PCF a porté immédiatement la bataille sur le terrain européen, qui constitue pourtant sa principale pomme de discorde avec le PS. Favorable à un référendum sur le passage à l'euro, le PCF, qui réclame *« une autre construction européenne dont le critère ne soit plus les performances en Bourse, mais le développement social et humain »*, souhaite se démarquer de réactions jugées trop timorées du Parti socialiste.

« REJET MASSIF »

« Nous ne voulons pas nous contenter d'ajouter un peu de social à une construction européenne en cours », explique un membre du bureau national. Le 5 mars, le responsable du secteur international du PCF, Francis Wurtz, expliquait, après une visite à Vilvorde, que *« l'Europe, tout le monde y a cru, mais qu'aujourd'hui, si on voulait voter, ce serait un rejet massif ».* S'adressant plus directement au PS, le porte-parole du Mouvement des citoyens (MDC), Georges Sarre, indiquait quant à lui dans un communiqué qu'*« il ne suffit pas de verser des larmes de crocodile pour regretter que Renault n'ait pas mis les formes, n'ait pas annoncé le décès dans les règles ».* *« Entre la monnaie unique et l'emploi, en Belgique comme en France, il faut choisir »*, ajoutait-il, tandis que le député de Belfort, Jean-Pierre Chevènement, s'inquiétait déjà, sur Radio-Shalom, de la situation de Peugeot.

« Renault de tous les pays, unissez-vous ! », titrait *L'Humanité* en « une », le 4 mars. A l'instar des syndicats, dont la mobilisation européenne, le 7 et le 11 mars, constitue un événement (*Le Monde* du 7 mars), le PCF souhaite aussi mettre en avant, *a contrario*, le modèle de solidarités européennes qu'il entretient, notamment avec le Parti du socialisme démocratique d'Allemagne. Le PCF avait pris l'initative, en mai 1996, à La Défense, de rencontres régulières entre quinze formations de gauche européennes – la Gauche unie (IU) espagnole, le parti de la refondation communiste d'Italie (PRC) –, pour la plupart communistes ou formées d'ex-communistes.

Samedi, à Vilvorde, le secrétaire national du PCF rencontrera le petit Parti communiste belge. D'autres rencontres sont prévues la semaine prochaine *« pour porter la colère avec d'autres forces progressistes européennes ».* De leur côté, les Verts français ont appelé avec les Verts flamands, francophones, espagnols et portugais à une *« solidarité internationale »* face à *« l'internationalisation des marchés ».* Comme le PCF, ils s'indignent d'un reclassement des salariés de l'usine de Vilvorde en France ou en Europe.

Ariane Chemin

Keith Hayes, analyste financier à la banque américaine Goldman Sachs

« L'un des constructeurs européens pourrait disparaître »

– Les réactions politiques à la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde sont-elles liées au fait que l'Etat soit le premier actionnaire de cette entreprise ?

– L'Etat français a une influence sur Renault en tant que premier actionnaire, mais les réactions suscitées par le plan social ne sont pas spécifiques à ce groupe. Dès qu'un constructeur d'automobiles ferme une usine, il y a des réactions politiques. C'est la nature de cette industrie, qui est un énorme employeur et dont dépendent de nombreux secteurs industriels. Regardez ce qui s'est passé avec Ford en Grande-Bretagne.

– Renault va-t-il se redresser ?

– En dépit des réactions, le plan de restructuration de Renault est très modeste au regard de la taille de l'entreprise, qui ne va supprimer que 4 % de ses effectifs. A mon avis, les économies tirées de ce plan ne lui permettront pas de retrouver le point d'équilibre. D'autant qu'actuellement le marché automobile n'est pas en récession. Les ventes en Europe représentent 96 % du pic atteint juste après la réunification allemande.

» A ce stade du cycle, les constructeurs devraient gagner beaucoup d'argent. Pourtant, Renault perd des milliards de francs. De plus, personne ne parle du problème des camions qui sont en déficit.

– D'autres constructeurs vont-ils avoir des difficultés ?

– Les capacités d'assemblage sont beaucoup trop élevées en Europe. Toutes les entreprises européennes vont devoir suivre l'exemple de Renault. Pour chacune d'entre elles, tout cela dépendra du succès des nouveaux modèles. Lorsque les volumes vont décroître, il y aura d'énormes ajustements.

» Nous sommes au début d'un processus qui va durer de nombreuses années. Faute de réaction, l'un des constructeurs européens pourrait disparaître. Avec deux constructeurs, la France est particulièrement exposée.

– Le groupe PSA est-il dans une situation comparable ?

– M. Calvet, même s'il n'est pas populaire en France, a fait un très gros travail d'amélioration de Peugeot et Citroën, dont la situation financière est saine. Mais PSA n'a lancé qu'un seul nouveau modèle (chez Citroën) cette année. A court terme, il va avoir des problèmes de volume des ventes, avec la chute du marché français. A plus long terme, Peugeot a un problème de rentabilité. Je ne dis pas cela seulement du point de vue de l'actionnaire, mais aussi de l'entreprise. Aucune entreprise ne peut survivre si elle a des marges opérationnelles de 2 à 3 % seulement. Les constructeurs doivent dégager une forte rentabilité pour développer de nouveaux modèles.

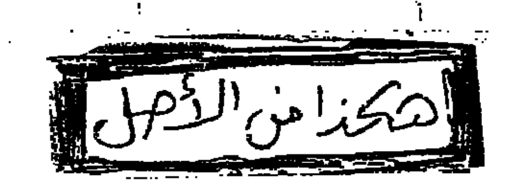
– Les contraintes politiques et sociales retardent-elles le processus de modernisation de l'industrie ?

– Si c'était le cas, ce serait une très mauvaise nouvelle pour l'avenir de l'industrie. Les Européens auraient une industrie non compétitive. Le marché n'est pas européen, mais mondial. Toutefois, il ne faut pas oublier que, dans la pratique, l'Europe n'est pas complètement ouverte à la concurrence, notamment à celle des constructeurs japonais. Le problème, c'est que les consommateurs européens veulent payer moins cher leurs automobiles. C'est vous et moi qui créons le problème.

– Les constructeurs américains ne connaissent pas des difficultés aussi graves. Comment l'expliquez-vous ?

– Les constructeurs américains ont bénéficié de l'envolée du yen par rapport au dollar, mais aussi de la croissance rapide du segment de marché des *light trucks* (4 x 4, mini-vans, monospaces), beaucoup plus rentable que les automobiles et largement dominé par les Américains.

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier



La Bourse de Paris a dépassé 2 700 points pour la première fois de son histoire

Depuis le début de l'année, les valeurs françaises ont gagné 16,5 %

Bénéficiant d'un environnement particulièrement favorable à la fois sur le front des taux d'intérêt – historiquement bas –, et sur celui des changes avec la hausse du dollar, profitant des restructurations industrielles et surtout de l'abondance des liquidités en quête d'investissement, la Bourse de Paris ne cesse, à l'image de ses consœurs européennes, de battre des records dans des volumes de transactions sans précédent.

LA BOURSE de Paris a, pour la première fois de son histoire, franchi jeudi 6 mars en cours de séance le niveau historique des 2 700 points, pour finalement s'établir en clôture à 2 698,92 points. La hausse atteint 16,5 % depuis le début de l'année. Le marché parisien n'est pas le seul à se sentir pousser des ailes : les places de Londres et de Francfort ont aussi atteint des sommets historiques. La place francfortoise gagne 18,3 % depuis le 1er janvier et celle de Londres s'apprécie, plus modestement, de 6,8 %.

La hausse du dollar, des taux d'intérêt historiquement bas, l'abondance des liquidités en quête d'investissement et les grands mouvements de restructurations dans l'industrie et la finance expliquent cette euphorie et rendent humble plus d'un analyste. Ils étaient peu nombreux à pronostiquer, au début de l'année, une progression aussi rapide de l'indice CAC 40. Ce dernier ayant, pour la majeure partie des experts, d'ores et déjà épuisé son potentiel de hausse annuel.

L'abondance de liquidités est l'un des phénomènes les plus marquants. Les volumes de transactions ont explosé. La séance de jeudi est encore à classer parmi les séances dites « historiques », avec plus de 13,1 milliards de francs de transactions. Il y a un an à peine, les transactions sur actions françaises au cours d'une seule séance représentaient la moitié si ce n'est le tiers de ce montant. Au mois de février, les échanges avaient atteint en moyenne quotidienne 9,2 milliards de francs pour l'ensemble du marché des actions, soit une hausse de 17,04 % par rapport au mois de janvier 1997, précédent record.

INTÉRÊT DES NON-RÉSIDENTS

Les opérateurs estiment que la part des non-résidents dans ces mouvements pourrait représenter entre 30 % et 40 % des volumes. Les transactions sont également concentrées sur les grandes capitalisations de la cote : Alcatel, Danone, Peugeot ou Bouygues, Générale des eaux ou LVMH. Cet intérêt pour les grandes valeurs de la Bourse est une indication supplémentaire de l'intérêt des investisseurs étrangers pour la Bourse de Paris.

Illustrant l'euphorie ambiante, les boursiers ne veulent plus écouter les avertissements des analystes inquiets d'une hausse aussi rapide. Ils se focalisent sur les informations favorables à l'image des déclarations effectuées mercredi par le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, selon lesquelles le niveau actuel de l'indice Dow Jones de la Bourse de New York pouvait être considéré comme raisonnable si les prévisions de résultats de sociétés se révélaient exactes. Un discours qui a renforcé l'intérêt des investisseurs pour les marchés d'actions, non seulement d'outre-Atlantique, mais également d'Europe, qui restent très sensibles à la santé de Wall Street.

La Bourse de Paris peut-elle continuer à progresser à ce rythme ? La plupart des boursiers attendent aujourd'hui une pause et craignent un accident qui pourrait se produire outre-Atlantique. Du coup, certains investisseurs sont sous-investis en actions. Ce qui les amène de temps à autre à revenir brutalement sur le marché afin de ne pas rater les périodes très favorables. Voilà comment la hausse nourrit... la hausse.

François Bostnavaron

Deux directeurs de Nomura impliqués dans des malversations

TOKYO
de notre correspondant

« *Le Japon est-il encore un Etat de droit ?* », demande le quotidien des milieux d'affaires, *Nihon Keizai*, dans son éditorial du vendredi 7 mars, intitulé « *crever l'abcès* » et consacré au nouveau scandale de la maison de titres Nomura. Un ton virulent qui souligne l'exaspération suscitée dans le monde des affaires par cette nouvelle illustration des malversations auxquelles se livre la première maison de titres japonaise. Cette affaire pourrait conduire à la démission du président de Nomura, Hideo Sakamaki, et, selon certaines informations, à la suspension provisoire des activités de l'établissement.

Au cours d'une conférence de presse convoquée inopinément jeudi, le vice-président de Nomura, Atsushi Saito, a reconnu que la commission de surveillance de la Bourse enquêtait sur les activités de deux directeurs, membres du conseil d'administration, qui se seraient livrés à des opérations illégales en faveur d'un client proche des *sokaiya* (maîtres chanteurs le plus souvent liés à la pègre).

Cette affaire est symptomatique de la persistance de pratiques que la maison de titres s'était engagée à bannir. Tout d'abord celle des comptes discrétionnaires grâce auxquels l'agent de change réalise les transactions sans en référer au client. Dans l'affaire présente, ce compte a été constitué en 1993, un an après que Nomura eut promis de ne plus recourir à des pratiques révélées par une série de scandales à la suite de dédommagements de pertes en Bourse de gros clients. Seconde constante : les liens de Nomura avec ce que le *Nihon Keizai* nomme le « *continent noir* », c'est-à-dire la pègre. C'est en toute connaissance des activités de leur client que les deux directeurs, dont l'identité n'a pas été révélée, ont fait fructifier leurs fonds sur des comptes discrétionnaires.

Dans les années 60, déjà, la maison de titres avait eu pour client Yoshio Kodama, une des « personnalités » du milieu et éminence grise du monde politique. En 1991, un scandale retentissant avait révélé que Nomura (ainsi que son homologue Nikko) avait pour client un « parrain » de la pègre : Susumu Ishii, chef du syndicat du crime du Kanto, Inagawa-kai. En 1985, un an avant de prendre la tête du plus grand gang de la région de Tokyo, celui-ci avait créé une société immobilière (Hokusho sangyo) et il était entré sur le marché boursier en 1987, au plus fort de la « bulle financière », par l'intermédiaire de Nomura. Ce scandale provoqua la démission du président du conseil d'administration et du président de la maison de titres.

Le *Nihon Keizai*, pour qui cette affaire confirme la « *structure archaïque des maisons de titres* », estime que la modernisation du marché des titres est une impérieuse nécessité. Le quotidien avançait la veille que le gouvernement envisage d'avancer à 1998 certaines mesures du « big bang » (réforme du marché financier nippon à l'instar de la City) en réduisant notamment le coût des transactions boursières par une déréglementation des commissions des maisons de titres.

Philippe Pons

Thomson Multimédia va fermer huit usines à l'étranger

« *MÉCANIQUEMENT rentable* » : c'est ainsi que son propre PDG, Alain Prestat, avait qualifié Thomson Multimédia à la fin d'octobre 1996, en pleine polémique sur la valeur du groupe d'électronique grand public que le gouvernement voulait vendre au sud-coréen Daewoo. Pris dans leur brutalité, les résultats 1996 de TMM, dont la privatisation a été reportée, paraissent à mille lieues de ces propos. Le résultat d'exploitation, bénéficiaire depuis 1993, a plongé dans le rouge (– 409 millions de francs). Le résultat net, négatif de 1,09 milliard en 1995, s'est dégradé : 3,13 milliards de perte.

Cela n'enlève pas son assurance à M. Prestat. « *Nous avons limité la casse sur un marché en crise avec, aux Etats-Unis, un recul des ventes en volume de 3 % et une baisse des prix de 5 %.* » Après une perte opérationnelle de 1,08 milliard et un recul de 2 % des ventes au premier semestre, TMM a dégagé au second semestre un profit d'exploitation de 650 millions et fait progresser ses ventes de 8 %, soit une hausse de 3,6 %, à 37,7 milliards sur l'année. Le résultat d'exploitation tient compte d'une hausse de 300 millions des dépenses de recherche (à 2 milliards). La perte nette s'entend après 1,35 milliard de frais financiers, dus à une dette de 15,5 milliards, et après des provisions pour restructurations de 1,29 milliard.

Pour justifier son « *mécaniquement rentable* », M. Prestat souligne que « *le résultat d'exploitation devrait être gonflé de 1,3 milliard avec les royalties des brevets RCA que nous devrions toucher, mais qui sont perçus par General Electric depuis 1988, Thomson n'ayant pas eu l'argent suffisant pour se les payer lors du rachat de RCA à General Electric* ». La jouissance de ces brevets doit revenir à TMM au 1er janvier 1999.

En attendant également une recapitalisation de près de 11 milliards promise par l'Etat, qui « *doit nous nettoyer 650 à 700 millions de frais financiers* », TMM ne peut tabler que sur le seul effet de son plan de restructuration. Celui-ci « *devrait générer des économies de 700 millions en année pleine, c'est-à-dire en 1999* », assure M. Prestat. Le groupe va fermer huit sites industriels aux Etats-Unis, en Allemagne, au Canada et en Malaisie. Au total, de 8 000 à 10 000 emplois seront supprimés en deux ans, sur un total de 45 000.

M. Prestat indique que le plan de marche « *prévoit un retour à l'équilibre du résultat d'exploitation en 1997* ». Mais il ne s'« *engage pas* » sur cet objectif : une partie des gains générés dès 1997 « *peuvent être absorbés par les baisses de prix* », ou un nouveau recul des volumes vendus.

Assurant que les parts de marché de TMM sont restées stables, M. Prestat indique qu'il entend « *privilégier la rentabilité sur les parts de marché* » aux Etats-Unis (20 % dans les téléviseurs). En Europe, l'objectif est de progresser, de 11 % ou 12 % actuellement, vers 20 % en jouant sur la marque Thomson.

Philippe Le Cœur

Aerospatiale pense doubler ses bénéfices en 1997

POUR SON EXERCICE 1996, le dernier avant sa fusion avec Dassault, Aerospatiale a enregistré un résultat net de 812 millions de francs, alors qu'il avait perdu 981 millions en 1995. Une amélioration due en partie à la revalorisation du dollar, devise dans laquelle se réalisent les transactions sur le marché aéronautique mondial, et qui « *s'est appréciée de 10 % par rapport à sa valeur de marché moyenne en 1996* », souligne le groupe. Aerospatiale se montre encore plus optimiste pour l'année 1997, au cours de laquelle « *le résultat de l'exercice devrait marquer un tournant très significatif, autorisant un doublement des bénéfices* ».

En 1997, plus de 190 avions Airbus, dont Aerospatiale est le partenaire industriel en France, seront livrés, contre 126 en 1996. Le le chiffre d'affaires d'Aérospatiale sera ainsi porté à environ 60 milliards de francs, soit une hausse de 18 %.

DÉPÊCHES

■ **TEXAS INSTRUMENTS : le groupe américain d'électronique et de semiconducteurs** table sur une croissance de 10 % du marché en 1997, après un déclin de 9 % en 1996.

■ **NIKE : le fabricant américain d'articles de sport** a fait saisir par la police chinoise de Tianjin (est de Pékin) plus d'un millier de chaussures et des centaines d'accessoires piratés, a rapporté vendredi l'agence Chine Nouvelle.

■ **GOODING : le président du conseil régional de Lorraine Gérard Longuet (PR)** a estimé que la reprise du fabricant de télévisions Gooding (ex-Grundig) à Creutzwald (Moselle), en règlement judiciaire, auquel la cour d'appel a accordé jeudi 6 mars un dernier sursis de trois semaines, est « *jouable* ». L'industriel de Taïwan MAG International a « *accepté de relever le défi sous réserve de trouver un partenaire français* », qui pourrait être la Compagnie des Signaux.

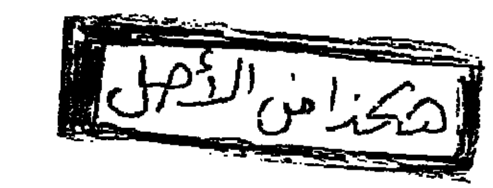
■ **JAL : la compagnie aérienne japonaise** Japan Airlines (JAL) a revu en baisse vendredi 7 mars ses prévisions de résultats pour l'exercice s'achevant fin mars. Il table désormais sur une perte courante de 20 milliards de yens (plus de 980 millions de francs) au lieu de l'équilibre visé jusqu'ici.

■ **COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME : la direction de l'entreprise,** rachetée fin 1996 par la CMA, a signé jeudi 6 février un accord avec les marins CGT, valable quatre ans. L'accord, qui complète celui conclu avec les officiers de la compagnie le 6 février, porte sur le maintien de l'emploi, la formation, l'embauche de jeunes.

■ **BONGRAIN : le groupe fromager** a enregistré en 1996 un résultat net de 300 millions de francs en baisse de 15 % pour un chiffre d'affaires de 10,4 milliards de francs, en hausse de 4,8 %.

■ **AIR LIQUIDE : le groupe français** (gaz industriels) a annoncé, mercredi 5 mars, un bénéfice net consolidé en hausse de 4,2 % en 1996, à 2,773 milliards de francs, pour un chiffre d'affaires de 34,382 milliards. Air Liquide, qui a connu une progression de ses résultats moindre que les années précédentes, prévoit de meilleurs bénéfices cette année, à la suite « *d'importants succès commerciaux* ».

■ **SAINT-LOUIS : la holding du groupe Worms** (sucre, papier) a annoncé, jeudi 6 mars, un bénéfice net de 710 millions de francs, en hausse de 23,9 % pour un chiffre d'affaires de 35,7 milliards. Saint-Louis va être absorbé par sa maison-mère en juin.



La BNP affiche de bons résultats mais doit prouver sa capacité de mouvement

Avec près de 4 milliards de francs de bénéfices, la rentabilité s'est fortement redressée en 1996. Mais l'échec de la prise de contrôle du CIC a laissé des traces

Pressé en 1994 de privatiser la banque, le président Michel Pébereau n'avait pu alors apurer les comptes de la BNP. Il finit tout juste d'en payer le prix, ce qui a permis à la banque d'afficher en 1996 un résultat net, plus que doublé par rapport à 1995, de 3,85 milliards de francs. Cela sera-t-il suffisant pour redonner durablement confiance dans la banque, mise à mal par une série de « couacs » stratégiques ? L'accord de coopération avec la banque allemande Dresdner donne peu de résultats visibles. M. Pébereau n'a pu réaliser son projet de *« très grande financière »*. Il n'a pas non plus réussi à prendre le contrôle d'Indosuez ou du CIC, dont la privatisation a été interrompue. L'acquisition en début d'année du Crédit du Nord par la Société générale a allongé la série noire et jeté un doute *« sur la capacité de mouvement »* de la banque. Il lui faut non seulement confirmer le redressement de la rentabilité mais convaincre qu'il est capable de prendre sa place dans la recomposition en cours du paysage bancaire.

C'EST À DEMI-MOT que Michel Pébereau a admis pour la première fois, jeudi 6 mars, le travail de fond qu'il a dû réaliser depuis son arrivée à la BNP, le 17 mai 1993. En annonçant pour 1996 des bénéfices en hausse de plus de 100 % par rapport à l'année précédente, le patron de la banque a souligné les *« trois ans d'efforts »* qui ont permis aux résultats *« d'être au rendez-vous. Un tel saut quantitatif »* ne se reproduira pas l'an prochain, a-t-il prévenu, en précisant que *« la Société générale était encore bien en avant »*.

La BNP est constamment comparée à la Société générale et n'en finit pas d'en souffrir. Depuis son arrivée boulevard des Italiens, M. Pébereau n'entend que cela. Et visiblement, cela l'agace. La banque présidée par Marc Viénot a bénéficié d'une double chance : une privatisation plus précoce – en 1987 – suivie, un an plus tard, d'un raid – manqué – mené, pour le compte des socialistes revenus au pouvoir, par Georges Pébereau qui a soudé les équipes et leur a donné le goût de la combativité. Elle est parvenue à donner l'image d'une banque prudente et bien gérée, malgré sa forte exposition dans l'immobilier, jamais avouée mais épongée méthodiquement année après année. Dès la fin des années 80, la banque a ouvertement fait des activités de marché un axe prioritaire de son développement.

L'arrivée à la tête de la BNP de Michel Pébereau, brillant produit de l'administration, auréolé de ses succès au Crédit commercial de France avait-elle fait naître trop d'espoirs ? Certes, il est parvenu, comme il l'avait projeté, à être le premier sur la liste des privatisées de 1993, cinq mois seulement après son arrivée à la banque. C'est même ce qui l'a contraint à essuyer les critiques sans broncher. Endossant l'héritage, il a méthodiquement nettoyé la banque, lourdement exposée dans l'immobilier et les risques-pays. Jamais on ne l'a entendu « charger » son prédécesseur, René Thomas, toujours dans les murs. Pressé de privatiser il lui était difficile de donner de la BNP une image trop négative. Il finit tout juste de payer le prix de cette précipitation.

Entre temps, le doute s'est peu à peu installé, chez les analystes, sur la capacité de cet ancien du Trésor à redonner un avenir à la banque : manœuvrer un paquebot de 53 000 salariés comme la BNP est un tout autre exercice que de commander un hors-bord comme le CCF (cinq fois moins de salriés). Surtout si celle-ci *« a longtemps vécu dans un esprit de mission d'intérêt général »*. Pour pallier cette mauvaise image, M. Pébereau répète que l'essentiel de ses malheurs vient du dehors : du jeu faussé de la concurrence sur un marché bancaire français en surcapacité. Distorsions de concurrence, fiscalité aberrante, législation pénalisante. *« Que le gouvernement déréglemente et nous saurons régler les problèmes de la BNP »*, lance-il.

UN INVESTISSEMENT TACTIQUE

Régler les problèmes ? Le redressement de la BNP s'appuie sur deux axes : la banque de proximité en France et la banque et la finance pour les grandes entreprises à l'étranger. Cette politique commence à payer. D'autant que 1996 est une bonne année pour les banques. Selon les analystes, la forte baisse des taux d'intérêt a été pénalisante pour les banques de dépôts, mais profitable pour les activités de marché. *« Il y a un réveil général des financières et une prise de conscience de la qualité de la BNP, une des meilleures valeurs du secteur qui offre des garanties en termes de résultats et de baisse des provisions »*. La BNP en bénéficie. Privatisée en 1993 à 240 francs, le cours retrouvé ce niveau à la mi-février... 1997.

Dopée par des reprises de provisions, la bonne performance de la BNP, est-elle suffisante pour redonner durablement confiance dans la banque, mise à mal par une stratégie mal définie et une série de malchances ? L'accord de coopération, aboutissement d'un projet engagé en 1989 avec la banque allemande Dresdner, n'a été signé qu'en octobre 1996 et ne donne pas de résultats visibles. Depuis début 1995, les couacs se sont succédés. M. Pébereau forme-t-il le projet avec l'ancien patron de l'UAP, Jacques Friedmann de créer une *« très grande financière »* associant la BNP, l'UAP et la compagnie de Suez ? Faute de convaincre Gérard Worms, alors aux commandes de Suez, de s'inscrire dans cette perspective, M. Pébereau met le pied dans la porte en prenant 5 % de la compagnie de la rue d'Astorg. Jamais M. Pébereau n'a admis en public qu'il s'agissait d'un investissement tactique ayant pour objectif final un rapprochement entre la BNP et la banque Indosuez. Le président de la BNP s'est toujours cramponné à sa version officielle d'un strict *« investissement financier »*. Il s'en réjouit aujourd'hui en affirmant qu'il est porteur de plus-value. La « TGF » est abandonnée. Un an plus tard, en mettant 12 milliards de francs sur la table, le Crédit agricole s'adjuge Indosuez. La BNP a immobilisé 2,5 milliards de francs sans grand résultat.

Indosuez, Kleinwort Benson, CIC, Crédit du Nord... aucun de ces projets n'a abouti. *« Le rachat du CIC aurait infléchi notre stratégie, le fait de l'avoir râté ne la modifie pas »*, confie rétrospectivement un membre de l'état-major.

SERIE NOIRE

La prise de contrôle de l'UAP par AXA a-t-elle représenté un revers supplémentaire ? Elle a en tout cas changé la donne. Liée jusque-là à l'UAP par une participation croisée équilibrée de l'ordre de 15 %, la BNP ne détient plus aujourd'hui que 6,67 % des droits de vote du nouveau géant de l'assurance qui en revanche détient 12 % de son capital. L'équilibre des forces entre les deux entités est rompu. Nul ne sait vraiment les intentions de Claude Bébéar, le patron d'AXA, vis-à-vis de sa participation bancaire.

L'acquisition en début d'année du Crédit du Nord par la Société générale a allongé la série noire et jeté un doute *« sur la capacité de mouvement »* de la banque, selon l'expression de l'un des membres de l'état-major. Pourtant, elle cherche à bouger. Mi-janvier, la BNP annonçait l'arrivée au comité de direction générale de Jean-François Lepetit, spécialiste des marchés financiers, ancien vice-président de la banque Indosuez, membre de la commission des finances du CNPF, dont il préside le groupe de travail des opérations de marché précisément.

L'idée de renforcer l'équipe de tête de la BNP en recrutant celui qui a bâti et développé les activités de marchés chez Indosuez, faisant de la banque un des opérateurs les plus imaginatifs et les plus actifs de la fin des années 80, n'est certainement pas anodin. Michel Pébereau l'a implicitement confirmé jeudi 6 mars en disant l'ambition qu'il avait de faire de la BNP *« une grande banque européenne sur les marchés »* d'ici àl'an 2000 et cité l'Asie comme *« la priorité des priorités »*. Ce signe, renforcé par le récent recrutement du contrepartiste vedette du Crédit lyonnais, Chris Hipking, et de treize de ses collègues est bienvenu alors que la BNP n'a pas encore trouvé sa place dans les mouvements qui agitent la sphère financière.

Babette Stern

Des gains de productivité

La Banque nationale de Paris, privatisée en 1993, a annoncé jeudi 6 mars un résultat net part du groupe pour l'exercice 1996 *« au rendez-vous »*, avec un bond de 116 %, à 3,856 milliards de francs.

Les deux pôles de la BNP, Activités bancaires en France et Banque et finance internationales, ont contribué à la hausse du produit net bancaire (+ 3,7 %, à 39,112 milliards de francs) et du résultat brut d'exploitation (+ 10 %, à 10,454 milliards de francs).

Dans le même temps, la BNP a fait des gains de productivité. Son président, Michel Pébereau, a indiqué que les effectifs de la banque en France avaient reculé de 10,5 % par rapport à 1992, ce qui cache des disparités puisque le personnel administratif a fondu de 20 %, mais l'effectif commercial s'est accru de 9 %.

Au chapitre des provisions, qui reculent de 16,9 %, à 4,6 milliards de francs en 1996, M. Pébereau a souligné que la BNP était arrivée *« au terme de son travail dans le domaine des risques spécifiques »*.

Pechiney annonce un déficit de près de 3 milliards de francs

« J'ESPÈRE que ce sera la dernière année de remise en ordre. » Jean-Pierre Rodier, président de Pechiney, a reconnu l'ampleur de la tâche. Deux ans après avoir mené un premier apurement des comptes, le groupe d'aluminim et d'emballage est à nouveau déficitaire. Il a annoncé, jeudi 6 mars, une perte nette de 2,96 milliards de francs pour 1996, contre un bénéfice de 1,4 milliard en 1995.

A l'origine de ce déficit, d'une ampleur comparable à celui de 1994, le choix du groupe de mener une nouvelle opération vérité sur la valeur de Pechiney : 3 milliards de francs de charges exceptionnelles ont été provisionnés.

ABSENCE DE COMPÉTITIVITÉ

Lancé il y a un an, le programme Challenge, qui vise à réduire les coûts de 20 % d'ici à fin 1998, s'est traduit par une provision après impôt de 1,7 milliard. Pechiney a en outre provisionné 316 millions pour couvrir les risques judiciaires d'un procès pour contrefaçon de sa filiale emballage aux Etats-Unis. Enfin le groupe a décidé de réestimer à nouveau à la baisse la valeur de certains actifs. Entre les risques fiscaux et d'environnement et les dépréciations d'actifs, un autre milliard a été provisionné. Mais ces charges, si importantes soient-elles, ne sont que la partie visible de la mauvaise santé d'un groupe.

L'an dernier, Pechiney a dégagé un résultat, hors éléments exceptionnels, d'à peine 70 millions de francs, soit 10 fois moins que l'année précédente, alors que le chiffre d'affaires, à 64,3 milliards de francs, n'est qu'en baisse de 4 %. La mauvaise conjoncture ne peut être seule évoquée pour justifier cette dégradation. *« Nous ne pouvons pas blâmer les cours de l'aluminium pour expliquer nos résultats »*, a avoué M. Rodier.

La vraie faiblesse de Pechiney se trouve dans son absence de compétitivité et d'efficacité par rapport à ses concurrents. Payant des années de laxisme dans la gestion, le groupe, endetté, affiche *« une rentabilité très insuffisante »*, selon M. Rodier, dans tous ses métiers.

Dans l'aluminium, Pechiney n'a pas su tirer tout le bénéfice de sa position de numéro un mondial dans les technologies. Une partie de ses usines, notamment en Australie et au Canada, figure parmi les plus compétitives du monde, mais une autre partie, essentiellement en France, sont parmi les moins rentables. La moitié des capitaux investis sont en France, mais la totalité de la capacité de financement vient de l'étranger. *« Les usines françaises doivent faire beaucoup mieux »*, souligne le président de Pechiney. Le groupe pense qu'après son programme Challenge Dunkerque sera remis à niveau. En revanche, il s'interroge sur l'avenir de Saint-Jean-de-Maurienne.

SURCAPACITAIRE

Dans l'emballage, la situation est tout aussi décevante. ANC, la filiale américaine, rachetée il y a dix ans au nom d'une politique de rééquilibrage des activités du groupe, se révèle une affaire des plus médiocres. Très engagée dans la boîte-boisson, elle subit de plein fouet une concurrence de plus en plus vive sur le marché américain, devenu surcapacitaire. Pour tenter de résister à cette pression sur les prix, Pechiney a décidé de réduire de 10 % sa capacité de production installée, en fermant deux autres usines aux Etats-Unis, en plus de celle de Jacksonville. *« Se désengager totalement aujourd'hui de la boîte-boisson aux Etats-Unis n'aurait eu aucun intérêt, nous aurions mal vendu. Il faut d'abord restructurer l'outil et le valoriser au mieux. Après, la question pourra se poser »*, dit M. Rodier.

Pechiney est condamné à vivre en l'état, sans pouvoir choisir entre ses deux activités, jusqu'au moins à la fin du programme Challenge. Les effets des réductions de coûts ne se feront sentir qu'en 1998, selon le groupe. En attendant, Pechiney n'a plus tellement d'actifs rentables à vendre après Carbone Lorraine. Il se voit dans l'obligation de vivre avec un endettement (8,9 milliards de francs) supérieur à ses fonds propres et de limiter ses investissements, au strict minimum. Vendredi 7 mars, le cours de Pechiney ouvrait en baisse de 3,7 %, à 260,10 francs.

Martine Orange

La dernière cession facile

C'est le dernier actif facilement vendable qui restait à Pechiney, après sa politique de désinvestissement menée en 1995 : le groupe a annoncé la cession de la totalité de sa participation (37,7 %) dans Carbone Lorraine à des investisseurs. Pechiney avait déjà vendu 21 % du capital en 1995. L'opération, qui se fait par le biais d'un placement privé, pourrait rapporter 780 millions de francs environ et plusieurs *« centaines de millions de plus-values »*, selon Pechiney. Sur la base du cours actuel, la participation de Pechiney est valorisée à 988 millions de francs.

Spécialisé dans les composants électriques et les composants en graphite, Carbone Lorraine a vu, en 1996, son bénéfice augmenter de 64 % à 136 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 3 milliards. Paribas, qui détient 20,2 % du capital, devrait profiter de cette vente pour porter sa participation à 33 %.

■ **LA BOURSE** de Tokyo a terminé la séance du vendredi 7 mars en hausse. L'indice Nikkei a gagné 0,87 %, pour s'inscrire en clôture à 18 198,74 points.

■ **LE DOLLAR** restait très ferme, vendredi, lors des premières transactions sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,7170 mark, 5,79 francs et 121,15 yens.

■ **À WALL STREET**, le Dow Jones a reculé de 1,15 point (– 0,02 %), à 6 944,70 points, les opérateurs restant prudents avant la publication des statistiques du chômage.

■ **LES COURS** du pétrole ont nettement progressé, jeudi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de référence livraison avril a gagné 45 centièmes, à 20,94 dollars.

■ **LE PRIX** du café s'est envolé sur le marché américain, le contrat a franchi la barre des deux dollars par livre, son plus haut niveau jamais atteint depuis 1994.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture · CAC 40 ↗ 1 mois · CAC 40 ↗ 1 an · MIDCAC ↗ 1 mois

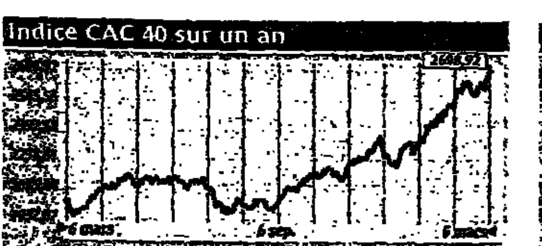
NEW YORK ↗ DOW JONES · LONDRES ↗ FT 100 · MILAN → MIB 30 · FRANCFORT ↗ DAX 30

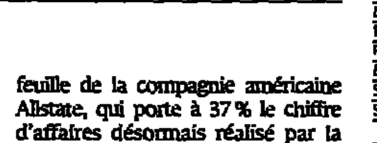
Prises de bénéfice à la Bourse de Paris

APRÈS les nouveaux sommets atteints la veille, la Bourse de Paris faisait l'objet de prises de bénéfice vendredi 7 mars dans un marché actif. En baisse de 0,12 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une perte de 0,54 % à l'issue d'une demi-heure d'échanges. Aux alentours de 12 heures, les valeurs françaises perdaient en moyenne 0,41 % à 2 687,95 points. Jeudi, l'indice CAC 40 avait atteint à la clôture le niveau record de 2 698,92 points. Le courant des affaires était encore important avec des échanges sur le marché à règlement mensuel portant sur 1,3 milliard de francs. La veille, le volume des transactions avait explosé, atteignant 13 milliards de francs.

Les opérateurs restaient attentistes avant la publication ce jour des chiffres du chômage américain en février. Les experts prévoient un recul du taux de chômage de 5,4 % à 5,3 % et 235 000 créations d'emplois. Si les chiffres n'étaient pas conformes aux attentes, les milieux financiers estiment que la Réserve fédérale pourrait donner un tour de vis à ses conditions de crédit le 25 mars.

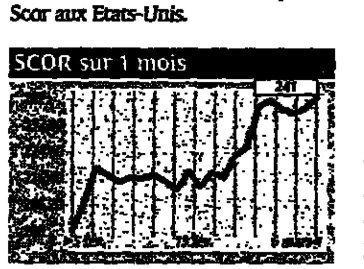
Du côté des valeurs, Sidel était en forte hausse à 455 francs (+ 7 %). Promodès progresse de 5,6 %, Rémy Cointreau de 4,7 % et Géophysique de 3 %. En revanche, Lebon cédait 4,8 %, Pinault-Printemps abandonnait 3,5 % et Carbone Lorraine 3,5 %.

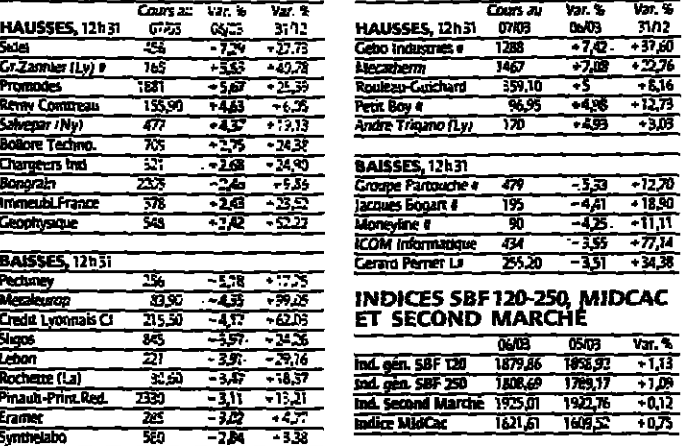




Scor, valeur du jour

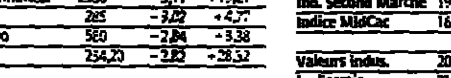
LE TITRE de la Scor, première compagnie de réassurance française, a terminé en hausse, jeudi 6 mars, à la Bourse de Paris. A 241 francs, l'action a gagné 1,55 % avec des transactions portant sur 590 000 titres. La compagnie a annoncé une hausse de 19,5 % de ses résultats, à 624 millions de francs, contre 522 millions en 1995. Deux événements ont marqué l'année écoulée. D'une part, l'introduction en Bourse de New York, qui a permis à l'UAP de se désengager. D'autre part, l'acquisition du portefeuille de la compagnie américaine Allstate, qui porte à 37 % le chiffre d'affaires désormais réalisé par la Scor aux Etats-Unis.





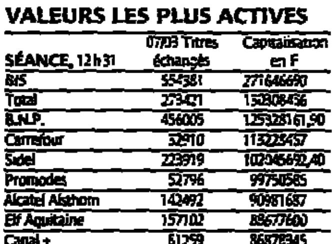
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

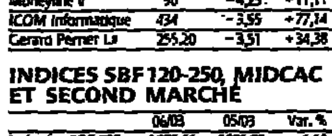
HAUSSES, 12h31	Cours au 07/03	Var. % 06/03	Var. % 31/12
Sidel	456	+ 7,29	+ 27,73
Gr.Zannier (Ly) #	165	+ 5,63	+ 40,78
Promodes	1881	+ 5,67	+ 25,39
Remy Cointreau	155,90	+ 4,63	+ 6,35
Salvepar (Ny)	477	+ 4,37	+ 13,13
Bollore Techno.	705	+ 2,75	+ 24,38
Chargeurs Ind	521	+ 2,68	+ 24,90
Bongrain	2325	+ 2,46	+ 5,35
Immeubl.France	378	+ 2,43	+ 23,52
Geophysique	548	+ 2,42	+ 52,22
BAISSES, 12h31			
Pechiney	256	– 5,18	+ 17,25
Metaleurop	83,90	– 4,33	+ 39,05
Credit Lyonnais CI	215,50	– 4,17	+ 62,03
Sligos	845	– 3,97	+ 24,26
Lebon	221	– 3,91	– 29,16
Rochette (La)	30,60	– 3,47	+ 18,37
Pinault-Print.Red.	2330	– 3,11	+ 13,21
Eramet	285	– 3,02	+ 4,77
Synthelabo	580	– 2,84	+ 3,38
SCOR	234,20	– 2,82	+ 28,32



VALEURS LES PLUS ACTIVES

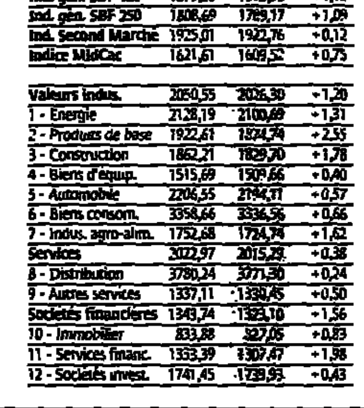
SÉANCE, 12h31	07/03 Titres échangés	Capitalisation en F
BIS	554381	271646690
Total	273421	150808456
B.N.P.	456005	125328161,90
Carrefour	52910	113225457
Sidel	223919	102045692,40
Promodes	52796	99750585
Alcatel Alsthom	142492	90981687
Elf Aquitaine	157102	88677600
Canal +	61259	86878945
Accor	105004	84615966





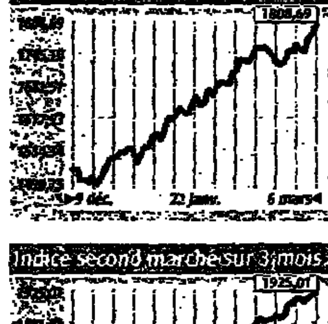
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

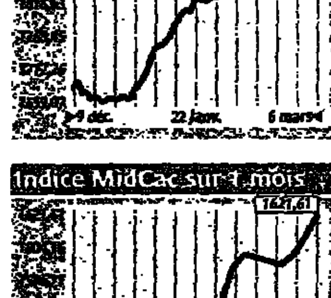
HAUSSES, 12h31	Cours au 07/03	Var. % 06/03	Var. % 31/12
Gebo Industries #	1288	+ 7,42	+ 37,60
Mecatherm	1467	+ 7,08	+ 22,76
Rouleau-Guichard	359,10	+ 5	+ 6,16
Petit Boy #	96,95	+ 4,98	+ 12,73
Andre Trigano (Ly)	170	+ 4,93	+ 3,03
BAISSES, 12h31			
Groupe Partouche #	479	– 5,33	+ 12,70
Jacques Bogart #	195	– 4,41	+ 18,90
Moneyline #	90	– 4,25	+ 11,11
ICOM Informatique	434	– 3,55	+ 77,14
Gerard Perrier Li	255,20	– 3,51	+ 34,38



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	06/03	05/03	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1879,86	1858,93	+ 1,13
Ind. gén. SBF 250	1808,69	1789,17	+ 1,09
Ind. Second Marché	1925,01	1922,76	+ 0,12
Indice MidCac	1621,61	1609,52	+ 0,75
Valeurs indus.	2050,55	2026,30	+ 1,20
1 - Energie	2128,19	2100,69	+ 1,31
2 - Produits de base	1922,61	1874,74	+ 2,55
3 - Construction	1862,21	1829,70	+ 1,78
4 - Biens d'équip.	1515,69	1509,66	+ 0,40
5 - Automobile	2206,55	2194,11	+ 0,57
6 - Biens consom.	3358,66	3336,56	+ 0,66
7 - Indus. agro-alim.	1752,68	1724,74	+ 1,62
Services	2022,97	2015,29	+ 0,38
8 - Distribution	3780,24	3771,30	+ 0,24
9 - Autres services	1337,11	1330,45	+ 0,50
Sociétés financières	1343,74	1323,10	+ 1,56
10 - Immobilier	833,88	827,05	+ 0,83
11 - Services financ.	1333,39	1307,47	+ 1,98
12 - Sociétés invest.	1741,45	1739,93	+ 0,43





Indice MidCac sur 1 mois

Rebond à Tokyo

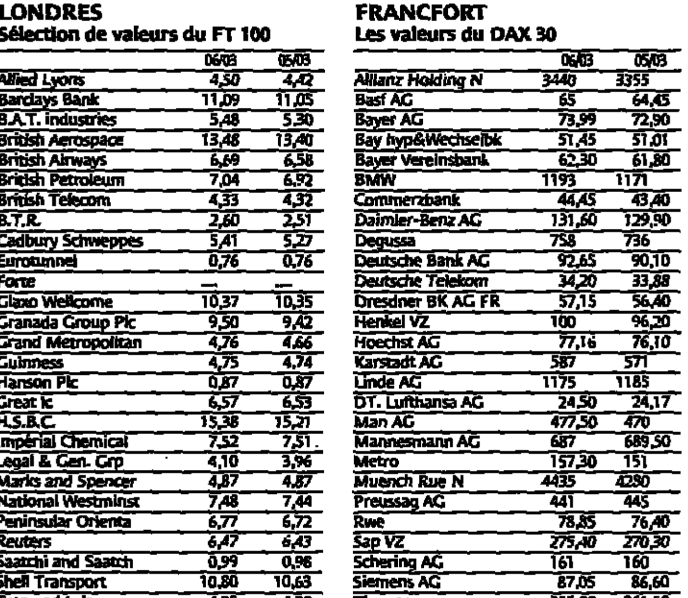
LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du vendredi 7 mars en hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a gagné 157,41 points (+ 0,87 %) pour s'inscrire en clôture à 18 198,74 points. L'ouverture d'une enquête sur la maison de titres Nomura, dont certains dirigeants pourraient être coupables de transactions illicites, n'a pas pesé sur les échanges. *« Les rumeurs couraient déjà depuis longtemps sur Nomura, et maintenant que l'affaire est révélée le marché est soulagé »*, commentait Akishige Ishikura, de la banque Dai-ichi.

La veille, Wall Street était restée stable, les opérateurs restant prudents avant la publication des statistiques du chômage aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes avait cédé 1,15 point (– 0,02 %) à 6 944,70 points.

Sur le marché obligataire, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, avait progressé à 6,88 % en raison d'informations selon lesquelles la Réserve fédérale (Fed) relèvera ses taux directeurs à l'occasion de la prochaine réunion du comité monétaire le 25 mars.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 06/03	Cours au 05/03	Var. en %
Paris CAC 40	2699,63	2666,19	+ 1,24
New-York/DJ indus.	6957,78	6945,85	+ 0,17
Tokyo/Nikkei	18041,30	18275,50	– 1,29
Londres/FT100	4402,10	4360,10	+ 0,95
Francfort/Dax 30	3417,60	3365,99	+ 1,54
Frankfort/Commer.	1173,06	1153,68	+ 1,65
Bruxelles/Bel 20	2599,79	2599,79	—
Bruxelles/Général	2188,07	2171,11	+ 0,78
Milan/MIB 30	1069	1069	—
Amsterdam/Gé. Cbs	514,20	507,78	+ 1,26
Madrid/Ibex 35	472,03	466,21	+ 1,23
Stockholm/Affarsal	2145,07	2145,07	—
Londres FT30	2898,70	2880,50	+ 0,63
Hong Kong/Hang S.	13416,40	13410,80	+ 0,04
Singapour/Strait t	2179,93	2192,55	– 0,58



NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

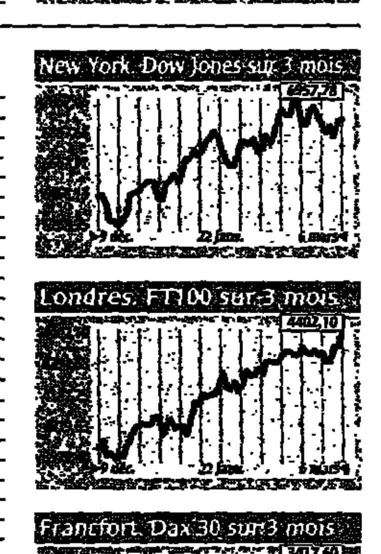
	06/03	05/03
Alcoa	71,75	71,75
Allied Signal	72,37	72,37
American Express	65,87	66,62
AT & T	36,25	36,12
Bethlehem	8	8,25
Boeing Co	104,37	104,62
Caterpillar Inc.	80,37	79,87
Chevron Corp.	66,50	65,37
Coca-Cola Co	60,87	60,25
Disney Corp.	75,37	73,75
Du Pont Nemours&Co	111,87	110,87
Eastman Kodak Co	88,75	88,37
Exxon Corp.	101,12	101,50
Gén. Motors Corp.H	56	57,25
Gén. Electric Co	104,62	103,62
Goodyear T & Rubbe	52,50	53
IBM	146,50	145,50
Intl Paper	42	42
J.P. Morgan Co.	107,62	107,87
Mc Donalds Corp.	44,75	44,87
Merck & Co.Inc.	92,25	94
Minnesota Mng.&Mfg	90,87	92
Philip Moris	133,25	134,37
Procter & Gamble C	119	120,37
Sears Roebuck & Co	54,75	55,62
Texaco	103,87	102
Union Carb.	47,62	47,50
Utd Technol	76,37	74,87
Westingh. Electric	18,75	19,25
Woolworth	21,50	22,25

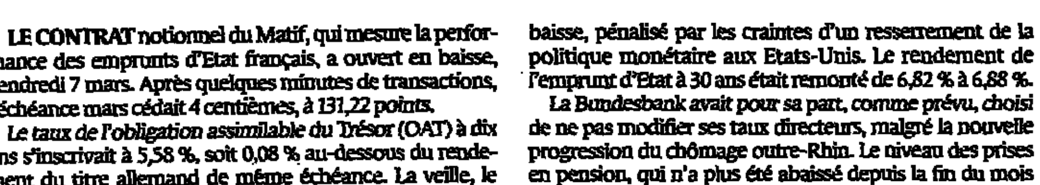
LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

	06/03	05/03
Allied Lyons	4,50	4,42
Barclays Bank	11,09	11,05
B.A.T. industries	5,48	5,30
British Aerospace	13,48	13,40
British Airways	6,69	6,58
British Petroleum	7,04	6,92
British Telecom	4,33	4,32
B.T.R.	2,60	2,51
Cadbury Schweppes	5,41	5,27
Eurotunnel	0,76	0,76
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,37	10,35
Granada Group Plc	9,50	9,42
Grand Metropolitan	4,76	4,66
Guinness	4,75	4,74
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,57	6,53
H.S.B.C.	15,38	15,21
Impérial Chemical	7,52	7,51
Legal & Gen. Grp	4,10	3,96
Marks and Spencer	4,87	4,87
National Westminst	7,48	7,44
Peninsular Orienta	6,77	6,72
Reuters	6,47	6,43
Saatchi and Saatch	0,99	0,98
Shell Transport	10,80	10,63
Tate and Lyle	4,35	4,30
Univeler Ltd	15,63	15,45
Zeneca	18,68	18,50

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

	06/03	05/03
Allianz Holding N	3440	3355
Basf AG	65	64,45
Bayer AG	73,99	72,90
Bay hyp&Wechselbk	51,45	51,01
Bayer Vereinsbank	62,30	61,80
BMW	1193	1171
Commerzbank	44,45	43,40
Daimler-Benz AG	131,60	129,90
Degussa	758	736
Deutsche Bank AG	92,65	90,10
Deutsche Telekom	34,20	33,88
Dresdner BK AG FR	57,15	56,40
Henkel VZ	100	96,20
Hoechst AG	77,16	76,10
Karstadt AG	587	571
Linde AG	1175	1185
DT. Lufthansa AG	24,50	24,17
Man AG	477,50	470
Mannesmann AG	687	689,50
Metro	157,30	151
Muench Rue N	4435	4280
Preussag AG	441	445
Rwe	78,85	76,40
Sap VZ	275,40	270,30
Schering AG	161	160
Siemens AG	87,05	86,60
Thyssen	355,80	361,50
Veba AG	100,05	99,40
Viag	774,50	778
Volkswagen VZ	699,50	692





LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour · PARIS ↗ OAT 10 ans · NEW YORK → Jour le jour · NEW YORK ↗ Bonds 10 ans · FRANCFORT ↘ Jour le jour · FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

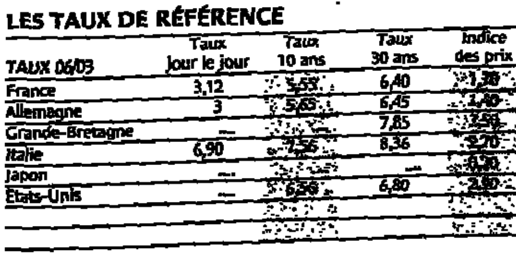
Recul du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse, vendredi 7 mars. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars cédait 4 centièmes, à 131,22 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,58 %, soit 0,08 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse, pénalisé par les craintes d'un resserrement de la politique monétaire aux Etats-Unis. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans était remonté de 6,82 % à 6,88 %.

La Bundesbank avait pour sa part, comme prévu, choisi de ne pas modifier ses taux directeurs, malgré la nouvelle progression du chômage outre-Rhin. Le niveau des prises en pension, qui n'a plus été abaissé depuis la fin du mois d'août, reste fixé à 3 %.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

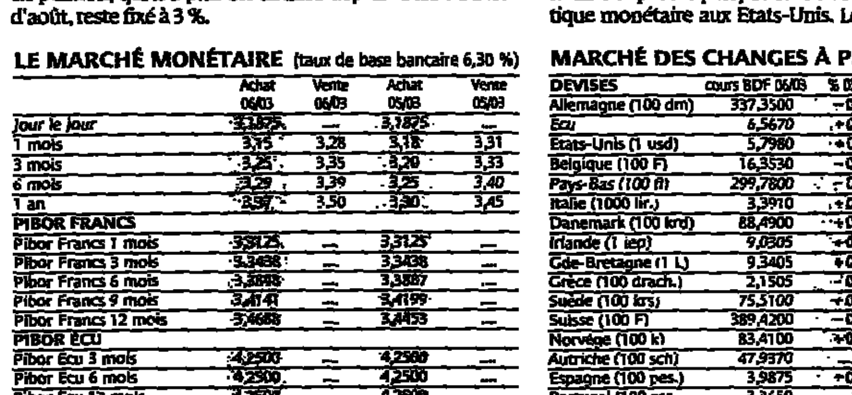


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 06/03	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	5,55	6,40	1,38
Allemagne	3	5,65	6,45	1,40
Grande-Bretagne	—	[illegible]	7,85	2,50
Italie	6,90	7,56	8,36	2,70
Japon	—	[illegible]	—	0,30
Etats-Unis	—	6,56	6,80	2,80

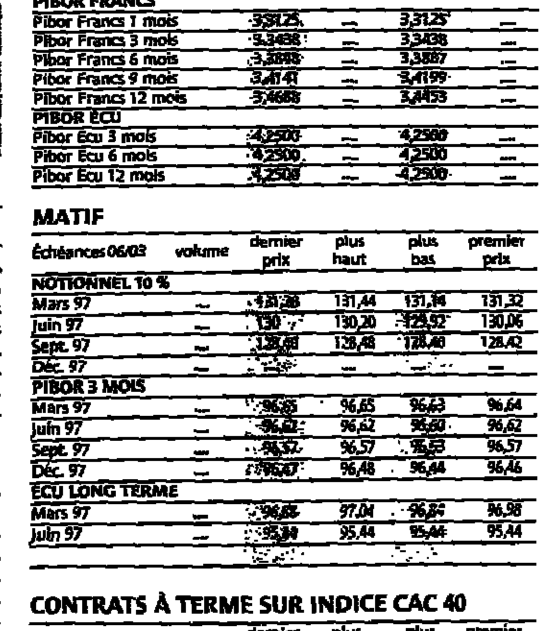
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

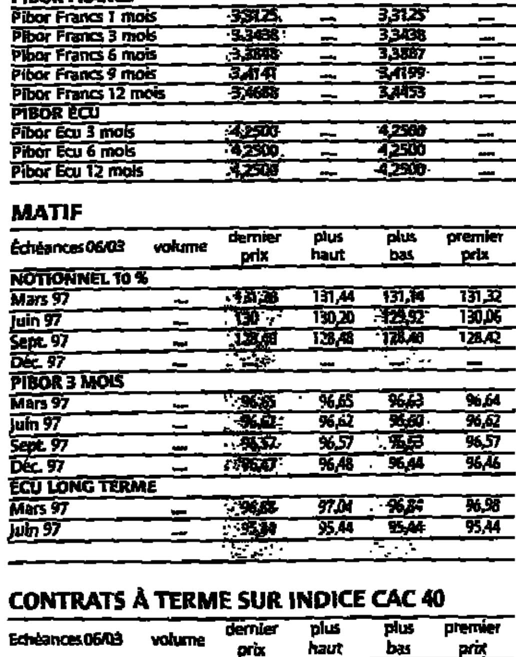
TAUX DE RENDEMENT	Taux au 06/03	Taux au 05/03	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,11	4,06	99,62
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,82	4,79	101,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,26	5,19	102,16
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,62	5,58	103,26
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,20	6,10	105,05
Obligations françaises	5,55	5,50	102,22
Fonds d'Etat à TME	– 1,90	– 1,90	99,01
Fonds d'Etat à TRE	– 1,16	– 2,10	99,07
Obligat. franç. à TME	– 2,03	– 1,97	99,40
Obligat. franç. à TRE	+ 0,06	+ 0,05	100,09



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 06/03	Vente 06/03	Achat 05/03	Vente 05/03
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,15	3,28	3,18	3,31
3 mois	3,25	3,35	3,20	3,33
6 mois	3,29	3,39	3,25	3,40
1 an	3,37	3,50	3,30	3,45
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3438	—	3,3438	—
Pibor Francs 6 mois	3,3898	—	3,3887	—
Pibor Francs 9 mois	3,4141	—	3,4199	—
Pibor Francs 12 mois	3,4688	—	3,4453	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,2500	—	4,2500	—
Pibor Ecu 6 mois	4,2500	—	4,2500	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2500	—	4,2500	—





MATIF

Échéances 06/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	—	131,28	131,44	131,14	131,32
Juin 97	—	130	130,20	129,92	130,06
Sept. 97	—	128,48	128,48	128,40	128,42
Déc. 97	—	[illegible]	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	—	96,65	96,65	96,63	96,64
Juin 97	—	96,62	96,62	96,60	96,62
Sept. 97	—	96,57	96,57	96,53	96,57
Déc. 97	—	96,47	96,48	96,44	96,46
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	—	96,88	97,04	96,84	96,98
Juin 97	—	95,34	95,44	95,44	95,44

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Echéances 06/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mars 97	—	2706	2720	2686	2710
Avril 97	—	2717	2717	2710	2711,50
Mai 97	—	2698,50	2698,50	2698,50	2698,50
Juin 97	—	2668	2688	2668	2681

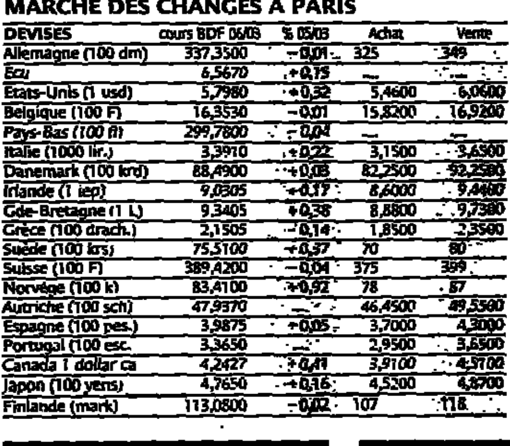
LES MONNAIES

US/F ↗ 5,7980 · US/DM ↗ 1,7163 · US/Y ↘ 121,0600 · DM/F ↘ 3,3735 · £/F ↗ 9,3405

Fermeté du dollar

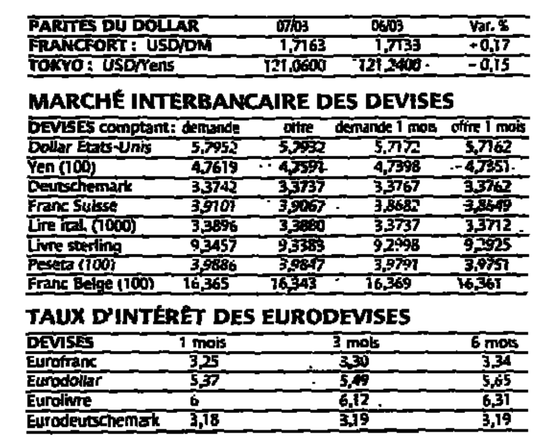
LE DOLLAR restait ferme, vendredi matin 7 mars, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7170 mark, 5,79 francs et 121,15 yens. La veille, le billet vert avait brièvement franchi la barre des 1,72 mark et 5,80 francs, toujours soutenu par le dynamisme de l'économie américaine et par les perspectives de resserrement de la politique monétaire aux Etats-Unis. Le conseil de la Réserve fédérale, réuni mardi 25 mars, pourrait annoncer à cette occasion une hausse de 0,25 % du niveau des fonds fédéraux, fixé à 5,25 % depuis le mois de janvier.

Le franc progressait légèrement, vendredi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3720 francs pour un deutschemark. La lire italienne s'inscrivait elle aussi en hausse, à 989 lires pour un mark. La livre sterling s'établissait à 2,7670 marks et 9,33 francs.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 06/03	% 05/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,3500	– 0,01	325	349
Ecu	6,5670	+ 0,15	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,7980	+ 0,32	5,4600	6,0600
Belgique (100 F)	16,3530	– 0,01	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	299,7800	– 0,04	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3910	+ 0,22	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,4900	+ 0,08	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	9,0305	+ 0,17	8,6000	9,4400
Gde-Bretagne (1 L)	9,3405	+ 0,38	8,8800	9,7300
Grèce (100 drach.)	2,1505	– 0,14	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,5100	+ 0,37	70	80
Suisse (100 F)	389,4200	– 0,04	375	399
Norvège (100 k)	83,4100	+ 0,92	78	87
Autriche (100 sch)	47,9370	—	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9875	+ 0,05	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3650	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2427	+ 0,41	3,9100	4,5700
Japon (100 yens)	4,7650	+ 0,16	4,5200	4,8700
Finlande (mark)	113,0800	– 0,02	107	118



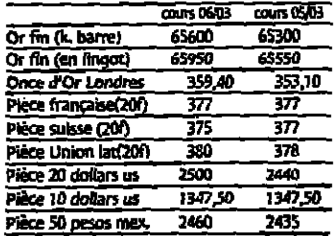
PARITÉS DU DOLLAR	07/03	06/03	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7163	1,7133	+ 0,17
TOKYO : USD/Yens	121,0600	121,2400	– 0,15

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,7952	5,7932	5,7172	5,7162
Yen (100)	4,7619	4,7591	4,7398	4,7351
Deutschemark	3,3742	3,3737	3,3767	3,3762
Franc Suisse	3,9101	3,9067	3,8682	3,8649
Lire ital. (1000)	3,3896	3,3880	3,3737	3,3712
Livre sterling	9,3457	9,3383	9,2998	9,2925
Peseta (100)	3,9886	3,9847	3,9791	3,9751
Franc Belge (100)	16,365	16,343	16,369	16,361

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,30	3,34
Eurodollar	5,37	5,49	5,65
Eurolivre	6	6,12	6,31
Eurodeutschemark	3,18	3,19	3,19



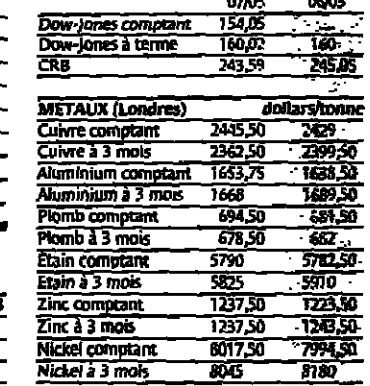
L'OR

	cours 06/03	cours 05/03
Or fin (k. barre)	65600	65300
Or fin (en lingot)	65950	65550
Once d'Or Londres	359,40	353,10
Pièce française(20f)	377	377
Pièce suisse (20f)	375	377
Pièce Union lat(20f)	380	378
Pièce 20 dollars us	2500	2440
Pièce 10 dollars us	1347,50	1347,50
Pièce 50 pesos mex.	2460	2435

LE PÉTROLE

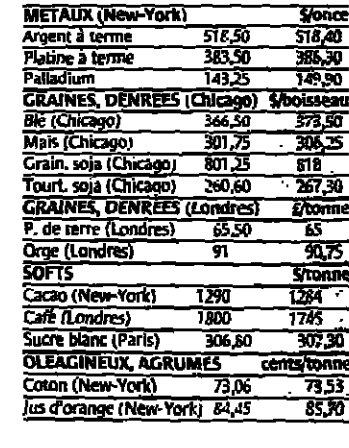
En dollars	cours 07/03	cours 06/03
Brent (Londres)	19,38	19,70
WTI (New York)	20,85	20,35
Light Sweet Crude	20,45	20,90

LES MATIÈRES PREMIÈRES

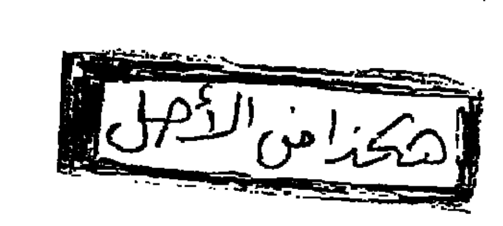


INDICES	07/03	06/03
Dow-Jones comptant	154,05	[illegible]
Dow-Jones à terme	160,02	160
CRB	243,59	245,05

METAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2445,50	2429
Cuivre à 3 mois	2362,50	2399,50
Aluminium comptant	1653,75	1638,50
Aluminium à 3 mois	1668	1689,50
Plomb comptant	694,50	681,50
Plomb à 3 mois	678,50	662
Etain comptant	5790	5782,50
Etain à 3 mois	5825	5910
Zinc comptant	1237,50	1223,50
Zinc à 3 mois	1237,50	1243,50
Nickel comptant	8017,50	7994,50
Nickel à 3 mois	8045	8180



METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	518,50	518,40
Platine à terme	383,50	386,30
Palladium	143,25	149,90
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	366,50	373,50
Maïs (Chicago)	301,75	306,25
Grain. soja (Chicago)	801,25	818
Tourt. soja (Chicago)	260,60	267,30
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	65,50	65
Orge (Londres)	91	90,75
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1290	1284
Café (Londres)	1800	1745
Sucre blanc (Paris)	306,60	307,30
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	73,06	73,53
Jus d'orange (New-York)	84,45	85,70



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 7 MARS

Liquidation : 20 mars
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 31

CAC 40 ↘ PARIS
−0,54 %
CAC 40 : 2684,35

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	1004	1000	− 0,39	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	890	890	—	1000
Renault (T.P.)	1695	1695	—	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2110	[illegible]	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1340	1350	+ 0,74	1000
Thomson S.A (T.P)	1019	1019	—	1000
Accor	795	811	+ 2,01	100
AGF-Ass.Gen.France	212,60	212,40	− 0,09	30
Air Liquide	934	919	− 1,60	70
Alcatel Alsthom	642	637	− 0,77	40
Axa	378,30	374,90	− 0,89	60
Axime	749	740	− 1,20	10
Bail Investis	855	859	+ 0,46	100
Bancaire (Cie)	793	774	− 2,39	100
Bazar Hot. Ville	595	595	—	50
Bertrand Faure	279,50	282	+ 0,89	5
BIC	924	912	− 1,29	50
BIS	● 488,50	490	+ 0,30	20
B.N.P.	272,20	273	+ 0,29	25
Bollore Techno.	690	709	+ 2,75	50
Bongrain	2152	2205	+ 2,46	50
Bouygues	605	595	− 1,65	50
Bouygues Offs.	155	153,50	− 0,96	10
Canal +	1054	1074	+ 1,89	20

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
Cred.Fon.France	66,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit Lyonnais CI	224,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit National	368,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	313	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Damart	4480	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Danone	942	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault-Aviation	1396	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Electro	748	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Systemes	382	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Dietrich	260,70	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Degremont	490	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	58	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	152	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dynaction	144	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cie des)	806	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eiffage	390,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Elf Aquitaine	567	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eramet	293,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eridania Beghin	969	[illegible]	[illegible]	[illegible]
EssRor Intl	1600	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl ADP	1466	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esso	630	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurafrance	2690	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Euro Disney	10,45	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Europe 1	1359	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurotunnel	7,05	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Filipacchi Medias	1502	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fimalac SA	545	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Finextel	102,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fives-Lille	507	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fromageries Bel	4500	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	2100	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GAN	148,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gascogne (B)	512	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaumont #	420	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz et Eaux	2550	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Geophysique	535	[illegible]	[illegible]	[illegible]
G.F.C.	550	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Groupe Andre S.A.	488	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	155,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
Volkswagen A.G #	2962	[illegible]	− 2,16	[illegible]
Volvo (act.B) #	144	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Western Deep #	190	190	—	[illegible]
Yamanouchi #	115,50	116	+ 0,43	[illegible]
Zambia Copper	16,30	16,30	—	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal



COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 7 MARS

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	201,20	[illegible]
Commerzbank AG	150	[illegible]
Fiat Ord.	19	[illegible]
Gevaert	338	[illegible]
Gold Fields South	144,30	[illegible]
Kubota Corp.	26	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	44,05	[illegible]
Robeco	495	[illegible]
Rodamco N.V.	179,40	[illegible]
Rolinco	506	[illegible]
Sema Group Plc	158	[illegible]
Solvay SA	3400	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 7 MARS

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 7 MARS

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 7 MARS

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI.	◆	790	[illegible]
Crédit Gén.Ind.	◆	8,25	[illegible]
Générale Occidentale	◆	90	[illegible]
Mumm	◆	1350	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	120	[illegible]

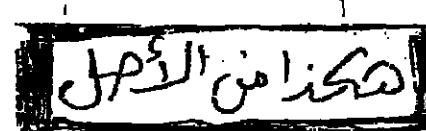
ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 6 mars

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Revenus Trimestr. D		5306,50	[illegible]
Solstice D		2373,89	[illegible]
Thésora C		977,22	[illegible]
Thésora D		889,50	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Interoblig C		7197,50	[illegible]
Intersélection France D		700,64	[illegible]
S.G. France opport. C		2042,70	[illegible]
S.G. France opport. D		1950,02	[illegible]
Sogenfrance C		1805,90	[illegible]
Sogenfrance D		1650,68	[illegible]
Sogépargne D		310,26	[illegible]
Soginter C		2198,11	[illegible]
Fonds communs de placements			
Favor D	◆	1483,20	[illegible]
Sogelance D	◆	1734,80	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	◆	184,55	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUTOMOBILISME La première épreuve du championnat du monde 1997 de Formule 1 doit être disputée dimanche 9 mars sur le circuit de Melbourne en Australie. Jusqu'au 26 octobre à Estoril, au Portugal, les pilotes des douze écuries en compétition vont s'affronter pour les titres de champion du monde détenus par l'Anglais Damon Hill et par son ancienne écurie, Williams-Renault. Chez TWR-Arrows, écurie en plein renouveau, Hill ne disposera pas d'une voiture très compétitive. ● CHAMPION DU MONDE en 1993 et 1994, l'Allemand Michael Schumacher exprime des doutes sur la dernière version du moteur de sa Ferrari, tandis que le Canadien Jacques Villeneuve paraît sûr de ses chances avec la nouvelle Williams-Renault. ●PARMI LES NOUVEAUTÉS : Alain Prost en patron d'écurie, et les dispositions adoptées pour améliorer la sécurité des pilotes.

Les Grands Prix de formule 1 s'annoncent plus ouverts cette saison

Damon Hill (TWR-Arrows) et Michael Schumacher (Ferrari) commencent le championnat du monde de formule 1 au volant de monoplaces qui ne leur donnent pas entière satisfaction. Le vice-champion du monde 1996, Jacques Villeneuve (Williams-Renault), se montre plus serein

MELBOURNE
de notre envoyé spécial

Damon Hill a de grands pieds. C'est un détail, mais, ajoutée à une longue liste de difficultés souvent plus importantes, la généreuse pointure du champion du monde 1996 de formule 1 a contribué, à sa mesure, à compliquer la préparation de la monoplace de sa nouvelle écurie, TWR-Arrows.

En dépit de son titre, l'Anglais avait été brutalement évincé de l'écurie Williams-Renault en fin de saison. Courtisé par Eddie Jordan et Jackie Stewart – ce dernier ayant la faveur du public britannique qui voyait dans l'association de l'ancien (1971) et du nouveau (1996) champions une « *dream team* » – le pilote s'est laissé tenter par l'aventure proposée par l'Ecossais Tom Walkinshaw.

Ancien co-fondateur de l'écurie Benetton, récemment écarté de Ligier, Walkinshaw s'est offert l'écurie Arrows. En 19 ans de présence sur les circuits de formule 1, celle-ci n'a jamais fréquenté les sommets, mais Damon Hill a été séduit par la force de persuasion de Walkinshaw et, surtout, par la qualité des installations de TWR à Leafield, dans l'Oxfordshire. hélas ! le transfert ne s'est conclu qu'à la fin du mois de septembre, juste avant le dernier Grand Prix 1996, au Japon. A ce stade de « l'avant-saison », la conception de la nouvelle Arrows était alors largement avancée.

Pour que Damon Hill puisse loger confortablement ses pieds dans le cockpit, les techniciens de TWR ont dû modifier les pédales, puis reculer de 5 centimètres la paroi du chassis où vient s'adosser le siège du pilote, réduisant d'autant la capacité du réservoir. Il leur a ensuite fallu résoudre les problèmes de rigidité posés par cet agrandissement de l'ouverture du cockpit, ainsi que toute une série de difficultés liées à cet imprévu. Toutes ces opérations ont sensiblement gêné la mise au point de la voiture du champion du monde, même si, de l'avis des techniciens de TWR-Arrows, ces changements ne sont responsables que d'une faible partie du retard pris par l'écurie. Minée par des problèmes de refroidissement du moteur Yamaha et de la boîte de vitesses, la voiture de Damon Hill a très peu tourné sur les circuits cet hiver. Il s'en est fallu de peu pour que l'équipe TWR-Arrows ne soit forcée d'aligner un « mulet » pour la première course de l'année 1997, à Melbourne. A trente-six ans, Damon Hill ne semble pas tenaillé par l'impatience de gagner un deuxième titre de champion du monde. « *Cette année, je ne vais pas me battre pour la pole position*, reconnaît-il. *Nous avons rencontré de nombreuses difficultés dans la mise au point du moteur, mais les ingénieurs de Yamaha vont désormais dans la bonne direction. Ils ont compris que la formule 1 nécessitait un engagement beaucoup plus important, comme Renault ou Peugeot l'ont démontré* ».

Champion du monde en 1994 et 1995, l'Allemand Michael Schumacher, n'aborde pas, lui non plus, la nouvelle année dans les meilleures dispositions.

NOUVEAU ROUGE FERRARI

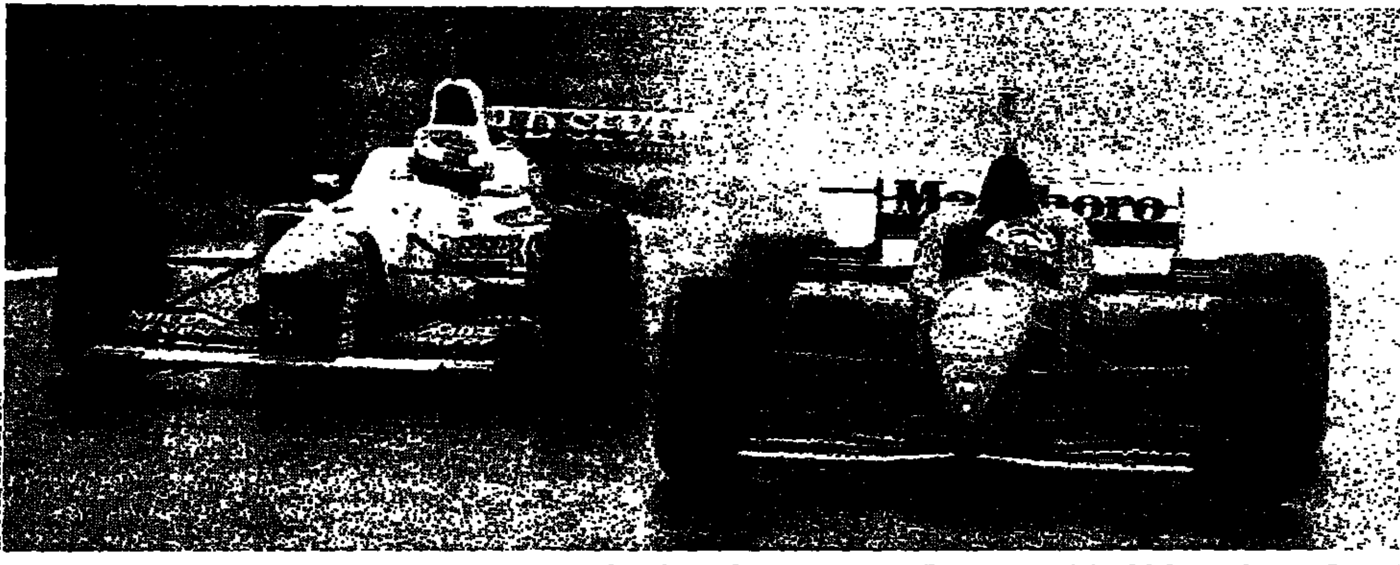
Sa Ferrari, dont la célèbre couleur rouge a été légèrement « rosie » pour s'aligner sur la teinte de son sponsor principal, ne lui semble pas tout à fait prête. Le nouveau moteur mis au point par les ingénieurs de la Scuderia aurait montré quelques signes de faiblesses. « *Cela ne m'inquiète pas*, tempère Michael Schumacher. *Le moteur que nous utilisions l'année dernière sera sans doute mieux adapté au circuit de Melbourne* ». Les critiques lancées par l'Allemand contre ce circuit tracé dans l'Albert Park ont néanmoins été interprétées dans les paddocks comme un signe de nervosité provoqué par le retard dans la préparation de la Ferrari au moment où il ambitionne « *de* [se] *retrouver en position de* [se] *battre pour le titre de champion du monde* »

Damon Hill et Michael Schumacher, les deux vainqueurs des trois derniers championnats du monde de formule 1, ne débutant pas la saison 1997 au volant d'une voiture en parfait état, les faveurs des pronostics s'orientent vers le jeune Canadien Jacques Villeneuve. En mars 1996, pour sa première participation à une épreuve de formule 1, le pilote de Williams-Renault avait longtemps mené le Grand Prix de Melbourne, à la suite d'un remarquable dépassement de son coéquipier Damon Hill. Une fuite d'huile l'avait ensuite forcé à ralentir et à laisser la première place au futur champion du monde.

Vice-champion du monde 1996, Jacques Villeneuve figure désormais en haut de la liste des favoris en Australie, mais aussi sur toute la saison. Il ne s'en émeut guère, certain de la qualité de sa monoplace : « *La nouvelle Williams-Renault est une évolution de la voiture de l'année dernière. Elle était très bonne en 1996 et elle a l'air encore meilleure cette saison. Il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas en mesure de gagner à Melbourne. Il n'y a aucune raison que la Williams ne soit pas à nouveau la meilleure du plateau* ».

Durant les essais conduits cet hiver, le Canadien s'est montré le plus rapide à Estoril, mais il a été devancé par les Benetton-Renault de Gerhard Berger et Jean Alesi à Jerez, par la McLaren-Mercedes de Mika Hakkinen à Barcelone, et enfin par la Prost-Mugen-Honda d'Olivier Panis à Magny-Cours. De son côté, après trois années d'insuccès, le motoriste français Peugeot, encore sous contrat pour un an avec Jordan – en attendant d'équiper Prost Grand Prix en 1998 –, aura à cœur de démontrer les qualités de son nouveau moteur A14, au moment où son concurrent Renault s'apprête à quitter la scène de la formule 1.

Eric Collier


EMPICS/TEMPSPORT

Vus ici au GP d'Espagne 1996, Jean Alesi (à gauche) sur Benetton-Renault et Michael Schumacher sur Ferrari seront parmi les principaux rivaux de Jacques Villeneuve et sa Williams-Renault.

Vingt-quatre pilotes engagés

● **TWR Arrows-Yamaha :** 1. Damon Hill (G-B) ; 2. Pedro Paolo Diniz (Bré.).
● **Williams-Renault :** 3. Jacques Villeneuve (Can.) ; 4. Heinz-Harald Frentzen (All.).
● **Ferrari :** 5. Michael Schumacher (All.) ; 6. Eddie Irvine (Irl.).
● **Benetton-Renault :** 7. Jean Alesi (Fr.) ; 8. Gerhard Berger (Aut.).
● **McLaren-Mercedes :** 9. Mika Hakkinen (Fin.) ; 10. David Coulthard (G-B).
● **Jordan-Peugeot :** 11. Ralf Schumacher (All.) ; 12. Giancarlo Fisichella (Ita.).
● **Prost-Mugen-Honda :** 14. Olivier Panis (Fr.) ; 15. Shinji Nakano (Jap.).
● **Sauber-Petronas :** 16. Johnny Herbert (G-B) ; 17. Nicola Larini (It.).
● **Tyrrell-Ford :** 18. Jos Verstappen (P-B) ; 19. Mika Salo (Fin.).
● **Minardi-Hart :** 20. Ukyo Katayama (Jap.) ; 21. Jarno Trulli (It.).
● **Stewart-Ford :** 22. Rubens Barrichello (Br.) ; 23. Jan Magnussen (Dan.).
● **Lola-Ford :** 24. Vincenzo Sospiri (It.) ; 25. Ricardo Rosset (Bré.).

Nouveau règlement technique

Afin d'améliorer la sécurité, la Fédération internationale automobile a modifié le règlement technique pour les formule 1.
● **Pour limiter la vitesse dans les courbes**, les appuis aérodynamiques sont réduits : les mini-ailerons placés devant les roues arrière ont été rabaissés de 10 centimètres et les déflecteurs repositionnés. La largeur de tous les éléments de suspension ne doit pas dépasser 3,5 fois leur épaisseur, de manière à empêcher la formation de triangles d'ailes.
● **Le bras avant des suspensions** doit être plus résistant et doit pouvoir s'articuler sur un angle minimum de 60 degrés afin d'éviter qu'il ne se casse.
● **De nouveaux essais de choc** (*crash tests*) vont vérifier le renforcement des structures absorbantes latérales de l'habitacle, ainsi que du volant et de la colonne de direction. Des structures déformables sont également obligatoires à l'arrière.
● **Chaque monoplace** doit désormais embarquer un enregistreur de données.
● **Le nombre de pneumatiques disponibles** pour chaque écurie est limité à 36 par temps sec et à 28 par temps humide, pendant toute la durée des essais, des qualifications et de la course. Après les essais libres, les pilotes devront choisir entre deux gommes de pneus « sec » et ne pourront plus changer leur choix. Pour les essais qualificatifs, un délégué de la FIA choisit au hasard 8 pneus avant et 8 pneus arrière.

Alain Prost cultive la prudence, la détermination et même l'espoir

MELBOURNE
de notre envoyé spécial

Au volant de la première monoplace baptisée du nom d'Alain Prost, Olivier Panis a créé la principale surprise de l'intersaison. Alignant d'excellents chronos sur différents circuits, le pilote grenoblois a fait naître quelques espoirs chez les supporteurs de l'ancienne Ligier, devenue Prost-Mugen-Honda depuis que le quadruple champion du monde français a racheté l'écurie française (*Le Monde* daté 16-17 février).

Trois semaines n'ont bien entendu pas suffi à Alain Prost pour imprimer sa marque sur sa nouvelle écurie. Mais il entend bien faire connaître le plus rapidement possible la « Prost touch » aux 95 employés de l'écurie Prost Grand Prix : « *Mon rôle*, dit-il, *est de bien montrer aux gens de l'équipe que la recherche de la performance optimale commence par la mise en place d'une discipline et d'une mentalité toute orientée vers la victoire.* »

Prudent comme jamais, Alain Prost n'ambitionne rien d'autre, cette année, que de rendre sa voiture « *de plus en plus compétitive* ». « *C'est une petite équipe, en termes de budget, de capacités et de nombre d'employés*, précise-t-il. *Mon problème principal consiste à penser à la fois au long terme et au court terme.* »

« PLUS LA MENTALITÉ DU PILOTE »

Par manque de temps et par souci d'efficacité, l'ancien pilote se refuse à monter dans « sa » monoplace pour apporter d'éventuelles modifications techniques : « *Chacun son rôle dans une écurie. Pour participer au réglage d'une voiture, il faut une mentalité que je n'ai plus maintenant que je suis passé de l'autre côté de la barrière.* »

Alain Prost se contente donc de transmettre son expérience aux pilotes. Au Japonais Shinji Nakano, il a raconté son premier grand prix, « *pour lui expliquer que c'est très difficile, surtout pendant la première heure* ». A Olivier Panis, en qui il place « *beaucoup d'espoirs* », Alain Prost apporte sa confiance : « *C'est une voiture qui lui va bien. Son moteur progressif convient parfaitement à sa manière de conduire.* » Ainsi il lui distille conseils assortis de recommandations : « *Olivier Panis ne peut plus se permettre d'être en quinzième position sur la grille de départ comme cela lui arrivait parfois l'année dernière.* »

S'il ne se fixe pas d'autres objectifs que d'améliorer sa voiture et d'augmenter les capacités de son écurie au cours de la saison, Alain Prost affiche un solide moral : « *La victoire pourrait vite devenir l'un de nos objectifs.* » A Melbourne, un temps humide pourrait l'aider dans sa quête : la Prost-Mugen est l'une des cinq écuries du plateau équipées des pneus fournis par le manufacturier japonais Bridgestone, qui, paraît-il, a mis au point une gomme très efficace sur sol mouillé.

E. C.

Tenu en échec (0-0) par l'AEK Athènes, Paris-SG a perdu sa lucidité et ses supporteurs

LES RELATIONS entre l'équipe du Paris-Saint-Germain et son public ont rarement été empreintes de sérénité. Tout au long de sa jeune histoire, le club-phare de la capitale a connu tour à tour au Parc des Princes les ambiances confidentielles, puis les soirées survoltées. Ces dernières années, grâce à quelques mémorables exploits européens réalisés face à des monstres sacrés comme le Real Madrid ou le FC Barcelone, le PSG s'était trouvé un vrai public, nombreux, chaleureux et jouant parfaitement son rôle de douzième homme.


FOOTBALL

Un public fidèle répondant présent même en championnat et permettant au PSG d'afficher depuis deux saisons des affluences décentes. Certes, le Paris-Saint-Germain ne pourra jamais rivaliser avec les Milan AC, Real Madrid, FC Barcelone ou Bayern Munich, qui accueillent régulièrement plus de 50 000 spectateurs par match. Mais, avec ses 35 000 fidèles de moyenne en championnat, le club parisien commençait à tutoyer les étoiles pendant que la moyenne française en Division 1 reste désespérement basse, avec environ 13 000 spectateurs par match.

Le jeudi 6 mars marque pourtant une nouvelle étape peu glorieuse dans les relations entre le Paris-Saint-Germain et son public. Visiblement écœurés par les mauvais résultats, des milliers d'habitués du Parc avaient choisi de passer leur soirée ailleurs que dans les tribunes. Avec moins de 22 000 spectateurs présents pour un quart de finale européen, le PSG s'offrait sans le vouloir son premier camouflet de la soirée. Vint ensuite la réaction des courageux fidèles présents dans les tribunes mais dont l'amour est tout sauf aveugle.

Avant même que ne débute ce face-à-face franco-grec, de grandes banderoles déployées dans la tribune Boulogne donnaient le ton : « *Plus jamais ça. Maintenant, de l'humilité et battez-vous* », mais, quatre-vingt-dix minutes plus tard, les joueurs parisiens quittaient le terrain sous les huées et les sifflets.

PAS À LA HAUTEUR

Après avoir assisté à une nouvelle prestation affligeante du PSG, ponctuées d'erreurs techniques inadmissibles à ce niveau de la compétition, ce qui restait du public parisien signifiait clairement à son équipe qu'il demandait le divorce, aux torts exclusifs des joueurs.

Face à l'AEK Athènes, une formation qui ne fait pas partie du gotha continental, les coéquipiers de Raï ne se sont procuré que deux occasions (une tête de Julio Cesar Dely Valdes en première période, un coup franc de Leonardo en seconde mi-temps). Le reste du temps, les 22 000 témoins ont pu assister à un véritable festival de maladresses. Eliminés cinq jours auparavant de la Coupe de France par Clermont-Ferrand, équipe de National 2 (soit la quatrième division), le PSG ne pouvait visiblement espérer mieux à domicile que ce pauvre 0-0. La rencontre prévue le 20 mars dans le stade Nea Filadelfia d'Athènes, réputé véritable coupe-gorge, risque bien de marquer la fin des prétentions parisiennes.

« *Cela fait un moment que le public parisien ne nous soutient pas, et les joueurs sont bloqués par ces réactions et ces sifflets*, expliquait Bernard Lama, à l'issue du match. *Lorsque vous donnez du caviar aux gens pendant cinq ans, ils deviennent trop gâtés. L'autre jour, en équipe de France, je discutais avec Christophe Dugarry. Il me racontait que son club du Milan AC connaissait de gros problèmes en championnat, mais que jamais le public milanais n'avait cessé d'encourager son équipe. A Paris, ce n'est pas le cas...* » Paul Le Guen, lui, semblait plus lucide : « *La réaction du public n'est pas surprenante puisque nos dernières prestations n'ont effectivement pas été à la hauteur...* »

La dernière victoire parisienne à domicile remonte au 13 novembre 1996. Certains, dans l'entourage du club, veulent espérer un salut qui ne pourrait s'obtenir que loin de la porte d'Auteuil. « *Dans le vestiaire, à la fin du match, j'ai entendu au moins quatre joueurs crier : nous irons gagner à Athènes* », déclarait Bernard Brochand, président du club, sans que cette révélation ne puisse arracher autre chose que des sourires affligés de l'auditoire.

Le président délégué, Michel Denisot, bloqué à Moscou pour enregistrer un entretien télévisé avec le général Lebed, aura au moins évité de gâcher une soirée au Parc des Princes. Il aura peut-être profité de l'occasion pour demander à Lebed quelques conseils afin de remonter le moral des troupes.

Alain Constant

RÉSULTATS

FOOTBALL

Coupe des coupes
Quarts de finale aller

Paris SG (Fr.)-AEK Athènes (Gr.)	0-0
FC Barcelone (Esp.)-AIK Stockholm (Suè.)	3-1
Benfica Lisbonne (Por.)- Fiorentina (It.)	0-2
Brann Bergen (Nor.)-FC Liverpool (Angl.)	1-1

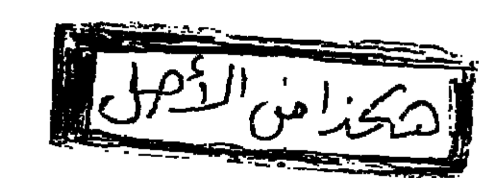
BASKET

Euroligue messieurs
Huitièmes de finale aller

ASVEL Villeurbanne (Fr.)-Est. Madrid (Esp.)	97-74
Pana. Athènes (Gr.)-CSP Limoges (Fr.)	68-67

Euroligue dames
Quarts de finale aller

Valenciennes-Orchies (Fr.)-Côme (It.)	82-74
Bourges (Fr.)-Galatasaray Istanbul (Tur.)	83-33



La pêche séduit de nouveaux adeptes, plus jeunes, plus aisés et plus sportifs

Samedi 8 mars, les amateurs de lancer retrouvent les rivières à saumons et les coins à truites

LORS DE DÎNERS entre amis ou de repas d'affaires, il est toujours plus convenable d'avouer un penchant dominical pour le golf ou l'alpinisme que pour la pêche en rivière. Les clichés ont la vie dure : le pêcheur reste souvent ce personnage qui, posé sur son *pliant*, mène une traque aléatoire contre des proies invisibles, émaillée de fastidieuses réparations de lignes emmêlées et éventuellement couronnée par la capture de quelques poissons sentant la vase...

Pourtant, l'ouverture de la pêche à la truite, samedi 8 mars sur l'en*semble du territoire*, est en train de redevenir un événement. Depuis 1993, trente années de déclin ont commencé à être enrayées. Avec 2 203 548 cartes de pêche placées en 1996, dont 447 000 « exonérés » (invalides, militaires du contingent, enfants), on est encore loin du record histo*rique du milieu des années 60* (près de 3 millions en 1964). Mais au moins la tendance n'est-elle plus à la baisse.

On estime que 4,5 millions de personnes pratiquent cette activité cinq fois par an ou plus. Même si les enquêtes du Conseil national de la pêche (CNC) brossent du pêcheur le portrait d'un Français un peu plus âgé (quarante-sept ans) que la moyenne et plus rural (80 % résident dans des agglomérations de moins de 50 000 habitants, de préférence au nord de la Loire), la population des pêcheurs se transforme. Et leur pratique, aussi.

LA FIN DU PLIANT IMMOBILE

Jugée trop passive, la pêche a évolué sous l'influence de nouveaux venus, pour être beaucoup plus active. Au point qu'aujourd'hui elle se présente volontiers comme un loisir sportif, partie prenante de la vogue des activités de plein air (VTT, randonnée, surf, par exemple). « *De plus en plus de gens privilégient la pêche itinérante*, explique Stéphane Echavidre, responsable du rayon pêche que vient d'ouvrir la chaîne Go Sport à la suite de son concurrent Décathlon. *On ne reste plus statique au bord de l'eau. On se déplace, on bouge. D'où le succès grandissant de la pêche à la mouche ou au lancer auprès de consommateurs plus jeunes.* » En parallèle, les spécialistes estiment que le renchérissement de ce loisir – imputable en partie au prix de la carte de pêche –, cumulé aux effets de la crise, ont eu tendance à écarter les catégories sociales les plus défavorisées.

Un rajeunissement s'est également dessiné, grâce à l'arrivée de moins de trente ans mais aussi à l'essor de quelque 500 écoles de pêche destinées aux enfants aux et adolescents. La carte Jeunes a fait un bond de 38 % l'an passé, et les « exonérés » de moins de seize ans ont augmenté de 4 %. « *Ces dernières années, les gens arrêtaient à l'adolescence et n'y revenaient plus. Pêcher était devenu ringard. Heureusement, cette image perd de sa pertinence, et les jeunes adultes reviennent* », se réjouit Pierre Moreau, président du Groupement de l'industrie française d'articles de pêche (Gifap).

LE « NO KILL » S'ÉTEND

Les fabricants de matériel sont satisfaits, leur chiffre d'affaires, qui progresse chaque année à bon rythme, pèse pratiquement 1 milliard de francs. L'amélioration globale de la qualité de l'eau (malgré la persistance d'importantes pollutions d'origine agricole), mais aussi les lâchers de poissons d'élevage réalisés par les associations locales ont également contribué à redonner davantage de lustre à cette activité.

Mais ce n'est pas seulement la représentation que l'on peut se faire de la pêche qui évolue. Son objet lui-même tend à se transformer. Désormais, il s'agit de moins en moins de rapporter du poisson à tout prix. Partir au petit matin avec son matériel et ses bottes devient aussi une façon de se rapprocher de l'environnement naturel. Cette progression de la sensibilité écologique a popularisé la pratique du « *no kill* », qui consiste à relâcher les prises (sauf s'il s'agit d'espèces excédentaires, comme les poissons-chats par exemple) afin d'éviter non seulement de tuer le poisson, mais également de mettre en péril la présence de certaines espèces dans plusieurs rivières ou plans d'eau.

Le succès du « *no kill* » correspond à la nouvelle philosophie de la pêche, qui accorde beaucoup plus d'importance aux moyens qu'à la fin elle-même. De la même manière, des structures locales ont systématisé le carnet de pêche parmi leurs adhérents. Dûment rempli puis remis en fin de saison aux associations, il permet d'observer l'évolution d'espèces, comme les *salmonidés et les carnassiers*. La généralisation de « plans de gestion », destinés à assurer un peuplement équilibré des rivières, marque elle aussi un tournant.

A la recherche de sensations, les pêcheurs redécouvrent la carpe. Ce poisson, plus apprécié pour sa vigoureuse défense que pour la *délicatesse de sa chair, se capture* désormais avec un fil qui doit être le plus fin possible. Pour la beauté du geste. On voit également apparaître des spécialistes du silure, énorme poisson-chat immangeable mais fort recherché car il s'agit du plus imposant des hôtes de nos cours d'eau.

Popularisée par le film Et au milieu coulait la rivière, la pêche à la mouche est une valeur en hausse. Plus propre, cette technique qui exige un sérieux apprentissage et une connaissance du milieu naturel ne concerne pas seulement les salmonidés. On tente aussi de l'adapter au brochet. Certains se méfient un peu de cette montée d'une sensibilité écologique. Ils redoutent, entre autres, qu'elle ne conduise la France à interdire, à l'instar de l'Allemagne et des Pays-Bas, la pêche au vif (utilisation *d'un poisson vivant comme* appât).

Pour retrouver durablement ses lettres de noblesse, la pêche doit aussi se mettre plus facilement à la portée des citadins, c'est-à-dire s'intégrer dans l'économie touristique. Malgré la carte Vacances, qui permet de pêcher pendant la *saison estivale, il reste beaucoup* à faire. Il arrive encore que les autochtones rechignent à voir des « étrangers » taquiner la truite sur leurs coins de pêche favoris.

Jean-Michel Normand

De bonnes conditions pour une ouverture réussie

Partout en France, le deuxième samedi de mars – le 8 du mois, cette année – correspond traditionnellement à l'ouverture de la pêche dans les cours d'eau de première catégorie, destinés à la pêche des salmonidés (truites et saumons). La saison prendra fin le troisième dimanche de septembre (le 21, cette année). Dans les rivières de deuxième catégorie, la pêche est ouverte toute l'année, hormis pour le brochet, dont la capture est interdite, selon les régions, entre février et mi-juin. Après un hiver froid, l'ouverture de la *truite devrait s'opérer sous les meilleurs augures*. Selon le Conseil supérieur de la pêche, *« les régions les plus prisées (Franche-Comté, Massif Central, Pyrénées, Alpes du Nord, Massif armoricain) présentent des conditions hydrauliques satisfaisantes et un cheptel stable »*. Un peu partout, les associations de pêche ont procédé à des lâchers de truites Fario, espèce indigène, mais aussi truites arc-en-ciel, espèce moins prestigieuse importée d'Amérique.

Une pratique qui repart à la hausse

en milliers

3 000

2 500

2 000

1 500

Source : Conseil national de la pêche

Une carte obligatoire et quelques interdits

● **Carte.** Le prix de la carte de pêche est variable (compter entre 350 et 450 francs). Son prix comprend l'adhésion à une Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) et la taxe piscicole, variable selon le type de pêche pratiqué. Calquées sur le code rural, les exonérations de carte de pêche concernent les grands invalides de guerre et civils, les *moins de seize ans* et les *appelés* du contingent.

● **Formules spéciales.** Depuis quelques années ont été mises en place des formules destinées à encourager la pratique de la pêche. Les 16-18 ans peuvent obtenir la carte « Jeunes », à partir de 125 francs. Il existe également une carte « *Vacances* » dont le prix varie selon les départements. Elle permet de pêcher pendant quinze jours consécutifs entre le 1er juin et le 15 septembre.

● **Domaine.** La France compte un réseau de 16 800 kilomètres de cours d'eau et canaux domaniaux et 31 000 hectares de lacs domaniaux où le droit de pêche appartient à l'État. Pour le reste (270 000 kilomètres de rivières et 23 000 hectares de plans d'eau non domaniaux), ce sont les propriétaires du lit et de la berge qui détiennent le droit de pêche.

● **Interdictions.** Il est interdit de pêcher à la main et d'utiliser des appareils de sondage par ondes (sauf dans la zone mixte de l'estuaire de la Loire). On ne peut pas non plus pêcher truites et saumons à l'*asticot*, ni capturer plus de dix de ces poissons par jour.

Le matériel évolue, les appâts changent, mais le poisson s'adapte

UNE CANNE, du fil, un flotteur, un hameçon et, le cas échéant, un moulinet. Apparemment, l'équipement de base du pêcheur n'a pas varié depuis des lustres. En apparence, seulement.

Depuis une dizaine d'années, de profonds – mais discrets – changements technologiques ont modifié l'univers des passionnés qui, en moyenne, dépensent 1 500 francs par an pour leur équipement.

Reprenons ce matériel-type. Aujourd'hui, la canne, qu'elle soit destinée à la pêche au coup ou au lancer, est largement constituée de matériaux issus de l'aéronautique (carbones, Kevlar, notamment) qui lui garantissent souplesse, résistance et légèreté incomparables avec la canne de bambou, qui conserve quelques rares inconditionnels. Le fil est devenu beaucoup plus résistant aux nœuds (et plus visible, en version fluorescente), ce qui permet de pêcher « plus fin », alors que le moulinet, en carbone, « bobine » beaucoup plus rapidement.

Des moulinets « intelligents », capables de gérer la tension du fil pour éviter la « casse » par un gros poisson, ont été mis au point mais ils sont, pour l'instant, trop chers pour être commercialisés à grande échelle. Si les flotteurs n'ont guère évolué (il existe malgré tout des « bouchons électriques » pour la pêche nocturne), les *leurres deviennent très raffinés : twisters en* nymphes et mouches artificielles sophistiquées.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES D'ASTICOTS

Même les appâts se sont transformés. La carpe, qui se pêche à la bouillette (boule de pâte cuite trop dure pour que le menu fretin s'y intéresse), est mise en appétit avec des *préparations parfumées* non plus seulement à l'anis mais à la vanille ou à la noix.

Les asticots, qui prennent des teintes rouge-vif pour être plus facilement repérés, sont vendus dans de petites boîtes très élégantes. Aux heures de fermeture du magasin, on peut même s'en procurer grâce à des distributeurs automatiques.

Si la tentation est trop forte pour le poisson, que celui-ci se rassure : on trouve dans le commerce des « tapis de carpe » moelleux à souhait qui lui éviteront un contact trop rugueux avec la terre et de perdre trop d'écailles. Il est vrai que, généralement remise à l'eau au nom du principe du « *no kill* », dame carpe a quelque chance d'être ferrée à plusieurs reprises au cours de son existence.

Heureusement, ces innovations n'ont pas fait disparaître les produits délicieusement kitsch qui ont ravi plusieurs générations d'apprentis pêcheurs. Les « rondelles Peper », les amorces Sensas' (« *l'amorce des as* »), Rameau (« *l'amorce des costauds* ») et Dudule (grâce auxquelles « *le poisson pullule* ») sont toujours en vente.

Or tout cet arsenal ne semble par avoir fait énormément progresser le nombre de prises. Ce paradoxe ne tient pas à l'évolution de la population aquatique, toujours aussi nombreuse, mais à la capacité d'adaptation des carpes et gros carnassiers. « *Croyez-moi si vous le voulez : plus il est pêché et plus le poisson devient méfiant*, assure Luc Perrin, PDG de la filiale française du groupe néerlandais Freetime, spécialiste du matériel de pêche. *C'est pour cette raison que beaucoup de gens partent pêcher la truite en Hongrie ou en Roumanie. Là-bas, les truites n'ont pas subi l'apprentissage de leurs homologues françaises. Et on les prend plus facilement.* »

J.-M. N.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97041

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II								■				
III									■			
IV				■								
V					■				■			
VI						■						
VII		■									■	
VIII					■					■		
IX			■					■				
X												

HORIZONTALEMENT

I. Moulées comme des Mayol. – II. Il est clair que cela ne mènera à rien de bon. Un empereur du papier revu et corrigé par Welles. – III. Approche sur le terrain pour préparer les prises. Eau-de-vie anglaise. – *IV. Nécessaire pour une bonne distribution*. Comme des fumées plus légères. – V. Vagabonda. Pour assurer un joli coup. Lettres de Samarkand. – VI. Travaille sur le motif. Son théâtre est le plus romantique. – VII. Préparée pour résister aux agressions du temps. – VIII. N'a pas résisté aux agressions du temps. Ville du Nord dans l'autre sens. Drame nippon. – IX. Possessif. Fit le mauvais cheval. Union. – X. Fins de parcours.

VERTICALEMENT

1. Un nègre. – 2. S'accroche au balcon. Saint espagnol. – 3. Cette *prise de guerre est devenue un* bienfait universel. – 4. Bien venue. Peut conduire sans permis. – 5. A Auteuil, à Longchamp et ailleurs. Deux fois dans le trictrac. Cité ancienne. – 6. Ne signifie pas qu'il abusait. Village d'Afrique du Nord. – 7. Met en place le droit et le non-droit. – 8. Restée en place après la récolte. – 9. Un royaume en VO. Celle de l'agneau est bien plus tendre que celle du cheval. – 10. Soumission enfantine, sérénité chez l'adulte. Branché dans un sens, négation dans l'autre. – 11. Ça fait beaucoup, mais on ne sait pas combien. Sans supplément. – 12. Grandes ou petites, elles bousculent tout à l'intérieur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97040

HORIZONTALEMENT

I. Import-export. – II. Nounous. Aber. – III. Cureté. ONU. – IV. Uri. Irénisme. – V. Botaniste. An. – VI. Anar. Ec. Rein. – VII. Iea. Etna. – VIII. Einstein. Aal. – IX. Ure. Remuante. – X. Ressemelages.

VERTICALEMENT

1. Incubateur. – 2. Mouron. Ire. – 3. Puritaines. – 4. One. Ares. – 5. Rotin. Atre. – 6. Tuerie. Eem. – 7. Es. Escrime. – 8. Ont. Nul. – 9. Panière. Aa. – 10. Obus. Etang. – 11. Ré. Mainate. – 12. Triennales.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ Président-directeur général : Dominique Alduy Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Collecte pour les enfants hospitalisés

CENT UNE VILLES accueilleront la Journée du timbre, les 15 et 16 mars avec, dans chacune d'entre elles, une exposition philatélique et un bureau de poste temporaire où aura lieu la vente anticipée du timbre à 3 F, plus une surtaxe de 0,60 F au profit de la Croix-Rouge, et du carnet dédiés à cette fête de la philatélie.

Cette année, la Fédération française des associations philatéliques (FFAP), organisatrice de la manifestation, se lance dans une opération de collecte de timbres pour les enfants hospitalisés : les visiteurs sont invités à déposer leurs dons de timbres dans des urnes. Les associations philatéliques locales chargées de leur distribution aux enfants leur prodigueront aussi des conseils et leur fourniront du matériel.

Le timbre, au format vertical 26 × 36 mm, sera mis en vente générale lundi 17 mars. Dessiné par Charles Bridoux d'après l'oeuvre de Louis-Eugène Mouchon (1843-1914), gravé par Jacky Larrivière, il est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante et en carnets de sept timbres (quatre à 3 F, trois à 3 F + 0,60 F) vendus 22,80 F. Ce dessin, fruit de la participation de Mouchon à un concours organisé en 1894 pour la création d'un nouveau timbre, ne fut pas retenu dans un premier temps. Il ne vit le jour qu'en 1900 et fut retouché deux ans plus tard. Sa laideur, ayant fait l'unanimité contre lui, précipita l'arrivée de la *Semeuse*, en 1903.

P. J.

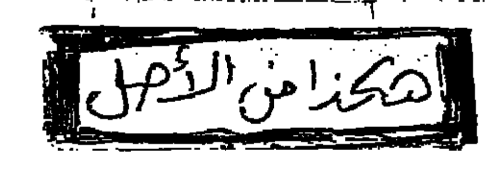
★ Souvenirs philatéliques : FFAP, 47, rue de Maubeuge, 75009 Paris. *Le Monde des philatélistes* de mars publie la liste de ces 101 villes, également disponible *sur le 3615 LEMONDE code PHI*.

EN FILIGRANE

■ **Araignées et papillons.** Paul Enrico (Le Prince, 1, rue Albert-Voisin, 06300 Nice) vient de publier la quatrième édition de son *Catalogue spécialisé des insectes et arachnides du monde* (205 pages photocopiées, soit 7 500 timbres et blocs répertoriés, 130 F) et diffuse le premier supplément de sa *Liste des papillons sur les timbres-poste* qui recense toutes les parutions de 1996 (200 espèces, 9 pages photocopiées, 20 F).

■ **Courrier du Père Noël.** En 1996, le Père Noël a reçu 465 550 lettres, dont 1 328 en provenance de l'étranger. Les soixante secrétaires du Service client-courrier de Libourne (Gironde) ont envoyé près de 800 000 cartes postales réponses, dont 490 000 aux écoles.

■ **Vente.** Bonne vente à prix nets Behr (26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 01-42-97-42-62) de plus de 3 500 lots. Classiques de France, dont : n° 2 *Cérès* neuf avec gomme (95 000 F) ; 1 F vervelle (105 000 F) ; 10 c *Présidence* (110 000 F) ; ballons montés. France moderne : lettre recommandée de *L'Ile-de-France*, avec PA n° 4a et n° 243 et 244 (60 000 F). Rubrique Savoie. Colonies françaises : Madagascar et ses extensions ; Martinique n° 1B (90 000 F) ; Sarre n° 17A non émis (200 000 F). TAAF : *Concorde* non émis (42 500 F).



UNE VOITURE ÇA PUE, ÇA POLLUE, ÇA TUE. ALORS POURQUOI CONTINUONS-NOUS À EN FABRIQUER ?

Parce que l'on a des femmes, des enfants, qu'on les aime et que le soir, on a vite envie de les retrouver. Parce que l'on veut pouvoir les emmener à la campagne. Parce qu'il faut faire les courses. Parce que...

Après tout, si Gustaf Larson et Assar Gabrielsson ont commencé en 1927 à construire des voitures, c'est pour ce genre de raisons simples. Disposer d'une "Je roule" efficace et sûre, pour se déplacer toute l'année.

Oui, Volvo veut dire "Je roule" en latin : quand vous aurez lu ces quelques lignes vous aurez compris pourquoi. Comme toute invention, l'automobile pose quelques problèmes. Gustaf et Assar avaient donc le choix entre : renoncer à ladite invention ou résoudre ces quelques problèmes. Ils ont cru bon de choisir la deuxième solution.

Une voiture ça pue.

Crachant et pétaradant, dès son invention le moteur à explosion annonce la couleur : il pue.

En attendant de pouvoir supprimer totalement ce problème (nous étudions sérieusement les moteurs électriques, les turbines à gaz...), nous avons cherché à le rendre "acceptable" et, il y a 20 ans nous avons trouvé : la sonde Lambda. Un système qui se combine avec un pot catalytique pour éliminer 95% des émissions nocives de l'échappement.

Il restait quand même un petit nuage quand on démarre à froid. Alors pour ne pas enfumer nos enfants quand ils nous disent au revoir le matin, nous avons ajouté un système de préchauffage sur nos pots catalytiques. Mais comme il n'y a pas que des Volvo sur la route, nous avons aussi équipé toutes nos voitures de chauffage avec système de recirculation de l'air, pour vous éviter de profiter des gaz d'échappement du voisin.

Une voiture ça pollue.

Nous devons bien vous avouer n'avoir jamais essayé de construire des voitures en macramé ou en rotin. A ce jour, leur fabrication nécessite encore du fer, du plastique, de la peinture et du verre...

Donc les voitures n'ont pas besoin de rouler pour nuire à l'environnement. Alors nous nous sommes dit qu'il ne suffisait pas de créer des voitures propres mais qu'il fallait encore les construire proprement. Cela a pris du temps.

Oui, mais aujourd'hui nous sommes fiers de peindre nos voitures avec une peinture à l'eau pour éviter les solvants, de récupérer l'énergie dégagée par les bancs d'essai pour chauffer l'usine et produire de l'électricité, de respecter la couche d'ozone en rejetant un minimum de CFC... Enfin de tout faire pour rendre nos usines de plus en plus compatibles avec les truites, les papillons, les fleurs et quelques autres petites choses que l'on aime au moins autant que les voitures.

La fabrication c'est aussi paradoxalement le moment privilégié pour penser à la destruction. En effet, si tout n'est que poussière et retourne poussière, il faut savoir que cela peut prendre un certain temps.

Parfois c'est même très dur : par exemple une peau de banane met 6 jours à disparaître dans la nature, un bout de papier 3 semaines, certains sacs en plastique quelques siècles. Ça fait peur, non ?

Alors dès sa naissance une Volvo est conçue pour durer longtemps mais disparaître vite.

Une S40 ou une V40 est recyclable à 90%, elle contient elle-même des matériaux recyclés (feutrine, fibre de bois, plastiques) et moins dangereux.

Détail technique : la Suède est un très gros producteur de bois mais la Suède est encore recouverte de forêts (50% des terres).

Ça n'a rien à voir avec les voitures, ça a juste à voir avec la conscience qu'ont les Suédois de leur environnement.

Une voiture ça tue.

45000 personnes par an dans l'Union Européenne.

Le principal facteur de sécurité dans une voiture c'est le conducteur et le conducteur c'est vous. Mais notre rôle à nous, c'est de tout faire pour vous protéger des autres et parfois de vous-même.

Les qualités routières d'une Volvo doivent vous permettre de vous sortir des situations les plus difficiles (ABS, suspension Delta Link, système antipatinage de contrôle de traction...).

Dans certains cas la puissance peut vous sauver. Alors les Volvo sont puissantes. N'en abusez pas, c'est tout.

Mais l'option "zéro accident" n'existe pas. Nous nous efforçons donc de concevoir une voiture qui préserve tous ses occupants en cas de choc, tout simplement.

Airbags Volvo* faciaux et latéraux, zones d'absorption des chocs, habitacle de sécurité renforcé, systèmes de protection contre les impacts latéraux, colonne de direction rétractable en série...

En matière de sécurité, les Volvo sont équipées de toutes les innovations techniques possibles. Mais on ne peut pas rendre une voiture sûre simplement avec de nouveaux équipements : il faut dès le départ la concevoir dans ce but.

Par exemple si nous n'avons jamais sorti de cabriolet depuis les années 20, croyez-vous que c'est par obsession de la berline familiale ?

Non, nous adorons les cabriolets mais en matière de sécurité nous sommes un peu sévères. Aujourd'hui nous en avons conçu un, le C70, qui satisfait toutes nos exigences dans ce domaine grâce au système exclusif ROPS (Roll Over Protection System).

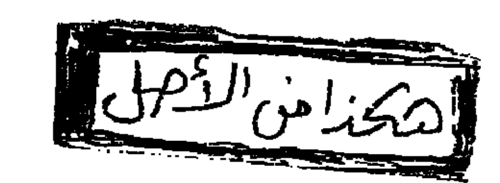
Gustaf et Assar auraient aimé ajouter que ce n'est pas la voiture qui est dangereuse, mais l'utilisation que l'on en fait.

Si vous conduisez votre voiture dans le même esprit que celui dans lequel nous l'avons construite, vous avez toutes les chances de continuer à rouler et à rouler encore. Voilà pourquoi Volvo signifie "Je roule".

Voilà pourquoi nous sommes heureux de continuer à vous faire partager notre façon de concevoir l'automobile.

VOLVO

La plus belle machine pour être avec ceux qu'on aime.



Le Minitel freine le développement d'Internet en France

Avant l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence, enquêtes, missions et autres commissions soulignent l'importance de la Toile, mais butent sur la crainte de porter atteinte à la poule aux œufs d'or télématique

Indéniable avancée technologique et sociale des années 80, le Minitel est aujourd'hui devenu un boulet. Nombre d'observateurs en conviennent. Le retard d'équipement de la France en micro-ordinateurs vient, pour une bonne part, du succès du Minitel. Les études de plusieurs parlementaires concluent toutes au danger que court la France en prenant du retard dans l'adoption d'une technologie qui se répand dans le monde comme une traînée de poudre. Mais ces analyses butent sur le culte du « *génie français* » et, surtout, sur le pactole que la télématique française continue à rapporter. Entre le Minitel et Internet, il n'y a pas seulement une différence de technologie mais également de philosophie. Le premier a été conçu comme un outil commercial, le second comme un système d'échange d'information. D'où la difficulté de passer de l'un à l'autre.

COINCÉS entre la fierté d'avoir éduqué environ 15 millions d'utilisateurs au Minitel et les 7 à 8 milliards de francs que rapporte chaque année la télématique nationale, les pouvoirs publics français s'interrogent sur le problème Internet. Quelques mois avant l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence, les missions exploratoires se multiplient.

Le 19 février, c'est le sénateur (RDSE) des Alpes-Maritimes, Pierre Laffitte, qui pousse un *« cri d'alarme »* (*Le Monde* du 20 février). Le 5 mars, le sénateur (RPR) du Rhône René Trégouët lui emboîte le pas en se demandant, au sujet d'Internet : *« Sommes-nous des retardés... ou des attardés ? »* Une lettre de mission du premier ministre Alain Juppé l'a chargé, le 8 janvier, d'analyser *« les conséquences des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur l'évolution de notre société dans les prochaines années et de proposer les mesures qui devraient être prises par les pouvoirs publics afin de permettre de mieux préparer l'avenir de notre pays au développement de l'usage de ces technologies »*.

Le sénateur Trégouët doit rendre ses conclusions fin juin. D'ici là, le député (RPR) de Loir-et-Cher Patrice Martin-Lalande aura remis son rapport sur les aspects juridiques d'Internet. Un sujet sur lequel a travaillé Antoine Beaussant, président du Geste (Groupement des éditeurs de services télématiques et électroniques) chargé de mission le 28 octobre 1996 par François Fillon, ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace. La commission Beaussant vient d'établir un *« code de bonne conduite »* sur Internet (*Le Monde* du 6 mars).

Ces études présentent de nombreux points communs. Elles mettent en évidence les vertus éducatives, culturelles et économiques du réseau mondial ainsi que l'importance capitale que vont prendre les technologies de l'information dans les prochaines années. Et elles soulignent le retard français en matière de pratique d'Internet et d'équipement en matériel informatique. Mais pas une n'échappe au terrible dilemme : comment stimuler l'essor d'Internet en France sans tuer la poule aux œufs d'or du Minitel ?

Tous les rapports d'études commencent par l'incontournable hommage à la télématique française et à ses *« quinze ans d'avance »*. Après ce couplet d'autosatisfaction, ils concluent au retard indéniable et préoccupant de notre nation sur le terrain d'Internet. L'avis du Conseil national de la consommation, publié au *Journal officiel* du 21 février, note que *« alors qu'en Finlande on recense environ 60 postes utilisateurs pour 1 000 habitants, on en indentifie seulement près de 4 en France »*.

Pour sortir de ce constat schizophrène, les différents rapporteurs font appel à la méthode Coué et assurent, comme René Trégouët, que la France a *« la capacité de prendre une des premières places dans le monde »* dans les technologies de l'information. Conscient de l'amplitude de la pirouette, le sénateur prévient que, *« si l'on s'enferme sur le Minitel, nous allons droit dans le mur »*. Mais il ne perd pas l'espoir de *« faire migrer le Minitel vers Internet »*.

C'est bien sous cette forme que le problème se pose pour les pouvoirs publics. La question n'est pas de combler notre retard à tout prix, mais bien de *« préserver l'acquis »*. Mais de quel acquis s'agit-il ? Quel utilisateur du réseau mondial peut sérieusement penser que la pratique du Minitel constitue une véritable préparation à celle d'Internet ? Lorsque le sénateur Trégouët tente de définir le contenu de cette formation en citant la familiarisation avec *« l'écran et le clavier »*, il est bien difficile de le suivre. La logique minimaliste du Minitel l'a confiné dans un état d'embryon d'ordinateur. Quant au contenu, la richesse et la complexité d'Internet n'ont rien de commun avec les serveurs rudimentaires du Minitel. Entre les deux, il y a autant de différences qu'entre le train à vapeur et l'avion à réaction. Avoir inventé le premier ne saurait justifier de faire l'économie du second.

Ce culte du « génie national » masque mal la véritable raison de l'extrême lenteur avec laquelle Internet se développe en France. Le pactole de notre télématique résulte des fondements mêmes de la création du Minitel.

Conçu autour de sa fonction commerciale, le Minitel a imposé la tarification à la durée. Une méthode simple, efficace, sûre et, surtout, quasiment indolore. Du moins pendant l'utilisation. D'où certaines surprises lors de l'arrivée des factures. En l'absence de toute concurrence, ce mode de paiement s'est imposé sans autre forme de procès alors qu'il fait payer, par exemple, le temps d'attente sur le serveur de la SNCF lorsqu'on veut réserver un billet. Un peu comme si les voyageurs devaient payer le guichetier à la gare en plus de leur billet...

La gestation d'Internet s'est déroulée dans une logique diamétralement opposée. Il s'agissait de faire circuler librement l'information, entre les chercheurs d'abord, entre les citoyens ensuite. La gratuité de cet échange est si fortement ancrée dans les gènes d'Internet que la greffe du commerce électronique prend difficilement.

Aujourd'hui, le travail confié aux parlementaires ressemble à un écran de fumée destiné à prolonger le plus longtemps possible la vie de la poule aux œufs d'or. Avec l'espoir que l'évolution commerciale d'Internet lui permette de renaître sur le réseau mondial. Or rien n'est moins sûr. La tarification à la durée fait horreur aux internautes habitués à passer des heures, voire des nuits entières sur la Toile.

Michel Alberganti

★ Le sénateur Trégouët a créé un site sur Internet pour accompagner sa mission et l'enrichir de la réaction des internautes francophones : <http : //www. mission-tregouet. fr>

> La gratuité de l'échange est si ancrée dans les mœurs cyberspatiales que la greffe du commerce électronique prend difficilement

Un sous-équipement préoccupant

Tandis qu'environ 40 % des foyers américains sont équipés d'un ordinateur, *seulement* 15 % à 16 % des familles françaises en sont dotées. L'écart existe également avec les pays d'Europe du Nord (20 % en Angleterre, 25 % en Allemagne). De plus, les foyers français « informatisés » sont rarement connectés à Internet. Dans ce domaine, la France se situe entre le 15e et le 25e rang. Ces résultats alarment de nombreux observateurs et expliquent l'effervescence qui agite les sénateurs. Leur président, René Monory, a proposé de réduire la TVA de 20,6 % à 5,5 % sur *« tout ce qui est multimédia et ordinateurs »*. Lors du « Club de la presse » d'Europe 1 du 16 février, il a indiqué *avoir fait cette proposition à Alain Juppé, qui l'aurait trouvée « très intéressante »*. De fait, l'écart de prix des ordinateurs entre les Etats-Unis et la France est essentiellement due à la différence de taxation.

Le 3615, plus cher, plus frustre et trop hexagonal

● **Le coût.** Pour l'utilisateur, le coût d'Internet n'a rien de commun avec celui du Minitel. L'heure de communication sur ce dernier revient de 133 francs sur le 3615, à 334 francs sur le 3617 et à 552 francs sur le 3619. Sur Internet, un abonnement à moins de 100 francs par mois permet d'accéder au réseau mondial au tarif d'une communication locale, c'est-à-dire de 5 à 15 francs de l'heure, suivant les tranches horaires, quel que soit le lieu où se trouvent les serveurs avec lesquels les internautes entrent en relation. Ce coût, certes faible, reste néammoins un obstacle pour les *moins fortunés*. Cela n'empêche pas France Télécom, dans un souci de *« simplification tarifaire »*, de supprimer la tranche la plus économique : le 1er octobre, l'heure de nuit passera de 5 à 7,5 francs.

● **La tarification.** Liée à la durée des services proposés sur le Minitel, elle a réduit la pratique de la télématique à une course contre la montre. Sur Internet, la consultation du *contenu d'un serveur est gratuite, au prix de la* communication locale près, et la navigation d'un écran à l'autre, plus ou moins bien conçue, ne pénalise pas l'internaute. Ainsi, Internet offre une exploration quasi gratuite de centaines de milliers de serveurs.

● **L'internationalité.** Elle est inscrite dans le mode de développement d'Internet. *Le* Minitel, lui, reste essentiellement français. Il lui manque, par exemple, la possibilité d'affecter une adresse à chaque utilisateur. Sur Internet, le courrier électronique est intimement lié à la Toile. En permanence, il est possible de contacter directement l'auteur d'une page ou *le prestataire d'un service. Et ces échanges se* produisent à l'échelle mondiale, sans la moindre notion de frontière, si ce n'est celle des langues. Il est aussi facile d'explorer les trésors de la librairie du Congrès américain que ceux du Louvre, ou de trouver la recette de la pâte de coings.

● **Le potentiel de développement.** L'avenir d'Internet se confond avec celui des outils de *l'informatique et des télécommunications.* Ainsi, grâce aux progrès de l'électronique des microprocesseurs et des modems, la Toile s'enrichit d'un contenu multimédia de plus en plus élaboré. Aux images de haute qualité, s'ajoutent déjà séquences sonores et morceaux de musique. Bientôt, la vidéo viendra compléter cette palette. *Le contenu du Minitel* en reste à l'âge du texte brut. Et sa vitesse de fonctionnement n'a guère progressé depuis ses débuts.

● **La concurrence.** Permanente parmi les acteurs d'Internet, à l'échelle mondiale, elle constitue le meilleur garant de l'évolution des *performances au profit des utilisateurs. A* l'opposé, le monopole de France Télécom explique le statisme du Minitel, aussi bien sur le plan de la technique que sur celui de la tarification. Les grands prestataires mondiaux de services en ligne (America OnLine, Compuserve) souffrent aujourd'hui de la concurrence des milliers de fournisseurs d'accès à Internet. Du coup, le prix des abonnements chute.

Quand les Californiens se prennent les pieds dans les lignes numériques

SAN FRANCISCO
correspondance

Histoire vécue. L'accès à Internet est de plus en plus difficile en Californie, car le réseau se rapproche inexorablement de l'apoplexie. Pour éviter de longues attentes, les lignes numériques RNIS (Réseau numérique à intégration de services, commercialisé en France sous la marque Numéris) promettent la version Internet du nirvana, le *« nirvanet »*. Passer commande pour une installation à domicile se révèle chose facile. Même si l'aimable téléphoniste de la compagnie Pacific Bell n'a pas la moindre idée de ce qu'elle vend. Tout au plus informe-t-elle en lisant sur l'écran de son ordinateur qu'une ligne RNIS permet des connexions à 128,8 Kbps (kilobits par seconde), soit une vitesse quatre fois supérieure à celle des modems à 28,8 Kbps fonctionnant sur les lignes analogiques.

Première surprise désagréable : le délai d'installation est de trois semaines *« au moins »*. C'est le genre de délai habituellement inconnu aux Etats-Unis où privatisation des compagnies téléphoniques est synonyme de rapidité et d'efficacité du service. Et c'est un mois plus tard que le technicien de la compagnie débarque pour *« améliorer » (upgrade)* la ligne affectée à la télécopie. Au bout de deux heures d'un travail irréprochable, il branche le boîtier numérique de connexion et remet à son client une feuille de papier portant toutes les indications nécessaires.

Las, la ligne *« améliorée »* s'est vue attribuer un nouveau numéro. Les correspondants habituels se trouvent donc dans l'impossibilité de se connecter à la machine. Le technicien promet de régler le problème et revient deux jours plus tard en offrant d'établir une nouvelle ligne... avec le numéro antérieur. La pose est gratuite, mais il faut payer chaque mois un abonnement supplémentaire. Cela commence à sentir l'attrape-nigaud.

Reste l'accès à Internet. L'opératrice PacBell fait miroiter un forfait à 19,95 dollars (110 francs) par mois avec usage illimité. Mais, satisfait du service et soucieux d'aider les petits, l'internaute téléphone à Best Com., son fournisseur habituel, pour demander comment se connecter à leur serveur avec une ligne RNIS. Douche glacée : *« Nous n'offrons pas ce service. Nos modems s'arrêtent à 28,8 Kbps »*, lui répond-on.

LE FORFAIT ET L'ABONNEMENT

Reste à trouver un service offrant à la fois une connexion rapide à domicile et un accès bon marché lors des déplacements. Rapide tour d'horizon des services locaux : il est presque toujours impossible de les utiliser hors de Californie, et ceux qui ont des accès RNIS pratiquent des tarifs *beaucoup plus élevés que les* 20 dollars promis par PacBell.

Chez les géants, IBM fait grand cas de son réseau mondial mais n'offre pas l'accès RNIS aux particuliers. Même réponse chez AT&T avec, comme circonstance aggravante, qu'il faut plusieurs appels pour l'obtenir et, chaque fois, des *dizaines de minutes d'attente*. Compuserve a des accès RNIS et un réseau dense de numéros locaux de par le monde mais renvoie à sa filiale Sprynet pour l'accès direct à Internet. Là, tout se fait par ordinateur. Une machine permet à l'usager potentiel de choisir entre différentes versions du logiciel de connexion.

Il lui suffit de taper sur le combiné les touches de son propre numéro pour qu'en moins de trois secondes la machine lui lise l'adresse correspondante, celle à laquelle elle va faire envoyer le paquet. Affolé par un tel contrôle et inquiet du fait qu'à aucun moment il n'a été spécifié que le logiciel en question était gratuit – oubli bien humain –, l'ambitieux internaute raccroche en catastrophe au lieu de confirmer. Impossible de poser une question, les travailleurs ont sans doute été licenciés.

Rebuté par la froideur de cet automatisme, le candidat au numérique se rabat sur PacBell. Solution sans élégance mais simple et bon marché. Si on est assez obstiné pour l'adopter. Il ne faut pas moins *de cinq heures et une dizaine de* tentatives manquées plus deux conversations avec des techniciens (au terme d'attentes de 35 et 48 minutes respectivement) avant de pouvoir prendre le large cyberspatial... Avec quelques surprises à la clé. Pacbell ne ment pas quand elle affirme, dans un même souffle, avoir des lignes RNIS et un forfait pour l'accès Internet illimité à 19,95 dollars par mois. Mais l'abonnement est de 49,95 dollars quand ils s'agit d'une connexion Internet par RNIS.... Mais il est trop tard pour tout abandonner. Une fois que l'on a a pris goût à la navigation à grande vitesse, il est impossible de ralentir.

Francis Pisani

De plus en plus de scoops sur le Web

Les éditions électroniques des journaux américains prennent le pas sur leurs équivalents en papier dans la course à l'information, et publient désormais leurs informations exclusives (scoops) sans attendre la parution des quotidiens ou magazines. Le *Dallas Morning News* a choisi le Web pour révéler en exclusivité, le 28 février, les aveux du principal inculpé dans l'attentat d'Oklahoma City, histoire qui, le lendemain, s'étalait à la « une » de toute la presse du pays. *« Notre unique but est de sortir fréquemment sur Internet des informations exclusives »*, assure Merrill Brown, rédacteur en chef de la chaîne de télévision MSNBC – créée par le géant des logiciels Microsoft et le network NBC en juillet 1996, *MSNBC est à la fois* une télévision d'information en continu et un site Web interactif. L'édition électronique du quotidien *USA Today* met également *« l'accent sur les scoops, qu'il s'agisse d'articles d'intérêt général, de sport ou d'économie »*, explique son directeur général, Lorraine Chichowski. Le *Wall Street Journal Interactive Edition* publie ses informations *« à la minute »*, ne retenant que, dans des cas *« extrêmement rares »*, un article d'investigation. – *(AFP.)*

REVUE DES REVUES

THE NEW SCIENTIST

A chacun ses références. Quand, pour commenter les risques de clonage humain après celui de la brebis Dolly, les Français fantasment *généralement* sur une multiplication de Jean-Marie Le Pen ou de Claudia Schiffer, le *New Scientist* estime, dans l'éditorial de son numéro daté du 1er mars, que des fans d'Elvis Presley pourraient avoir envie de retrouver leur idole en chair et en os... Mais c'est pour rappeler que les groupies du « King » seraient sans doute très déçues. Car, souligne l'hebdomadaire britannnique, *« le clone ne serait même pas un vrai jumeau »*, dans la mesure où il n'aurait partagé ni l'environnement intra-utérin ni l'éducation de son illustre modèle. En bref, le clone d'Elvis risquerait fort de chanter comme la Castafiore.

Il n'en rappelle pas moins que très peu de pays interdisent formellement le clonage humain et que, aux Etats-Unis, aucune loi ne l'empêche. Et, si c'était le cas, la recherche se poursuivrait sans doute dans les régions moins strictes. *« L'acceptation de la fertilisation in vitro illustre la vitesse à laquelle une technologie nouvelle est acceptée quand elle touche le droit d'avoir un enfant »*, souligne le journal. En sera-t-il de même pour le clonage en dépit du tollé actuel ? *« Dolly est sortie de la bouteille et n'y rentrera plus »*, conclut l'éditorial.

★ *The New Scientist*, IPC Magazines Ltd, King's Reach Tower, Stamford Street, London SEI 9LS.

LA RECHERCHE

L'histoire de la vie et les énigmes que pose l'évolution figurent à la « une » du numéro de mars de *La Recherche*, qui consacre un dossier de plus de cent pages à ce sujet aussi passionnant qu'inépuisable. En introduction à ce dossier, la revue a choisi de faire dialoguer le Prix Nobel de médecine François Jacob et le généticien des populations André Langaney, qui parcourent l'évolution de la théorie darwinienne, ses remises en cause, ses dérives, ses avatars et ses succès. Mais l'apparition de la vie ne suppose-t-elle pas l'existence d'un créateur ? *« Là, on revient au problème de l'existence de Dieu*, répond François Jacob. *C'est une question qui ne relève pas de la science. On ne prouvera jamais que Dieu existe ou n'existe pas. C'est une question de goût. »*

★ *La Recherche*, nº 296, 57, rue de Seine, 75006 Paris (40 F).

POUR LA SCIENCE

Certains médicaments et certaines protéines humaines peuvent être *« exprimés »* dans le lait d'animaux de ferme, dont on a modifié le code génétique par l'adjonction de gènes humains. C'est ce qu'expliquent trois scientifiques américains dans la revue *Pour la science* de mars. Ils ont réussi à faire produire la protéine C, nécessaire à la coagulation du sang, par une truie dénommée *Genie*. L'obtention de cette protéine par voie animale, ainsi que d'autres, également indispensables à la coagulation comme le facteur VIII et le facteur IX, devrait être, selon les chercheurs, moins chère que les moyens actuels d'extraction à partir de cellules en culture. Les unités de production coûtent déjà plus de 120 millions de francs et ne fabriquent que de faibles quantités de protéines.

★ *Pour La Science* (édition française de *Scientific American*), 8, rue Férou, 75278 Paris Cedex 05 (38 F).

SCIENCE ET AVENIR

Sans technologie, les faussaires sont réduits au chômage. Le temps n'est plus où l'art de quelque graveur éclairé suffisait à faire de faux billets. Il faut désormais des moyens pour se jouer des fils métalliques, des filigranes, des encres fluorescentes, des minilettres, de la taille-douce et des codes infrarouges. Malgré tout cela, chaque piège finit par trouver sa parade, comme le raconte la revue *Science et Avenir* du mois de mars. Les équipes de la Banque de France et leurs collègues rivalisent d'adresse pour contrer les faux-monnayeurs et se prémunir contre ces techniciens « hors pair » que l'on peut recruter dans l'ex-Union soviétique. *Les faux euros détrôneront-ils les* faux dollars ? La police fourbit ses armes en espérant ne pas se trouver confrontée à un envahissement de fausse monnaie comme celui que les services allemands avaient déclenché avec de fausses livres sterling pour déstabiliser l'économie britannique pendant la seconde guerre mondiale.

★ *Science et Avenir*, 10-12, place de la Bourse, 75002 Paris (22 F).

Les antibiotiques utilisés pour l'élevage ont des conséquences néfastes chez l'homme

Une étude menée sur les salmonelles met en évidence de nouvelles résistances bactériennes

Publiée dans le numéro de mars du mensuel *Eurosurveillance*, une étude révèle l'émergence et la multiplication de nouvelles résistances bactériennes aux antibiotiques utilisés en élevage, non pas à des fins thérapeutiques, mais pour obtenir des gains de poids. L'étude souligne les résistances observées chez les salmonelles, entérobactéries dangereuses pour l'homme et les animaux dont on recense deux mille sérotypes.

« L'ORGANISATION mondiale de la santé a dernièrement signalé l'augmentation alarmante de l'incidence de souches de Salmonella *résistantes aux antibiotiques qui serait due à l'utilisation des antibiotiques dans les élevages intensifs*, rappellent des chercheurs du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires (Cneva) et des spécialistes de bactériologie auteurs de l'étude publiée dans le mensuel *Eurosurveillance. En France, jusqu'à ces dernières années, les salmonelles isolées en clinique humaine ne présentaient pas ou peu de résistance aux antibiotiques, et le traitement d'une salmonellose ne posait pas ou peu de problèmes. »*

La situation a toutefois évolué. Les études effectuées par les laboratoires du Cneva et la constitution, par ce centre, d'un réseau de surveillance de la résistance aux antibiotiques des bactéries pathogènes, et particulièrement des salmonelles, ont permis de mettre en évidence *« une progression rapide de la résistance et multirésistance aux antibiotiques des souches de* Salmonella typhimurium *isolées chez l'animal et chez l'homme. »* La publication résume un travail moléculaire conduit sur cent quatre-vingt-deux de ces souches isolées, chez l'homme ou chez l'animal, en France, et résistantes à l'antibiotique ampicilline.

SIGNATURE GÉNÉTIQUE

Après analyse, il apparaît que, dans 80 % des cas, ces souches sont résistantes à au moins quatre antibiotiques. *« La répartition des profils de résistance était très comparable dans les deux groupes »*, écrivent les auteurs, qui établissent qu'à l'échelon moléculaire ce sont les mêmes mécanismes qui sont impliqués dans le génome des bactéries isolées chez l'homme et chez l'animal. Ils expliquent, notamment, avoir mis en évidence un phénomène qu'ils qualifient d'*« étonnant »*, sorte de signature génétique (présence dans les deux groupes de bactéries d'un gène spécifique habituellement retrouvé chez les bactéries de genre *Pseudomonas*) plaidant en faveur de l'acquisition et de la diffusion concomitante de structures et de mécanismes de résistance multiple.

« Il est connu que la source habituelle de contamination humaine est d'origine animale et que les animaux constituent le principal réservoir de Salmonella *permettant leur dissémination et assurant leur pérennité*, peut-on lire dans *Eurosurveillance. Il paraît alors possible d'établir une relation entre la résistance observée des souches isolées dans les élevages et celles isolées en médecine humaine. »*

Ces observations conduisent à s'interroger sur les risques sanitaires inhérents à l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux d'élevage à des fins qui ne sont nullement d'ordre thérapeutique. Il s'agit, en substance, d'ajouter quotidiennement à l'alimentation d'animaux élevés industriellement (les porcs et les volailles pour l'essentiel) des antibiotiques pour obtenir des gains de poids.

Si les phénomènes de résistance bactérienne ne peuvent être réduits à cette pratique, il n'en est pas moins vrai que cette dernière ne peut que les accentuer. Bertrand Faroult, président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires, s'interrogeait récemment dans la *Semaine vétérinaire* sur cette pratique qui rencontre une hostilité croissante des consommateurs.

Faut-il, dans ce domaine, attendre d'avoir la preuve définitive de sa dangerosité avant de l'interdire ? Pour le professeur Denis Cortet (Inra, Toulouse) des suspicions sont suggérées dans cinq cas précis, concernant les résistances au Carbadox (utilisé chez le porc), aux tétracyclines (chez les bovins), à la nourséothricine (le porc), à la streptothricine (le porc) et à l'avoparcine. Pour ce dernier médicament, la Commission européenne a décidé qu'il ne pourrait plus, à compter du 1er avril, être utilisé comme additif alimentaire. Il était utilisé depuis plus de vingt ans pour favoriser la croissance d'animaux avant que l'on observe l'émergence d'infections humaines de germes (des entérocoques) multirésistants.

Jean-Yves Nau

MÉTÉOROLOGIE

Journée printanière

La grève à *Météo-France* nous met dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

UN VASTE ANTICYCLONE s'est installé sur notre pays et la dépression méditerranéenne s'est évacuée vers le sud. Excepté les bancs de brume et de brouillard matinaux, le soleil brillera sur tout le pays et les températures seront encore très douces pour la saison.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Après dissipation des brumes et brouillards matinaux, la journée sera bien ensoleillée. Les températures seront douces pour la saison, comprises entre 13 et 16 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les bancs de brume et de brouillard matinaux n'empêcheront pas le soleil de briller généreusement ; néanmoins les nuages seront un peu plus nombreux sur l'extrême nord. Les températures, très élevées pour la saison, atteindront 16 ou 17 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les bancs de brume et de brouillard formés en fin de nuit se désagrégeront dans la matinée ; ensuite le soleil sera largement dominant. Les températures seront stationnaires avec 15 ou 16 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Au lever du jour, les bancs de brouillard seront parfois nombreux ; ils laisseront rapidement place à un soleil généreux. Les températures seront très élevées pour la saison, atteignant parfois 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les brumes et brouillards matinaux se dissiperont rapidement et le soleil brillera de tous ses feux. Les températures seront très agréables, comprises entre 17 et 19 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur ces régions, le soleil sera au rendez-vous et les températures, très douces, seront voisines de 20 degrés.

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BULGARIE.** Le gouvernement bulgare a décidé de supprimer les visas pour les ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) se rendant dans le pays pour une période maximale de 30 jours. – *(Reuter.)*

■ **CHINE.** Fumer une cigarette sera strictement interdit à partir du 1er mai sur l'ensemble des transports en commun chinois. Les contrevenants seront passibles d'amendes comprises entre 10 et 50 yuans (7 à 35 francs). – *(Reuter.)*

SPORTS D'HIVER

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 6 mars. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver, qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04, par Minitel 3615 EN MONTAGNE ou 3615 CORUS, Internet : htt : //www. skifrance.fr.

Les chiffres indiquent en centimètres la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 105-250 ; Alpe-du-Grand-Serre : 10-70 ; Auris-en-Oisans : 15-260 ; Autrans : 20-50 ; Chamrousse : 40-60 ; Le Collet-d'Allevard : 00-80 ; Les Deux-Alpes : 60-300 ; Lans-en-Vercors : 00-30 ; Meaudre : n. c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 00-40 ; Les Sept-Laux : 15-100 ; Villars-de-Lans : 10-40.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 60-155 ; Les-Carroz-d'Arraches : 20-210 ; Chamonix : 40-275 ; Chatel : 35-160 ; La Clusaz : 25-220 ; Combloux : 30-170 ; Les Contamines-Mont-Joie : 30-175 ; Flaine : 81-240 ; Les Gets : 20-120 ; Le Grand-Bornand : 10-175 ; Les Houches : 20-130 ; Megève : 00-150 ; Morillon : 00-240 ; Morzine-Avoriaz : 10-160 ; Praz-de-Lys-Sommand : 40-90 ; Praz-sur-Arly : 35-120 ; Saint-Gervais : 45-110 ; Samoëns : 00-200 ; Thollon-les-Memises : 25-55.

SAVOIE

Les Aillons : 00-100 ; Les Arcs : 95-265 ; Arèches-Beaufort : 20-160 ; Aussois : 30-80 ; Bonneval-sur-Arc : n. c. ; Bessans : 90-105 ; Le Corbier : 50-125 ; Courchevel : 30-198 ; La Tania : 300-200 ; Crest-Voland-Cohennoz : 40-90 ; Flumet : 45-120 ; Les Karellis : 60-155 ; Les Menuires : 55-165 ; Saint-Martin-Belleville : 40-165 ; Méribel : 40-198 ; La Norma : n. c. ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 15-120 ; La Plagne : 130-280 ; La Rosière 1850 : 95-210 ; Saint-Francois-Longchamp : 10-150 ; Les Saisies : 120-180 ; Tignes : 148-200 ; La Toussuire : 50-80 ; Val-Cenis : 40-160 ; Val-Fréjus : n. c. ; Val-d'Isère : 90-210 ; Valloire : 35-120 ; Valmeinier : 20-120 ; Valmorel : 45-170 ; Val-Thorens : 80-200.

ALPES-DU-SUD

Auron : 80-200 ; Beuil-les-Launes : n. c. ; Isola 2000 : n. c. ; Montgenèvre : 120-220 ; Orcières-Merlette : 50-290 ; Les Orres : 60-200 ; Pra-Loup : 45-225 ; Puy-Saint-Vincent : 70-260 ; Risoul 1850 : 65-185 ; Le Sauze-Super-Sauze : 30-190 ; Serre-Chevalier : 60-200 ; Superdevoluy : 40-270 ; Valberg : 50-70 ; Val d'Allos/Le Seignus : 70-180 ; Val d'Allos/La Foux : 135-310 ; Vars : 65-185.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 00-60 ; Cauterets-Lys : 40-100 ; Font-Romeu : 40-70 ; Gourette : 00-100 ; Luz-Ardiden : 10-80 ; La Mongie : 20-100 ; Peyragudes : 30-120 ; Piau-Engaly : 40-150 ; Saint-Lary-Soulan : 005-100 ; Luchon-Superbagneres : 15-100.

AUVERGNE

Le Mont-Dore : 0-15 ; Besse/Super-Besse : 005-010 ; Super-Lioran : 00-20.

JURA

Métabief : 00-35 ; Mijoux-Lelex-la-Faucille : 005-030 ; Les Rousses : 00-40.

VOSGES

Le Bonhomme : n. c. ; La Bresse-Hohneck : 10-20 ; Gérardmer : 10-20 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n. c. ; Ventron : n. c.

DÉPÊCHES

■ **AVENTURE EN MOTONEIGE.** Pour découvrir les montagnes du parc de Yellowstone (Etats-Unis) et jouer aux trappeurs parmi les bisons et les wapitis, Jet Scoot Loisirs propose des raids en motoneige de cinq jours le long des pistes tracées par les pionniers de l'Ouest. Des machines puissantes mais simples à piloter, des combinaisons spéciales pour résister à des températures très en dessous de zéro, un guide professionnel et des étapes dans des lodges en rondin rendent ces *« expéditions »* accessibles. De Paris à Paris, 7 jours : 14 500 F.

★ **Renseignements au 01-43-56-25-23.**

■ **SKI D'ALTITUDE.** Les passionnés de ski de randonnée qui ne disposent que de quelques jours pour pratiquer leur sport peuvent s'inscrire aux week-ends qu'organise Allibert lors des *« ponts »* du printemps. Entre Vanoise, Grand-Paradis et Mont-Blanc ils peuvent parcourir quelques sommets des Alpes enneigés. Au programme, un peu de portage, l'hébergement dans des refuges, la présence d'un guide et l'assurance de trouver des neiges vierges. Exemple de proposition : les sources de l'Isère, 3 jours au départ de Val-d'Isère pour la Grande-Aiguille-Rousse, le col des Fours et la pointe de la Galise, 1 970 F à Pâques, à l'Ascension et à la Pentecôte.

★ ***Renseignements au 01-40-21-16-21.***

PATRIMOINE En 1997, le budget de la direction du patrimoine a été amputé de près de 30 % par rapport à l'année précédente. Un gel budgétaire pourrait l'atteindre à nouveau dans les prochains jours. Les conséquences de ces coupes sont déjà prévisibles. ● LES ENTREPRISES hautement qualifiées qui travaillent à la restauration des monuments historiques sont désormais confrontées à de graves difficultés financières. Certaines licencient ou mettent la clé sous la porte. A terme, des savoirs professionnels risquent de disparaître. ● LA FONDATION du patrimoine, lancée par le ministère de la culture, se met en place. Son ambition est d'avoir autant de succès que le National Trust britannique. Il lui faudrait alors le soutien massif des *collectivités territoriales* et un véritable plébiscite du public. Un *pari difficile*.

Une année noire pour les monuments historiques

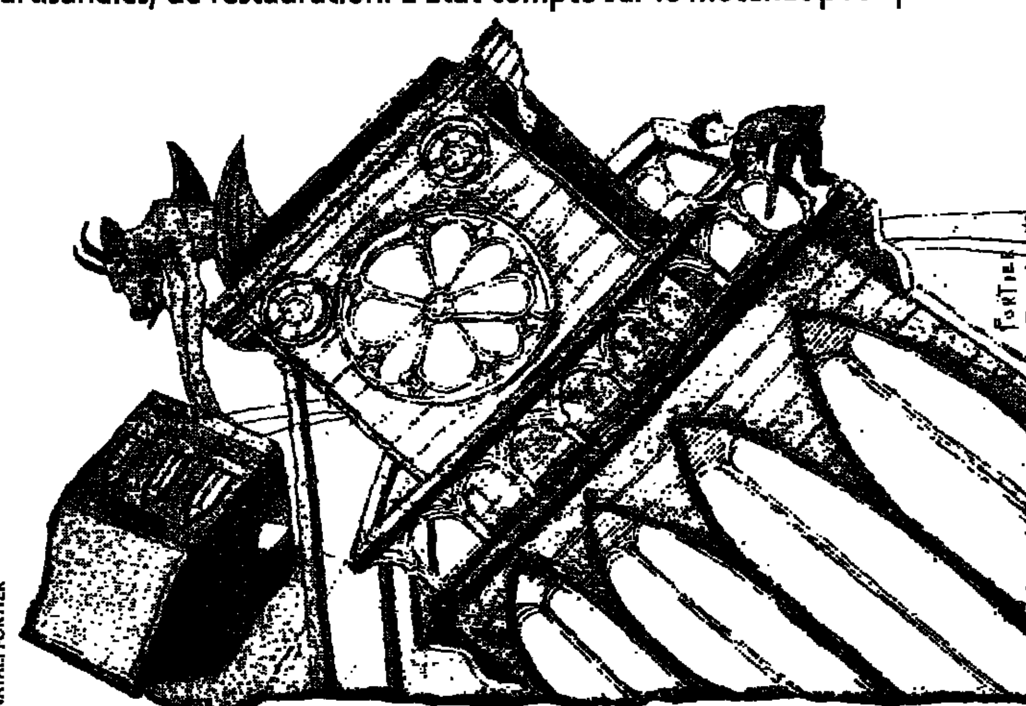
Le budget de la direction spécialisée du ministère de la culture a été amputé d'un tiers entre 1996 et 1997. Suspensions ou annulations de travaux menacent les entreprises, souvent artisanales, de restauration. L'Etat compte sur le mécénat pour pallier ses déficiences

EN BRETAGNE, la deuxième tranche des travaux du château de Brest est gelée. En Alsace, les rénovations de l'église de Lauterbach et des remparts de *Petite-Pierre* sont arrêtées, alors que les études sont prêtes. A Strasbourg, la restauration des sculptures de l'hôtel de Rohan attendra. En Champagne, des interventions sur les remparts de Langres, sur le chevet du XVIe siècle de l'église de Saint-Jean-au-Marché à Troyes, sur le donjon médiéval de Vignory et sur les vitraux de Chessy-les-Prés sont bloquées. En Provence, le financement de la nouvelle tranche de travaux du Palais des papes à Avignon est suspendu. Dans la Mayenne, à Château-Gontier, dont le maire est Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, la réfection de l'abbaye des Ursulines est suspendue... La liste des annulations et des suspensions de travaux à effectuer sur des monuments historiques est interminable.

Comment faire autrement quand, au ministère de la culture, la direction du patrimoine a vu son budget de 1997 taillé à la hache : il dégringole de 1,6 milliard de francs à 1,1 milliard de francs. L'amputation est de près d'un tiers. *« Il n'y a pas d'autres postes dans le budget de l'Etat qui ait été massacré à ce point-là »*, constate un haut fonctionnaire du ministère de la culture. Ce budget était pourtant protégé par une loi-programme. Méditée par Jack Lang avant 1986, elle est présentée par François Léotard en 1988, puis, à son terme, relancée par Jack Lang en 1992 et adoptée par Jacques Toubon en 1993. Le ministère des finances garde, semble-t-il, un ressentiment durable à l'égard de la Rue de Valois. Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, proteste, puis avale la couleuvre.

Quelle est la justification de Bercy ? Les crédits votés au titre de la loi-programme ne sont jamais intégralement dépensés. Il s'agirait donc d'un retour à un principe de réalité. Le ministère des finances se trompe. Ou plutôt feint de se tromper. Car il ne peut ignorer la manière dont sont dépensés ces crédits. Une opération qui touche aux *monuments historiques est très* longue à se mettre en place. Etudes préalables, constitution d'un dossier, mise au point du financement et appels d'offres nécessitent au moins deux ans de paperasseries.

Ces lenteurs administratives s'expliquent, en partie, par le fait que la grande majorité des 40 000 bâtiments classés ou inscrits sont la propriété de collectivités locales ou de personnes privées : les financements sont donc obligatoirement croisés.


NATALI FORTIER

EFFET MULTIPLICATEUR

« Dans ce métier, précise Patrice Huet, *secrétaire général du* Groupement national des entreprises de restauration des monuments historiques, *il y a un fonds de roulement, et les ressources sont dépensées au fur et à mesure des besoins. Bercy feint de croire que ces fonds de roulement sont des réserves à dépenser d'un seul coup. Or on a toujours dépensé, une année x, l'argent débloqué l'année précédente voire l'année d'avant. »* Ces coupes sont d'autant plus dévastatrices qu'elles entraînent mécaniquement l'interruption du financement des partenaires de l'Etat. *« Les fonds du ministère ont un effet multiplicateur de l'ordre de deux fois et demie*, reconnaît le directeur du patrimoine, Maryvonne de Saint-Pulgent. *L'amputation de 500 millions de francs représente en réalité un manque d'environ 1,25 milliard de francs. »*

Quelles sont les conséquences de ces amputations ? La première, la plus immédiate, est la suspension d'opérations programmées. La deuxième est peut-être plus grave : les conservations régionales des Monuments historiques (MH) sont en train de revoir à la baisse leur plan de travail de 30 % pour les années à venir. Sans doute, Philippe Douste-Blazy déclare-t-il, dans *Le Point* du 1er mars, que, *« pour compenser les pertes dues à l'étalement de la loi programme »*, il a *« demandé aux conservateurs régionaux des Monuments historiques de consommer en autorisations de programmes 30 % de crédits de plus que prévu. Il y aura donc le même volume de chantiers qu'auparavant ».* *Une telle circulaire* a effectivement été envoyée en décembre 1996. Avec un effet nul : les fonctionnaires, prudents et démoralisés, refusant de prendre en compte la demande ministérielle. Troisième conséquence : les entreprises qui travaillent avec les MH vont souffrir.

Il existe environ 180 entreprises spécialisées, dont 160 sont regroupées au sein du Groupement national déjà cité. Ces dernières emploient environ cinq mille personnes qui maîtrisent des techniques très pointues. La taille de ces entreprises est variable. La minuscule PME de Mireille Juteau, restauratrice de vitraux qui travaille actuellement dans la cathédrale de Chartres, se monte à cinq personnes.

MENACES SUR LES EMPLOIS

D'autres sont plus importantes, comme l'entreprise Quélin (deux cents personnes), maçonnerie et taille de la pierre, qui s'active sur le chantier de Notre-Dame de Paris. L'atelier André Aubert (charpente ancienne), qui s'est rendu célèbre en effectuant la dépose et la repose de l'archange saint Michel perché en haut de la flèche du Mont-Saint-Michel, n'emploie pas plus de trente personnes.

Il s'agit parfois de PME aux limites de l'artisanat. C'est le cas de Christophe Eschlimann, fresquiste à Strasbourg, ou de Christian Karoutzos, restaurateur de retables, à Issoire. Le chiffre d'affaires moyen de ces entreprises fragiles oscille entre 400 000 francs et 1 million de francs. Inutile de dire que le contrecoup des réductions drastiques exigées par Bercy se fait déjà sentir. L'entreprise Battais (couvreur), à Compiègne, vient de licencier quinze de ses cinquante-quatre employés. A Figeac, le plus gros employeur de la ville, l'entreprise Tué (maçonnerie, taille de pierre), dépose son bilan. Elle employait cent quarante personnes.

Les menaces qui pèsent sur ces emplois concernent également quatre mille généralistes travaillant ponctuellement pour les MH (plombiers, électriciens, climaticiens, etc.). Elles sont multipliées par le fait qu'il n'y a pas d'écoles pour ces métiers et que l'apprentissage se fait sur le tas. *« Un licenciement dans ce secteur, c'est un désastre, parce cela touche immédiatement la transmission du savoir et la formation »*, explique Patrice Huet, qui passe aujourd'hui son temps à tirer les sonnettes des parlementaires pour les sensibiliser à ces professions qui risquent de disparaître corps et biens.

Le salut viendra-t-il de la nouvelle Fondation du patrimoine ? *« Elle va permettre de travailler sur le petit patrimoine trop souvent délaissé*, indique Patrice Huet. *Son succès est une question de temps. Le National Trust, la référence britannique citée en exemple, a mis cent ans pour s'imposer. D'ici là, les entreprises de restauration seront mortes. »*

D'autant qu'une autre menace pèse sur le patrimoine. Un gel budgétaire de 20 milliards de francs a été annoncé par Bercy. La culture sera touchée comme les autres ministères. Le patrimoine sera-t-il visé à nouveau ? Ces gels, même s'ils ne se transforment pas en annulations, devraient bloquer les autorisations de programme, c'est-à-dire renvoyer à plus tard les consommations de crédits. La soupape proposée par le ministre sera alors définitivement inopérante. Et l'hibernation guette les entreprises spécialisées, car le patrimoine sera entré dans une ère de vaches maigres dont la fin n'est pas prévisible.

Emmanuel de Roux

La deuxième loi-programme

La deuxième loi de programme relative au patrimoine monumental, présentée par Jacques Toubon, ministre de la culture d'Edouard Balladur, a été votée le 31 décembre 1993. Les autorisations de programme, portant sur les années 1994 à 1998, représentent un montant total de 7 849 millions de francs. Une répartition annuelle a été fixée. Elle est d'environ 1 500 millions de francs par an. Elle devait être, précisément, de 1 601 millions de francs pour 1997. Sommes actualisées chaque année par l'application de l'indice des prix. En 1996, à la demande du ministère des finances, cette loi de programme a été étalée sur une année supplémentaire, ce qui revient à une diminution des crédits de la direction du patrimoine de plus de 500 millions de francs.

Versailles retrouve ses communs et ses écuries

À L'HEURE où les Monuments historiques sont réduits à la portion congrue, Hubert Astier, nouveau président de l'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles, voit grand. Il s'apprête à récupérer l'ancien hôpital militaire Larrey, les anciens grands communs du château (25 000 m²), construits par Jules Hardouin-Mansart, ainsi que les locaux de la Grande Ecurie.

Le premier bâtiment devrait être transformé en un pôle d'accueil pour les visiteurs du palais, avec des espaces d'expositions, une base cinématographique et, sur le modèle de Poitiers et de Tours, un centre d'étude voué au classicisme français. Les travaux représenteraient autour de 200 millions de francs.

La Grande Ecurie pourrait retrouver sa vocation en devenant une académie équestre. Mais l'opération rencontre l'opposition du Cadre noir de Saumur. La Grande Ecurie pourrait alors devenir une vitrine des métiers d'art et des industries du luxe français. La rénovation complète du parc continue, avec des replantations massives. Le bosquet de l'Encelade, à proximité du Grand Canal, sera entièrement rénové dès le mois de juin. Il en aura coûté 7 millions de francs à l'Etat et 7 millions de francs à un mécène, la Matif. Quatorze bosquets demandent le même traitement.

PROGRAMME ROYAL

Hubert Astier est décidé *« à redonner tout son lustre à l'ensemble de ces lieux chargés d'histoire. Cela ne signifie pas seulement repenser l'accueil du public, rouvrir les salles du musée fermées faute de gardiennage, restaurer les jardins, mais exploiter la synergie des uns par rapport aux autres pour les faire revivre. Avec ses bâtiments, ses œuvres d'art, ses jardins et ses spectacles, le domaine de Versailles (800 hectares) pourrait devenir une sorte de "Beaubourg du patrimoine" ».*

Mais, pour ce programme royal, il faut la bagatelle de 1,2 milliard de francs, étalés sur dix ans, il est vrai.

E. de R.

La Fondation du patrimoine mise sur la générosité des Français

LANCÉE par Jacques Toubon, mise au point par Philippe Douste-Blazy, la Fondation du patrimoine va enfin voir le jour. Comme pour toute fondation reconnue d'utilité publique, le Conseil d'Etat en a examiné les statuts. Ces derniers ont été finalement approuvés le 11 février. Il faut maintenant obtenir la signature de tous les ministères concernés. Dans trois semaines, au plus tard, un président sera élu par le conseil d'administration de la Fondation. Ce n'est un secret pour personne, les suffrages se porteront sur Edouard de Royère, soixante-quatre ans, ancien président de la prospère société L'Air liquide.

Le conseil d'administration est composé d'un représentant de chacune des douze sociétés fondatrices. Deux sont nationales (EDF et GDF), les autres sont privées (Axa, Danone, Générale des eaux, Crédit agricole, Devanlay...). Chacune a apporté de 2 à 4 millions de francs. Au total 32 millions de francs, qu'un dernier tour de table devrait porter à 40.

Parmi les autres membres du conseil, deux personnalités politiques, Jean-Paul Hugot, maire de Saumur et sénateur (RPR) (rapporteur de la loi fondatrice) ; Marie-José Roig, maire d'Avignon et député (RPR) ; trois représentants des collectivités locales : Henriette Martinez, maire de Laragne-Montgelin et député (RPR) (Hautes-Alpes) ; Jean Delaneau, sénateur (UDF), président du conseil général d'Indre-et-Loire ; le vice-président du Sénat Marc Censi, maire (PR) de Rodez, président du conseil régional Midi-Pyrénées ; un membre de l'Institut, André Bettencourt ; une personnalité qualifiée, Gérard Trémège, président des chambres de commerce et d'industrie qui auront la charge d'héberger les antennes locales de la Fondation du patrimoine et d'en assurer le secrétariat, dans un premier temps. Trois sièges sont réservés aux futurs représentants des adhérents directs.

On remarquera que, parmi les politiques, pas une place n'est concédée à un membre de l'opposition. Edouard de Royère présidera également un conseil d'orientation de douze membres, où siégeront trois représentants des associations nationales du patrimoine (un maigre strapontin).

Quel est le but de la Fondation ? Amener au patrimoine des fonds drainés par le mécénat culturel. Environ 1 milliard de francs par an. Sur cette somme, près de 9 % est consacré au patrimoine. *« La faiblesse de ce pourcentage tient à la mauvaise visibilité des opérations dans ce domaine »*, indique Alain Seban, « M. Patrimoine » au cabinet de Philippe Douste-Blazy. Les entreprises de Champagne qui se sont engagées dans la restauration de la cathédrale de Reims vont verser 5 millions de francs pour la seule restauration des voussures du portail occidental... Avec cette somme, on peut restaurer vingt chapelles, estime-t-on Rue de Valois.

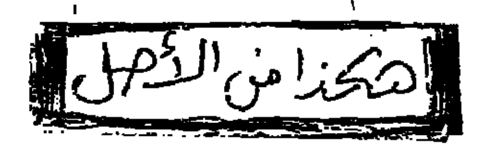
CORDON OMBILICAL

Ce patrimoine de proximité (chapelles, lavoirs, bergeries...), souvent rural, est extraordinairement abondant, rarement protégé. Sans doute, existe-t-il à la direction du patrimoine une ligne budgétaire – 32 millions de francs – visant ces éléments, mais elle est insuffisante. La Fondation pourrait donc, sur ce terrain, compléter l'action du ministère. Le ministère doit transmettre à la Fondation du patrimoine 275 projets. *« Nous sommes conscients que la Fondation ne doit pas être une émanation du ministère*, insiste Alain Seban. *Le cordon ombilical devra être coupé dès la publication de la Fondation au* Journal officiel. »

Mais qui va alimenter le budget de la Fondation ? Celle-ci a besoin de 25 à 30 millions de francs chaque année. Les entreprises qui ont avancé les premiers fonds ont été largement sollicitées par les pouvoirs publics. Ce geste ne se renouvellera pas tous les ans. Sous peine de rester un faux nez du ministère, la Fondation doit compter sur une adhésion massive des Français. Et 100 000 membres qui versent chacun 100 francs par an, ce n'est pas grand-chose.

On fait valoir au ministère que les diverses associations liées au patrimoine comptent 500 000 adhérents. Sans doute, mais elles n'ont guère été associées au projet de la Fondation qu'elles boudent pour le moment. Il y a donc un long et patient travail d'implantation et de recrutement local à entreprendre. Car la Fondation sera décentralisée ou ne sera pas. On peut se demander enfin si une telle Fondation pourrait voler de ses propres ailes, dans le cas où une alternance politique la priverait du soutien du ministère de la culture.

E. de R.



Le Consortium de Dijon, vingt ans de combat pour l'art

Xavier Douroux et Franck Gautherot, les fondateurs de ce centre voué à la création vivante, racontent comment ils l'ont créé et développé. Tout en conservant leur indépendance

Le Consortium de Dijon, un des vingt-trois centres d'art contemporain à posséder ce label mis en place en 1982 par le ministère de la culture, fête durant toute l'année 1997 ses vingt ans d'existence. Les fondateurs de ce centre exigeant, Xavier Douroux et Franck Gautherot, deux anciens étudiants dijonnais, ont montré, alors qu'ils avaient à peine vingt ans, nombre d'artistes aujourd'hui consacrés au niveau international : Gette, Le Gac, Boltanski, Lavier, Buren, Messager... Ils racontent l'aventure du Consortium, qui est exemplaire du développement de l'art contemporain en France, bien avant que le ministère de la culture, sous l'égide de Jack Lang, ne donne un coup de fouet à la création vivante. Ce centre, resté indépendant, a multiplié ses activités : maison d'édition, Festival Nouvelles Scènes, formation d'étudiants, constitution d'une collection, édition d'une revue.

DIJON
de notre envoyé spécial

« Ce sont des durs. » Dans la bouche d'un fonctionnaire de la culture, ces mots traduisent l'admiration, et l'agacement. Les durs en question sont Xavier Douroux et Franck Gautherot, les fondateurs du Consortium de Dijon, centre d'art contemporain qui fête ses vingt ans. Vingt ans d'obstination pour imposer la création dans une ville qui ne se laisse pas séduire. Vingt ans d'aventures qui prouvent qu'une poignée de passionnés ont défriché un terrain quasi vierge. Des durs ? Un tandem qui sait ce qu'il veut, jaloux de son indépendance. Le Consortium est un lieu privé donc incontrôlable. Au point de faire « *l'objet d'agressions verbales et physiques* ». C'est la rançon d'un discours qui tranche sur le pessimisme ambiant autour de la crise de l'art. « *Ce n'est pas la galère mais il est confortable de défendre la création à Dijon.* »

Le milieu les qualifie de « laboratoire ». Sous-entendu : ici, on montre des artistes « peu accessibles ». Pourtant, beaucoup sont devenus des monstres consacrés. Jusqu'au 22 mars, les Dijonnais peuvent voir une œuvre de Cattelan : un trou dans le sol et de la terre déversée sur le côté. Une tombe pour fêter un vingtième anniversaire ? « *Une œuvre perturbante* », réplique Franck Gautherot, agacé par les classifications hâtives. « *Nous ne fréquentons pas les cafés mondains de l'art. Nous sommes au cœur des problèmes de société.* » Une formule résume leur philosophie : « *Là, avant et après, et partout à l'état gazeux.* » Bien qu'installé au centre-ville le Consortium n'est pas facile à dénicher : au fond d'une cour, il jouxte une église néoapostolique ; il se signale seulement par une étiquette mal collée. A l'intérieur, 500 m² de murs blancs. Auxquels il faut ajouter, depuis 1990, « L'Usine », ancienne fabrique qui permet de montrer d'autres expositions.

Xavier Douroux, quarante et un ans, et Franck Gautherot, quarante-quatre ans, se sont rencontrés à la faculté de Dijon, au milieu des années 70. Le premier étudiait l'histoire de l'art, le second la géographie. « *Je me souviens d'un type qui parlait peu dans les amphis et qui, un jour, a fait une intervention dure* », rit Douroux. C'était Gautherot. Ensemble, ils fréquentent les mouvements postsituationnistes et alternatifs, filment l'artiste Arman « *au travail* », se disent « *punks dès 1977* » et, surtout, suivent les cours d'histoire de l'art de Serge Lemoine, aujourd'hui directeur du Musée de Grenoble, qui a joué un « *rôle considérable* » au début de l'aventure. « *En 1975, Lemoine nous a fait découvrir Serra, Wesselman, Warhol. Il a invité Morellet et Boltanski. On avait vingt ans. On était émerveillés.* »

« CHANGER LE MONDE »

Ils « font » en 1977 leur première Documenta de Kassel (Allemagne), messe de l'art vivant : « *On dormait dans le coffre de la voiture et on se nourrissait de biscuits à la confiture.* » Ils organisent leur première exposition, en 1977, au premier étage d'une librairie alternative. Paul-Armand Gette ouvre le bal. « *Nous l'avons fait avec 500 francs,* se souvient Xavier Douroux. *On a écrit à Gette, on l'a logé chez un copain. Les invitations étaient des photocopies.* » Et de rappeler leurs objectifs : « *Viser les ouvriers et les chômeurs. Changer le monde.* » Après la librairie, le tandem occupe deux pièces d'un appartement. Ils réalisent le premier catalogue français de Cindy Sherman, aujourd'hui mondialement célébrée, et font de leur passion un métier. Mais un métier qui reste à inventer. « *Nous n'étions pas critiques, conservateurs, ou galeristes. Mais tenanciers d'un lieu à nous.* »

Arrive 1981 et Jack Lang à la tête de la culture, qui va donner un coup de fouet à la création. Le label Centre d'art est créé. 200 000 francs à la clé pour les Dijonnais. « *La gauche nous a beaucoup aidés* », reconnaissent Douroux et Gautherot. En 1983, ils trouvent un nouveau local, le Consortium, et conservent le nom. La municipalité reste en retrait : « *L'art contemporain n'est pas le truc de la mairie* », explique Douroux, sans se formaliser. La subvention principale – un million de francs – vient de l'Etat. « *Mais nous arrivons à dégager 40 % de recettes propres et nous sommes propriétaires d'une partie des murs.* » Pour cela, le Consortium a développé un bureau de graphisme, des activités de conseil, fait le commerce d'œuvres d'art. Les trois salariés à plein temps sont payés moins de 12 000 francs. Leurs prestations – articles, interventions, enseignement – sont reversées dans la caisse. Il n'y a pas de service de communication. « *Nous plantons les clous, passons le balais, transportons les œuvres. Nous devons être les seuls camionneurs à rencontrer les directeurs de musées* », s'amuse Douroux. C'est du sacerdoce, loin de la folie des grandeurs qui a fait chavirer l'art contemporain dans les années 80.

C'est à ce prix que le Consortium a pu conserver son indépendance et multiplier ses activités : maison d'édition (Les Presses du réel), Festival Nouvelles Scènes, formation d'étudiants, constitution d'une collection, édition de la revue *Document*, dont le rédacteur en chef, Eric Troncy, a rejoint la direction du Consortium. Sans oublier un riche réseau de relations avec les associations et entreprises locales. Chaque exposition attire autour de mille cinq cents personnes. Ce n'est pas beaucoup, même si la réputation du Consortium a largement dépassé les frontières. « *C'est un travail de longue haleine* », répond Douroux. *Notre vocation est de faire vivre l'art, pas de faire du chiffre. Nous sommes fiers d'avoir changé la vie de pas mal de gens.* » Il rappelle que des initiatives locales dans le théâtre, la danse ou l'édition « *ont vu le jour sur notre modèle. On a montré que c'était possible dans une ville plutôt conservatrice.* »

Pour ses vingt ans, le Consortium organise douze événements. Un par mois. En janvier, ils ont investi L'An-Fer, « *une des meilleures boîtes techno d'Europe* », un lieu comme le leur, « *expérimental et antiromantique* », dit Troncy. Un livre racontera un jour l'aventure du Consortium. « *On n'arrête pas d'écrire le premier chapitre...* »

Michel Guerrin

« Un mixage de politique et de formes »

Xavier Douroux et Franck Gautherot décrivent les choix du Consortium – cent trente expositions en vingt ans – comme *« un mixage de politique et de formes. L'abstraction a permis de nourrir notre passion pour la forme. C'est vrai, nous ne montrerons probablement plus de peinture. Ce procédé n'est plus pertinent par rapport à notre société mais, surtout, d'autres moyens d'expression sont plus intéressants »*. Les animateurs sont d'abord passionnés de métissages entre les arts. Ils ont plongé dans la vidéo, le cinéma, la musique, les installations. Dans la photographie aussi. *« Dans les années 70, nous avons montré des artistes plus vieux que nous »*, des conceptuels, l'art minimal ou narratif, des gens comme Buren, Boltanski, Le Gac, Morrelet, Messager... Aujourd'hui, ils défendent *« des artistes de trente ans »* : Philippe Parreno, Pierre Huyghe, Angela Bulloch, Liam Gillick, Chris Burden... Et se disent *« fiers »* d'avoir *« fait un bout de chemin »* avec deux artistes *« majeurs »* : Bertrand Lavier et Christian Boltanski – *« ce dernier à un moment crucial de sa création »*.

L'Espagne irritée par un film « made in USA » sur Garcia Lorca

MADRID
de notre correspondante

Les grands mythes historiques ont décidément la rancune tenace vis-à-vis du cinéma. En témoigne la levée de boucliers qui a accueilli Evita, d'Alan Parker, en Argentine. En témoigne également la vive polémique suscitée par la sortie en Espagne de *Muerte en Granada*, film inspiré par la mémoire du poète andalou Federico Garcia Lorca, exécuté par les franquistes en 1936, à Grenade. Le tandem Lorca-Andy Garcia, l'acteur américano-cubain, n'a guère eu plus de succès. Dans les deux cas, il est vrai, la sauce cinématographique avait sans doute trop pimenté la vérité historique pour que les spectateurs puissent l'avaler sans un hoquet de rejet.

« *Un film à mi-chemin entre l'américanerie et l'espagnolade* », titrait le quotidien *El Pais*, résumant les critiques devant cette production hispano-américaine dirigée par le Porto-ricain Marcos Zurinaga. Car rien n'y a manqué, du happy end lors de la garden-party finale, avec petits chapeaux en papier type pochette-surprise Burger King, aux flots d'hémoglobine déversés dans une lumière *sol y sombra* de thriller made in USA. La « touche » espagnole offrant ce qu'il fallait de gitanes, d'arènes surchauffées et de toréadors ponctuellement encornés à *las cinco de la tarde* pour respecter l'horaire du plus célèbre poème de l'écrivain.

D'autres s'en prennent au scénario, qui n'est pas, certes, une biographie de Lorca, cet esprit libre à qui sa plume infatigable valut de nombreux ennemis, mais, disent-ils, la peu crédible quête obsessionnelle d'un jeune homme, fasciné par le poète, qui a dû fuir la guerre civile avec sa famille à Porto Rico et qui revient, vingt ans après, enquêter à Grenade sur cette mort mystérieuse, au péril de sa vie. Il découvrira que le poète a bien été assassiné sur ordre des franquistes, mais que c'est physiquement son propre père, avant son départ pour Porto Rico, et un de ses amis, un colonel, qui l'ont exécuté pour assouvir une vengeance personnelle et conjurer un ancien drame familial. Le crime politique tourne presque au fait divers.

« TOUT CELA EST TRÈS PUÉRIL »

« *Tout cela est très puéril et plein d'invraisemblances* », nous a confié, agacé, le neveu de Garcia Lorca, Manuel Fernandez Montesinos, dont le père fut fusillé à la même époque. « *La figure de Federico est traitée avec beaucoup de respect et même d'amour, mais ce film passera, j'en ai peur, comme l'on dit chez nous,* sin pena ni gloria : *sans laisser de traces.* » Ajoutez une tournée de promotion un peu trop appuyée – Andy Garcia-Lorca a récité des vers dans un crépitement de flashes sur la tombe présumée du poète à Viznar, à quelques kilomètres de Grenade –, et l'on comprendra que certaines sensibilités aient pu être froissées.

A Grenade surtout. Cette Grenade qui depuis soixante ans s'est refermée sur son secret. Car, comme l'explique au *Monde* l'historien irlandais Ian Gibson, auteur de *Federico Garcia Lorca, une vie* (Seghers, 1990) : « *En fait, on ne sait rien avec certitude des derniers instants de Lorca, après son arrestation le 16 août 1936. Ni qui exactement l'a tué, ni comment. A-t-il été torturé ? A-t-il vraiment reçu ces* "trois balles dans le cul", *comme s'est vanté un franquiste d'avoir* "achevé cet homosexuel de poète" » ? La vérité est-elle plus atroce encore ? On ne sait pas. Dans cette époque où politique, vengeance et jalousie se sont entremêlées, toutes les versions sont possibles. Aussi ce film, auquel Zurinaga a travaillé pendant sept ans, a au moins le mérite de rendre un grand hommage à la figure de Lorca et celui d'avoir respecté un certain nombre d'épisodes historiques. C'est un travail honorable sur la « mémoire trahie ». A Grenade, beaucoup ne l'ont pas compris. Et, plus pragmatique, Juan de Loxa, qui dirige la maison-musée du poète à Fuentevaqueros, de conclure : « *Finalement, en dépit de ses défauts, ce film permettra au grand public, qui sait peu de choses de Lorca, de le découvrir et d'avoir envie de le lire. Et c'est cela l'important.* »

Marie-Claude Decamps

DÉPÊCHES

■ **ART : la collection Loeb, l'une des plus belles au monde pour l'art impressionniste et postimpressionniste, va être vendue chez Christie's.** Cet ensemble comprenant notamment des Cézanne, dont *Madame Cézanne au fauteuil jaune*, estimé 25 millions de dollars (125 millions de francs), sera mis aux enchères en mai, lors d'une vente qui devrait totaliser 80 millions de dollars, a annoncé mercredi 5 mars à New York la maison Christie's. « *Il devrait s'agir d'une des plus belles ventes d'art impressionniste et postimpressionniste de l'histoire des enchères* », a indiqué le président de Christie's pour les Etats-Unis, Christopher Burge. Ce dernier a estimé que ce coup d'éclat, de nature à creuser le fossé créé en 1996 avec la maison concurrente, Sotheby's, était dû à « *la longue relation de confiance entre Christie's et les Loeb* », qui y ont beaucoup acheté. – *(AFP.)*

■ **« *Vue d'un port* », célèbre tableau du grand paysagiste romantique allemand Caspar David Friedrich, a été retrouvé.** Quatre hommes ont été interpellés pour vol et recel de cette œuvre qui avait disparu le 7 décembre 1996 du château Charlottenhof, dans le parc de Sans-Souci à Potsdam (près de Berlin), ont annoncé mardi 4 mars la police et le parquet de Potsdam. Une récompense importante, de 50 000 deutschemarks (165 000 francs), avait été offerte par la fondation gestionnaire des châteaux et jardins de la région. Peint en 1815, *Vue d'un port* était tenu pour invendable par les experts, du fait de sa renommée. Plusieurs tableaux de Friedrich (1774-1840) ont été volés, puis récupérés ces dernières années. Seul *Nappes de brume*, qui a disparu le 28 juillet 1994 à Francfort, est toujours introuvable. – *(AFP.)*

■ **THÉÂTRE : la troupe du Campagnol, dirigée par le metteur en scène Jean-Claude Penchenat, congédiée en août 1996** du Centre dramatique national de Corbeil (Essonne) par le maire RPR de cette ville, Serge Dassault, a trouvé un accueil momentané à Paris, au Théâtre Silvia-Monfort, où elle présentera, du 21 février au 13 avril, un nouveau spectacle, *Nouvelles de Sicile*. Neuf acteurs, anciens et nouveaux du Campagnol, serviront ce diptyque formé d'une courte pièce de jeunesse de Luigi Pirandello, *Cédrats de Sicile*, et de *Suite, sans titre*, de Myriam Tanant. – *(AFP.)*

■ **LITTÉRATURE : sous le titre « Les Écrivains font leur cinéma », le Centre Jean-Vigo de Bordeaux** organise, du 24 au 28 mars, une série de rencontres avec des écrivains. Eric Holder, Janine Matillon, Jean Echenoz, Philippe Sollers, Marie Darrieussecq, Noëlle Châtelet, ont ainsi choisi chacun un film. Comme l'explique son organisateur Alain Marty, l'ambition de cette manifestation est de donner la parole aux écrivains, non seulement sur leurs goûts cinématographiques mais aussi sur leur œuvre. Outre le Centre Jean-Vigo (6, rue Franklin, 33000 Bordeaux, tél. : 05-56-44-35-17), trois communes rurales de Gironde accueilleront également ces rencontres.

Auguste Préault, un romantique non révolutionnaire

Les œuvres exposées à Orsay laissent inexpliqués les refus essuyés par le sculpteur au Salon

AUGUSTE PRÉAULT. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris-7e. Tél. : 01-40-49-48-14. *Du* mardi au dimanche, de 10 heures à 18 heures. Jeudi jusqu'à 21 h 45. *Jusqu'au 18 mai.* Catalogue (coédition RMN/Gallimard), 312 p., 390 F.

Une fois dans sa vie, Auguste Préault (1809-1879) eut une illumination : le jour de 1842 où il conçut le tombeau de Jacob Roblès au Père-Lachaise et décida d'y placer un médaillon ovale, un visage un doigt sur les lèvres, allégorie du *Silence*. Théophile Gautier célébra « *cette tête impassible, sinistre et mystérieuse* », « *méduse sépulcrale* », qui fait office d'affiche pour la rétrospective que le Musée d'Orsay consacre à Préault. L'œuvre y figure, naturellement, en plâtre et en bronze, symbole sans pathétique, toujours douée de magnétisme.

Le malheur est que Préault n'eut, semble-t-il, que peu d'illuminations, à en juger d'après l'exposition. Celle-ci, il est vrai, ne peut présenter que ce qui reste aujourd'hui de l'œuvre après bien des destructions. Préault passe pour avoir souvent et violemment cassé des pièces dans son atelier, pris de colère ou de mélancolie. Désastre supplémentaire : l'explosion d'une poudrière au Luxembourg, en 1871, dévasta son atelier rue Notre-Dame-des-Champs. Malheur encore : en 1944, un bombardement endommagea le bronze d'O-Kee-Wee-Mee, Indienne Iowa venue à Paris avec le peintre américain Catlin – cher à Baudelaire – et morte à Paris en 1845. Préault l'avait figurée avec un réalisme d'anthropologue.

Il se peut donc que le meilleur de Préault, ses inventions les plus singulières, aient disparu et que ne demeure que la part la plus publique, celle qui offusqua le moins ses contemporains – ce qui ne signifie pas qu'ils l'approuvèrent, mais expliquerait pourquoi, exceptions faites du *Silence*, de la *Tuerie* et du beau *Christ en croix* de l'église Saint-Gervais, ce qui se voit de lui à Orsay manque de tension et de force expressive.

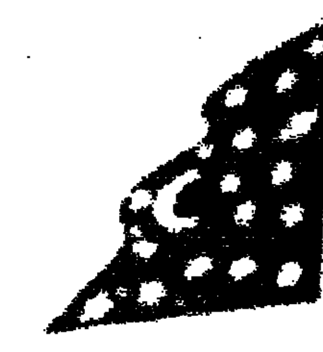
COMPARAISONS DÉFAVORABLES

Devant ces médaillons et ces statues de grands hommes, on a peine à comprendre pourquoi Préault subit tant de refus au Salon sous le règne de Louis-Philippe et suscita des cris de haine dans les journaux. Traité tantôt d'épileptique, tantôt de républicain et de romantique, le reste du temps, il fut vilipendé et raillé. Que la *Tuerie*, bas-relief de combattants tragiquement pressés dans un espace étroit, ait pu choquer, passe encore. Mais que son *Ondine* ait été refusée en 1835 et son *Ophélie* en 1849, pourquoi ? Parce que le goût officiel était alors, autant qu'en toute époque, conformiste et parce que les jurés condamnaient Préault sur la foi de sa mauvaise réputation d'acariâtre, sans regarder ses œuvres.

Or, les regarder, c'est les découvrir souvent en-deçà de la réputation de révolutionnaire que les commissaires de l'exposition s'efforcent d'attribuer à Préault. Ses profils en médaille ne gagnent rien à être comparés à ceux de David d'Angers, qui fut le professeur de Préault de 1826 à 1830. Ses figures en pied n'ont ni l'ampleur héroïque de Rude, ni le mouvement voltigeant de Carpeaux. Quant au nom de Rodin, il ne faut l'avancer qu'avec grande prudence et ne pas chercher à faire de Préault le précurseur de la modernité en sculpture.

Qu'il ait été proche de Gautier, de Delacroix, de Hugo, de Daumier et de Michelet, qu'il ait participé à la bataille d'*Hernani*, ces titres de gloire ne changent rien à sa *Clémence Isaure* et à son *Jacques Cœur*. Ce sont de bonnes sculptures dans le genre historique – pas plus.

Philippe Dagen



JAZZ



Double célébration pour Charlie Mingus

Pianiste sur un album réédité, le contrebassiste est honoré par le Big Band formé par sa veuve

LA PERMANENCE *de Mingus. Prenons Mingus* (1922-1979) de biais et dans l'axe. Mingus, la colère (basique). Mingus, bassiste d'Ellington (moment) ; Mingus, Orson Welles noir (juste) ; une nature du jazz (exact) ; Mingu tricoteur élégant pour Red Norvo (vibraphone) ; Mingus la folie ; Mingus *sideman* du premier disque de Paul Bley (avec Art Blakey) ; Mingus la violence, Mingus le meneur, Mingus qui s'en va sous le volcan de Malcolm Lowry, à Cuernavaca, en début de cinquantaine, sans jamais entendre la musique qu'il avait dans sa tête. La mort de Mingus (1979).

Chaque big band de Mingus dément la dé*ception de Mingus. Cette furia. La vie de Min*gus dément Mingus. Il se crée des alter ego qui vident le sien : Fats Navarro, Eric Dolphy. On entend un tumulte d'amant volcanique. Il lance autant de musiciens que les universités du jazz, Duke, Art Blakey, Miles, Ornette Coleman. Jamais il ne se sait dans le bonheur. Il reste dans la haine de joie. En 1960, contre un Newport arrogant, il plante une tente de misère et fomente le « festival des rebelles », avec Max Roach, Jo Jones, Coleman Hawkins, Roy Eldridge, Ornette Coleman, âges et styles confondus, l'autre idée du jazz, aussi ridicule et exact qu'un mouvement qui dit « non ».

Le festival des rebelles de Newport n'a aucun sens, aucune importance, pas le moindre relief, sauf d'exister aujourd'hui dans la mémoire, *dans le désir. Rien de plus.*

Dans l'axe, pour peu que l'on s'en tienne à l'axe, on est frappé. Le Mingus Big Band, formé par Sue Mingus, bien loin de la mort de Mingus (*Live in Time*) met en l'air l'idée de musique que l'on colle à Mingus. L'orchestre, cornaqué par Steve Slagle et Sy Johnson (arrangeurs), remorqué par des pointures qui ne se font pas valoir (Gary Bartz, Randy Brecker), va loin au-delà de l'idée de Mingus. Sue Mingus, qui conduit l'affaire, se comporte comme on n'attend personne au tournant des veuves. Il n'y a pour l'instant aucun autre exemple dans le jazz, lequel ne se survit jamais.

UN INSTRUMENT NOIR

De biais – allons de biais –, on doit retourner au disque bizarre, enregistré le 30 juillet 1963 à New York. Mingus joue *le piano*. Il compose au piano. Mingus a commencé par le piano. Quand il dirige ses hordes, c'est au piano qu'il conduit. Il apprit d'abord le trombone et le violoncelle. Il passe du violoncelle à la basse pour des raisons où le racisme est intéressé. Buddy Collette, son voisin de Watts (Los Angeles, quartier afro-américain), lui dit, dès qu'il se fait virer par une ordure distinguée de collège, *« prend la basse, Mingus, c'est un instrument noir. (...) Jamais tu ne feras slapper un violoncelle. »*

Ce que l'on sait moins, c'est que Mingus joue avec Art Tatum. Art Tatum, la touche aveugle des amateurs de jazz. Ils savent que Horowitz va le voir. Cherchez le secret du pianiste aveugle qui joue à quatre mains. Charlie Haden, bassiste, quand on lui demande, dit qu'il est un musicien qu'il eût accompagné (un autre que Keith Jarrett, Ornette, ou Hampton Hawes). Il dit : Art Tatum, *« celui que j'accompagnais à la radio dans l'enfance. »* Mingus joue avec Tatum. S'il prend le piano, Art Tatum lui indique sans le voir les changements d'accords. On a tout aimé de Mingus, *Pithecanthropus Erectus*, *Blues and Roots* et *Les Fables de Faubus*. Quand il se met au piano, la lumière de la musique tombe sur les doigts. Au piano, il y a des ratés, des envolées coincées à la Tatum (dans *I Can't Get Started*), un moment d'air fredonné (sur la douzième mesure de *Orange Was the Colour of Her Dress*), l'hésitation de l'expérience (avant *Memories of You*, il murmure : c'est moins dur de jouer chez soi). Mais il y a ce toro de fuego de musique après quoi nous courons. *Jazzman*, la revue (n° 23), aide à la rattraper, avec des musiciens, des bassistes qui savent l'histoire (Didier Levallet), des témoignages, des images et une analyse de Gunther Schuller. Ce qui au moins fixe la permanence de Mingus.

Francis Marmande

★ ***Mingus Plays Piano. Spontaneous and Improvisations*** **: 1 CD Impulse ! 12172.**
★ ***Live in Time*** **(Mingus Big Band) : 2 CD Dreyfus 3 460503 65825, *distribué par Sony*.**

ABBEY LINCOLN
Who Used to Dance

Abbey Lincoln, outre son éclat de diction traînée, a des vertus : elle ne démord pas d'un projet de vie : elle s'entoure ; sa dignité existe ; elle porte un haut-de-forme ; son rire de joie ; elle est assez forte pour enregistrer une ballade avec un *tap-dancer* (danseur de claquettes), *Who Used to Dance* ; elle casse le jazz et les luttes dès les années 60 ; elle hystérise à regret les contremaîtres du jazz.

Cherchez la femme, le politique, l'intéressant (l'hystérisé ne se trompe pas, il est toujours intéressant), c'est que cette expressivité et le goût de l'écart donnent à Abbey Lincoln sa force singulière.

Neuf poèmes. On rencontre des figures (Steve Coleman, Oliver Lake), des légendes (Frank Morgan), un extra-terrestre (Rodney Kendrick), le modiste (Graham Haynes) et Julien Lourau, dans une version de *Mr Tambourine Man* (Bob Dylan) appelée à défrayer la chronique aussi vite que *le Ne me quitte pas*, de Nina Simone.

Cette chaleur de timbre, cette lenteur, ont leur violence. Abbey Lincoln poursuit *Freedom now suite. We insist !* Son insistance insiste. Une femme chante. *F. M.*
★ 1 CD Verve 533 559-2.

QUOI DE NEUF DOCTEUR
51 Below
Serge Adam (direction)

Avec trois francs six sous – surtout six sous –, le trompettiste Serge Adam fait jouer une partie de sa musique pour et par le big band Quoi de neuf docteur (QDND). Excellents pupitres doublés de l'excellence soliste, les musiciens pourraient cachetonner dans le répertoire; l'excellence sert parfois à cela.

Ils préfèrent, cela s'entend, cet orchestre malicieux – pas comique, on est dans un registre musicien – qui a vocation d'éclectisme. Pas pour épater la galerie. Le répertoire, quatre thèmes, touche aux différentes possibilités de l'orchestre. Départ, impeccable, tonnant sans être rentre-dedans, avec *Jungle Hurricane*, une variation sur un thème d'Herbie Hancock (*Eye of the Hurricane*), comme il y eut précédemment des réflexions sur Wynton Marsalis, Thelonious Monk ou Charlie Mingus.

Avec *Web*, à la douceur d'Orient, c'est plus un assemblage de petits groupes orchestraux qui se retrouvent dans la matière sonore (un rappel du disque *A l'envers*). *51 Below* enchaîne *« classiquement »* l'exposé du thème, les interventions des solistes (excellents, c'est dit, Charles Schneider, Geoffroy de Masure, Claus Stotter, ailleurs Philippe Sellam, Denis Leloup...), les relances d'orchestre. *Kilomètre 134*, déjà prévu sur deux précédents enregistrements, combine tout cela, avec sa ritournelle un rien Sun Ra et ses allures evansienne (Gil). La rythmique n'est pas en reste (Hubert Dupont, contrebasse, Verly, percussions, Henocq, batterie, de Bethmann, piano). Un régal. *S. Si.*
★ 1 CD DOC 033.

CLASSIQUE



ANTONIO VIVALDI
Concertos pour violoncelle
Pieter Wispelwey (violoncelle).
Ensemble Floregium

Une nouvelle incursion du jeune violoncelliste Pieter Wispelwey dans le monde si fréquenté du *Prete rosso*. En marge des versions pyrotechniques de l'*Europa galante* de Fabio Biondi (opus 111) et d'*Il Giardino Armonico* (Teldec), une anthologie où le souci scrupuleux du musicien – les deux instruments joués sont parfaitement contemporains des pièces retenues – n'empêchent jamais l'artiste de livrer toute sa palette. Tour à tour tendre, vive, rêveuse, grave ou tranchante, sa vision est idéalement partagée par l'Ensemble Florilegium. Est-ce suffisant pour excuser des choix inacceptables (trop de mouvements isolés et de transpositions du violon au violoncelle) que masque avec prudence le titre du programme (« Vivaldi concerti ») ? La vogue de tels morceaux choisis gâche le plaisir du mélomane. *Ph.-J. C.*
★ 1 CD Channel Classics CCS 10097.

BALDASSAR CASTIGLIONE
Il Libro del Cortegiano, Venezia 1528
Ensemble Doulce Mémoire,
Denis Raisin-Dadre (direction)

Venise n'apparaît ici qu'en tant que lieu de parution du fameux *Livre du courtisan*, référence de l'honnête homme depuis la Renaissance. Quatre soirées de mars 1507 réunissent au palais ducal d'Urbino le cercle humaniste d'Elisabetta Gonzaga. Si l'on écoute l'Arétin ou Pietro Bembo, on y fait aussi de la musique, nécessaire à toute harmonie de l'esprit. C'est ce qu'a voulu rendre sensible Denis Raisin-Dadre en proposant sur une journée la reconstitution de ce moment exceptionnel. Avec une science de scénographe inattendue, il nous entraîne à travers l'espace, de l'extérieur qui résonne du carillon des événements marquants à l'intimité d'une *frottola* de Bartolemeo Tromboncino *(Tu dormi)* qui accompagne les premières lueurs du jour naissant. La reconstitution fait la part belle aux *piffari* (chalemie, flûte, sacqueboutes et bombardes), au son puissant, idéal pour les musiques du dehors, et à la plus intime *lira da braccio*, ce rêve archéologique de la lyre d'Orphée, qui aide à retrouver la grâce naturelle et l'aisance presque désinvolte de ces pages lumineuses. On relèvera la malicieuse *Mazzacrocha* où la voix paie le prix d'un banquet trop arrosé. Au livret, en tout point remarquable, ne manque que le plan du palais qui permettrait de suivre pas à pas une réception inoubliable. *Ph.-J. C.*
★ 1 CD Astrée-Auvidis E 8604.

TRAV'LING HOME
AMERICAN SPIRITUALS
1770-1870 (1)

CARMINA BURANA (2)
The Boston Camerata,
Joel Cohen (direction)

Joel Cohen a deux terres de prédilection : le chant sacré nord-américain, où la ferveur fruste de l'expression populaire équilibre l'austérité du répertoire puritain, et le corpus médiéval qu'il sert avec un constant souci de pédagogie raisonnée, sans jamais lui sacrifier l'intelligence poétique. Son nouveau volume de *spirituals* tente la jonction de l'idéal réformé et de la saveur festive d'une foi naïve, pareillement nourris de métaphores bibliques. L'écho des racines européennes contamine comme sur la scène de Shakespeare et Purcell le sérieux du propos. La Boston Camerata, rayonnante, est d'une confondante *fraîcheur*.

Versant médiéval, la stricte anthologie savamment composée au sein du manuscrit de Benediktbeuren surprendra les admirateurs des *Carmina Burana* truculents et colorés que révéla René Clémencic dans les années 70. Reconnaissant sa dette envers ses devanciers – le disque est dédié à la mémoire de Thomas Binkley, dont il reprend le gracieux *Tempus est jocundum* –, Cohen privilégie l'expressivité et la finesse plutôt que la verdeur aux éclats abrupts et rappelle que les *joyeux goliards étaient aussi des* lettrés (Philippe Le Chancellier), dont les facéties méritent parfois le second degré. On ne sait que louer le plus, de l'intelligent éventail des genres (chansons de taverne, de jeu, d'amour – sublimé ou paillard – ou satire sociale acerbe) à l'engagement des chanteurs, la soprano Anne Azéma et le ténor John Fleagle notamment. Un *jalon aussi capital que la savou*reuse effervescence du Clemencic Consort. *Ph.-J. C.*
★ 2 CD séparés Erato 0630-12711-2 (1) et 0630-14987-2 (2).

ROCK

SOUTHSIDE JOHNNY
Spittin' Fire

Il fut un temps, à l'aube des années 70, où Johnny Lyon était un rival potentiel de Bruce Springsteen dans les bouges du New Jersey. Les deux Américains jouaient exactement la même musique, de la soul, du rhythm'n'blues, des chansons de dancing. Depuis, *Springsteen est devenu le boss* et Lyon est resté Southside Johnny, un col bleu fidèle à ses amours adolescentes dont la voix rocailleuse a toujours donné le meilleur d'elle-même sur scène. Cet enregistrement en public au Chesterfield Café, à Paris, propose des réinterprétations à l'épure (une guitare, une basse, un piano), des pièces de résistance de son répertoire, *les cadeaux somptueux of*ferts par Springsteen (*Talk to Me*, *The Fever*) et son ancien lieutenant Steve Van Zandt (*It's Been a Long Time*, *I Don't Want to Go Home*), mais aussi un standard du blues (*Hoochie Coochie Man*, de Willie Dixon) et une échappée plus surprenante sur les terres des Rolling Stones (*Wild Horses*). Pour les profanes, ce double album fournit une habile sélection, *réfléchie* et personnalisée. Pour le carré de fans (en général ceux de Springsteen), *il est le pendant idéal*, version café-concert, du classique *Reach Up and Touch the Sky*, le *live* musclé et cuivré, enregistré en 1981 avec les Asbury Jukes. *B. Lt.*
★ 2 CD Musidisc 120272.

SPEARHEAD
Chocolate Supa Highway

Artiste engagé, amateur de concepts musicaux, Michael Franti s'est d'abord illustré à la tête de groupes – Beatnigs, Disposable Heroes of Hiphoprisy – qui, en *mélangeant percussions* industrielles, rap et rock alternatif, animèrent la scène contestataire de San Francisco. *Depuis* 1994, il se consacre à Spearhead, formation hip-hop-soul, dont le premier album, *Home*, montrait son désir de se rapprocher de la culture afro-américaine. Plus abouti que ce premier essai, *Chocolate Supa Highway* s'illumine de multiples trouvailles. Moins spontané, peut-être, que les tchatcheurs du ghetto, Michael Franti façonne une poésie déclamatoire qui décortique les pièges tendus à l'Amérique noire. La gravité des mots, la puissance des scansions sont assouplis de swing jazzy et de très *accrocheuses mélodies soul distil*lées par des chœurs féminins. Ces morceaux s'enrichissent aussi des apports du reggae, de chants indiens et de folk. Comme si ce jeune métis d'origine noire, blanche et cherokee conviait en studio le verbe tranchant et la spiritualité de Chuck D, Curtis Mayfield, Gil Scott-Heron, Isaac Hayes, Bob Marley et Woody Guthrie. *S. D.*
★ 1 CD Capitol 7243 8 31959 2 3.
Distribué par EMI.

CHANSON

ZAP MAMA
Seven

Apparu au début des années 90, ce groupe vocal féminin nous avait emballé par la qualité de ses polyphonies débridées, sa fraîcheur et son humour. Après deux albums d'une savoureuse originalité et de nombreux concerts, les cinq Zap ont disparu du paysage. Sans laisser de nouvelles, ou si peu. On a vu depuis l'une d'elles, la Camerounaise Sally Nyolo, réapparaître *dans un bel exercice solo* (*Tribu/*Lusafrica) et la Belgo-Zaïroise Marie Daulne participer aux albums de Maria Bethânia, Wizards Of Ooze et Spearhead *(lire en rock)*, deux groupes dont elle a débauché les forces vives pour participer à son premier album, *Seven*. Car, attention, *Seven* n'est pas l'acte de renaissance de Zap Mama mais l'œuvre de son ancien leader. Ma*rie Daulne a choisi de conserver* le nom du groupe, au risque d'abuser ceux qui pensent trouver là un nouvel album du quintette, dont elle a gardé auprès d'elle seulement Sabine Kabongo, dans les chœurs. D'autant que la matière n'a plus grand-chose à voir avec ce que l'on connaissait. La chanteuse change de cible et de registre. Elle prend un virage à 180 degrés. Fini *l'originalité des jeux de voix poly*phoniques. Elle s'entoure de musiciens, invite le célèbre toaster jamaïcain *U-Roy*, use désormais davantage de l'anglais que du français et reprend Etta James *(Damn your eyes)*. *P. La.*
★ 1 CD Virgin 724384281625.

ENZO ENZO
Oui

Enzo Enzo est fidèle en amitié. Elle garde ses chevaliers servants, cultive ses complicités. Les hommes qui avaient participé aux reliefs délicats de son album précédent *(Deux*/RCA) sont revenus *nager dans ses eaux claires*. Jean-Claude Vannier, Kent, François Bréant tissent avec elle des univers intimistes, des chansons *fluides* où se déclinent les variations de l'amour. Une douce ivresse, un refuge *(L'Amour est un alcool, Dans tes bras)*, un sentiment qui patine parfois *(Paris Bretelle, Les Amours cardiaques)*, mais aux grandes vertus et dont même les bavures donnent du sel à la vie *(A nos chagrins d'amour)*. Depuis qu'elle a laissé tombé le monde du rock, Enzo Enzo impose sa marque dans le monde de la chanson, sensuelle et nostalgique, *réaliste* et rêveuse. Loin des standards à l'âme préfabriquée, elle captive et caresse sur des ambiances jazzy, auxquelles participent deux pointures du jazz français, le batteur André Ceccarelli et le contrebassiste Michel Benita. Les amateurs de *collectors* vont pouvoir se mettre en chasse : 40 000 exemplaires de *Oui* ont été augmentés de trois titres supplémentaires enregistrés en public en octobre 1995 *(La Goualante du pauvre Jean, La Chanson de Bilbao* et *Le Bord des larmes)*. *P. La.*
★ 1 CD RCA 74321454022.
Distribué par BMG in.

MUSIQUE DU MONDE

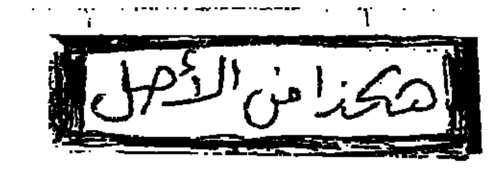
D'GARY
Mbo Loza

Originaire du sud de Madagascar, D'Gary est un *fantastique* musicien. Capable d'accorder sa guitare de onze manières différentes, il joue en accord ouvert *(open tuning)* et transpose sur ses cordes les instruments traditionnels de Madagascar. A Antananarivo, son jeu intrigue moult musiciens qui tentent souvent d'imiter son style.

Lorsqu'il sort pour la première *fois de l'île en 1991, il surprend* plus d'un guitariste chevronné. Certains le comparent aux as du picking, tel John Renbourn. Outre une incroyable maîtrise de son instrument, D'Gary possède aussi le goût de l'écriture. Sa musique, il la veut porteuse de messages. Il chante la chronique ordinaire et le quotidien aride des gens de son ethnie, les Baras, éleveurs de buffles dans le sud-ouest de Madagascar, dénonce avec vigueur la corruption, les abus, les dérapages du pouvoir, célèbre la Lune et l'écologie. Après *Horombe* (Indigo), enregistré avec basse et batterie lors de sa venue en France en 1994, il opte cette fois-ci pour une formule totalement acoustique qui laisse pleinement s'épanouir les entrelacs de voix. *P. La.*
★ 1 CD Indigo LBLC 2535.
Distribué par Harmonia Mundi.

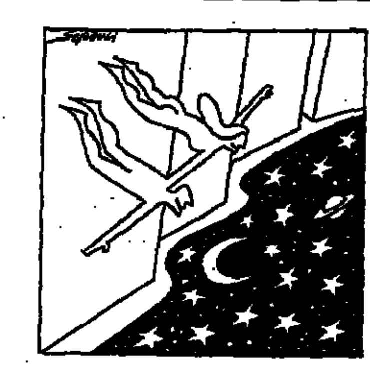
CHEN ZHONG
Musiques de Shanghai

Né en 1919, Chen Zhong est l'ultime représentant des mu*siques des maisons de thé de* Shangaï. Des pièces frissonnantes, paisibles et sereines pour cordes et vents, qui constituent le répertoire de « Soies et bambous du sud du fleuve » né à la fin du XIXe siècle. Poly-instrumentiste accompagnateur ou soliste, ce maître respecté se consacre autant aux flûtes *xiao* et *dizi* qu'à la vièle *erhu* ou au luth *pipa*. Il a *également contribué à faire redé*couvrir l'ocarina *xun* et son timbre nostalgique. Garant d'un style authentique, Chen Zhong n'en reste pas moins ouvert aux détournements des instruments de la tradition vers des chemins contemporains. Tels ceux qu'empreinte parfois la jeune virtuose du *pipa* Wu Man, vivant à Boston (Massachusetts), avec qui on a pu *le voir se produire récemment*. Pendant trente ans, le maître s'est consacré à l'enseignement, avant de profiter de sa retraite pour renouer avec la vie des clubs de musique locale où se perpétuent les airs populaires et sobres ballades que l'on entend ici. Un enregistrement dans lequel Chen Zhong est accompagné par Gao Zhiyuan, avec qui il monta naguère l'Association de recherche pour la musique nationale, Yang Lining et François Picard, un eth*nomusicologue et musicien* français, serviteur zélé des musiques de Chine. *P. La.*
★ *1 CD Ocora C-560090.*
Distribué par Harmonia Mundi.



Grain et vision de la musique ancienne

Paul Van Nevel dirige le Huelges Ensemble à la Cité de la musique



LES PREMIÈRES expériences de la Cité de la musique en matière de musique ancienne avaient été des coups d'épée dans l'eau tiède – on se souvient de *Vêpres de la Vierge*, de Monteverdi, lyophilisées, de *Repons*, de Gesualdo, exsangues... Cette fin de semaine verra l'invitation d'un ensemble de tout premier plan, dirigé, diapason à la main, par Paul Van Nevel. Le Huelgas Ensemble renonce au son hiératique et sans aspérités de l'école britannique pour incarner la musique dans un corps sonore vivant, granuleux, riche et enveloppant. L'intonation du groupe est l'une des plus raffinées qui soient. Lorsque le visionnaire Paul Van Nevel se confronte à la polyphonie sublime de la *Messe* à douze voix d'Antoine Brummel ou aux avant-gardes du XIVe siècle, le temps s'arrête.

★ **Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 8 mars. Tél. : 01-44-84-44-84. 100 F. 15 heures, le 9 : concert « Un portrait de l'Italie de la Renaissance », œuvres de Monteverdi, Marenzio, Frescobaldi et Luzzaschi. Rinaldo Alessandrini (direction).**

UNE SOIRÉE À PARIS

Rita Mitsouko
Après trois concerts exceptionnels à la Cité de la musique, les Rita présentent leur nouveau répertoire à La Cigale, leur salle fétiche. Avec la danseuse Blanca Li, le rapper Solo, la Guadeloupéenne Mariann Matheus et de nombreux musiciens atypiques.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 heures, les 7 et 8 mars. Tél. : 01-42-23-15-15.

Neneh Cherry
Depuis novembre 1996, où lors du festival des *Inrockuptibles* la transposition scénique des chansons de *Man*, son dernier album, était loin d'être concluante, Neneh a changé de groupe : verdict samedi soir.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 8 mars. Tél. : 01-42-08-60-00. 154 F.

Marceline Lartigue
Création de *L'Improbable*, et reprise des *Centaures*. Marceline Lartigue, qui ne reçoit aucune aide financière, n'en continue pas moins un travail où la forme et l'émotion s'associent étroitement pour des histoires d'effroi et de plaisir.
Théâtre Jean-Vilar, salle Aéroplane. 16, place Stalingrad, 92 Suresnes. 21 heures, le 7. Tél. : 01-46-97-98-10. De 80 F à 100 F.

Triple Gee
Trois G : Guillaume Orti (saxophones), Gilles Coronado (guitare) et Gilbert Roggi (batterie), trois fureteurs des musiques d'aujourd'hui, sans classification des genres.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 7 mars. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Abdel Gadir Salim
Le chanteur soudanais mêle son luth aux instruments de ses musiciens, insufflant un air tonique au *mardoum*, les chants et danses de mariage.
Institut du monde arabe, 1, rue des-Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mo Jussieu. 20 h 30, le 7 mars. Tél. : 01-40-51-38-37. De 80 F à 100 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LES ANGES DÉCHUS
Film de Wong Kar-Wai, avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e.

GHOST DANCE
Film britannique de Ken McMullen, avec Jacques Derrida, Léonie Mellinger, Pascale Ogier, Robbie Coltrane, Dominique Pinon (1 h 40).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

JERRY MAGUIRE
Film américain de Cameron Crowe, avec Tom Cruise, Cuba Gooding Jr., Renee Zellweger, Kelly Preston, Jerry O'Connell, Jay Mohr (2 h 18).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.

KARDIOGRAMMA
Film kazakh de Darejan Omirbaev, avec Jasulan Asauov, Saile Toktybaeva, Gulnara Dosmatova (1 h 13).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

MARION
Film français de Manuel Poirier, avec Coralie Tetard, Pierre Berriau, Elisabeth Commelin, Marie-France Pisier, Jean-Luc Bideau, Laure Fernandez (1 h 46).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA MOINDRE DES CHOSES
Film français de Nicolas Philibert, avec les pensionnaires, les soignants de la clinique de La Borde (1 h 45).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

PARTITION
Film britannique de Ken McMullen, avec Roshan Seth, Zohra Segal, Zia Mohyeddin, Saeed Jaffrey, Léonie Mellinger, John Schrapnel (1 h 30).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

RÉSISTANCE
Film britannique de Ken McMullen, (1 h 30).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

RIMBAUD VERLAINE
Film français d'Agnieszka Holland, avec Leonardo Dicaprio, David Thewlis, Romane Bohringer, Dominique Blanc, Félicie Pasotti Cabarraye, Nita Klein (1 h 42).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10).

STAR TREK-PREMIER CONTACT
Film américain de Jonathan Frakes, avec Patrick Stewart, Jonathan Frakes, Brent Spiner, Alice Krige (1 h 52).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10).

TEMPS DE CHIEN
Film français de Jean Marbœuf, avec Catherine Arditi, Françoise Arnoul, Evelyne Bouix, Fabienne Chaudat, Josiane Lévêque, Julie Marbœuf (1 h 45).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

TYKHO MOON
Film français d'Enki Bilal, avec Julie Delpy, Johan Leysen, Michel Piccoli, Marie Laforêt, Richard Bohringer, Yann Collette (1 h 47).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

RÉGIONS

Une sélection musique classique, danse, jazz, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

AVIGNON
Gary Hoffman (violoncelle), Jean-François Heisser (piano)
Beethoven : *Sonates pour violoncelle et piano.*
Opera, rue Racine, 84 Avignon. 20 h 30, le 11 mars. Tél. : 04-90-82-23-44. De 70 F à 140 F.

BORDEAUX
Orchestre national Bordeaux-Aquitaine
Brahms : *Variations sur un thème de Haydn.* Chostakovitch : *Concerto pour violon et orchestre no 2.* Bizet : *Symphonie.* Juliette Kang (violon), Olaf Henzold (direction).
Palais des sports, place Ferme-de-Richemont, 33 Bordeaux. 20 h 30, les 12 et 13 mars. Tél. : 05-56-48-58-54. De 40 F à 110 F.

FONTEVRAUD
Régis Pasquier (violon), Jean-Claude Pennetier (piano)
Beethoven : *Intégrale des sonates pour violon et piano.*
Abbaye royale, 49 Fontevraud. 21 heures, le 8 mars ; 11 heures et 16 heures, le 9 mars. Tél. : 41-51-73-52. 100 F.

LYON
Orchestre national de Lyon
Mâche : *Planh.* Matsudaira : *Ka-Ryo-Bin, création.* Bartok : *Le Prince de bois.* Roussel : *Symphonie no 3.* Yumi Nara (soprano), Matthias Barmet (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 20 h 30, le 14 mars. Tél. : 04-78-95-95-95. De 135 F à 270 F.
Quatuor Juilliard
Haydn : *Quatuor à cordes no 5.* Bartok : *Quatuor à cordes no 4.* Brahms : *Quatuor à cordes no 2.*
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 20 h 30, le 14 mars. Tél. : 04-72-00-45-45. De 85 F à 170 F.

MARSEILLE
Lakmé
de Delibes. Natalie Dessay (Lakmé), Orchestre philharmonique de Marseille, Olivier Holt (direction), Gilbert Blin (mise en scène).
Opéra, 2, rue Molière, 13 Marseille. 20 h 30, les 14, 18 et 20 mars ; 14 h 30, le 16 mars. Tél. : 04-91-55-00-70. De 220 F à 300 F.

MULHOUSE
Salomé
de R. Strauss. Cynthia Makris (Salomé), Orchestre philharmonique de Strasbourg, Jan Latham Koenig (direction), Dieter Dorn (mise en scène), Heinz Wanitschek (chorégraphie).
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 20 h 30, le 14 mars ; 15 heures, le 16 mars. Tél. : 03-89-36-28-28.

ROUEN
Lucia di Lammermoor
de Donizetti. Annick Massis (Lucia), Chœur et orchestre du Théâtre des arts de Rouen, Claude Schnitzler (direction), Renate Akermann (mise en scène).
Théâtre des arts, 22, place de la Bourse, 76000 Rouen. 15 heures, le 9 mars. Tél. : 02-35-15-33-49. De 50 F à 310 F.

STRASBOURG
Orchestre philharmonique de Strasbourg
Haydn : *Symphonie no 88.* R. Strauss : *Vier letzte Lieder.* Dvorak : *Symphonie no 7.* Henriette Schellenberg (soprano), Theodor Guschlbauer (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 h 30, le 12 mars. Tél. : 03-88-52-18-45. De 105 F à 195 F.
Orlando
de Haendel. Patricia Bardon (Orlando). Les Arts florissants, William Christie (direction), Robert Carsen (mise en scène), Michaël Popper (chorégraphie).
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 20 heures, les 13, 15, 17 et 19 mars. Tél. : 03-88-75-48-23. De 70 F à 300 F.

TOULOUSE
Orchestre national du Capitole de Toulouse
Mozart : *Don Giovanni, ouverture, Concerto pour piano et orchestre KV 503.* Bartok : *Le Mandarin merveilleux.* Till Fellner (piano), Michi Inoue (direction).
Halle aux Grains, place Dupuy, 31 Toulouse. 20 h 30, le 13 mars. Tél. : 05-61-63-13-13. De 100 F à 250 F.

JAZZ

AVIGNON
Alain Soler, Larry Schneider
La Manutention, 4, rue des Escaliers-Sainte-Anne, 84 Avignon. 20 h30, le 13. Tél. : 04-90-86-08-61. De 50 F à 90 F.

DUNKERQUE
Daniel Goyone Quartet
Le pianiste compositeur se fait très rare en concert. A ne pas manquer.
MJC Terre Neuve, 43, rue du docteur Louis-Lemaire, 59 Dunkerque. 21 heures, les 13 et 14. Tél. : 03-28-66-47-89. De 45 F à 60 F.

LE MANS
André Jaume, Bruno Chevillon
Collégiale Saint-Pierre-la-Cour, avenue Rostov-sur-le-Don, 72 Le Mans. 18 h 30, le 11. Tél. : 02-43-23-78-99. 50 F.

NANTES
Nuit des big bands
Le 11.
Eric Truffaz
Le 14.
Pannonica, 9, rue Basse-Porte, 44 Nantes. 21 heures. Tél. : 02-40-48-74-74. De 30 F à 80 F.

TOURS
Trio Texier/Sens/Marguet
Le Petit Faucheux, 23, rue Cerisiers, 37 Tours. 20 h 30, les 7 et 8. Tél. : 02-47-38-67-62 ou 02-47-38-29-34.

DANSE

BREST
Ballet de l'Opéra de Paris
George Balanchine : *Apollon musagète, Agon, Capriccio, Violin Concerto.*
Quartz, boulevard Clémenceau, 29 Brest. 20 h 30, le 8 mars. Tél. : 02-98-44-10-10. De 150 F à 190 F.

DIEPPE
Benjamin Lamarche
Icare.
Dieppe Scène nationale, 1, quai Bérigny, 76 Dieppe. 20 h 30, le 13 mars. Tél. : 02-35-82-04-43. 110 F.

GRENOBLE
Groupe Emile Dubois
Jean-Claude Gallotta : *La Chamoule ou l'art d'aimer.*
Le Cargo, 9, avenue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 19 h 30, les 11, 13 et 15 mars ; 20 h 30, les 12 et 14 mars. Tél. : 04-76-25-91-91. De 60 F à 115 F.

LYON
Compagnie José Montalvo
Création.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, le 8 mars. Tél. : 04-78-75-88-88. 100 F.
Ballets Mozart
Hervé Robbe : *Miss K.* Bill T. Jones : *Green and Blue.* Jiri Kylian : *Petite Mort.*
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 20 h 30, les 8, 12, 13 et 15 mars ; 17 heures, le 9 mars ; 19 h 30, le 11 mars. Tél. : 04-72-00-45-45. De 70 F à 190 F.
Ballets de Monte-Carlo
Natcho Duato : *Duende.* Jean-Christophe Maillot : *Vers un pays sage.* William Forsythe : *In the Middle Somewhat Elevated.*
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, les 11, 14 et 15 mars. Tél. : 04-78-75-88-88. De 140 F à 180 F.
Ballets de Monte-Carlo
George Balanchine : *Violin Concerto, Who's Care.* Jean-Christophe Maillot : *Dov'e la luna.*
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 19 h 30, le 12 mars ; 20 h 30, le 13 mars ; 17 heures, le 16 mars. Tél. : 04-78-75-88-88. De 140 F à 180 F.

ROCHEFORT
Compagnie Claude Brumachon
Bohèmes Hommes.
Théâtre de la Coupe d'or, 101, rue de la République, 17 Rochefort. 20 h 30, le 8 mars. Tél. : 05-46-82-15-15. 95 F.

TOULOUSE
Ballet du Capitole de Toulouse
George Balanchine : *Square Dance, Raymonda Variations.* Mauro Bigonzetti : *Interference.*
Halle aux Grains, place Dupuy, 31 Toulouse. 20 h 30, le 8 mars ; 14 h 30, le 9 mars. Tél. : 05-61-63-13-13. De 60 F à 160 F.

THÉÂTRE

AGEN
Les Trois Sœurs
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Pierre Debauche et Nadine Darmon, avec Françoise Danell, Carole Bouillon, Olivia Le Divelec, Nicolas Rivals, Stéphanie Risac, Robert Angebaud, Philippe Fenwick, Eric Sautonie, Jean-Pascal Dobremez, Jean-Luc Daltrozzo, Benjamin Julia et Karine Lerondeau.
Théâtre du jour, 21, rue Paulin-Régnier, 47 Agen. 20 h 30, le 8. Tél. : 05-53-47-82-08. Durée : 2 heures. De 40 F à 110 F. Dernière.*
Le roi se meurt
d'Eugène Ionesco, mise en scène de Pierre Debauche, avec William Mesguich, Sophie Carrier, Melha Mammeri, Philippe Rozen, Marine Marty et Jean-Marc Desmond.
Théâtre du jour, 21, rue Paulin-Régnier, 47 Agen. 20 h 30, les 11, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 25 ; 19 heures, les 12 et 19. Tél. : 05-53-47-82-08. Durée : 1 h 30. De 40 F à 110 F. Jusqu'au 29 mars.*

ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON
Oncle Vania
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Claude Yersin, avec Marcelle Barreau, Philippe Bérodot, Isabelle Bouchemaa, Jacques Denis, Isabelle Mazin, Louis Mérino, Catherine Oudin, Henri Uzureau et Xavier Vigan.
Théâtre du Parc, 1, avenue du Parc, 42 Andrézieux-Bouthéon. 19 h 30, les 11 et 13 ; 20 h 30, les 12 et 14. Tél. : 04-77-36-26-00. Durée : 2 h 30. 110 F.

BESANÇON
Nous, les héros
de Jean-Luc Lagarce, mise en scène d'Olivier Py, avec Mireille Herbstmeyer, Philippe Lehembre, Elizabeth Mazev, Olivier Py, Camille, Etienne Lefoulon, Samuel Churin, Irina Dalle, Gilbert Beugnot, Frédérique Ruchaud et deux musiciens.
Espace, place de l'Europe, Planoise, 25 Besançon. 20 h 30, les 11 et 13 ; 19 heures, le 12. Tél. : 03-81-83-50-50. Durée : 1 h 45. De 25 F à 110 F.*

BÉTHUNE
Dans la solitude des champs de coton
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Frédéric Dussenne, avec David Conti, Vincent Goethals et Solo Gomez.
Studio-Théâtre, place Foch, 62 Béthune. 20 h 30, les 11 et 15 ; 19 heures, les 12 et 13 ; 14 heures et 20 h 30, le 14 ; 17 heures, le 16. Tél. : 03-21-56-96-95. Durée : 1 h 30. De 40 F à 110 F.*

BREST
Le Défilé
de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, avec Jean-Marc Bihour, Olivier Broche, Lorella Cravotta, Jérôme Deschamps, Philippe Duquesne, Robert Horn, Bruno Lochet, Atmen Kelif, Olivier Saladin et le chien Picpus.
Le Quartz, 2-4, avenue Clemenceau, 29 Brest. 20 h 30, du 13 au 15, les 17, 18, 19, 20, 21, 22. Tél. : 02-98-44-10-10. Durée : 1 h 25. De 70 F à 130 F.*

CAEN
Frères et sœurs (en russe sous-titré en français)
d'après Fedor Abramov, mise en scène de Lev Dodine.
Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 14 Caen. 19 h 30, du 11 au 14 ; 17 heures, le 15. Tél. : 02-31-30-76-20. Durée : 7 h 45. De 60 F à 170 F.*

DIJON et ORLÉANS
Peer Gynt
de Henrik Ibsen, mise en scène de Stéphane Braunschweig, avec Christophe Bouisse, Olivier Cruveiller, Claude Duparfait, Jean-Marc Eder, Philippe Fretun, Philippe Girard, Blanche Giraud-Beauregardt, Yedwart Ingey, Evelyne Istria, Sarah Karbasnikoff, Flore Lefebvre des Noëttes, Stéphanie Rongeot, Christophe Vandevelde, Mélodie Puren, Lisa Erbès (violoncelle) et Georges Gagneré (piano).
– Théâtre du Parvis-Saint-Jean, rue Danton, 21 Dijon. 20 h 30, les 11 et 14 ; 19 h 30, les 12 et 13 ; 17 heures, le 15. Tél. : 03-80-30-12-12. Durée : 6 heures. De 60 F à 130 F.*
– Carré Saint-Vincent, boulevard Aristide-Briand, 45 Orléans. 16 heures, le 8. Tél. : 02-38-62-75-30. Durée : 6 heures. De 80 F à 130 F. Dernière.*

IBOS
Edouard II
de Christopher Marlowe, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Marc Avocat, André Baeyens, Pierre Baillot, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Gilles David, Michel Didym, Valérie de Dietrich, Jean-Claude Durand...
Le Parvis, Centre Méridien, route de Pau, 65 Ibos. 21 heures, les 13 et 14. Tél. : 05-62-90-06-03. Durée : 3 h 15. De 100 F à 140 F.*

MARSEILLE
Adam et Eve
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Michel Aumont, Louis Beyler, Geneviève Fontanel, Janine Godinas, Louis Navarre et Roger Souza.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les samedi, mardi, jeudi, vendredi ; 15 heures, le dimanche ; 19 heures, le mercredi. Tél. : 04-91-54-70-54. Durée : 2 heures. 130 F et 150 F. Jusqu'au 10 avril.*
Les Affaires du baron Laborde ou comment vendre du vent
de Hermann Broch, mise en scène de Simone Amouyal, avec Jacques Bonnaffé, Didier Sauvegrain, Catherine Gandois, Sandrine Dumas, Yvan Duruz, Rodolfo De Souza, Gilles Groppo, Stéphane Bault, John Michael Barris, Philippe Richard et la voix de Pierre Gay.
Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français, 13 Marseille. 20 h 30, les 8, 10, 11, 13, 14, 15 ; 19 heures, le 12. Tél. : 04-91-24-35-35. Durée : 2 h 55. De 70 F à 160 F. Dernières.*

MULHOUSE
La Résistible Ascension d'Arturo Ui (en allemand sous-titré en français)
de Bertolt Brecht, mise en scène de Heiner Müller.
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 19 h 30, le 8. Tél. : 03-89-36-28-28. Durée : 3 heures. De 40 F à 160 F.*

NANCY
Le Misanthrope
de Molière, mise en scène de Charles Tordjman, avec Grégoire Œstermann, Daniel Martin, Serge Maggiani, Serpentine Teyssier, Gaëlle Fernandez-Bravo, Jany Gastaldi, Michel André, Eric Berger et Philippe Dubos.
Théâtre de la Manufacture, 10, rue Baron-Louis, 54 Nancy. 20 h 45, les 8, 11, 14, 15, 18, 21, 22 ; 19 heures, les 12, 13, 19, 20 ; 16 h 30, le 16. Tél. : 03-83-37-42-42. Durée : 2 h 30. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 22 mars.*

REIMS
Comme tu me veux
de Luigi Pirandello, mise en scène de Claudia Stavisky, avec Nada Strancar, Alexis Nitzer, Martine Vandeville, Sid Ahmed Agoumi, Jean-Pierre Bagot, Françoise Bertin, Roland Monod, Arnaud Carbonnier, Violette Pliot et Pierre-Yves Desmonceaux.
La Comédie, 3, chaussée Bocquaine, 51 Reims. 20 h 30, du 13 au 15. Tél. : 03-26-48-49-00. Durée : 2 h 30. De 30 F à 120 F.*

STRASBOURG
Germania III ; les Spectres du mort-homme
de Heiner Müller, mise en scène de Jean-Louis Martinelli, avec Gérard Barreaux, Vincent Berger, Jean-Claude Bolle-Reddat, Jean-Marc Bory, Laurent Dorey, Alain Fromager, Pierre Hiessler, Charlotte Maury-Sentier, Sylvie Milhaud, Jean-François Perrier, Véronique Ros de La Grange, Agathe Rouillier, Jean-Yves Ruf, Roland Sassi et Alexandre Soulié.
Wacken-Théâtre national, place de la Foire-Exposition, 67 Strasbourg. 20 heures, les 8, 11, 12, 13, 14, 15, 18 ; 15 heures, les 9 et 16. Tél. : 03-88-35-44-52. Durée : 1 h 50. De 35 F à 125 F. Jusqu'au 26 mars.*
Platon/G...
d'après Platon, Homère et Jean-Luc Godard, mise en scène de Michèle Foucher, avec Ivan Heidsieck, Philippe Lagree, Claire Le Michel, Nicolas Liautard, Céline Vaucenat, Vincent Wallez, Photini Papadodima, Anne Cantineau, Quentin Baillot et Jauris Casanova.
Studio, 8, rue Jacques-Kablé, 67 Strasbourg. 20 heures, du 13 au 15, les 18, 19, 20, 21, 22 ; 15 heures, les 16 et 23. Tél. : 03-88-35-44-52. Durée : 2 h 30. De 35 F à 125 F. Jusqu'au 23 mars.*

VILLEURBANNE
Médée et les Phéniciennes
de Sénèque, mise en scène de Christophe Perton, avec Marie Carré, Luc-Antoine Diquéro, Damien Dodane et Samira Sédira.
Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon, 69 Villeurbanne. 20 h 30, les 11, 14, 15, 18 ; 19 h 30, les 12, 13, 19, 20 ; 17 heures, le 16. Tél. : 04-78-03-30-40. Durée : 2 h 45. 140 F et 175 F.*

ART

BORDEAUX
Collection, découverte
CAPC-Musée d'art contemporain, la grande nef, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 05-56-00-81-50. De 12 heures à 18 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 mai. 30 F.

GRENOBLE
Signac et la libération de la couleur, de Matisse à Mondrian
Musée de Grenoble, place Lavalette, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-63-44-44. De 11 heures à 19 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Du 9 mars au 25 mai. 25 F.

LYON
Van Dongen retrouvé, œuvres sur papier, 1895-1912
Musée des bEaux-Arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69 Lyon. Tél. : 04-72-10-17-40. De 10 h 30 à 18 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Jusqu'au 6 avril. 25 F.

MARSEILLE
Paul Thek, 1933-1988
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 04-91-25-01-07. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 11 mai. 15 F.

MULHOUSE
André Kertesz : photographies
La Filature, galerie, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. Tél. : 03-89-36-28-28. Mardi, jeudi, vendredi de 14 heures à 18 h 30 ; mercredi, samedi de 11 heures à 18 h 30 ; dimanche de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 avril. Entrée libre.

NANTES
Sarkis : au commencement, le son de la lumière, à l'arrivée
Musée des beaux-arts, patio et salles d'arts graphiques, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 02-40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 8 mars au 19 mai. 20 F.

NICE
Man Ray, rétrospective 1912-1976
Musée d'art moderne et d'art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 9 juin. 25 F.

NÎMES
Alan Charlton
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30 Nîmes. Tél. : 04-66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 25 mai. 22 F.

RENNES
Yan Pei-Ming
Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola, 35 Rennes. Tél. : 02-99-28-55-85. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 5 mai. 20 F.

ROUBAIX et TOURCOING
Mahdjoub ben Bella
– Musée d'art et d'industrie, hôtel de ville, 59 Roubaix. Tél. : 03-20-66-46-93. De 13 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 mars. Entrée libre.
– Musée des Beaux-Arts, salles d'expositions temporaires, 2, rue Paul-Doumer, 59 Tourcoing. Tél. : 03-20-28-91-60. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi et fêtes. Jusqu'au 2 avril. Entrée libre.

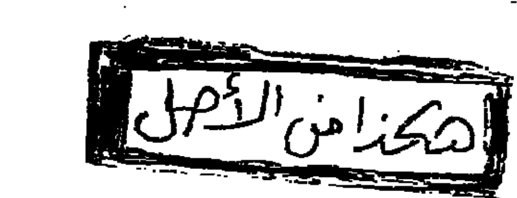
TOURS
Claude Rutault
Galerie Michel Rein, 56 bis, rue du Rempart, 37 Tours. Tél. : 02-47-66-73-72. De 15 heures à 19 heures. Fermé dimanche, lundi et mardi. Jusqu'au 29 mars. Entrée libre.
Claude Rutault, Sammy Engramer
Centre de création contemporaine, 55, rue Marcel-Tribut, 37 Tours. Tél. : 02-47-66-50-00. De 15 heures a 19 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 13 avril. Entrée libre.

VANNES
Tom Drahos
La Cohue, Musée de Vannes, 9 et 15, place Saint-Pierre, 56 Vannes. Tél. : 02-97-47-35-86. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi, dimanche matin et fêtes. Jusqu'au 20 avril. 25 F.

VASSIVIERE
Shane Cullen et Chrystèle Lerisse
Centre d'art contemporain, la Nef, 87 Vassivière. Tél. : 05-55-69-27-27. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 13 avril. 15 F.

VILLENEUVE-D'ASCQ
Art brut, collection de l'Aracine
Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 03-20-19-68-68. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 juillet. 25 F.

(*) Tarifs réduits.



TÉLÉVISION Le conflit qui oppose depuis décembre 1996 le gouvernement espagnol au bouquet numérique Canal Satélite Digital pourrait déboucher sur une solution négociée. ● LES ACTIONNAIRES de CSD – le groupe Prisa, Canal Plus, Antena 3 – ont eu, ces derniers jours, des discussions avec le vice-président du gouvernement espagnol, Francisco Alvares Cascos. ● CANAL PLUS est prêt à engager *« une négociation commerciale classique »*, tandis que les dirigeants de Prisa refusent qu'*El Pais* serve de *« monnaie d'échange »* dans le bras de fer politique entre le groupe et José Maria Aznar, chef du gouvernement. ● LE SCÉNARIO gouvernemental imposerait au bouquet numérique de céder jusqu'à 35 % de son capital à de nouveaux opérateurs, notamment à des actionnaires de la plate-forme concurrente conduite par Telefonica.

Le conflit du numérique en Espagne est sur la voie de la négociation

Convoqués par la justice, les dirigeants de Canal Satélite Digital ont commencé parallèlement des discussions avec le gouvernement de José Maria Aznar sur l'ouverture du capital de CSD à d'autres investisseurs, notamment des actionnaires du bouquet concurrent Telefonica

MADRID
de notre envoyé spécial

Au Corte Inglès, la Samaritaine espagnole, le stand Canal Plus est au fond du magasin de disques. A l'extrémité du rayon des cassettes vidéo, juste en face des films érotiques. Canal Plus, c'est l'affaire de Patricia. Depuis le début de 1997, cette brune dynamique propose des abonnements à la version espagnole de la chaîne cryptée. *« Uniquement Canal Plus*, précise-t-elle. *Mais beaucoup de gens viennent aussi demander des informations à propos de Canal Satélite Digital* (CSD). *»* Pour ceux-là, la jeune fille ne peut rien, sauf leur griffonner les coordonnées téléphoniques du centre d'abonnement de CSD.

Au Corte Inglès, abonnements et décodeurs du bouquet numérique sont d'ailleurs introuvables. Selon la vendeuse, la direction du magasin préférerait ne pas les commercialiser tant que les *« décodeurs ne seront pas compatibles avec les règlements européens »*. Toutefois, dans un souffle, sur le ton de la confidence, comme on révèle l'arrivée d'un chargement de marchandises prohibées à un client en manque, Patricia ajoute : *« Des amis m'ont dit que Continent vend des décodeurs de Canal Satélite Digital. C'est le seul. Aucun autre magasin n'en propose à Madrid. »* Vrai ou faux, le renseignement ne vaut que pour les mordus. La grande surface est installée en banlieue, *« à une demi-heure en voiture de Madrid »*, signale la vendeuse avec une moue désolée.

Il faudrait plus que cette relative pénurie de décodeurs pour entraver le développement de Canal Satélite Digital. Les dirigeants du bouquet ont décidé d'aller de l'avant. Dimanche 2 mars, le cinéma en paiement à la séance a été lancé. Dimanche 8 mars, ce sera au tour du football en paiement à la carte de démarrer. Seule une petite minorité d'Espagnols pourra en profiter. Selon Prisa, Canal Plus et Antena 3, actionnaires de CSD : *« 20 000 réservations d'abonnements ont été enregistrées et 5 000 décodeurs ont été livrés. »* Cette montée en puissance du *pay per view* sur CSD intervient au moment où le gouvernement conservateur de José Maria Aznar entend faire voter une loi pour protéger la diffusion en clair des événements sportifs dits *« d'intérêt général »* (*Le Monde* du 15 février).

NON AU RISQUE DE DILUTION

« Nous ne sommes pas une menace pour le football en clair », rétorque Manuel Campo Vidal, numéro 2 d'Antena 3 et président d'Audiovisual Sport, société chargée de commercialiser les droits de retransmission du football détenus par CSD. Chaque semaine, le gouvernement pourrait choisir un ou deux matches qui seront diffusés en clair. *« Cette éventualité marquera la fin de la Ligue des étoiles* (surnom de la première division espagnole tant il y a de stars), *car les clubs ne pourront plus se payer Ronaldo ou, à l'avenir, Karembeu »*, prévoit Juan Luis Cebrian, conseiller délégué d'*El Pais* et de Prisa. Selon lui, *« jamais le gouvernement ne fera cela »*.

Le groupe Prisa, propriétaire du quotidien *El Pais* et opérateur de Canal Plus Espagne et de CSD *via* la Sogecable, estime faire les frais d'une offensive gouvernementale. Pour *El Pais*, le coup est parti de loin. *« Après les législatives de 1993, José Maria Aznar répétait partout qu'il avait perdu ces élections à cause d'*El Pais. *Après les législatives de 1996, il a fait savoir qu'il n'avait pas obtenu la majorité absolue encore à cause d'*El Pais *»*, estime-t-on à la rédaction. Le premier ministre espagnol *« en aurait conclu que le maintien durable du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) au pouvoir s'expliquait par la manipulation de la télévision publique, le soutien de la SER, station de radio contrôlée par Prisa, et d'*El Pais *»*. Selon Jesus Ceverio, directeur du quotidien, *« le projet de José Maria Aznar, pour se maintenir au pouvoir, est de se constituer un groupe multimédia influent »*. Pour faire pièce à *El Pais*.

Les manœuvres gouvernementales contre CSD et le football n'auraient donc pas d'autre but que d'amener le journal à composer. *« Jamais nous n'utiliserons* El Pais *comme monnaie d'échange »*, prévient Juan Luis Cebrian. En revanche, sur la télévision numérique, *« Prisa a toujours opté pour une solution négociée »*, précise le conseiller délégué. Antena 3 et Canal Plus, alliées à Prisa dans CSD, poussent aussi à la négociation. Les discussions ont démarré depuis plusieurs jours. Jesus de Polanco, PDG de Prisa, Manuel Asensio, patron d'Antena 3, Manuel Campo Vidal, numéro deux de la chaîne, et Michel Thoulouze, directeur général de Canal Plus en charge de l'international, ont été reçus tour à tour à la Moncloa, palais présidentiel espagnol, par Francisco Alvarez Cascos, vice-président du gouvernement.

RENCONTRES

« Francisco Alvarez Cascos voulait nous sonder sur la possibilité de négocier », dit Manuel Campo Vidal. Certaines de ces rencontres ont eu lieu au moment même où les administrateurs de Canal Plus Espagne défilaient dans le bureau du juge de l'Audience nationale (*Le Monde* du 5 mars). Déjà des voies de règlement du conflit s'ébauchent. Pour Michel Thoulouze, la discussion a été « concrète ». Toutefois, prévient-il, il n'est *« pas question que Canal Plus se retrouve trop diluée dans CSD »*. Membre fondateur du bouquet, la chaîne cryptée veut en rester un actionnaire important. Mais Telefonica, principal opérateur du bouquet soutenu par le gouvernement, pourrait trouver une place au capital de CSD – 10 % environ –, *« si Bruxelles le permet »*.

Pour preuve de la *« bonne volonté »* de CSD, le football du bouquet pourrait aussi être diffusé sur les réseaux câblés de Telefonica. Plus conciliant, Manuel Campo Vidal propose que Sogecable, actionnaire à 85 % de CSD, laisse 35 % de sa participation à Telefonica, Televisa et d'autres. Petit actionnaire de CSD (15 %), Antena 3 souhaite élargir le tour de table. Antena 3 n'a pas les états d'âme de Prisa. Aux studios de la chaîne, dans la banlieue madrilène, à l'entrée du bureau de Manuel Campo Vidal, une photo le montre entouré de Felipe Gonzalez et de José Maria Aznar.

Guy Dutheil

L'hypothèse d'une ouverture du capital de Canal Satélite Digital

L'actionnariat de Sogecable

CANAL + (France)	25%
PRISA (El Pais)	25%
BANCO BILBAO-VIZCAYA	15,8%
GR. MARCH	15,8%
AUTRES	18,4%

actionnariat en pourcentage

85% SOGECABLE – 15% ANTENA 3

DEMAIN ?

50% SOGECABLE – 15% ANTENA 3 – 35% *ouverts à d'autres investisseurs (Telefonica, Televisa, Direct TV, etc.)*

Source : Canal+

Les trois étapes de la télé payante

● **Septembre 1990**, Canal Plus et le groupe Prisa, propriétaire du quotidien *El Pais*, lancent Canal Plus Espagne. En mars 1997, la chaîne cryptée compte 1,4 million d'abonnés.
● **Décembre 1996**, Canal Plus Espagne, Antena 3 et TV3 Catalogne s'allient pour lancer Canal Satellite Digital. Les trois groupes s'associent aussi dans Audiovisual Sport, société commune chargée de la gestion des droits de retransmission, détenue par Canal Plus Espagne (40 %), Antena 3 (40 %) et TV3 Catalogne (20 %).
● **Janvier 1997**, Telefonica, opérateur semi-public du téléphone (35 %), le groupe mexicain Televisa (25 %) et la Radio télévision publique espagnole (RTVE) (25 %) ont constitué une plate-forme de programmes numériques diffusés par satellite (*Le Monde* du 28 janvier).

Rupture entre BSkyB et Kirch dans le numérique en Allemagne

LE GROUPE de télévision privé britannique BSkyB et le groupe allemand de communication Kirch ont décidé de mettre fin à leur alliance dans la télévision numérique en Allemagne, *« en raison d'une mésentente sur un certain nombre de questions fondamentales »*, a annoncé BSkyB, vendredi 7 mars dans un communiqué diffusé à Londres.

Il y a neuf mois, la compagnie de Rupert Murdoch avait pris 49 % dans DF1, la *« plateforme »* créée par Kirch pour la télévision numérique, et qui connaît des débuts difficiles. Pour le *Financial Times*, qui annonce cette rupture dans son édition du 7 mars, cet échec *« semble signaler la fin des efforts de BSkyB pour entrer dans le marché allemand, complexe mais potentiellement lucratif, de la télévision à péage »*. – (AFP).

France-Inter diffuse l'entretien de Mme Mégret à la « Berliner Zeitung»

L'ÉMISSION « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet (France-Inter) devait diffuser, vendredi 7 mars entre 15 heures et 16 heures, l'intégralité de l'entretien que Catherine Mégret, maire Front national de Vitrolles (Bouches-du Rhône), a donné à Maxim Leo, journaliste à la *Berliner Zeitung*. Cet entretien a été publié dans sa traduction allemande par l'édition du 24 février du quotidien berlinois (*Le Monde* du 26 février). Mme Mégret y évoque notamment *« l'esprit colonialiste »* des immigrés et y fait l'élogue du « droit du sang ».

La diffusion de cet entretien s'insère dans une série de reportages que l'émission de Daniel Mermet consacre jeudi 6, vendredi 7 et lundi 10, mars à Morfelden-Waldorf, ville allemande proche de Francfort, jumelée avec Vitrolles, qui a décidé de geler ses relations depuis l'élection de Mme Mégret.

DÉPÊCHES

■ **SYNDICATS : la commission des imprimeurs rotativistes parisiens a publié** vendredi 7 mars, un communiqué, dans lequel elle
marque fermement son opposition au Syndicat Général du Livre, qui
regroupe une partie des autres catégories d'ouvriers du Livre pari-
sien : *« Notre syndicat* [SGL], *notre organisation syndicale régionale*
[Comité intersyndical du Livre parisien] *vont tout droit dans le mur (...)*
Nous n'avons pas les moyens d'affronter les échéances importantes exis-
tant en presse parisienne, avec une structure syndicale éclatée ». Les ro-
tativistes, après avoir souhaité en vain la réunion d'un Congrès extra-
ordinaire de la SGL, se sont vu refuser la publication de leur point de
vue dans la revue syndicale du Livre parisien. Ils ont décidé d'expli-
quer celui-ci dans une lettre adressée au secrétaire général de la CGT,
Louis Viannet.
■ **PRESSE : la direction de la Socpresse a conclu, jeudi 6 mars,**
avec les représentants des rotativistes du syndicat du Livre CGT
« un constat de discussion » afin d'engager des négociations sur la mo-
dernisation des imprimeries du groupe Hersant et sur le passage de
France-Soir en tabloïd (*Le Monde* du 21 décembre 1996).
■ **PUBLICITÉ : la régie publicitaire télévisée Canal Régie crée Ca-**
nal Régie Internationale, un département chargé de vendre les es-
paces publicitaires des chaînes thématiques diffusées à l'étranger.
Pour l'instant, la régie commercialise sur l'Afrique les chaînes Canal
Plus Horizons et MCM Africa, auprès des annonceurs français.

« Sélection du Reader's Digest » vit une période de transition

C'EST de Pleasantville, dans l'Etat de New York, qu'est parti en 1922 le succès planétaire du *Reader's Digest*. Un couple d'Américains, enfants de pasteurs, DeWitt et Lila Acheson Wallace, ont créé un journal d'un style nouveau, basé sur une sélection d'articles condensés. Il tenait dans une poche et se voulait pratique, pédagogique et résolument optimiste. Il s'agissait, selon l'éditorial du premier numéro, d'aider *« les lecteurs à s'améliorer mentalement, matériellement et spirituellement »*. Ce souci moral s'est transformé en une réussite commerciale : 20 000 abonnés en 1926, 200 000 en 1929, 1,5 million en 1935. Des éditions sont lancées à l'étranger.

Le premier numéro de l'édition française a paru il y a cinquante ans, en mars 1947, sous le titre *Sélection du Reader's Digest*. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il apporte aux Français une vision du rêve américain. Dans un numéro spécial consacré au cinquantenaire, Max Gallo se souvient du premier numéro : *« Il avait une odeur particulière un peu sucrée, comme celle du chewing-gum. Car ces pages sobrement illustrées, avec une typographie élégante, c'était pour moi l'Amérique »*.

DIX-NEUF LANGUES

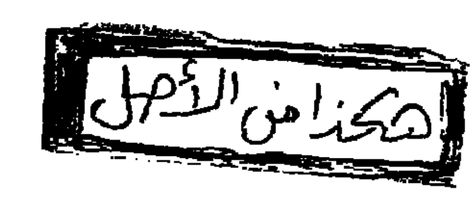
« Nous sommes la voix de certaines valeurs, explique la rédactrice en chef, Jacqueline Schalit, *c'est un journal profondément humaniste, qui croit à l'individu. C'est vrai qu'on a été très anticommuniste. On défend un individualisme positif et combatif, en incitant les gens à ne pas trop se tourner vers l'Etat, ne pas attendre tout de la manne publique. »* Jacqueline Schalit souligne aussi que *« le journal s'est battu pour la contraception »* et a titré au moment du vote de la loi sur l'avortement sur « Le combat courageux de Mme Veil ».

Le *Reader's Digest* publie 48 éditions, dans 19 langues différentes, dont le chinois, le coréen, le thaï, l'hindi ou le finnois. Les responsables de chaque édition ont accès à une base de données qui permet d'accéder à tous les articles prévus et publiés dans le monde entier. *« On peut même consulter les maquettes de nos collègues du groupe »*, souligne Jacqueline Schalit. Chaque mois, les magazines reprennent des articles de différents journaux, en les raccourcissant et en les réécrivant. Chaque pays propose aussi des articles originaux. En France, la rédaction comprend seize personnes dont onze journalistes.

Le magazine annonce plus de 27 millions d'exemplaires vendus dans le monde et 100 millions de lecteurs. Mais le journal ne représente plus qu'un quart du chiffre d'affaires du groupe, qui était de 17,3 milliards de francs au 30 juin 1996. La principale activité est l'édition de livres – près de la moitié du chiffre d'affaires –, dont des ouvrages de référence ou de vie pratique. Les romans condensés représentent 12 % des activités de l'entreprise, qui est également présente dans l'édition musicale et la vidéo.

En France, *Reader's Digest* a réalisé un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs au 30 juin 1996, en net recul par rapport à 1995 (1,278 milliard de francs). La diffusion totale payée est passé en un an de 961 218 exemplaires en 1994 à 864 875 en 1995, pour se stabiliser au même niveau en 1996. *« On prévoit une évolution assez profonde de la maquette, dans les douze ou dix-huit mois qui viennent*, souligne la rédactrice en chef. La réduction des activités s'est accompagnée d'une baisse sensible des résultats de la filiale française. Le résultat d'exploitation était de 47,7 millions de francs en juin 1996, contre 150 millions en 1995. *« La crise est passée par là*, explique Jacqueline Schalit, *le groupe est dans une phase de réorganisation stratégique, on veut investir à long terme. C'est une période de transition. »*

Alain Salles



Archiracmède

par Alain Rollat

LA NOUVELLE émission pédagogique de La Cinquième a toutes les apparences de l'excellence. Elle est conçue sous une forme ludique pour rendre simples les choses compliquées ; elle est présentée par une jeune femme, Valérie Pascale, qui allie le charme à l'humour en parlant un langage accessible à tous sans concession au laxisme ; elle met en scène un personnage animé, Maître Cube, expert en bruitage, qui ne manque pas, lui non plus, de talent ; elle est intelligente sans être rébarbative. Comme son nom l'indique, « De cause à effet », il s'agit d'une série scientifique. Elle se propose, chaque jeudi et chaque samedi, à partir de l'observation des phénomènes naturels, de faire comprendre aux téléspectateurs les grandes lois qui régissent l'univers. Si vous voulez savoir pourquoi les pommes tombent, pourquoi les marées montent, pourquoi les huîtres font des perles, etc., il ne faut pas la rater.

Mais sous ces atours se cache, en vérité, une émission dont la portée politique est manifeste. La première, diffusée jeudi matin, était en effet consacrée à la question de savoir pourquoi les bateaux flottent quand ils ne coulent pas. Autrement dit au principe d'Archimède : tout corps plongé dans un fluide subit une poussée verticale, dirigée de bas en haut, égale au poids du fluide qu'il déplace. Il n'a pas fallu treize minutes à la mignonne Valérie pour démontrer, à l'aide d'un aquarium, d'une ficelle, d'une bouteille remplie de sable, de deux balles de ping-pong et d'un peu de pâte à modeler, la différence qui existe entre une planche à voile, un sous-marin et un fer à repasser. Autrement dit celle qui existe, sous la métaphore, entre un Juppé surfeur, un Juppé entre deux eaux et un Juppé épave. Car la coïncidence entre le lancement de cette série et la nouvelle poussée chiraquienne, programmée pour lundi, était facilement décryptable.

Rien n'échappant au théorème d'Archimède, ce qui vaut pour la physique vaut pour la politique : tout gouvernement plongé dans les vagues subit une poussée du bas vers le haut égale au poids des remous qu'il provoque. Le problème d'actualité était donc de comprendre pourquoi le gouvernement de M. Juppé, moitié sous-marin moitié fer à repasser, parvient encore à voguer, malgré ses avaries, sans couler mais sans parvenir non plus à se remettre à flot. Puisque la poussée de Chirac, qui n'est en l'occurrence qu'une variante de celle d'Archimède, se révèle insuffisante, cela prouve que le Juppé manque de surface au contact des vagues. Sa coque, trop étriquée, n'est pas assez portante.

Et pourtant il flotte ! direz-vous. Eh bien oui ! Mais maintenant nous savons pourquoi. Archimède n'avait rien inventé. S'il avait mis quelques sardines dans sa baignoire, il aurait découvert cette autre loi de la nature : tout gouvernement peut flotter entre deux eaux à condition de disposer, comme les poissons, d'une bonne vessie natatoire. A ne pas confondre, naturellement, avec la vessie qui se prend pour une lanterne.

Pour Billie

« Music Planet » consacre trois numéros au blues et au gospel avec, pour commencer, « Billie Holiday », un film d'amour réalisé par le regretté Philippe Koechlin

BILLIE HOLIDAY (1915-1959) est morte la même année que Lester Young, son amant céleste. Il l'appela "Lady Day", elle le fit "Pres" (pour "president"). Ce couple est l'âme de la musique du siècle. Ils ne beuglent pas, ne font jamais les singes, n'épousent pas la facétie du jazz qu'on attend d'eux. Quand elle chante, et qu'il joue pour elle (saxophone ténor), le ciel se fend. *« Elle était le reste de lui, et lui, le reste d'elle »* (Dee Dee Bridgewater). En quarante-quatre ans, elle passe par tous les visages : de l'enfance à la mort, de l'éclat au ravage, pas forcément dans l'ordre. Mystère des métamorphoses chez Eleonora Holiday : sa vie est l'opéra du chant de son visage.

Cinq voix sont le siècle : Billie, Piaf, Oum Kalsoum, et Maria Callas dont elle rejoint, en un instantané aux lunettes noires, le visage anxieux. La cinquième, ce sont toutes les autres. Elle qui ne fut jamais chanteuse de blues retrouve à vingt-quatre ans l'âme volée de Bessie Smith. C'est, le 20 avril 1939, un poème de Lewis Allan qu'elle allonge d'une langueur au vibrato bien sec : *Strange Fruit*, ballade des Noirs lynchés qui se balancent aux arbres du Sud. Columbia ne veut pas de la chanson.

Le destin de Billie Holiday arrange le peuple. Dans l'image qu'en donne Philippe Koechlin (décédé le 10 décembre 1996), on voit la tristesse d'une femme qui sait (Dee Dee Bridgewater), la modestie d'un « sideman » (Michel Gaudry, bassiste), la noblesse de Herman Leonard (photographe). On aurait pu s'appuyer sur un témoignage rare, celui de Françoise Sagan, allée dans le Connecticut pour l'entendre (*Avec mon meilleur souvenir*, Gallimard). Sagan sait dire le rire d'enfant gâtée de Billie. Billie Holiday a connu autant de rires, de chances, d'argent, de satin, de gardénias dans les cheveux, de bonheurs et d'amour que possible. Elle a vraiment connu les hommes. Elle dit d'Orson Welles qu'il est l'homme le plus formidable qu'elle ait rencontré. Welles l'invite sur le tournage de *Citizen Kane* (Welles et Billie, ou l'image possible de l'Amérique). Sinon, même s'il vous est arrivé une ou deux fois de toucher juste dans l'écrit (*L'Âme de Billie Holiday*, par Nabe), son destin pousse au pathos teigneux, comme les bons musiciens à la faute.

LISEZ L'HISTOIRE DE SA VIE, ÉCOUTEZ SES CHANSONS, NE FAITES JAMAIS, JAMAIS LES DEUX EN MÊME TEMPS.

MADAME HOLIDAY

Dee Dee Bridgewater : *« De mon seul temps, on nous a appelés les* coloured people, *puis les* negros, *ensuite les* blacks *et maintenant les Africains-Américains. Ça suffit... »* C'est de ça qu'il s'agit, braves gens du Midi. Le malheur noir de la vie de Billie Holiday pèse. Le destin qu'elle en tire ahurit. Sa mère la met au monde à treize ans. La grand-mère meurt avec l'enfant si serrée qu'on doit lui casser le bras. Violée à quatorze ans, prostituée à quinze, exploitée jusqu'à l'os, elle a connu les plus odieux des hommes : *Don't Explain...* Mais elle a connu Lester comme personne. Dans *Fine and Mellow*, il se dresse et joue douze mesures avec cette fatigue. Elle le regarde, le boit, se mord la lèvre. On ne regarde pas assez les musiciens, les chanteuses, quand ils se regardent jouer.

Un autre moment, on a droit à Benny Goodman (qui la fait débuter) sur fond de comiqueries du batteur Gene Krupa. Les musiciens l'ont voulue tous. On en voit autour d'elle de considérables. Ils l'appellent Madame Holiday. L'héroïne et l'alcool sont ses passerelles de mort pour rester un peu plus au monde des musiciens. Le cinéma (*New Orleans*) lui donne enfin son rêve d'actrice : il en fait une bonniche. Régio. Comment a-t-elle tenu ? De quelle nature était son rire dans cette agonie répétée ? On va le savoir : mais dans le genre du portrait télévisé, la règle est de *shunter* les pièces, les chansons, les documents – un par un. C'est la règle. C'est une dure règle. Chaque chanson de Billie Holiday va jusqu'au bout. Il faudrait aller jusqu'au bout. Avoir cette force d'aller jusqu'au bout. Impossible.

Francis Marmande

★ « Music Planet » : *Billie Holiday*, samedi 8 mars sur Arte à 22 h 30.

VENDREDI 7 MARS

TF 1

20.45

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Divertissement présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Les moments inoubliables et dérapages de la variété. Invité : Khaled, Patrick Bosso, Marc Lavoine, Zazie, Pascal Obispo, Jane Birkin, Alain Chabat (140 min). 134552

23.05

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet. Thème : Le licenciement. Invité : Alain Afflelou. Avec Marie Lecoq, maître Didier Bergès (110 min). 4511007
Comment se défendre en cas de licenciement abusif. Le fonctionnement des tribunaux des prud'hommes.

0.55 Attachez vos ceintures. Série. [4/13] Panique.

1.45 et 2.25, 3.35, 4.40 TF 1 nuit. 1.55 et 2.35, 3.45, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire. 4.50 Musique. concert (15 min).

France 2

20.55

QUAI N° 1
Kamikaze express. Téléfilm de Patrick Jamain, avec Sophie Duez, Olivier Marchal (95 min). 2069571
Cinq hommes d'« affaires » japonais sont abattus par un Asiatique, commissaire de police venu de Tokyo pour se venger...

22.40

BOUILLON DE CULTURE
Magazine. Dans les secrets du monde littéraire. Invités : François Nourissier, Robert Sabatier, Philippe Sollers, Teresa Cremisi, Bertrand Poirot-Delpech (70 min). 1164123

23.50 Journal, Bourse, Météo.
0.00 Plateau Ciné-Club.
0.05 Samba Traoré ■ ■ Film d'Idrissa Ouédraogo (1992, 80 min). 7441798

1.55 Envoyé spécial (rediff.). 4.55 Aux marches du palais. Documentaire. Stavinsky. 5.30 La Compète. 27e porte. 5.35 Chip et Chady (25 min).

France 3

20.50

THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. Escale en Patagonie : En ferry dans les canaux ; Le grand sud de Pablo ; Le détroit de Magellan ; Les épaves du détroit ; Punta Arenas : la ville du bout du monde ; Tourisme austral ; Les derniers Indiens... (75 min). 321552

22.05

FAUT PAS RÊVER
Invité : Tchéky Karyo. Haïti : la citadelle du roi Christophe ; Argentine : des gauchos dans la pampa ; Allemagne : le paradis des écolos (65 min). 6936552

23.10 Journal, Météo.
23.40 Les 6es championnats du monde d'athlétisme en salle de l'IAAF à Bercy. En direct (55 min). 811804
0.35 Libre court. Le ravin de Catherine Klein (25 min). 1941205

1.00 Vivre avec : Sidamag. 1.20 Matlock. Série. 2.10 Musique graffiti. Magazine (20 min).

Arte

20.45

LA VILLE DONT LE PRINCE EST UN ENFANT
Téléfilm de Christophe Malavoy, avec Christophe Malavoy, Michel Aumont (90 min). 712465
La vie quotidienne d'un collège religieux de l'entre-deux-guerres. Premier film de Christophe Malavoy et première adaptation cinématographique du drame de Montherlant.

22.15

GRAND FORMAT : LE TOMBEAU D'ALEXANDRE
Documentaire de Chris Marker (125 min). 7065755
Un sublime portrait du cinéaste soviétique Medvedkine.

0.20 Une vie indépendante ■ ■ Film de Vitali Kanevski, avec Pavel Nazarov (1991, v.o., 100 min). 2071311
2.00 Le Dessous des cartes. Quelles lignes de fracture au XXIe siècle ? (rediff.).
2.10 The Faster Food. Court métrage (1995, rediff., 15 min). 7923446
2.25 Quickie. Court métrage (1995, rediff., 10 min). 1887801
2.35 La Panthère rose (rediff., 20 min).

M 6

20.45

PARFUM DE MEURTRE
Téléfilm ○ de Bob Swaim, avec Tim Matheson, Agnès Soral (105 min). 182209
Lors d'un voyage d'affaires à Paris, le directeur d'une florissante société américaine de cosmétiques est la victime d'une machination.

22.30

POLTERGEIST
L'aiguilleur. Série ○ de Stuart Gillard, avec Derek de Lint, Martin Cummins. (55 min). 98216

23.25 Thérapie pour un meurtre. Téléfilm △ de Lawrence Lanoff, avec Lisa Hartman (100 min). 8840823
1.05 Best of groove.

2.05 Jazz à Vienne 96. Magazine. Kermit Ruffins (rediff.). 2.45 Fréquenstar. Magazine. Jean-Jacques Goldman (rediff.). 3.30 Oh les Girls ! Documentaire (rediff.). 4.20 E = M 6 (rediff.). 4.45 Modiva opus 1. Documentaire. 5.40 Culture pub (rediff.). 6.05 Mister Biz (rediff., 25 min).

Canal +

20.35

FUITES AU MINISTÈRE
Téléfilm de Mikael Ekman, avec Anders Ahlbom (100 min). 654571

22.15 Surf Tour. Sport (35 min). 389738
22.50 Flash d'information.

23.00

ALERTE !
Film de Wolfgang Petersen, avec Dustin Hoffman (1995, 124 min). 8572587

1.05 L'Empreinte du Dragon rouge. Film d'Anthony Bushell (1961, v.o., 80 min). 9389883
2.25 Li ■ Film de Marion Hänsel (1995, 95 min). 68792972
4.00 Un appel dans la nuit. Téléfilm de Fred Walton (85 min). 5910243
5.35 Little Nemo. Film d'animation (1992, 84 min). 3714853

Radio

France-Culture

20.30 Radio archives. Roland Barthes.
21.32 Black and Blue. La calme épopée du Modern Jazz Quartet.
22.40 Nuits magnétiques. Les petites ondes.

0.05 Du jour au lendemain. Marc Petit (Maniesr et Germantes). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du vendredi 13 avril 1945, avec Hal Kemps and his Orchestra. Orchester Lutz Templin. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. En direct de la Philharmonie de Berlin. L'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Kent Nagano. Lorraine Hunt (mezzo-soprano). Œuvres de Berg : Sieben frühe Lieder ; Messiaen : Eclairs sur l'au-delà...
22.30 Musique pluriel. Œuvre de Gagneux.
23.07 Miroir du siècle. Œuvres de Chausson, Lazzari.

0.00 Jazz-club. En direct du Duc des Lombards à Paris, le quartette d'André Ceccarelli. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le Danemark et ses musiciens.

22.20 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Le Danemark et ses musiciens. Œuvres de Dowland, Pederson, Buxtehude, Weyse, Kuhlau, Norholm. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Un château au soleil. Feuilleton [6/6].
21.00 Bon week-end.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata. Invités : Luther Allison, Hubert-Félix Thiéfaine, Stephan Eicher, Louis Bertignac, Paul Personne.
23.45 Ça cartonne. Invité : Yves Renier.

Planète

20.35 Cyberville.
21.25 L'Ours noir d'Amérique.
22.20 Juan Manuel Fangio.
23.15 Maroc, corps et âmes. [10/11] Airs en terre berbère.
23.40 Les Classes.

Animaux

21.00 Monde sauvage. Il était une fois la baleine.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Ciel d'Islande.
23.00 Faune ibérique. [1] Les petits tueurs.
23.30 Gorilles derrière les barreaux.
0.00 Monde sauvage. La relation parentale.

Paris Première

21.00 Vedettes en coulisses : Jacques Brel (60 min). 4280194
22.00 et 2.00 La Semaine du J.T.S. Magazine.
22.25 Ruggero Raimondi. Documentaire (55 min).
23.20 Une éducation manquée. Opéra d'Emmanuel Chabrier et Darius Milhaud. Orchestre Sinfonietta, dir. Michel Swierczewski (50 min). 97035571

France Supervision

20.30 Cap'tain Café. Magazine.
21.30 Quatuor à cordes en si bémol de Mozart. Concert (50 min). 68059571
22.20 Il danse pour ses cormorans.
22.45 Les Sculpteurs de montagnes.
23.10 Sortie de nuit. Magazine.

Ciné Cinéfil

20.30 Et vint le jour de la vengeance ■ Film de Fred Zinnemann (1964, N., 120 min). 9737823
22.30 Destroyer ■ Film de William A. Seiter (1943, N., v.o., 95 min). 97258820

Ciné Cinémas

21.00 Revenge. Film de Tony Scott (1989, 120 min). 9736194
23.00 Filofax ■ Film d'Arthur Hiller (1989, v.o., 105 min). 34087387
0.45 Mister Frost ■ Film de Philippe Setbon (1989, 105 min). 30950224

Série Club

20.45 Au-delà du réel, l'aventure continue. Une nouvelle vie.
21.35 et 1.30 Le Gerfaut.
22.30 Le choix de... John Brahm. Les eaux amères.
23.00 Ellery Queen : A plume et à sang.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Un petit déjeuner trop lourd.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Les arbitres du cosmos.
21.20 Elvis Good Rockin'. Money Honey.
21.45 Destination séries. Star Trek, "dernier contact".
22.15 Chronique du front.
22.20 Dream On. L'étudiante (v.o.).
22.45 Seinfeld. La pantalonnade (v.o.).
23.10 The Ed Sullivan Show.

Festival

20.30 Le Chevalier de Maison-Rouge.
23.15 Intrigues. La boucle d'oreille. Téléfilm de Claude Chabrol, avec Thérèse Liotard (45 min). 48625007

Téva

20.30 et 23.00 Téva interview.
20.55 Nos meilleures années. Tout à faire - C'est la vie.
22.30 Murphy Brown. Les élections.
23.30 Carmen. Opéra de Georges Bizet. D'après l'œuvre de Prosper Mérimée (40 min). 500084007

Voyage

20.00 Suivez le guide.
22.00 A l'horizon. Allemagne.
22.30 L'Heure de partir. Magazine. L'hôtellerie.
23.25 Mémoire de palace. Chronique d'André Bercoff.
23.30 Suivez le guide. Les pêcheurs et les saintes - La Suisse - Le cirque tzigane (120 min).

Eurosport

17.00 Athlétisme. En direct. Championnats du monde à Paris-Bercy (85 min). 8958705
18.25 Ski alpin. En direct. Coupe du monde, 1re manche du slalom dames à Mammoth Mountain (Etats-Unis) (90 min). 2965991
22.00 2e manche (30 min).
19.55 Football. En direct. Championnat de France de D2. 28e journée : Lorient - Niort - 1re période (50 min). 7630649
20.55 2e période (65 min) 7701910
20.45 Athlétisme. En direct. Championnats du monde à Paris-Bercy (10 min). 1546649
22.30 Tennis. Tournoi de Rotterdam (ATP). Quarts de finale du tournoi.
0.00 Snooker. Open européen de l'île de Malte (2e demi-finale) (90 min).

Muzzik

20.30 Baroque authentique.
21.00 Ornette Coleman. Concert. Au festival international de jazz de Montréal 1996 (60 min). 80939
22.00 Piano legends.
23.00 Kora trophées musique africaine.
0.45 Nuit Française avec G. Pretre et L. Fleisher.
2.25 From be bop to hip hop (60 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 0.10, 1.50 Analysis. 19.45 et 21.15, 0.15 Eurozoom. 20.10 et 23.15 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 21.40, 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Mag P.E. 21.15 et 0.15 Eurozoom. 21.45 Artissimo. 21.50 Visa. 22.15 et 1.45 Economia. 22.50 et 23.20, 0.20, 1.20 International. 0.40 Cinema (10 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 19.56 et 20.56, 21.56, 1.12 Bourse. 20.00 Le Grand Journal. 21.10 Culture. 21.26 Cinéma. 22.10 Médias. 22.30 Journal de l'économie. 23.00 Journal du monde. 23.40 et 0.40 Sports. 0.15 Le Débat (15 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

L'« Unita », de Marx à Don Camillo

Le journal fondé par Antonio Gramsci modifie sa maquette et consacre désormais une page quotidienne aux religions. On y trouvera des chroniques et des commentaires, dont certains pourront être rédigés par des athées

LA VENTE à la *criée de L'Unita*, le dimanche matin, constituait, dans le passé, l'une des raisons d'être des communistes. Combien de fois les militants de base ont vendu le journal du parti sous le regard foudroyant du curé du coin, alors que les bien-pensants se rendaient, comme chaque dimanche, à la messe ? Le temps passe, certes, mais qui aurait pu prévoir que ce même quotidien, qui porte d'ailleurs toujours sous son titre *« Fondé par Antonio Gramsci »*, se mettrait, à partir du 9 mars, à commenter la lecture des textes sacrés du jour ? *« Les lecteurs traditionnels en seront abasourdis*, admet Matilde Passa, la toute nouvelle responsable de la page « religions », *mais d'autres lecteurs potentiels qui ont été testés se sont déclarés enthousiastes.* » Les commentaires, précise-t-elle toutefois, seront faits par des personnalités indépendantes, y compris athées.

L'incursion dans les questions religieuses ne se limite pas là. Ce n'est pas un hasard si la page qui constitue la nouveauté la plus remarquée de la nouvelle maquette du journal – dans les kiosques à *partir du jeudi 6 mars* – *porte la* marque du pluriel. Il ne s'agira pas d'une page Vatican. Elle aura un caractère multireligieux et touchera les principales confessions. Son objectif est de suivre l'actualité dans ce domaine – à grand renfort de reportages –, mais également de fournir aux lecteurs l'information de base sur les religions. Ainsi des chroniques régulières tenteront d'expliquer le sens de certains mots-clés, comme le péché ou encore le pardon, et seront tenues, à



tour de rôle, par un chrétien, un bouddhiste, un israélite...

L'Unita, il faut le dire, avait déjà provoqué une certaine surprise, il y a quelque temps, lorsque, dans sa politique d'offre de « gadgets intelligents », elle avait inclus les Evangiles. L'opération, comme une grande partie des autres du même style, s'était soldée par un grand succès. Cette fois-ci, le défi « Religions » s'inscrit dans un besoin de spiritualité qui, selon les responsables de la nouvelle ligne du journal, est désormais présent dans la société italienne. Rien à voir, assure-t-on, avec le repositionnement du PDS (ex-PCI) sur des valeurs centristes ni avec la fameuse *« fin des idéologies »*. La disparition de la Démocratie chrétienne, autrefois grand parti unificateur des Italiens, a ouvert de nouveaux espaces, sans compter l'apport culturel d'une immigration de plus en plus importante dans un pays où, il y a peu de temps encore, elle n'existait pas.

La nouveauté d'un espace « religions » risque de faire passer au deuxième plan l'autre grand choix de *L'Unita* : en finir avec une tendance en vogue qui consistait, en Italie, à faire un journal copiant la télévision, et éviter les titres et les photos de *« une » racoleurs*. Ces dernières devront s'imposer d'elles-mêmes pour être publiées. Quant à la « politique intérieure », elle devra se « contenter » de deux pages. La section étrangère – politique et faits divers – sera plus étoffée alors que le journal ouvrira ses colonnes au vécu, avec une attention toute particulière aux rapports hommes-femmes. Davantage de pages seront consacrées aux approfondissements, aux reportages, aux interviews et aux biographies. La page « Bourse », qui, il y a quelques années, avait constitué une autre grande surprise, conserve sa place. *L'Unita 2* s'ouvrira donc aux domaines de la culture, des spectacles, des sports et désormais... des religions.

Salvatore Aloïse

EN VUE

■ Un livre portant une dédicace de **Boris Eltsine** à **Lech Walesa** a été retrouvé dans une décharge publique à Gdansk. *Glos Wybrzeza*, le journal polonais local, a reproduit la couverture du livre, intitulé *Les Notes du président*, ainsi que la page portant une phrase de la main du président russe : *« A mon cher Monsieur Lech Walesa, bien respectueusement, l'Auteur »*. La famille nombreuse de Walesa, qui habite à Oliwa, dans la banlieue résidentielle de Gdansk, vient de déménager pour s'agrandir.

■ Après *Heureuse et pas fâchée de l'être*, forte de son expérience d'épouse d'un riche banquier et d'ancienne actrice à Hollywood, **Nadine de Rothschild** livre ses secrets de séduction dans *Femme, un jour, femme, toujours*. La baronne a divisé son ouvrage en quatre parties qui reflètent les quatre saisons de la vie. On méditera, à l'automne, les *« convictions de Nadine »* en forme d'avertissement : *« Si ton mari ne t'entend pas, ton avocat, lui, le fera ! »*

■ Un site Internet, dédié aux femmes et baptisé *« Internénettes »*, (http : //www. internenettes. fr), sera lancé le 8 mars, journée internationale de la femme, par une association de femmes du monde de la communication électronique. *« Internet, Internénettes, c'était drôle. Il fallait absolument le faire »*, a expliqué **Elisabeth Chamontin**, présidente de l'association. Ambition : *« Témoigner de la véritable vie des femmes qui travaillent et qui créent. »* On y trouvera aussi des rubriques d'humour comme *« Ils ont osé dire »* ou le *« Chouchou du mois »*.

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Les grands affrontements sociaux annoncés à sons de trompe et avec force roulements de tambour à l'automne dernier n'ont jusqu'ici pas eu lieu. Ni la SNCF, pourtant fortement syndicalisée, ni les transports urbains, ni maintenant la fonction publique n'ont déclenché de mouvements contagieux. Le secteur hospitalier, celui auquel il est demandé le plus de sacrifices cette année, manifeste certes de l'effervescence. Les enseignants, proportionnellement moins défavorisés, auront également leur journée d'action. Au total, le climat de 1997 est moins sombre que celui de 1996 et moins cataclysmique que celui de 1995. S'il n'y a pas (ou pas encore) retour de la confiance, le pessimisme fléchit un peu.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Trois observations à propos de la mise en examen de Jean Tibéri. D'abord un constat : la justice fonctionne. La seconde observation, c'est une interrogation : malgré la fermeté de ses dénégations et la dénonciation de la campagne dont il serait victime, le maire de Paris peut-il rester à la barre ? Troisième observation : la majorité de Jean Tibéri, inquiète, affiche officiellement son soutien et le fera tant que l'Elysée assurera le maire de sa solidarité. Mais ce climat risque d'avoir de très sévères conséquences pour la droite à Paris lors des législatives.

LES ÉCHOS
Patrick Lamm

■ Semaine noire pour l'industrie française : après la décision de Renault de supprimer 6 000 emplois en Belgique et en France, Thomson Multimédia a annoncé hier une baisse de 20 % de ses effectifs étalée sur deux ans, en même temps qu'une perte de 3,1 milliards. De son côté, Pechiney a fait état d'un déficit de près de 3 milliards. Certes, ces contre-performances notoires doivent être relativisées. Les provisions pour restructuration comptent beaucoup dans ces pertes. Il n'empêche que les problèmes qui assaillent aujourd'hui ces trois poids lourds de l'industrie ne laissent pas d'inquiéter. Face à une compétition internationale qui se durcit, certains de nos champions paraissent encore trop fragiles.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ Les Européens sont incorrigibles. Une fois de plus, ils se sont laissé prendre par surprise. Depuis près d'un an pourtant, on savait que le « miracle albanais » n'aurait pas lieu. Mieux aurait valu écouter les experts qui dénonçaient depuis des mois, sinon des années, l'escroquerie financière dite « des pyramides » mise en place par des proches du système avant qu'il s'effondre sous la supercherie, rendant littéralement fou tout un peuple. A ce stade, nos grilles politiques ne permettent plus d'y voir clair. C'est moins le réveil d'une société civile, qui n'existe pas encore, que le stade infantile du politique, dans lequel le capitalisme est assimilé à une loterie dont tous les billets devraient être gagnants.

SAMEDI 8 MARS

TF 1

16.40 Dingue de toi. Série.
17.15 Xéna la guerrière. Série. Méfie-toi des Grecs.
18.10 Melrose Place. Série.
19.00 Beverly Hills. Feuilleton.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, L'image du sport.
20.30 Spécial F1.
20.35 Tiercé, Météo.
20.42 Point course Vendée Globe.

20.45

VOUS NE RÊVEZ PAS !
Divertissement présenté par Nagui (140 min). 621601
Pour cette soirée spéciale « Journée de la femme », Nagui sera entouré d'un public exclusivement féminin.

23.05

HOLLYWOOD NIGHT
Dans les griffes d'une blonde. Téléfilm Δ d'Alan Roberts, avec Harry Hamlin, Steven Railback (95 min). 4594330
0.40 Formule F 1. Magazine.

1.15 Formule foot. Magazine. 28e journée du Championnat de D1. 1.50 et 2.30 TF 1 nuit. 2.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 2.40 Histoires naturelles. Documentaire. Faire les moores ou la chasse aux grouses (rediff.). 3.10 Musique. Concert. 3.40 F1 à la Une. Grand Prix d'Australie à Melbourne. 3.55 *Spécial sport. En direct de Melbourne.* Grand Prix d'Australie de F 1. 5.45 Podium F 1 (15 min).

France 2

16.15 L'Instit. Série. Avec Gérard Klein. Le mot de passe (100 min). 6549363
17.55 Samedi sport. En direct. Championnats du monde d'athlétisme (115 min). 5962917
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.50

ÉTONNANT ET DRÔLE
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Gérard Hernandez, Michel Galabru, Annie Pujol, Laurent Baffie, Laurent Ruquier, Karen Cheryl, Michel Muller, Albert Meslay... (130 min). 58207156

23.00

ADIEU PAULO
Hommage à Paul Préboist (70 min) 654359
0.10 Journal, Bourse, Météo.
0.20 La 25e heure. Magazine. Joe et Maxi (80 min). 1294625
Au décès de sa mère, une jeune femme, Maxi, décide de faire un film sur son père afin de mieux le connaître.

1.40 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 3.50 Rapport du Loto (rediff.). *3.55 Chip et Charly. Le portrait de Fafnir.* 4.15 De singe en singe. Documentaire. 4.40 Taratata (rediff., 90 min).

France 3

18.10 Expression directe. Magazine. F.N.S.E.A.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Du monde au balcon*, de Matthieu Rivière.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

DOCTEUR SYLVESTRE
Un esprit clairvoyant. Série d'Igaal Niddam, avec Jérôme Anger, Maria Pacôme (95 min). 423311
Le docteur est plongé dans l'irrationnel, la magie, la surperstition et la voyance.

22.25

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Documentaire de Jamie Doran. Sexpionnage, le piège de velours (60 min). 9208205
Les services secrets soviétiques se sont dotés d'un nouveau service lorsque Lénine confia à Dzerzinsky le soin de recruter des milliers de jeunes femmes afin de les utiliser comme piège sexuel.
23.25 Journal, Météo.

23.50 Musique et compagnie. 0.50 Matlock. Série. Gigolo. 1.40 Musique graffiti. Magazine (15 min).

La Cinquième

18.00 Rachida, lettres d'Algérie. Documentaire.
18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 et 1.55 Lee Evans. Série.
19.30 Histoire parallèle. Magazine. L'actualité vue d'Allemagne. Semaine du 8 mars 1947. Invité : Rudolf von Thadden.
20.15 Le Dessous des cartes. [1] Les drogues : un enjeu mondial.
20.30 *8 1/2 journal.*

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : DEUXIÈME REGARD
Documentaire d'Axel Engstfeld. [1/3] Samoa : rondeurs polynésiennes (1996, 60 min). 8574427
Sur les traces de Robert Flaherty et de ses films polynésiens comme Moana *et* Tabou.

21.45

L'AVOCAT
Saisie surprise. Série de Werner Masten, avec Manfred Krug, Michael Kausch (45 min). 898446
22.30 Metropolis. Magazine. Portrait : Kinky Friedman ; Essai : la lettre ; Enzensberger et les mathématiques ; Tage Anderson ; L'événement ; L'agenda culturel européen (60 min). 89088
23.30 Music Planet : Jazz collection : Billie Holiday. Documentaire de Philippe Koechlin (55 min). 84359
● Lire page 36.
● Lire page 36.
0.35 Pierre qui roule. Téléfilm de Marion Vernoux, avec Marianne Denicourt (1991, 90 min). 4728199
2.15 Cartoon Factory. Dessin animé (rediff., 35 min).

M 6

17.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Les marchands de peur.
18.00 Amicalement vôtre. Série. Le lendemain matin.
19.00 Turbo. Magazine.
19.40 Warning. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot forme. Magazine.
20.35 Plus vite que la musique.

20.45

AU-DELÀ DU RÉEL : L'AVENTURE CONTINUE
Série (170 min). 92797427
Un saut dans le temps O
Orbre et obéissance O
Le parasite Δ
« Ceci n'est pas une défaillance de votre téléviseur, ne cherchez pas à régler l'image... » Aux frontières du réel *disparaît jusqu'à la rentrée prochaine. Après trois épisodes en avant-première de la quatrième saison, les agents spéciaux du FBI Dana Scully et Fox Mulder laissent leurs places dans* Les Samedis fantastiques *à* Au-delà du réel : l'aventure continue *pour un nouveau cycle de 22 épisodes.*
23.35 Irrésistible Force. Téléfilm de Kevin Hooks, avec Stacy Keach (85 min). 3174798
1.00 Rock express. Magazine. Courtney Love - Bush - Helmet (30 min). 6579915

1.30 La Nuit des clips (380 min).

Canal +

16.30 Les Allumés... Documentaire de Moktar Ladjimi. La nuit du henné (30 min). 8224
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.00 Les Superstars du catch.
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 Flash d'information.
19.00 T.V. + Magazine.
20.00 Les Simpson.
20.25 *Pas si vite.*

20.35

AU NOM DE TOUTES LES FEMMES
Téléfilm de Paul Shapiro, avec Dana Delany, Rod Steiger (90 min). 207021
22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot. Magazine.

23.00

XY
Film de Jean-Paul Lilienfeld, avec Clémentine Célarié (1995, 99 min). 7355934
0.40 Le Point de rupture ■ Film d'Anthony Drazan (1994, v.o., 105 min). 1446118
2.25 Necronomicon ■ Film de Christophe Gans, Shu Kaneko et Brian Yuzna (1993, 95 min). 68769644
4.00 Taxandria ■ Film de Raoul Servais (1995, 80 min). 5984828
5.20 Les Apprentis ■ ■ Film de Pierre Salvadori (1995, ♦, 97 min). 7734267

Radio

France-Culture

20.35 Musique : Si ça vous chante.
20.45 Fiction. Nouveau Répertoire dramatique : Entretien avec l'auteur ; 20.55 Le Temps des chiens, d'Eric Chantelauze ; 22.08 Nouvelle. Désir en novembre.
22.35 Musique : Opus. *Naissance d'un opéra.*

0.05 Tard dans la nuit. Le Gardien du cimetière, de Jean Ray. L'Etrange Orchidée, de Herbert George Wells. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Opéra. Vénus, opéra en trois actes op. 32, de Schoeck. Donné le 2 mars 1997 au Grand Théâtre de Genève, par la Maîtrise du Conservatoire populaire, dir. Marga Liskutin, le Chœur du Grand Théâtre de Genève, dir. Guillaume Tourniaire, l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Mario Venzago.
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Festival Présences 97.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Haydn à Esterhazy. Debora, de Werner. Trio pour baryton, alto et violoncelle, de Haydn. Danses, de Starzer. Il Mondo della Luna, de Haydn, par les Chœurs de la Radio suisse romande et l'Orchestre de chambre de Lausanne. Sonate Hob. XVI : 34, de Haydn. Œuvres de Pleyel, Haydn.

22.30 Da Capo. Sandor Vegh. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 R.G. Série. Aventure à Berlin.
21.30 Télécinéma. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Les Beaux Joueurs (France 2 du 25/01/97).
0.00 Bon Week-End. Magazine. Best off.

Planète

20.35 Les Insurgés de Clamecy.
21.30 Léonard évincé.
21.55 La Marche des héros.
22.45 Paglop.
23.00 Cyberville.
23.50 L'Ours noir d'Amérique.

Animaux

20.00 et 2.00 Tout pour le toutou.
21.00 Monde sauvage. Le plus bel oiseau du monde.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Jour d'hiver.
23.00 Faune ibérique. *Les petits tueurs.*
23.30 Faune vénézuélienne. Mon amie la loutre.
0.00 Monde sauvage. Le faucon.
0.30 Aventure animale.
1.00 Les Guerriers de la forêt tropicale (60 min).

Paris Première

20.30 Golf : Skins Game. Enregistré à La Quinta en Californie le 01/12/96.
22.00 Kat Onoma.
22.30 Nova. Magazine.
23.25 Depeche Mode. Enregistré lors du "Devotional Tour".
0.25 La Semaine du J.T.S.
0.50 Manu Dibango : silences.

France Supervision

20.30 Les Cahiers retrouvés de Nina Vyroubova (90 min). 51169595
22.00 Cap'tain Café. Magazine.
23.00 Georgie Fame en concert. A l'Arthur's Club de Genève (55 min). 31178885
23.55 Superglisse. Magazine.
0.50 De singe en singe (60 min).

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. Leslie Caron.
22.00 Hollywood Forever.
23.00 La Chambre noire (The Black Room) ■ Film de Roy William Neill (1935, N., v.o., 65 min). 6732834
0.05 Harvey ■ *Film d'Henry Koster* (1950, N., v.o., 105 min). 80245118

Ciné Cinémas

20.40 Bouvard et Pécuchet. Téléfilm de Jean-Daniel Verhaeghe, avec Jean-Pierre Marielle [2/2] (90 min). 6195798
22.10 *Les Films* américains de 1996. Les comédies dramatiques : Les comédies.
23.00 Coup de foudre ■ ■ Film de Diane Kurys (1982, 110 min). 34055798

Série Club

20.45 La Caverne de la rose d'or. Téléfilm de Lamberto Bava, avec Alessandra Martines, Mario Adorf [2/2].
22.20 Code quantum. Coiffée au poteau.
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Verdun, septembre 1916.
0.00 Mission impossible. Nicole.

Canal Jimmy

21.00 V.R.5. Prisonnière.
21.45 Friends. Celui qui embrassait mal.
22.10 Chronique californienne. Magazine.
22.15 T'as pas une idée ? Valérie-Anne Giscard d'Estaing.
23.15 Le Fugitif. Mère Véronique.
0.05 La Puissance et la Gloire. Naissance d'une marque.

Festival

20.30 Les Grands Simenon : Quartier nègre. Téléfilm de Pierre Koralnik, avec Tom Novembre (100 min). 26375885
22.10 V comme Vengeance. Une table pour six. Téléfilm de Gérard Vergez, avec Sabine Haudepin (85 min). 75817345
23.35 Le Voyageur. Auto-escamotage (25 min).

Téva

20.30 Téva débat. Magazine. Homme, femme égaux devant l'exploit.
20.55 Cadillac blues. Téléfilm de Sharon Miller, avec Connie Sellecca, Matt Salinger [1/2 et 2/2] (185 min). 598523359
0.00 Téva spectacle (90 min).

Voyage

20.30 et 23.30 Best of de L'heure de partir. Magazine. L'hôtellerie.
21.00 Suivez le guide. Magazine. L'aileron de requin - Glasgow - Italie.
22.55 Mémoire de palace. Magazine. Chronique d'André Bercoff.
23.00 A l'horizon. Allemagne.
23.25 Partir. Magazine. Chronique de Jacques Lanzmann.
0.00 Rough Guide (60 min).

Eurosport

9.30 Athlétisme. En direct. Championnats du monde à Paris-Bercy (210 min). 23475595
16.00 Athlétisme. En direct. *Championnats du monde* à Paris-Bercy (240 min). 65540934
20.00 Tennis. En direct. Tournoi de Rotterdam (ATP). Demi-finales (120 min). 621595
22.00 Football. L'Open de Tennis' Ballon.
23.00 Arts Martiaux. Les Moines Shaolin.
0.00 Snooker (120 min).

Muzzik

20.00 La Symphonie Fantastique de Berlioz. Concert. Par l'Orchestre *Révolutionnaire et* Romantique, dir. John Eliot Gardiner (60 min). 9156
21.00 Salzbourg, une utopie (55 min). 96309
21.55 Giovanna d'Arco. Opéra de Giuseppe Verdi. Mise en scène de Werner Herzog et Henning von Gierke. dir. Riccardo Chailly (145 min). 5014359
0.20 Magma. Concert à l'auditorium des Halles 1996 (115 min). 2805248
2.15 et 3.15, 4.10 A la découverte de Mozart (170 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 19.30 Inside Asia. 20.00 World Business this Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 Larry King Live. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View - from London and Washington (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 22.45 Correspondent. 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag E. E. 22.15 Sport. 23.15 Alpe Adria. 23.45 et 1.46 Business Weekly. 0.20 Odeon (60 min).

LCI

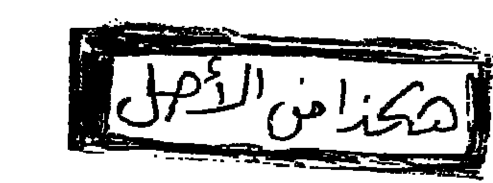
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 22.30, 23.30, 0.40 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box office. 20.13 Nautisme. 20.40 et 0.45 Emploi. 20.56 Découvertes. 21.10 Ça c'est passé cette semaine. 21.26 Automobile. 21.40 D'une semaine l'autre. 22.12 Place aux livres. 22.45 Vivre avec. 23.15 Press club (15 min).

LES CODES DU CSA

O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Demain, dans le supplément **TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA**
● Spécial Salon du livre : de la télévision à Internet, le livre sur tous les écrans.
● Radio-Bleue, la station des retraités actifs.
Le film de la semaine : « Le Journal du séducteur », de Danièle Dubroux.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
SAMEDI 8 MARS 1997

L'atome des Vosges

par Pierre Georges

PAUVRES Vosges ! Il y avait la bête. Il y eut le loup. Et voici maintenant qu'on leur prête le marcassin à propulsion nucléaire et la girolle atomique. Toute une culture vivrière qui fout le camp.

Promenons-nous dans les bois... Césium 137 y es-tu ? Que fais-tu ? Allons, ne plaisantons point. Il y a du becquerel en terre et de la désinformation dans l'air.

Car, enfin, si nos souvenirs sont exacts, et ils le sont, un certain professeur Pierre Pellerin, non de l'imagerie d'Epinal, mais du Service central de protection contre les rayonnements ionisants, (SCPRI) avait, en 1986, année de Tchernobyl, raconté des histoires à dormir debout. Comme quoi le fameux nuage radioactif ne faisait que passer. Comme quoi il n'aurait pas l'inélégance extrême de polluer sérieusement la France. Comme quoi le taux de radioactivité induit par la catastrophe ukrainienne ne provoquerait pas une hausse sensible du taux de radioactivité naturelle. Le tout, on caricature à peine, accompagné de chiffres, de cartes, d'assurances, des garanties les plus absolues et des certitudes les plus formelles.

En somme le SCPRI, ancêtre de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, (IPSN) faisait son métier à sa façon : informer, c'est à dire ne pas surévaluer. Et, dans un même élan, désinformer, c'est-à-dire, sous-évaluer. Oui l'effet Tchernobyl, en France, ne serait pas si grave que cela. La suite l'a prouvé. Non, il ne serait pas si anodin que dit. Le présent le montre.

Et justement c'est là que le bât blesse ! En permanence sur l'information *« nucléaire »*, on traite le citoyen par le mépris. Par la sous-information ou la désinformation. A oser on dirait que les chantres de l'atome, tout à leur zèle, use du *« secret nucléaire »*, comme d'autres du *« secret défense »*. Dès que l'affaire devient un peu embarrassante, on tire le rideau, on fait donner la garde. La sécurité nucléaire est devenue ainsi la forme la plus civile de la sécurité militaire !

Cette manie du secret, cette propension permanente à affirmer *« circulez, y rien à craindre »* a évidemment des effets pervers. La sous-information est mère de la rumeur. S'ils nous cachent ceci, c'est donc qu'ils nous cacheraient cela ! Que des chasseurs vosgiens tuent des sangliers truffés de becquerels, qu'une famille s'offre des omelettes au césium 137, et voici brusquement qu'on concède l'existence de possibles poches de radioactivité, de « taches de léopard » post-Tchernobyl. Ici et là. Mais où ? C'est sans importance. Et d'ailleurs ce n'est pas si grave, ajoute-t-on immédiatement, puisque quand les taux sanitaires sont franchis, les limites, elles, ne le sont pas. Sans danger donc. Et d'ailleurs, autre discours du moment, tout cela s'élimine fort bien. trois petits mois sans champignons et vous voici comme neuf !

Citoyens et vosgiens, peignez la myrtille, cueillez la jonquille, mangez la morille en paix ! L'IPSN veille ! Eh bien non ! Un jour quelqu'un-Clemenceau peut-être-affirma que la *« guerre était chose trop importante pour être confiée aux militaires. »* On finira, par croire que la sécurité nucléaire est chose trop sérieuse pour être laissée aux nucléocrates !

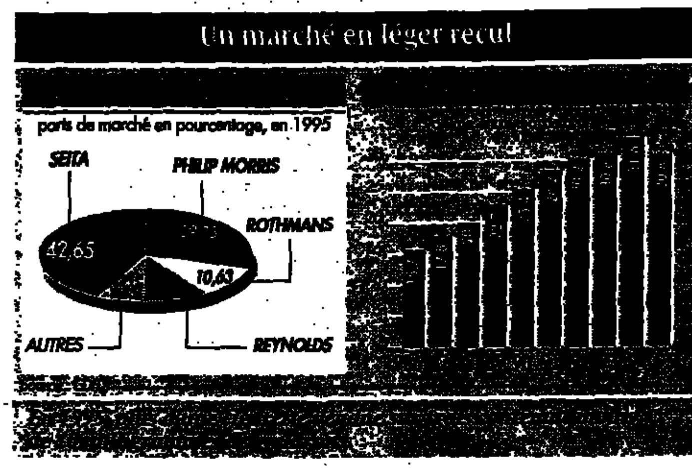
Fumer des cigarettes légères ne réduirait pas le risque d'avoir un cancer du poumon

Des chercheurs suisses et italiens publient les résultats d'une étude portant sur vingt ans

UN ARTICLE publié dans le numéro de mars de *Cancer*, revue officielle de la Société américaine du cancer, par une équipe de chercheurs suisses et italiens établit que les changements de consommation des fumeurs et le succès croissant des cigarettes dites « légères » influent directement sur les nouvelles tendances de l'épidémiologie des cancers du poumon observées depuis peu aux Etats-Unis et aujourd'hui en Europe. Sur les 7 423 cas de cancer du poumon diagnostiqués entre 1974 et 1994 dans les cantons suisses de Vaud et de Neûchatel (pour une population de 760 000 personnes), il apparaît que l'incidence des cancers de type « adénocarcinome » a été multipliée par 2,5 entre 1990 et 1994 chez les jeunes fumeurs adultes. Ce phénomène, qui est observée depuis plus de dix ans aux Etats-Unis, est également observé chez les hommes et chez les femmes.

Selon les auteurs, cette augmentation de la fréquence des adénocarcinomes résulterait pour l'essentiel des *« changements du marché du tabac brun vers le tabac blond ou léger »*. Ils observent parallèlement une diminution proportionnelle de l'incidence des cancers des grosses bronches dont l'apparition est directement corrélée à la consommation de cigarettes à forte teneur en goudron.

Après la fin de la seconde guerre mondiale, les cigarettes filtre ont commencé à remplacer les sans-filtre tandis que les taux de goudrons et de nicotine étaient en moyenne divisés par trois par les fabricants des pays industrialisés. *« Pour satisfaire son besoin en nicotine, un fumeur de cigarettes filtre et légères a tendance à augmenter le nombre et l'intensité de ses bouffées,* précisent dans son article le docteur Fabio Levi (Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne). *La fumée des cigarettes de tabac brun, comme celle de la pipe et des cigares, ne peut pas être profondément inhalée. »* Les auteurs expliquent en substance que les alvéoles pulmonaires et les petites bronches ne sont pas protégées de la même manière que les grosses bronches. La consommation de cigarettes légères conduit à exposer ces tissus à de fortes quantités de composés toxiques présents dans la fumée, ce qui peut entraîner la formation d'une tumeur maligne de type adénocarcinome dans les régions périphériques de l'arbre respiratoire.



« Cette publication constitue un remarquable travail et fournit l'une des premières démonstrations du fait que l'Europe est, après les Etats-Unis, touchée par une nouvelle tendance de l'épidémiologie du cancer du poumon, nous a déclaré le docteur Jean Trédaniel (service de pneumologie, hôpital Saint-Louis, Paris). *Nos confrères américains observent, depuis quelques années un phénomène comparable. La proportion des cancers épidermoïdes des grosses bronches diminue et celle des adénocarcinomes périphériques augmente. Ces deux cancers sont également de mauvais pronostic. Pour notre part, nous publierons prochainement des résultats similaires pour la France. »*

« LE PIÈGE » DES « LIGHTS »

Outre l'explication avancée par les auteurs de *Cancer*, et qui concerne surtout les anciens fumeurs de cigarettes fortement dosées qui sont passé aux cigarettes plus légères, les spécialistes de cancérologie avancent une autre hypothèse. Les goudrons seraient en effet corrélés à des cancers épidermoïdes alors que les cancérigènes (nitrosamines) contenus dans la fumée des cigarettes légères seraient plus généralement associés aux adénocarcinomes.

Le *British Medical Journal* avait, en décembre 1995, publié un article expliquant que la réduction depuis vingt ans des teneurs en goudrons des cigarettes aurait dû statistiquement avoir un impact visible en terme de fréquence de cancers bronchopulmonaires. Cet article expliquaient toutefois que cet impact n'avait pas pu être mesuré au Royaume-Uni. En d'autres termes, l'évolution des pratiques industrielles des fabricants de tabac ne conduiraient qu'à une répartition différente des types de cancers pulmonaires, ces derniers ne diminuant pas en valeur absolue.

On compte, en France, plus de 20 000 décès annuels par cancer du poumon, première cause de mortalité par cancer. *« Le tabagisme est la cause principale de survenue de ces cancers,* indique le dernier rapport du Haut comité de la santé publique. *Pour un fumeur, le risque de développer un cancer du poumon peut être de vingt fois plus élevé que chez un non-fumeur. [...] La France est parmi les pays de l'Union européenne celui qui présente le pourcentage le plus élevé de fumeurs et de fumeuses. »*

« Il nous faudra encore attendre plusieurs années pour mesurer pleinement l'impact sanitaire de la consommation des cigarettes légères, estime le docteur Trédaniel. *Mais on peut dire dès aujourd'hui, que celle-ci ne sont pas moins nocives que les autres. A bien des égards, elles constituent un piège. »*

Laurance Folléa et Jean-Yves Nau

Le Sénat devrait adopter sans le modifier le projet de loi sur l'immigration

EN DÉCEMBRE 1996, les députés de droite voulaient en découdre. Deux mois et demi plus tard, les sénateurs de la majorité, qui s'étaient employés en première lecture à gommer une partie des dispositions répressives ajoutées par les députés au projet de loi sur l'immigration, n'ont qu'une hâte : en finir avec un texte qui, selon Paul Masson (RPR), rapporteur de la commission des lois, a *« suscité un psychodrame qu'il ne méritait pas »*. Selon Jacques Larché, président (Rép. et Ind.) de la commission des lois, ce souci est partagé par le pouvoir exécutif : *« Nous ne nous éloignerions pas de ce que souhaite le gouvernement si nous aboutissions à l'adoption rapide du texte »*, reconnaît-il.

Du coup, une partie de la majorité aurait même souhaité que le Sénat s'achemine vers un vote conforme sur l'ensemble des dispositions restant en discussion. Sans aller jusque-là, la commission des lois, qui a examiné le projet Debré jeudi 6 mars, n'y a pas apporté de modifications substantielles. Dans la soirée, le président du Sénat, René Monory, indiquait lors du « Forum RMC-*Le Figaro* », que le texte serait *« voté à peu près conforme »* lors de son examen en séance publique, le 11 mars.

Les députés ayant pour l'essentiel suivi le Sénat, en deuxième lecture, dans sa volonté de revenir au texte initial, le principal point d'achoppement entre les deux Assemblées résidait à l'article premier, relatif aux certificats d'hébergement. En transférant du maire au préfet la compétence en la matière, le fameux amendement Mazeaud risquait de susciter de vives réactions au Palais du Luxembourg, où l'on défend avec vigueur les intérêts des collectivités locales. En recevant M. Masson à Matignon, le 4 mars, le premier ministre a préféré prendre les devants en lui signifiant, en substance, qu'un vote conforme sur cet article serait le bienvenu.

Quarante-huit heures plus tard, lors de la réunion de la commission des lois, cette position a finalement prévalu, assortie toutefois de remarques liminaires. Regrettant *« qu'en l'état, le dispositif de l'Assemblée nationale paraisse priver cette procédure* [de délivrance des certificats d'hébergement] *de l'expérience des maires »*, M. Masson a affirmé sa volonté de demander *« expressément »* que soit transcrite dans un décret d'application *« la nécessaire association du maire »*. Ce souci, largement partagé parmi les députés de la majorité, avait déjà conduit le ministre de l'intérieur à évoquer cette question au Palais-Bourbon : *« A mon sens,* avait-il indiqué, *le maire doit être naturellement informé des certificats d'hébergement intéressant sa commune. »*

L'autre volet de l'amendement Mazeaud, qui fait porter sur l'hébergé la responsabilité de déclarer son départ *« aux services de police compétents »* lorsqu'il passe la frontière, n'a guère suscité de réactions. Si ce n'est les sarcasmes de M. Larché, l'homologue de M. Mazeaud au Palais du Luxembourg, estimant que le dispositif proposé serait *« sûrement moins efficace »* que la version initiale du projet de loi. Quant à M. Masson, il efface d'un revers de main le problème de la conformité du dispositif avec les accords de Schengen. Tandis que M. Mazeaud avait indiqué que l'adoption de son amendement devait nécessairement s'accompagner de l'ouverture de négociations avec les pays signataires de ces accords, M. Masson indique qu'il n'y a aucun problème de cette nature, l'hébergé pouvant, en l'absence de contrôle aux frontières, transmettre *« par voie postale »* son certificat d'hébergement lorsqu'il quitte le territoire.

Laissant à Guy Allouche (PS, Nord) le soin de relayer les craintes exprimées à l'Assemblée, notamment par Laurent Fabius, sur la *« mise en place inévitable d'un fichier des hébergeants »*, l'ancien garde des sceaux Robert Badinter a jugé *« peu praticable »* la déclaration de sortie par l'hébergé, tout en s'interrogeant sur la *« complexité accrue »* que la nouvelle procédure entraînerait *« pour les demandeurs et les administrations concernées »*. Socialistes et communistes devraient présenter une quarantaine d'amendements lors de l'examen du texte en séance publique.

Jean-Baptiste de Montvalon

La grève de la faim des sans-papiers de Lille dure depuis 53 jours

La préfecture fait de l'arrêt du mouvement un préalable à un réexamen des dossiers

LILLE
de notre correspondant

Cinquante-trois jours de grève de la faim, et toujours l'impasse. Depuis le 14 janvier, ils sont plus d'une dizaine de sans-papiers dont trois femmes, de nationalité guinéenne, sénégalaise, laotienne, réunis dans une salle de la Maison de la nature et de l'environnement, à Lille.

Pour certains, ce jeûne succède à une première grève de la faim, qui avait été suspendue en novembre 1996 au bout de vingt-sept jours. Tous demandent leur régularisation. Et leur mouvement suscite désormais, dans la foulée de la mobilisation contre le projet de loi Debré, des soutiens qui avaient pu, pour certains, se faire au début très discrets (*Le Monde* du 11 février).

Le week-end dernier, les grévistes de la faim ont reçu les visites de Robert Hue, Ségolène Royal, Dominique Voynet, du professeur Schwartzenberg... Un « appel du 59 » (comme le département du Nord) à parrainer des sans-papiers a recueilli plus de trois cents signatures, dont celles de Marie-Christine Blandin, présidente Vert de la région, et de Bernard Roman, premier secrétaire de la fédération socialiste, adjoint au maire de Lille.

L'état de santé des grévistes de la faim se dégrade. *« Je ne sais pas ce qui peut se passer »*, prévient le docteur Claude Fabre, qui les suit depuis le début. S'ils boivent de l'eau sucrée, du thé, du café, le médecin a remarqué chez certains des premiers signes de scorbut et leur a imposé de la vitamine C. Il a également demandé à deux d'entre eux de cesser leur mouvement. L'un a refusé, l'autre a obtempéré un temps, puis a repris.

AUCUNE ISSUE VISIBLE

Le collectif des sans-papiers et les associations ont tenté de reprendre la discussion avec la préfecture. Lors d'une nouvelle réunion, dimanche 2 mars, la préfecture s'est déclarée prête à dresser l'état nominatif de quatre-vingts dossiers jugés prioritaires par les sans-papiers, à condition que cesse la grève de la faim. Elle se disait disposée également à accorder des autorisations provisoires de séjour à tous ceux qui avaient des dossiers en cours d'instruction, mais pas à ceux pour lesquels on s'orientait vers une reconduite à la frontière. Proposition inacceptable pour les sans-papiers, qui ont décidé de poursuivre leur mouvement.

Ainsi s'enlise un conflit qui dure depuis une année maintenant. Au printemps 1996, quelques dizaines de manifestants se retrouvaient chaque semaine devant la préfecture du Nord. On mettait en avant alors le cas des parents étrangers d'enfants français : ils n'avaient pas de titre de séjour mais étaient inexpulsables. Après une première grève de la faim, au mois de juin, treize étrangers, parents d'enfants français, obtenaient une carte de résident.

Dans la foulée se mettait en place un second collectif de sans-papiers qui recensait plus de deux cents dossiers d'immigrés en attente de régularisation (déboutés du droit d'asile, étudiants, conjoints, étrangers faisant l'objet d'arrêté de reconduite à la frontière, etc.). A la suite de certaines maladresses de ce collectif, les soutiens se firent plus réticents. *« Il faut le dire,* insistait Pierre Mauroy en conseil municipal, le 21 octobre, *il n'est pas possible d'envisager indistinctement la régularisation de tous les immigrés entrés en France parfois dans des conditions illégales. [...] On ne peut soutenir toutes les situations. »*

Les sans-papiers ont poursuivi leur action avec l'appui d'associations. En octobre, la préfecture avait déjà accepté d'examiner quelque deux cents dossiers, voire de les réexaminer au vu d'éventuels éléments nouveaux. Sans résultats concrets. D'où cette nouvelle grève de la faim, qui dure depuis bientôt deux mois, sans qu'une issue se dessine.

Jean-René Lore

L'argument favori des fabricants face au risque sanitaire mis à mal

FAUT-IL, dorénavant, considérer les cigarettes dites « légères » comme aussi dangereuses que les autres ? L'étude publiée par des médecins suisses et italiens dans la revue *Cancer* pose la question et marque peut-être la fin d'un mythe.

Il n'existe pas de définition des cigarettes légères. La directive européenne concernant les concentrations en goudrons acceptables se borne à imposer une teneur maximum de 15 milligrammes (12 mg à compter de l'an prochain) dans une seule cigarette. Ainsi les fabriquants peuvent-ils librement qualifier telle ou telle présentation de *lights*.

UNE STRATÉGIE UNIVERSELLE

Jusqu'à présent, la stratégie commerciale des industriels a consisté à faire de ces cigarettes la réponse univoque aux arguments sanitaires de plus en plus accablants démontrant le lien entre la consommation de tabac et l'augmentation de la fréquence des cancers broncho-pulmonaires.

Lors d'une assemblée générale de la Seita, en mai 1996, en réponse aux actionnaires qui demandaient quels étaient les efforts de cette firme au service de la lutte contre le cancer, Jean-Dominique Comolli, PDG de la Seita, avait ainsi répondu : *« La Seita fait des efforts pour lutter contre le cancer puisqu'elle fabrique des cigarettes de plus en plus légères. »* M. Comolli avait repris récemment cette argumentation dans un entretien à *La Tribune* (*Le Monde* du 21 janvier) en soulignant que la Seita produisait *« la cigarette la plus légère du marché »*. *« Pour établir le risque imputable au tabac on se réfère à des études épidémiologiques portant sur les vingt à trente dernières années,* arguait M. Comolli. *Or les produits ne sont plus du tout les mêmes. »*

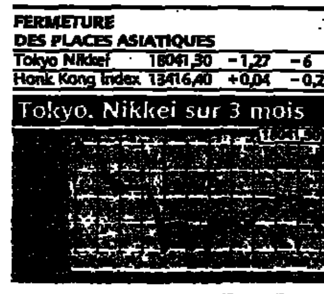
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 7 mars, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18041,30	−1,27	−6
Honk Kong index	13416,40	+0,04	−0,26



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 06/03	Var. en % 05/03	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2698,92	+1,23	+16,55
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	2167,85	+0,75	+15,68
Milan MIB 30	—	—	−0,97
Francfort Dax 30	3413,42	+1,44	+18,16
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1732,86	+1,47	+13,38
Madrid Ibex 35	466,21	+0,22	+4,82
Amsterdam CBS	—	—	+16,09

Tirage du *Monde* daté vendredi 7 mars 1997 : 514 568 exemplaires 3